

H

**Haaften.** Waleran van *Haefften*, témoin de Gisbert Kock, au contrat de mariage de sa fille, 1431 : écu cassé. C. : deux jambes de cheval. S. : deux lions (*Geld.*).

— Waleran van *Haefften* (et *Haiften*), drossard de Buren, 1443, 6 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel. Mêmes C. et S. (S.-T., c. 8, et *Geld.*).

— Othon van *Haefsten* (fils d'Alard), échevin de *Deijl* (Deil), 1444 : même écu, chacun des trois pendants du lambel chargé d'une croisette (?). C. : une tête et col de chien braque, cour. (*Geld.*).

— Gisbert van *Haefsten*, échevin de Deil, 1444, 3 : même écu que Waleran (1443), le 2<sup>me</sup> pendant du lambel chargé d'une lettre g. A la s. de l'écu, une d<sup>lle</sup>, le front ceint de feuillage et tenant de la main gauche un casque, cimé de deux pattes d'ours (*Geld.*).

— Arnould van *Haefften*, parent de Gisbert die Kock, le vieux, et de Gisbert die Kock, le jeune, frères, et arbitre dans leur différend au sujet de biens à *Deijll*, 1509 : même écu que Waleran (1443). Cq. cour. C. : deux jambes de cheval (*Geld.*).

— Arnould van *Haefsten* (fils de Nicolas), *heemraad* de Tielerwaard, 1516 : les mêmes armes (complètes) que le précédent (un seul et même personnage?) (*Geld.*).

— Waleran van *Haefften*, sgr. de Herwijnen, témoin de Jeanne die Cock van Neerijnen, à son contrat de mariage avec Rodolphe van Lennep, 1528 ; témoin de son parent *Herberen* die Cock van Neerijnen, partageant avec son beau-frère Rodolphe van Lennep,

drossard de Middeler, *huijshaeffmeester*, etc., les biens de feu Gisbert die Cock (fils de Guillaume) et de feu Jeanne van *Emskercken*, 1531 ; témoin dudit *Herberen*, à son contrat de mariage, 1535 : mêmes armes complètes (*Geld.*).

**Haaften.** Othon van *Haefften*, échevin de *Tuijll* (Tuil), 1552 : mêmes armes complètes (*ibid.*).

— Jean van *Haefften* (fils d'Othon), échevin *illeg.*, 1559 : mêmes armes complètes (*ibid.*) (voir **Arkel**, **Renesse**).

**Haamstede.** *Goede*, dame de *Haemstede* et de *Berghen*, décl. que Jeanne de Brabant, comtesse de Hainaut, lui a prêté (*geleent*) *hoer huijs* . . . *dat men hiet Alebrechtsberghe, omme in te wonen ende te veruaren, tot hore behoef, dat ic 't hoer weder op leveren sal*, et qu'elle (*Goede*) sera remboursée des frais de construction qu'elle pourrait y faire, 1346 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion, l'épaule chargée d'une roue ; au 2<sup>d</sup>, une croix cantonnée de dix merlettes, 2 dans chacun des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cantons, et 3 dans chacun des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, toutes rangées en pal (**Haarlem**?). L'écu accosté de deux dragons rampants, adossés, les pattes de devant retranchées par le cadre du champ. L. :  $\text{✠}$  *S' Bone de Bergis dn'e de Hamesteden* (B.).

Comp. S. VAN LEEUWEN, *Batavia illustrata*, p. 1192.

— Florent van *Haemstede*, chev., 1427 : un lion cour. (l'épaule fruste). Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle entre un vol. T. d. : un ange. L. : *S' Florentii de Haemstede militis* (A. G. B., Chartes échangées avec Lille).

Un sire de *Haemsteden* fut tué à Stavoren, en 1345. **GELRE** lui donne : *den scilt van goude | een leeu van keel die ridder boude | ende in die borst een zilcerijn rat*. Dans son texte, il peint ainsi cet écu : d'or au lion de gueules, armé et lamp. d'azur, l'épaule chargée d'une roue d'argent.

**Haar.** *Johan van der Haer*, bourgeois d'Utrecht, promet à l'évêque d'Utrecht de lui inféoder de la terre allodiale, à mesure des dommages à occasionner à la *hoeve lants die ghelegghen is te Vredelant bider Veenbrugge*, que sa femme *Aleijd* tient en fief dudit prélat et où l'on va placer un four à briques. 1389 : trois losanges (*Utrecht*).

*Her Willem van Haer* porte, d'après **GELRE** : de gueules à trois losanges d'argent.

**Haardt.** *Henri van der Hait*, bourgmestre de Neuss, 1446 : une croix, les bras supérieur et dextre fleuronés, les deux autres bras terminés en crochets, relevés, celui du bras inférieur à s. (*Duss.*, *Jul.-Berg*, N° 2363) (Pl. 8, fig. 183).

**Haarlem.** *A.*, miles de *Harlem*, dictus *Persin*, quod nos quadam gravi egritudine laborantes et de salute corporis quodammodo desperantes, donne une rente à l'abbaye d'Egmont, avec le consentement de son fils aîné, Jean, chev., 1253, apud *Velse* (*Velsen*) : type équestre ; le bouclier à deux fascés, accompagnées de sept (3, 3, 1) flanchis ; la housse fascée de . . . (très fruste et cassé) (*Egmond*).

— *Willem van Harlem*, écuyer, h. du comte de Hollande, 1298 : une croix et douze merlettes, rangées en orle. L. :  $\text{✠}$  *S' Willelmi de Harlem* (Fl.).

— *Nicholaus de Harlem*, conventus *Huyensis*, leodensis dyocesis, ac totius ordinis fratrum Sancte Crucis prior generalis, 1479 : type ogival ; fort endommagé ; au bas : un écu chargé d'un cœur (*Tournai*, *Croisiers*) (voir **Arnhem**, **Haamstede**).

Voici, d'après **GELRE**, l'écu de *her Symon van Haarlem*, h. du « duc » de Hollande : de gueules à la croix et à douze merlettes, rangées en orle, le tout d'argent.

**Haasdaal**, voir **HASKENDALE**.

**Haastrecht.** *Willelmus de Haestrecht*, échevin de Bois-le-Duc, 1482 : deux fascés bretessées et contre-bretessées, accompagnées d'une fleur de lis au point du chef. L. : . . . *lli de Haestr scabini in Busc* . . . (*Duss.*, *Commanderie de Biesen*, N° 45) (voir **Rijnestein**).

**HABBEKE** (*Johannes de*) (*Abbeke*), échevin de Bruxelles, 1416, 24, 3 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé en cœur d'une fleur de lis, p. c. ; au chef de quartier échiqueté. L. : *S Iohannis de Habbeke* (*Brux.*).

**HABOSCH** (*Louis van*) tient un bois de la sgr<sup>ie</sup> de *ter-Ruwen*, appartenant à *Adrien van Gavere*, chev.,

sgr. de *Masnuy-Saint-Pierre*, *ter Donckt*, *ten Doerne*, la *Schelden*, 1541 : un chien braque passant, accompagné en pointe d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée (*Els.*) (voir **Wolf**).

**Hadekink**, voir **Haidekinck**.

**HAEFSDONCH** (*Walterus de*), échevin de Vilvorde, 1329 : trois losanges et un semé de billettes. L. : . . . . . *van* . . . . . *donc* (*Brux.*).

**Haeghe[n]**, voir **Hag[h]e[n]**.

**Haec**, voir **Hac[k]**.

**Haecht** (*Les échevins de*), 1336, 67, 1416, 41, 54, 1528 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu accompagné de trois dragons, 1 au-dessus, passant à s., 2 rampants, affrontés. L., 1441, 54 :  $\text{✠}$  *S' scabinorem de Haght* (*Mal.* et *S.-G.*).

— *Godefroid van Haeght*, jadis prisonnier à *Basweiler*, sous la bannière de *Vorsselael* ; i. t. : 120 mout., 1374 : une cotice et une fasce bretessée et contre-bretessée broch. L. : *S Godefridi de Haech* . . (*B.*).

— (*Arnould van*), feudataire de *Jean*, sgr. de *Merode*, etc., 1493 (n. st.), 1516 : une branche de rosier sèche, fleurie de trois pièces, surmontée de deux pointes de flèche renversées, 1 à d., posée en bande, 1 à s., posée en barre (*Afflig.*).

**Haeck**, voir **Hac[k]**.

**Haelen** (*Les échevins de*), 1262, 1636 : une aigle éployée (*Léau*, N° 8, et *S.-T.*, c. 14 et 16).

**HAELT** (*Othon van*), h. du duc de *Clèves*, 1418 : une croix. Cq. cour. C. : un coq. L. : *Seg' Ot van Haelt* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 736).

**HAEMBROICK** (*Jorij van*) (*Hammerbruch?*), bailli de *Xanten*, pour l'archevêque de *Cologne*, 1413 : un lion. L. : *S' Ioris* . . . . . *mbroc* (*Ibid.*, N° 714).

**Haen** (*Arnould de*), sc. le contrat de mariage de *Chr. van Rossum*, 1563 : un chevron, accompagné de trois trèfles. T. s. : une femme nue. L. : *S Arnt die Haen* (*S.-G.*).

— (*Lothaire de*), sgr. de *Bourgesch* et de *Schwerdorff*. décl. tenir. du roi de France, deux tiers du château de *Bibingen-lez-Remich*, démoli et presque totalement en ruines, etc., 1681 : un coq essorant. Cq. cour. C. : un coq essorant (cachet en cire rouge) (*C. C. B.*, N° 43713e).

— (*Philippe-François de*), fondé de pouvoir d'*Anne-Marguerite de Haen*, veuve du sieur *Henri Bergetotte*, remet au roi de France le dénombrement d'un quart de la sgr<sup>ie</sup> de *Bertrange*, 1681 : même écu et C. Cq. cour. (cachet en cire rouge) (*Ibid.*, N° 43713e) (voir **Hane**).

**Haenewijk.** Jean van *Haenwijch*, sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : une marque de marchand (B.) (Fig. XXIII).

— *Gerardus de Haenwijc (Hanevijck)*, échevin de Louvain, 1427, 8 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux pals; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce, surmontée à d. d'un coq. L. :  $\text{✠ S' Gerardi de Haenwic scabi' lovan}$ ; 1432 : même écu. L. :  $\text{✠ S Gerardi de Haenwic scab' lova}$  (S.-G., *Afflig.* et M. Rouffart).

**Haenkenshoof, voir Serarnts.**

**Haept** (Roger van der), échevin d'Anvers, 1580 : trois croisettes pattées, accompagnées en cœur d'une étoile. L. : *S Rotger van der Haept* (N.-D., Anvers, Chap.).

**Haergier** (Jacques), abbé de l'abbaye des S. S. Pierre et Paul, reçoit une rente du receveur des *groot brieven* à Bruges, 1469 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une aigle contournée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine à la bande, chargée de trois quartefeuilles. Deux crosses d'abbé, en sautoir, broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iacobi Hae . . . . . abbat' . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 134).

**Haes, voir Flandre.**

**Haesbaert** (Pierre) (fils de Martin), h. servant de Christine van Cauwenberghe, veuve de Jean Buusterman, qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Leerne-Saint-Martin, 1580; dit sceller de son propre scel, mais celui-ci, assez fruste, porte un autre nom de famille que le sien : trois lions (Fiefs, N° 3280).

**Haesbijt (Ghelaude)**, h. du Vieux-Bourg, à Gand, 1502 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un burelé; au 2<sup>e</sup>, trois lions. Le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col de lion (entre un vol?) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 229) (voir **Halsberg**).

**HAESBROECK** (Guillaume van), échevin du duc de Brabant, dans sa cour à Halen, 1434 : une clef (*Holzschlüssel*), accompagnée au flanc s. d'une étoile (Ch. et doc. div., c. 1).

— *Gayfer van Haesbroec* (Hazebrouck), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 333 1/3 mout., 1374 : une fasce de cinq fusées. L. : . . . *difer de Hasebrecc* (B.).

— Thierry van *Haesbroec*, chev., jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1090 2/3 mout., 1374 : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants (non brochant). C. : un lièvre assis, levant la patte droite de devant. L. : *S Tieri de Hasebrecc* (B.).

Appelé *Godevaert van Haesbroeck*, chevalier(!), il reçoit, en 1385, le solde de sa dite indemnité de 333 1/3 mout. Le sceau est tombé (B.).

D'après **GELRE**, *Haesbruce*, en Flandre, porte : d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules et au lambel à trois pendants d'azur, broch.

D'après **CORN.** (GAILLIARD *L'Ancienne Noblesse de la contée de Flandres*, XVI<sup>e</sup> siècle), le seigneur de HAESBROUC portait : de gueulle à la fesse lozangé, de cinq lozanges d'argent, et crye : *Helpt Godt, Haesbrouc! Helpt Godt, Haesbrouc!*

Le même vol d'armes donne à *Haesbroucq* (Hazebrouck) (eille à présent sans clôture) : de gueulle, à la fesse fuselé de neuf, d'argent.

**Haesdonck.** *Johannes de Haesdonch*, échevin de Vilvorde, 1379 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un lion broch., iss. du bord inférieur de la fasce; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges. Cq. cour. C. : une tête et col d'oiseau à long bec (héron?). L. : *Sigillum Ioh de Haesdonc* (Brux.) (comp. les armes de **Serariis**) (voir **HAEFSDONCH**).

**Haesbergen.** *Johannes de Hazenberghe*, échevin de Louvain, 1449 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch. chargé d'un lion iss. d'une champagne. L. :  $\text{✠ S Ioh . . . . . e Hasenberge scab lov}$  (S.-G.). Le franc-quartier représente les armes de Redinghen.

**Ha[e]g[h]e[n]**, **Haye.** *Jehans de le Haye*, chev., h. du comte de Flandre, 1286, 94 (n. st.); plain; au chef chargé de deux écus., chacun de . . . à l'écuss. plain. L. :  $\text{✠ S' Jehan de le Heje chevalier}$  (*Nam.*, N°s 189 et 259) (Pl. 8, fig. 186).

— *Baras de le Haie, sires de Sars*, chev., h. du Hainaut, 1339, à Valenciennes : une bande, chargée de trois lions léopardés, posés dans le sens de la bande. L. : . . . *Willavme Barat chr sign de S . . .* (B., N° 535) (voir **Sart**).

— Pierre van der *Haghe*, échevin de Bruges, 1354 : un chevron, chargé de trois fers à cheval et accompagné en pointe d'un rameau (d'églantier, fruité de deux pièces?) (C. C. B., N° 107).

— *Baudris de le Haye, escuyers*, reçoit, du Brabant, 35 florins d'Anvers (à lui dus pour ses services dans la guerre de Flandre), 1357, 10 octobre : une bande, accompagnée au canton s. d'un écus. (?) (fruste), et un lambel, broch. sur la bande (un peu fruste.) L. :  $\text{✠ S Baudri de le Haye}$  (B., N° 1435).

— Adam van der *Haghen*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoutète de Maestricht; i. t. : 49 mout., 1374 : trois fers de lance de tournoi (à double pointe), ou rocs d'échiquier. L. : *S' Adaem van der Haghen* (B.) (Pl. 8, fig. 187).

— Henri *Haghen*, échevin de *Berk* (Reinberg), 1388, 9 : plain; au chef chargé de trois merlettes, accompagnées à d., au haut, d'une petite croisette. L. : *S Hinrici Haghen* (Duss., *Col.*, N° 1118).

— Willem van der *Haghe*, échevin d'Ypres, 1407 : plain; au chef chargé d'un lion iss. Un bâton broch.

sur l'écu. Cq. cour. C. cassé. S., à d. : un griffon accroupi ; à s. : cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 189).

**Ha[e]g[h]e[n], Haye.** Jean van der *Hagen*, échevin de Bois-le-Duc, 1420 : un arbre (Mal.).

— Josse van der *Haghe*, dit *Rubbijns*, tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : dans le champ du sceau, une fleur de lis (Fiefs, N° 3931).

— Guillaume van der *Hage*, fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une branche d'églantier, fruitée de quatre pièces (Ibid., N° 3490).

— Henri van den *Haghe* sc. le contrat de mariage d'Herman van Diepenbroek, son parent, 1438 : un trèfle renversé, sans tige. C. : une gerbe de blé (*Geld.*).

— Adrien van der *Haeghe*, abbé de Zoetendael, 1464, 70, 1, 3 : deux têtes de more accostées. L'écu posé sur une crosse. T. : un ange. L. : *S Adriani abbatis de dulci valle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379, 240).

— *Willem in die Hage*, échevin de l'abbé de Corbie, dans sa cour (*vroenhoff*) à Montenackén, 1463 : un disque chargé d'une fasce et d'un sautoir broch. ; ledit disque accompagné de sept merlettes, rangées en orle. L'écu entouré d'une haie. L. : *Sigillō Wilhelmi in . . . . .* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Jean van der *Hagen*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1490 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, accompagnés en pointe de la lettre v. T. : un ange (Mal.).

— Jean van der *Haghen*, fils de maître Liévin, décl. tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, *een huus . . . up de hoochpoorte* (à Gand), 1521, 17 septembre : trois hures de sanglier. C. : une hure et col de sanglier. L. : *S Iohan . . . . .* (Fiefs).

— *Henrion del Haye*, dit *Dongelbert* (= berg), tient, du Brabant, le fief dit *Bernart*, à Ottignies, 1532 (n. st.) : un lion et un filet broch. (Av. et dén., N° 4263).

— Henri van der *Haegen* tient, de la sgrie de Fauquemont, une terre de 12 bonniers, sous Heerlen, 1537 : une croix gringolée, cantonnée en cœur de quatre besants, ou tourteaux (Ibid., N° 3463).

— François de la *Haye*, boucher à Lessines, tient, du château illec, un fief dans cet endroit, 1546 : une étoile à huit rais, accompagnée en chef à d. d'un besant, ou tourteau. S. s. : un léopard lionné (Fiefs, N° 10387).

— Jean de la *Haye*, h. de fief des châtelainies de Flobecq et de Lessines, 1546 : un cor de chasse. S. s. : un griffon. Le sceau porte : *de le Haie* (Ibid., Nos 10279, 81, 3, 99).

**Ha[e]g[h]e[n], Haye.** Antoine de la *Haye*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1561 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant. S. s. : un griffon (Mons, H. de fief) (voir **Laho**).

— Henri van der *Haegen*, lic. en droits, échevin de Bruxelles, 1615 : gironné de . . . et de (contre-)hermine de huit pièces. C. : une tête et col d'aigle (?) entre un vol (Brux.).

— François-Hyacinthe van der *Haeghen*, dit *d'Eesbecque*, écuyer, sgr. de Mussain, Bossart, etc., nomme greffier de Mussain, Nicolas-Jacques Hanon, lic. en droits, à Braine-le-Comte, avocat au Conseil de Hainaut, 23 novbr. 1729 : (écu ovale), écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, gironné de (contre-)hermine et de . . . de huit pièces ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé ; a et d, un sautoir et une face broch. ; b et c, un lion. C. : un lion iss. Sans L. (Cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet) (voir **Bergh, Buisseret, Eesbeke, Feluy, Halewijn, Janssone, Clerc**).

L'armorial ms. de S<sup>t</sup>-Trond donne deux autres blasons de van der Hagen : A, d'argent à deux fasces de sable, surmontées d'un croissant de gueules. B, gironné de sable et d'argent de huit pièces (?).

D'après GELBE, *Jan uten Hage*, h. du «duc» de Hollande, portait : d'azur à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout d'argent.

L'armorial de France, de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCQ, donne à un *mgr. Jean de la Haie* : d'or à une bande de gueules à trois coquilles sur les bandes CORN. GAILLIARD (*L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, XVI<sup>e</sup> siècle*) blasonne ainsi l'écu du seigneur VAN DER HAGHEN : d'argent, à troes lyons de sable, coroné, lampassé et armé tout de gueulle.

Le seigneur de OERDEGHEM (Oordegem) : d'azur, au Lyon d'argent, coroné, armé et lampassé de gueulle.

Le seigneur de la HAYE, au pays d'Aloist (Alost) : pareilles, à la bordure d'or.

Le seigneur de WYNTRE : pareilles, coroné, lampassé et armé d'or, et crye : Au mont ! Au mont Hauteryve ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres, XVI<sup>e</sup> siècle*).

Le seigneur de LA HAYE, en la chastelaynye de Lytle : de sable, à l'escuson et troes estols d'argent ; mais à présent, il portent d'azur à l'escuson et les troes estoles d'argent, et crye : Wauryn ! Wauryn (Wavrin) ! (Ibid.).

**Hagedorn** (Roland), chev., sc. un acte de Jean, comte de Clèves, 1348 : une flèche, posée en bande, la pointe en haut. L. :  $\text{†}$  *S<sup>t</sup> Rolandi Hagedore militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509).

— *Roilken Hagedorn*, h. du duc de Clèves, 1418 : même écu (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756) (voir **Ooij, Snoec, Vossem**).

**Haghelinc** (Pierre), suppôt (*knape*) du métier des courtiers, à Bruges, 1324 (n. st.) : six (3, 2, 1) besants, ou tourteaux, et une bordure composée. L. : . . . . . er . . . . . (Fl.) (voir **Handzaeme**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.

Pl. LV.

Fig. 1. *Reynerus dictus Mispelken*, échevin de Saint-Trond (1261).

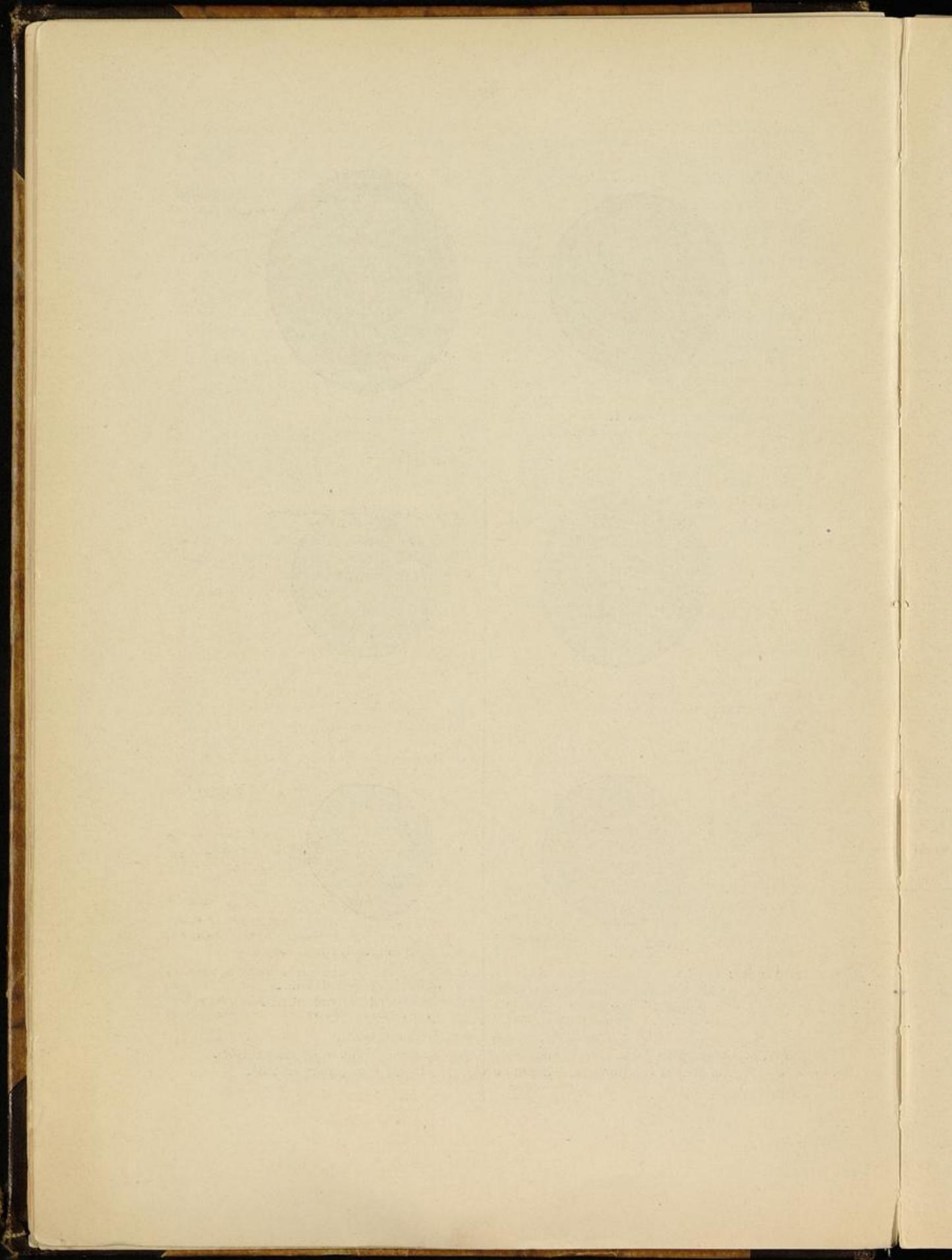
Fig. 2. Rogier de Leefdael, châtelain de Bruxelles, chevalier (1326, 31).

Fig. 3. Charles d'Immerseel, sgr. de *ter Hameijden* (1391).

Fig. 4. Jean Bont, chancelier du Brabant (1428).

Fig. 5. Lambert de Cock, petit chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles (1451).

Fig. 6. Daniel van Surpele, échevin et bourgmestre de Diest, mort en 1583.



**Hahn.** Guillaume *van Haen*, et *Hayn*, chev., jadis bailli et drossard du comte de Berg, 1365; sc. un acte dudit comte, 1368 : plain; au chef chargé à s. d'un croissant contourné. L. : ✠ *S' Wilhelmi milit van Haen* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 781, 2, 820).

**Haijbeijken** (Laurent), échevin de la cour de *Len-culen*, 1432 : un fascé; au fr.-q. chargé d'une ramure de cerf. L. : . . . . . *ns Haibeikens* (B.).

Certains échevins de la cour de *Len-culen* scellent aussi comme échevins de Maestricht.

**Haidekinck** (Sweder) se décl. indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, pertes de chevaux, etc., 1412 : un chien sautillant. L. : ✠ *S' Sweder Hadehinc* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 708).

**Haye** (Guillaume), échevin de Saftingen, 1470. 2 : un poisson, posé en fasce, accompagné en chef à d. de . . . . L. : *S' Willem Haey . . Pieters* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 51-2).

**Haye** (de la), voir **Hag[h]e[n]**.

**Hailloy.** *Colart van Hailloil*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 454 mout., 1374 : un lion et un semé de marteaux. L. : ✠ *Si Colart de Flema* (B.).

— Jean *van Hailloil*, jadis prisonnier *illec*, sous le même; i. t. : 324 2/3 mout., 1374 : un lion, accompagné de sept marteaux, rangés en orle. L. : ✠ *S' Iohans de . lema . .* (B.). (Comp. les armes des **Champs** et **Clievère**).

**Haijmanne** (Henri van der), h. du comte de Hollande, sc. un acte des époux Nicolas van Borssele, chev., sgr. de Brigdamme, et Marie van A[e]rnmuiden, 1401 : plain; au chef chargé de trois étoiles (molettes?), à cinq rais (C. C. B., N° 113).

**Hainaut.** *Baldwinus, comes hainoensis, marchio namurcensis*, 1195 : type équestre, le comte tenant une banderole. L'écu, vu de côté, présente un barré. L. : ✠ *Baldvins marchio namcen . . . omes hainoensis*. C.-sc. : un écu chevronné (de six pièces, les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> gravées en creux). L. : ✠ *Clavis sigilli* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut).

— Guillaume, oncle du comte de Flandre et de Hainaut, juillet 1200; 1204 : écu pyriforme, parti; au 1<sup>er</sup>, un semé de fleurs de lis; au 2<sup>d</sup>, un bandé de six pièces. L. : *S' Willemi avoncvli (!) cois Flaād et Hain* (Mons, Conseil de Hainaut et Sainte-Waudru).

Le barré et le bandé de ces deux sceaux représentent la moitié, dextre, respectivement senestre, d'un chevronné. Ce chevronné est Hainaut ancien.

Le second des deux personnages est ce Guillaume, qui était, d'après **VREDIUS** (*Genealogia*, Table 2), seigneur de Château-Thierry, fils de Baudouin IV, le Bâtisseur, comte de Hainaut et de Flandre. Son neveu, cité dans la légende de son sceau, est Baudouin de Constantinople. Sur le contre-scel de Baudouin, comte de

Hainaut, frère dudit Guillaume (reproduit par **VREDIUS**), on aperçoit un écu à trois chevrons, qui, sur le bouclier de son sceau équestre, se présentent de moitié et semblent former trois fasces.

Voici, d'après **GELRE**, *Oud Hennegouwen* : chevronné d'or et de sable de six pièces, la 1<sup>re</sup> pièce de sable écimée. C. : une tête et col de cerf de sable, langué de gueules, ramé d'or, terminé en volet.

**Hainaut.** *Fernandus, comes Flandr̄ et hain̄*, 1214 : type équestre, fort endommagé; le bouclier à un lion. C.-sc. : un écu à trois chevrons. L. : ✠ *et comes Hainoie* (Mons, Chartes des comtes de Hainaut, N° 15).

— *Phelippe, contesse de Haynnau*, 128.-129. (la date est déchirée : *mil deus cens quatrevin . . . . .*) : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au manteau doublé de vair, tenant de la main gauche, une rose et accostée de deux écus; A, un lion; B, un burelé et un lion cour. (à la queue simple), broch. (**Luxembourg**). L. : ✠ *Sigillum Philippe comitisse Haynonie*. C.-sc. : écu, parti des deux blasons de la face. L. : ✠ *Clavis sigilli comitisse Haynonie* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (Guillaume, comte de), de Hollande et de Zélande, sgr. de Frise, 1323 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions. C. et ornement du chanfrein : une aigle (entière) contournée. L. : *S' Gvilli dei gra comitis Ha . . . . . l' Z . . andie ac dni Frieze* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 288).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1332 : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve d'hermine. Le volet garni au bas de six glands de passementerie. Sans L. (*Nam.*, N° 533).

— (Jean de), sire de Beaumont, 1344 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse, à quatre lions et au lambel broch. C. et ornement du chanfrein : un lion assis (Tournai, Chartier).

— (Jeanne de) sc. un acte de Guillaume, duc de Juliers, 1361 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>d</sup>, deux lions, rangés en pal (Duss., *Col.*, N° 846).

— *Drouart de Haynnaul*, lieutenant du bailli de Vermandois, 1364, 5, 6, 7 : quatre lions (Tournai, Chartier) (voir **Bavière**, **Henau**, **Jauche**, **Juliers. Mark**, **Namur**, **Poele**).

**GELRE** donne ainsi les armes de Guillaume, comte de Hainaut, etc., tué à Stavoren, en 1345 : d'or à quatre lions, les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de sable, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules. Volet d'argent, doublé de sable. Cour. de gueules. C. : une queue de paon.

**HAININ.** *Huars de Henin*, 1285 : trois lions. L. : ✠ *S' Hwart de Hennin* (Fl.).

Voir *Incent. analyt.*, N° 389.

**HAININ.** Jean de *Hennin*, sgr. de Boussu, chev., 1298 : type équestre; le bouclier, l'ailette et la housse à une bande. C. et ornement du chanfrein : un éventail. L. : *S' Iohis de Henin milit dni d. Bovsset* (Mons, *Hainaut*).

— Jean de *Henin*, chev., sgr. de *Boussut* (Boussu), h. de fief du Hainaut, 1344 : une bande et un lambel à cinq pendants broch. C. : une boule entre deux cornes de bœuf. L. : *S' Secreti mei* (B.).

— Jean, sgr. de *Haynin* et de Louvignies, chev., 1466 : une croix engrêlée. Cq. cour. C. : deux pieds de cerf adossés. S. : deux griffons (B.) (voir **Brognart, Museur**).

— Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, 1728 : une bande. L'écu, dans un cartouche, posé sur une croix archiépiscopale, soutenant le chapeau de cardinal. L. : *Thomas tituli S Caesarei S R E presb cardis de Alsatia archiepisc mechlin primas Belgii* (A. G. B., Chart. div., 1<sup>re</sup> Section).

**Hairwijck** (*Sarach*) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1626 : parti; au 1<sup>er</sup>, coupé; *a*, un cerf posé, contourné; *b*, trois poissons contournés, posés en fasce, rangés en pal; au 2<sup>d</sup>, aussi trois poissons (non contournés), posés en fasce, rangés en pal. C. : un cerf iss. (U.).

**HAISTEDE** (Chrétien van) prend en amodiation, du chapitre d'Essen, son *hof to Kutzede*; son père, Pierre, se porte caution pour lui, 1400; tous deux : trois coquilles, rangées en fasce (Duss., *Essen*, N° 148).

**Hac[k]**, **Ha[c]ke**, **Haeck**, etc. Jean *Hacke*, bourgeois de Malines, 1356 : trois losanges couchés, accolés en pal et touchant tous les bords de l'écu, le losange du milieu chargé d'un écu, à la croix nillée (Fl.).

— Jean *Haken*, h. de l'archevêque de Cologne, sc. un acte du bailli d'Arnsberg, 1373 : deux crocs, passés en sautoir, adossés (Duss., *Col.*, N° 944) (voir **Wissel**).

D'après **GELRE**, *die Haec*, au duché de Berg, portaient : de gueules à deux fers de croc d'argent, affectant la forme de demi-fleurs de lis, passés en sautoir. Le même donne ainsi l'écu des *Haken*, vassaux de l'évêque de Munster : d'argent à trois (2, 1) fers de croc triangulaires, légèrement arrondis, de gueules.

— Lambert *Hake*, caution d'Englebert, comte de la Mark, 1389 : même écu que Jean, 1373. L. : *Sigilla Lamberti dei Hacke* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

— *Wilhelmus Hac, Marcelli (filius)*, échevin de Tuel (Tuil), 1389 : un sautoir noueux, accompagné de trois merlettes, rangées en chef, 1 à d. du sautoir, 1 au point du chef, 1 à s. du sautoir (*Geld.*).

**Hac[k]**, **Ha[c]ke**, **Haeck**, etc. Gérard *Hake*, sgr. de *Rummene* (Rummen), 1389 : une croix ancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un croc arrondi. L. : ✠ *Sigil Gerar . . . . ck* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— Pierre *Haec*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1405 : un crampon contourné, accompagné en chef à d. d'une étoile. L. : . . . . *ter Haec Wov . . . . .* (probablement = fils de Gauthier) (C. G. B., *Acquits de Lille*, 1. 161).

— *Ghiselbertus Hac*, échevin de Zalt-Bommel, 1408. 13 : un sautoir bretessé (1), accompagné en chef d'un poisson, posé en bande, recourbé à d. (*Geld.*).

— Gauthier *Hacke*, échevin de Tuel (Tuil), 1417 : trois pals de vair; au chef chargé de trois marteaux penchés; un filet broch. sur l'écu (*Geld.*).

— Rodolphe *Hacke*, échevin de Tjila (Tiel), 1436 : trois pals de vair; au chef chargé de deux coquilles (*Geld.*).

— *Ghijzelbertus, dictus Hack de Randwïck*, échevin de Tjela (Tiel), 1443 : un lion. T. : un ange (*Geld.*).

— Gisbert *Hac* (fils de Jean), échevin de Deijl (Deil), 1444 : trois pals; au chef chargé d'un lambel (*Geld.*).

— Paul *Haec*, échevin du métier de Hulst, 1454 : même écu que Pierre, en 1405. L. : *S' Pavicels Haec . . . . es* (= *f Joes*, fils de Josse?) (C. G. B., *Acquits de Lille*, 1. 235).

— *Ghiselbertus Haeck*, échevin de Bois-le-Duc, 1474 : trois têtes de bélier (Mal.).

— Daniel *Haec* sc. pour son fils Jean, tuteur de damoiseau Hughes van *Maerke* (fils de sire Louis), qui, comme héritier de son frère, damoiseau Jacques, tient, du château de Gand, un fief à Waerschoot, 1541 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 3400).

— Jean *Haec* sc., pour un autre, le dénombrement d'un fief à Waerschoot, tenu dudit château, 1562 : un meuble formé d'un triangle et d'une tige verticale, terminée en chevron abaissé (lutrin?), accosté en pointe de deux fleurs de lis. L. : *Sigillvm . . . . Haec* (Ibid., N° 3405) (Pl. 8, fig. 188) (Comp. le blason de Jean **Ghe[ij]linck**; voir **Bellinkhoven, Brouwer[e]**, **Flingern, Fuschi**).

**Hakeren**, voir **Limminghen**.

**Haccart** (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères, sur le domaine de Courtrai, inscrites aux noms de Roger de Vrient et de d<sup>lle</sup> Marguerite le Vrient, 7 mai 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre coquilles, et un lambel broch. C. : une coquille (?) entre un vol. L'écu accosté de deux h. sauv., armés de boucliers et de massues. L. : *Seel Piere Haqvar*. (C. G. B., *Acquits de Lille*, 1. 391).

**Haccart** (Pierre), bourgeois de Tournai, reçoit les dites rentes, 9 et 11 décbr. 1462 : une croix ancrée, cantonnée de quatre bagues chatonnées. L. : . . . *ard Hakart* (Ibid., l. 391) (voir **Hacquart, Pipelarde**).

**Hackfort**, *Henricus de Hacvo[e]rt*, armiger, reçoit, du Brabant, une rente, à Maestricht, 1379 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col de dragon. L. : *S' Henrici d'Hacvort* (B.) (voir **Beinum, Eijl, Meeckeren, Ruijter, Tille**).

Voici, d'après GELRE, le blason de *Henric van Hacvoort*.  
Gueldrois : d'argent à la fasce d'azur. Le cq. d'or.  
Volet d'argent, doublé de gueules. Cour. d'azur. C. : une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules.

— Jacques van *Hacforden*, écuyer, sc. le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : une fasce. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Jacob van Hacvoerden* (Arnhem, *Rekenk.*).

— Gérard van *Hacforden*, écuyer, fils dudit Jacques, sc. ledit traité, 1418 : même écu. Sans timbre. L. : *Ghert van H . . . rde* (Ibid.).

— Bernard *Hacvoert* sc. un acte de Henri de *Ruter*, 1428 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis (*Geld.*).

— Jean et Henri *Hacfoirt*, frères, sc. un acte de Jean van *Beijnhem* et de sa femme, *Jutt (Hacfoirt)*, 1443 ; Henri : même écu (*Geld.*).

Le sceau de Jean est tombé.

— Alard *Hacfoirt* sc. un acte de Gossuin van *Bemmel*, 1494 : même écu. C. : un lévrier assis (*Geld.*).

— *Stijn Hackforts* vend à sa sœur *Ide*, veuve de Jean van *Welderen*, une terre à *Setten*, 1521 : même écu (*Geld.*).

— Olivier *Hacfoirt* et *Stijn Ruijthers*, sa femme, constituent une rente, 1521 ; promettent de rendre indemne Bernard van *Welderen*, juge à Nimègue, leur répondant envers Josse van *Bemmel* et sa femme, Anne *Vaecks*, 1538 ; le mari : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un lévrier (*Geld.*).

Sur le sceau de 1521, le lévrier est en arrêt, sur le sceau de 1538, il est assis.

— Marguerite (sans nom de famille), veuve d'Arnould van *Boickholt* (Boholtz), sc. le contrat de mariage de sa fille, Sophie, avec Guillaume van *Eijll*, 1535 : même écu, la fasce chargée de trois (deux ?) besants ou tourteaux. L. : *S Margriet van . . . fort* (*Geld.*).

— *Brant Hackfoirt*, juge en *Overbetuwe*, 1530 : même écu que Bernard (1428). Même C. qu'Olivier (1521) ; le lévrier en arrêt. L. : *S' Bernt Hacfort* (*Geld.*).

**Haccourt** (Renier de), jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 356 mout., 1374 ;

il sc. pour sa sœur Clémence, veuve de Guillaume *Doue*, tué *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 52 mout., 1374 : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. L. : *Si Renkin de Hacvr* (B.).

D'après HEMRICOURT (édit. SALBRAY), Haccourt porte :  
*de gueules à un sautoir d'argent à quatre merlettes d'argent.*

**Haccourt** (Rasse de), chev., échevin de Liège, vers 1375 : même écu, brisé en cœur d'un besant, ou tourteau (C. de B.).

**Hacquart**, voir **Haccart, Prévôt**.

**Hacquegnies**, voir **Jauche**.

**Halanzy**, Arnould van *Hallengy*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 197 mout., 1374 : trois roses. L. : *S Arnov* (!) (B.).

**Haledet**, voir **HALLANDAS**.

**HALDENVELT**, voir **Schönberg**.

**Halen** (Jean de), sgr. de Lillo, chev., fils de Marie de Ghisteltes, 1404 ; Jean van Halen, chev., sgr. de Lillo et de *Havelers* (et *Hevelers* = Héவில்), tuteur de *Tristram uten Zwane*, son parent (*neve*), reçoit une rente sur la sgrie de *Cruijbeke*, 1407 : un lion cour. C. : une tête et col de lion cour. entre un vol, le tout iss. d'une cuve. S. du cq. : deux griffons. L. : *S Jehan de Mirabelle sire de Lillo* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 39, 63, 66).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1505 : écu cassé. C. : une tête et col de lion, entre un vol, iss. d'une cuve (Hôp. S.-Elis., *Buileng.*, c. II) (voir **Ghistelles**).

*Her Vrancke van Halen*, Brabançon, portait, d'après GELRE : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et cour. d'azur. Volet d'argent. C. : une tête et col de lion d'argent (!), lamp. de gueules entre un vol de sable, iss. d'une cuve du même.

**HALENDAS**, voir **HALLANDAS**.

**Halewijn** (Halluin), Olivier de *Halewin[e]*, chev., h. du comte de Flandre, 1291 (n. st.) : type scuti-forme ; trois lions cour. et un bâton broch. L. : *S' Oliv . . de Halewinc* ; 1294 : sceau rond, même écu. L. : *S' Olivier d' Halvin chr* (*Nam.*, Nos 228 et 258).

— *Watiers de Halewin*, chev., h. dudit comte, 1294 (n. st.) : trois lions cour. et un lambel broch. L. : *S' domini Walteri de Halewinc* (Ibid., 258-9).

— (Gauthier van), h. dudit comte, 1333 (n. st.) : trois lions et un bâton broch. (Fl.).

— Gérard van *Halewijn*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 1394 2/3 mout., 1374 : trois lions cour. ; écu. en cœur,

plain, au chef d'hermine. C. : un cygne iss., essorant.  
L. : \* *Gverart de Halewin* (B.).

L'écusson en cœur est représenté plutôt : coupé d'hermine et de . . . .

*Die here van Haelwin*, h. dudit comte, blasonnait, d'après GELRE : même écu, sans l'écuss. de Lichtervelde. Le cq. d'or. C. : un lion iss. de sable, lamp. de gueules, cour. d'or, entre un vol d'argent.

. . . . . *van Haelwijn*, h. du comte de Flandre, portait, d'après GELRE : d'argent à trois lions de sable, cour. du même; écuss. en cœur : d'azur, au chef d'hermine (Lichtervelde). Bourlet, non colorié. C. : une tête et cole de cygne d'argent, becqué de gueules, entre un vol, coupé d'hermine et d'azur.

*Le seigneur de HALEWIN* : d'argent à trois lions de sable, coroné, lampassé et armé d'or, et ergé : *Halewyn!* *Halewyn!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la contée de Flandres*.)

**Halewijn** (Daniel van), prisonnier *illegitimus*, sous la même bannière; i. t. : 880 mout., 1374 : le sceau est tombé (B.).

— Jacques de *Hallwin*, sire du *Cantin* et de la *Bourde*, chev., franc échevin des alleux du Tournaisis, 1377 (n. st.) : trois lions (assez fruste, sans brisure visible) (Tournai, Chartreux, c. 10).

— (Moreal van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 200 mout., 1378 : trois lions cour. L. : *S Watier van Halewin* (B.).

— Daniel van *Halewijn* donne quittance à la ville de Gand, 1378 : trois lions et un lambel broch. C. : deux têtes barbues, adossées. L. : *S Daneel van Alewine ruddre* (Ville de Gand).

— Gérard van *Haewine*, sgr. de Lichtervelde, h. du château et Vieux-Bourg de Gand, 1387 : mêmes écu et C. que Gérard, 1374. T. : deux h. sauv., sans massues (Fiefs, N° 2672).

Écusson en cœur plain, au chef d'hermine.

— Guillaume de *Haelwin*, sgr. d'*Utkerke* (Uijtkerke) et de *Bueghenhout* (Buggenhout), chev., décl. avoir été dispensé, par le duc de Bourgogne, des droits sur deux rentes sur le tonlieu de Bruges, 1403 : trois lions cour.; écuss. en cœur, à la croix. Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. L. : *S . . . . . Ha . . . wyne* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 39).

— *Hector van Halewine*, bourgeois de Bruges; l'acte a trait à un fief, acheté par lui, naguère, fief sis à Lampernisse et relevant du bourg de Furnes, 1440, 14 sept. : mêmes écu et C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ector vā Halewī* (Ibid., l. 42).

Écusson en cœur à la croix.

— Jean de *Halewin*, dit de la *Haye*, bailli de *Zieselles* (Sijsscele), 1446 : trois lions cour. et une bordure componée. C. : un lion cour., iss. d'une cuve (Ibid., l. 239).

**Halewijn** (Guillaume de), bailli de Blankenberghe et d'Ostende, décl. que le bailli de Bruges l'a dispensé de la moitié des droits sur un fief à Lisseweghe, acheté de Jean de *Bueckemare*, 1441 : trois lions cour., accompagnés en cœur d'une rose, et un filet broch. C. : un . . . (buste barbu?) entre un vol. L. : *Willem vā Halewī . . . va [Huu]kerke* (Ibid., l. 42).

— Josse van *Halewin*, mari de la veuve de *Montfrait* Jooris, reçoit une rente sur la recette des *brievens van der Camere van Vlaendren*, 1469 : écu cassé. Cq. cour. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *S Io . . . . . Halewine* (Ibid., l. 134).

— Jean van *Halewin* tient, de Jean van den Walle, du chef de sa cour de Walle, un fief à Belleghem; sa femme, Isabelle Denijs, tient un fief *illegitimus*, de Georges Gilloen, du chef de sa sgrie de Coijghem, 1502 : trois lions cour.; écuss. en cœur au chevron, accompagné de trois . . . Cq. cour. C. : un lion iss. entre un vol. S. : deux lions (Ibid., N° 1288) (voir *Adin, Damhoudere, Eechoute, Jaghere, Carette, Coninc, Cruijce, Luxembourg, Marschalk, Peijs, Quaetjone, Wittem*).

La cour dite « de Walle » était située sous Courtrai.

**Halfhuijs**. Guillaume *Halfhuus* reçoit, du Brabant, 20 livres de *grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions = 22 *grote laken ghelts*), à valoir sur 98 livres et 5 escalins de *grote laken ghelts*, 18 novembre 1357 : un parti-émancé; au fr.-q. chargé d'une cotice onnée, en barre, accompagnée au canton d'un cor de chasse. L. : *S VVillem Halfhuvs* (B., N° 1527) (Pl. 8, fig. 189).

Sur la planche, le dessinateur a représenté, par erreur, une *coquille*, au lieu du cor de chasse.

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1464, 71, 81 : un parti-émancé, chargé en cœur d'une étoile à cinq rais; au fr.-q. chargé d'une fasce et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un cygne, posé dans une cuve, le col entouré d'une cour. T. d. : un h. sauv., appuyant sa massue à terre. L. : 1464 : *S' Jan Halfhuys* (Brux., Ch. et doc. div., c. 1, et E. G., l. 336).

**Halijng** (Dom Edmond de), religieux et *trescensier* de l'abbaye du Val-Saint-Lambert (Cîteaux), remet au roi de France, de la part de son couvent, le dénombrement d'une partie de la sgrie de Villers-Sainte-Gertrude (Luxembourg), 1685 : une barre, soutenue d'une bastogne et un lion iss. de la barre. L'écu accosté de deux palmes (cachet, sans L.) (C. C. B., 45713<sup>c</sup>) (Pl. 8, fig. 190) (voir *Halling*).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Halijng porte : taillé d'azur et d'or, à la barre broch., soutenu d'une bastogne, le tout de gueules, le champ d'azur chargé d'un lion d'or, iss. de la barre.

**HALLANDAS** (Henri de) (*Haledet*), chev., reçoit un paiement du *rentier* de Brabant, 1371 (n. st.) : six



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

PL. LVI.

- Fig. 1. Nicolas de Maere, maieur de Saint-Nicolas (1386).  
Fig. 2. Jean de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1386).  
Fig. 3. Pierre de Maere, échevin de Saint-Nicolas (1551).  
Fig. 4. Simon van Schoote, maieur de Saint-Nicolas (1551).  
Fig. 5. Jan Vercouteren, échevin de Saint-Nicolas (1551).



(3, 2, 1) fleurs de lis. L. : *S Heinrich (!) de Hallendas militi* (B., N° 2373).

HEMERICOURT orthographe *Halendas* : Haledet, dépendance de Clermont-lez-Nandrin. SALBRAY attribue à cette famille : de sable, semé de fleurs de lis d'argent.

**HALLANDAS.** Henri de *Halendas*, écuyer (fils d'Alard de Senzeilles), échevin de Liège, vers 1430 : de vair en chevron renversé, au chevron de . . . Cq. cour. C. : une tête et col de chien braque. L. : S . . . . . *Soumangne* (G. de B.) (voir **Frai-pont**).

**Halle** (Jean van), échevin de Léau, 1313 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Iohis de Halle scab lew* (Léau, N° 28).

— (*Gerardus de*), échevin *illeg*, 1353 ; chev. et échevin, 1358 : trois piles (S.-T., c. 5<sup>bis</sup> ; Léau, N° 46, et B.).

— (Gérard van), chev., et Jean Wagheman, de *Leuwe* (Léau), reçoivent, des receveurs des *aides* (*beden*), en Brabant, 125 vieux écus, déboursés par eux, *in den orber der selver beden*, 1359 : même écu. L. : ✠ S' *Gerardi dic de Halle mili* (B., N° 1714).

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1359 : même écu (Léau, N° 49).

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1371, 88 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . . *anis de* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (Hughes van der) et Arnould Stumpe (1<sup>o</sup> loco ; son sceau est tombé), sc. un acte de leur parente (*nichte*), *Jutte Dunkering*, 1372 ; Hughes van der Halle, Jean Carreep, Rodolphe Wevel, Albert Mulert, *Hessels soen*, *Godike* Mulert, son frère, Jean van *Oestenvolde*, dit *Smediken*, Henri et *Ghiselbert* van *Oestenvolde*, frères, et *Ludike* Bunke (ne scelle pas) jurent de ne jamais rien entreprendre contre l'évêque d'Utrecht, 1381 : cinq cotices et une triangle broch. L., 1381 : *S Hogho . . . . Hal . .* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 411, et *Utrecht*) (Comp. les armes de **Wevel**).

— Renier van der *Hallen*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 2048 mout., 1374 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *S Hev* (sic ! pour *Her*) *Reiner va der Hale* (B.).

GELRE cite parmi les Brabançons : *her Gerit van der Hallen*, portant un écu de sable, au chef d'argent, chargé de trois pals de gueules, et, plus loin, parmi les hommes du duc de Juliers : (un autre ?) *her Gerit van der Hal*, avec le même écu, mais à deux pals. Le eq. d'or. C. : une tête et col de chien braque, coupé d'argent et de sable, langué et oreillé de gueules. A un *her Gerrit mytten baerte*, tué à Stavoren, en 1345, GELRE attribue le même écu, les deux pals chargés, chacun, d'une étoile à cinq rais d'or. Volet de sable. C. : un vol de l'écu. Dans son texte, il dit de *Heer Gheraert mitten baerde* : *hi dede den roc van sabel an | een hoof van zilver twee staken van kele . | . . . op elke stak een sterre van goude | van vijf tacken . . . .*

**Halle** (Jean van), héritier de son frère Gauthier, tué à Basweiler, sous la bannière de *Wilre* ; i. t. : 20 mout., 1374 : trois piles. L. : . . *Iohannes d . . . lle de Lew . .* (Léau) (B.).

— *Ansel van Halleer*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 342 2/3 mout., 1374 : une bande, chargée en cœur d'une manche mal taillée, posée dans le sens de la bande, ladite bande accompagnée au canton s. d'une merlette. L. : ✠ S *Anc . . . de Halle* (B.).

— Wijnand van der *Hallen* sc. pour Paul van den *Wier* et *Henneken*, son varlet, jadis prisonniers à Basweiler, sous la bannière de Fauquemont ; i. t. les deux : 728 moutons, 1374 ; reçoit une rente sur le tonlieu de Galoppe, 1375 : W. van der H., à Galoppe, reçoit de son frère Lambert, pour le duc de Brabant, cent doubles moutons, *as van der beiden (beden) des vurs . dorps, van bevelnisse und geheis mijns heren van Gronsveld* (Gronsveld), 1375 : une ancre renversée. L., 1374 : S *Wi . . . van der Halle* (B.).

— Lambert van der *Hallen*, écoute de Galoppe, près de *Witthem*, reçoit, pour les héritiers de Martin van *Gulpen* (Galoppe), tué à Basweiler, sous la bannière de *Wittem*, des acomptes sur une i. t. de 86 mout., 1374, 3, 6 : une ancre renversée. L. : ✠ S *Lambecht (!) van der Hallen* (B.).

— *Willame de Chambrelenc* (et *Camberlene*), reçoit, du Brabant, une rente, par le châtelain d'Aymeries, 1375 : même écu. L. : S' *Wi . . . . van der Halle* (B.).

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1376 : plain ; au chef denché, chargé à d. d'une étoile à cinq rais. L. : S *Iohans de Halle scabini leuens* (Abb. d'Oriente, A. G. B.).

— (Guillaume van), échevin de Léau, 1377 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'une merlette (Léau, N° 56).

L'*Invent. des chartes de Léau* blasonne : « écu emmanché (!) au chef », et une autre fois : « écu emmanché », tout simplement.

— (*Johannes de*), échevin de Léau, 1380 : trois piles. L. : ✠ S' *Iohis de Halle scab lew* (Ibid.).

— (Harper van), *Küchenmeister* de l'archevêque de Cologne, 1389 : un lion (Duss., *Col.*, N° 1124 1/2).

Il n'y a pas d'étoile en chef à d. (Voir FAUNE, *Coeln. - Geschl.*, II, p. 53, 1383).

— (Pierre van), et van der *Hallen*, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 547 vieux écus (guerre de Gueldre), 1393, 6, 7 : une ancre renversée. L. : ✠ S' *Petri de Halle* (B.).

— (Francon van), échevin de Tirlemont, 1397 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . *ranconis de Halle scabi th . . . .* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

- Halle** (Jean van), même qualité, 1410 : même écu. L. : ✠ *S Iohis de Halle scabini then* . . (Ibid.).
- (Jean van), concierge du duc de Bourgogne, à Bruges, 1407 (l'acte de 1407 l'appelle : *de Heijle*), 42, 4, 6; *Jehan le paelfermier, dit le (!) Hales*, 1413; *Hennequin de Halle*, palefrenier du duc de Bourgogne, 1417; *Jehan de Hales*, dit *paelfermier*, reçoit une pension annuelle de 60 francs, 20 sols, 8 den. par. sur l'espier de Bruges, 1422 : trois tierces; au chef chargé à d. d'un fer de moulin. S. : deux griffons. L. : *S Jehan de Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40, 41, 376).
- (Pierre van), secrétaire du duc Antoine de Brabant, 1411 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une ancre (l'anneau en haut); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de trois losanges. S. s. : un aigle. L. : *S Petri de Halle* (B.).
- (Francon van), alleutier au quartier de Tirlemont, 1421 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *Sigillum Franconis de Halle* (S.-G.).
- (Thierry van), vassal de Gauthier Roese, de Warremme, résidant à Saint-Trond, dans sa cour féodale qu'il tient en fief du sgr. d'Oreye (*Oirle*), 1422 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée de . . . (S.-T., c. X).
- (*Gerardus de*), échevin de Léau, 1424 : trois piles, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais (*Heijl.*).
- (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1440 : un lion et une bordure (simple). L. : ✠ *S Arnoldi* . . . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).
- (Michel), h. de fief du bourg de Bruges, 1443 : un sautoir, cantonné de quatre feuilles de tilleul, les tiges en haut. L. : . . . *chiel Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43).
- (*Iohannes de*), échevin de Léau, 1447 : trois piles, la 1<sup>re</sup> chargée d'une étoile (à six rais). L. : *S Iohannis de Halle scabi leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).
- (Jean van), sacristain (*coster*) de Sainte-Pharailde, à Gand, 1453 : trois rocs d'échiquier et un bâton en barre, broch. L. : *Sigillum Ihois de Halle* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).
- (Francon van), échevin de Tirlemont, 1456 : un lion cour. et une bordure (simple). L. : *S Francois de Halle scabi te* (S.-G.).
- (Pierre del), de Braine-l'Alleud, tient, de d<sup>lle</sup> Catherine, veuve de Jehan de *Zelque*, un fief à Braine-l'Alleud, 1470 : une étoile (Av. et dén., reg. 576).
- (Jean van), échevin de Tirlemont, 1503 : un lion et une bordure (simple). L. : . . . . . *le scabini* . . . . . (S.-G.).
- (Guillaume van) (fils de Guillaume), échevin de Léau, 1503 : trois piles (S.-G.).
- Halle** (Thierry van), même qualité, 1517, 22 : même écu. L. : . . . . . *erici de Halle scabi leuven* . (S.-G. et *Heijlissen*).
- (Arnould van), échevin de Tirlemont, 1522, 4, 5 : un lion, à la queue fourchée, surmonté d'un lambel. L. : ✠ *S Art va Halle scabi the* (Gr. scab., *Louvain*, c. 4835).
- (Othon van), échevin de Léau, 1525 : trois piles. L. : *S Ottois de Halle scb-i leuven* (Abb. d'Oriente, c. 2, A. G. B.).
- (Henri van), échevin de Tirlemont, 1533 : un lion (à la queue simple), surmonté d'un lambel (Ord.).
- (Daniel van), échevin de Léau, 1569 : trois piles (Ibid. et *Heijl.*).
- (Daniel van) échevin de Léau, 1604, 28 : trois piles. L. : *S Daniel van Halle* (Abb. d'Oriente, c. 3, A. G. B., et *Heijl.*).
- (Guillaume van), échevin *illeg.*, 1646 : trois piles (Ord.) (voir **Berghe** [1432], **Broeck**, **Galoppe**, **Colijns**, **Taillerie**, **Verken**).
- Hallet**. *Colars de Haley*, châtelain de Hannut, décl. avoir reçu, du comte de Namur, *diez lierees de terre, . . . sour trois bonniers dalnes, . . . que je tieng entre Tiesnes (Thisnes) et Hanut, asavoir est deus bonniers qui gisent au bos et diez et wit verges qui gisent derriere l'ospital de Hanut*, 1300, le jour de la Saint-Jean-Baptiste : trois forces renversées. L. : . . . *Colart de Halley* . . . . . (Nam., N° 305).
- *Wericus, dictus Morial de Halley, filius domini Baldewini Morial, pie memorie, militis, armiger*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quinque viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : même écu, au lambel brochant. L. : ✠ *S' Weri Morea de Haley* (B., N° 445).
- Sur Hallet, et, en particulier, *Morea* (Moreau) de Hallet, voir HEMRICOURT, *Miroir des nobles*.
- *Walterus, dictus de Halley, sc. pour Johannes de Meijlem* (Melen), *armiger*, qui s'engage à servir le dit duc, à cheval, dans la même guerre, 24 avril 1339 (!) : trois forces renversées; au fr.-q. broch. à trois merlettes. L. : ✠ *S' Vatie* . . . . . *de Hall* . . (B., N° 517).
- Gauthier van *Halleer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 968 mout., 1374, 8 : trois forces renversées. L. : ✠ *S Watelet de Hale* (!) (B.).
- Guillaume van *Halleer*, prisonnier *illeg.*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutine; i. t. : 276 mout.,

1374 : même écu. L. : *S Willi. m. fis Watier d Berteri* (Bertrée) (B.).

**Hallet**, Jean van der *Abdien et del Abie* (Abbaye) (fils de Baudouin), prisonnier *illegitimus*, sous ledit Clutinc; i. t. : 20 mout., 1374, 8 : trois forces renversées; au fr.-q. broch., chargé d'une bande. L. : *S Ioh fis Bavdovin de Hale* (B.).

— Libert van *Halley*, dit van *Cortijs* (Corthijs), écoutète, à S-Trond, pour l'évêque de Liège, 1468 : trois forces renversées (Ord.).

— (Martin), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1538, 64, 75, 9, 84, 91, 1620 : un chevron, accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une hure de sanglier. T. s. : un chev. marin, brandissant son glaive de la main droite. L. : *S Martin H . . . .* (Hosp. de Soignies, à Soignies, et Mons, H. de fief).

Martin et Antoine s'appellent Hallet, tout court, sans particule. Il est probable qu'il faut dédoubler ce premier (1564-1620).

— (Antoine), même qualité, 1606, 8, 11, 9, 20 : mêmes écu et T. L. : *Anthoine Hallet f<sup>s</sup> Martin* (Mons, Cour féod. reg. VIII; H. de fief) (voir **Berg**, **Bertrée**, **Durant**, **Gonderstorff**, **Jammaert**, **Marbais**, **MARCHIN**).

Martin et Antoine H., père et fils, scellent en 1608.

**Halling** (Pierre) (fils de François), échevin de Rotterdam, 1379 : un chevron, accompagné de trois lions naiss. C. : un lion iss. (U.) (voir **Haliing**).

**Hallinc** (Cornelle), mari de *Belot[le]*, fille naturelle de maître David Bousse, conseiller et premier maître des comptes du duc de Bourgogne, à Lille, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1451, 5, 60, 1, 3, 6 : la moitié inférieure d'une croix nillée, surmontée d'un merlette. S. s. : un griffon. L. : *S Cornelis Hallinc f Bovdin* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 393).

**Halmale** (Georges van), bourgeois d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1358 : un lion, un semé de billettes et une bande broch. L. : *S Gregorii de Halmale* (Fl.).

La bande est fruste.

— (Georges van), échevin d'Anvers, 1378, 9, 83 : un lion, un semé de billettes, et un bâton broch. (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. II).

— *Philippus de Halmair* (?), *discretus vir, oppidanus antwerpiensis*, 1386 : un lion et un semé de billettes; à la croix latine, posée en bande, mouvant des bords de l'écu et broch. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 6-10).

— (Jean van), échevin d'Anvers, 1404, 9, 52, 71; chev., en 1471 (2 personnages) : un lion et un semé de billettes. C. : un lion iss. (Ibid., *capsae*, 6-10, 11-13, et Hôp. S.-Elis. *Buiteng.*, c. I. et II).

**Halmale** (Constantin van), même qualité, 1503 : même écu, brisé d'un lambel. Même C. (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 1-5).

— (Henri van), chev., même qualité, 1602 : même écu, surbrisé d'une bordure engrelée. Même C. (114 lettres scabin.).

— (Aimé-Louis-Edouard, comte d') tient, du Brabant, la sgrie de Pellaines, acquise, en 1751, de Marguerite de Villers, vicomtesse-douairière de Thisquen, de d<sup>lle</sup> Isabelle de Villers de Chapeauville et d'Anne de Pellaines, toutes filles de feu Philippe, baron de Villers, et de feu Marguerite-Isabelle van der Heijden a Blisia, 1754 : un lion et un semé de billettes. Ecu couronné. T. : deux h. sauv., appuyant leurs massues à terre (Av. et dén., N° 7394).

**Hals**, *Hughe Jan Hals sone*, échevin de Middelbourg (Zélande), 1420 : un croissant versé, accompagné de trois (2, 1) étoiles à cinq rais (C. C. B., c. 80).

**Halsberg**, Liévin van *Halsenberghe*, alias *Haesbijt*, bailli de la châtellenie du Vieux-Bourg, 1502 : écartelé; aux 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup>, de . . . à cinq triangles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion en chef à s. et un lion léopardé en pointe; au fr.-q. chargé d'une croix échiquetée (**Camere**). C. : une tête et col de lion entre un vol, chargé de cinq triangles. L. : *S Livini Haesbüt* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 220).

**Halslach**, voir **Cronenburg**.

**Halstwich**, voir **Galen**.

**Ham**, **Hamm**, **Hamme**. *Walterus dictus de Ham*, échevin de Tirlemont, 1278, 87 (n. st.) : trois pals retraits. L. : . . . *alt . . . d . . . . . ni thenesis* (S. G.).

— *Watiers dou*, et *de Ham*, avoué pour Jean de Namur, fils de Gui, comte de Flandre, 1294 (n. st.) : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée à d. d'une merlette. L. : *S<sup>r</sup> Walteri de Hamme* (Nam., N° 238).

— Ferry de *Ham*, chev., sc. un acte de Ferry de *Cronenberg*, écuyer, 1332 : de . . . à l'écuss. plain, surmonté d'un lambel à cinq pendants. C. : deux cornes de bœuf, garnies de plumes (*Lux.*, c. IV, l. XVI, N° 67).

— *Albrecht et Alef vanme Hamme*, promettent de constituer à Adolphe, comte de Berg, une rente de 7 marcs, sur des gages dans l'archevêché de Cologne et dans le comté de la Mark, 1339; *Albrecht* : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel à quatre pendants, broch. L. : *S<sup>r</sup> Alberti de Hamme*. *Alef* : type scutiforme; une barre (!), chargée de trois besants, ou tourteaux, et un lambel (à 3 pendants) broch. L. : *S<sup>r</sup> Alef van den Hamme* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 428).

**Ham, Hamm, Hamme.** Guillaume van der Hamme, un des héritiers de *mire vrauwen van der Heide* (voir **Beerst**), 1343 : même écu que *Watiers*. L. : *Willem van der Hamme* (*Zwijveke*).

— Maître Jean de Ham, h. du comte de Namur, 1332 : trois (2, 1) aiguères, surmontées de trois piles. L. : *S Iohannis de Ham* (*Nam.*, N° 774) (Comp. **Mathieu**).

— Jean van Hamme, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 1210 mout., 1374 ; sc. pour Jean van Hamme, son fils naturel, prisonnier *illeg* sous la même bannière ; i. t. : 28 mout., 1374 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un sautoir et une fasce broch. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges. L. : *S' Ians va Ha' rdders heer vā Ochesel* (*Ockerzeel*).

Entre la Saint-Jean 1385, *Johannes de Ham*, releva, du Brabant, par la mort de feu son père, le chev. Jean, *omnia bona quæ tenet apud Hochenzele et Bourdonc* (C. C. B., reg. 17144, f° 175 v°).

— Jean van Hamme, prisonnier *illeg*, sous ladite bannière ; i. t. : 97 mout., 1374 : même écu, mais le sautoir broch. sur la fasce et le 1<sup>er</sup> (!) quartier brisé en cœur d'une étoile. L. : *S Ian van* . . . . . (B.).

Voici, d'après GELRE, les blasons de deux membres de cette famille, hommes du duc de Brabant : 1° *Her Willem van Hamme* : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à la bande de cinq losanges de gueules ; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la fasce d'azur et au sautoir de gueules broch. ; 2° *Her Jan van Hamme* : même écu.

*De Grimbergsche oorlog* (voir p. 107) dit du *here van Hamme uijt Vermandois* : *Hij droeg den soilt meer noch min | Van goude, daer stonden in | Van helen drie manen diere* (II, v. 3266-8).

— Jean uten Ham, échevin de Heusden (Brab.), 1378 : trois losanges, accompagnés en cœur d'un oiseau et surmontés d'un lambel (Mal.).

— Egidius de Hamme, échevin de Bruxelles, 1390 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'un écus. à la fasce, sommée d'un lion iss. L. : *S' Gielis van Hamme* (B.).

— Everard van den, et *uijt den Hamme* renonce, envers le comte de Clèves, à toutes prétentions sur ses biens de Clèves, *gelegen tgegen Griet aver den Rijn, daer Dierich van Wisschel, bastart, sijn lijf an besat, ind an den have toe Wijel*, etc., que feu son père, Guillaume *uijt den Hamme* et le frère de celui-ci, *Loef*, avaient tenus en fief, 1401 ; donne un acte à ce sujet, 1405 : de . . . à l'écuss. plain. L. : *S Evert (van?) den Ham* (*Duss.*, *Clèves-Mark*, N° 638) (Comp. **KEILDONCK**).

— Philippe van Hamme, prêtre, curé de Cruijbeke, 1429 : trois (2, 1) bourses, accostées, chacune, de deux fiches coniques, la pointe en bas (clous sans têtes, aiguilles?) T. : un personnage (ange?) L. :

. . . . . *n-Ha* . . . (C. C. B., Acquits de Lille 1. 113).

**Ham, Hamm, Hamme.** *Johannes de Hamme*, échevin de Bruxelles, 1434, 9 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges. C. : une tête d'âne, engoulant le cq. T. d. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Iohannis de Hamme* (Brux.).

— *Hubertus de Hamme, braxator, commorans in Zichenis* (Sichem, Sichen?), 1436 : une fourche, à deux fourchons, accostée de deux trèfles. L. : . . . *erti de Hamme* . . . . . (*Heijlissen*).

— *Johannes de Ham*, échevin de Bois-le-Duc, 1469 : trois pals de vair ; au chef chargé à d. d'une coquille (Mal.).

— Jean van Hamme, échevin de la prieure de Millen, en sa s<sup>gr</sup>ie de ce lieu, 1499 : les lettres i et o en chef et s en pointe (S.-T., c. 9).

— Libert van Hamme, conseiller du Roi et receveur du quartier de Bruxelles, 1539 : même écu que *Jean, chev.* (1374), le 1<sup>er</sup> (!) quartier brisé en chef d'une étoile. C. cassé (Elseghem).

— Jérôme van Hamme, tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1616, 8, 9 : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges. Une étoile broch. en cœur sur l'écartelure. C. : une tête de cheval, engoulant le cq. L. : *S Ieronini dellamme* (C. C. B., c. 47 et 48).

— Damoiseau Guillaume van Hamme, échevin de Bruxelles, 1669 : même écu, mais sans l'étoile. C. fruste. T. : deux personnages (d<sup>lles</sup>?). L. : . . . . . *Hamme* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.) (voir **Grimberghe, Lose, Mersch, Veen**).

*Le seigneur de HAMME, près Thyelt* : d'or, à lessequier de douze pièces de gueulle.

*La mayson surnomé SCHAECK* : pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

*Le seigneur de LE HAMME, au pays d'Alost* : d'azur, au lyon d'or, lampassé armé, et à la bordure oné tout de gueulle, surnomé DE LUE.

**Hamaide** (*Mesire Ernous, sire de le*), sc. des actes de Jean, dit sire d'Audenarde, etc., 1280, et d'un Avesnes, 1281 : trois hamaïdes et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : . . . . . *de le Hamaide* . . . . . (Mons, Hainaut).

— (*Jehan de le*), chev., reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1363 : trois hamaïdes, la 1<sup>re</sup> chargée à d. d'un anelet. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux aiguères affrontées. L. : *S Jehan de le Hamaide* (B., N° 1828) (Comp. **Abeele**).

— (*Gérard delle*), échevin de Liège, vers 1382 : de . . . ; au fr.-q. burelé, au lion broch. (C. de B.).

**Hamaide** (*Messire Ernoul de le*), seigneur de *Rebais*, chev., pair du Hainaut, 1397 (n. st.) : trois hamaides, la 1<sup>re</sup> chargée au milieu d'un . . . (besant, tourteau?). L. : ★ *S Arnoul dele Hamaide* (Nam., N° 1263).

— (*Noble homme messire Jehan, seigneur de la*), de *Condet et de Renaix*(!), sc. un acte du lombard Louis Coste, 1415, 4 mai : même écu. Cq. cour. C. : deux aigüères affrontées. S. : deux léopards lionnés, accroupis. T. du timbre : deux anges volants. L. : *S' Jehan sign de le H . . . . .* (B.).

— Jean de le *Hamedde*, écuyer, sgr. de *Cherens* (Chérens) et de *Tresquières*, à *Baisieux*, 1505 : trois hamaides, la 1<sup>re</sup> chargée à d. de . . . . C. cassé (Tournai, Chartreux, c. II).

— (*Jehan de le*), sgr. de *Lussegnies* (Lussignies) et demourant à *Willemeu sur Tournezies* (Willemeu), tient, comme héritier de sa femme, d<sup>lle</sup> Marguerite des *Pres*, du château de *Flobecq*, le fief de *Ganmeraignes*, 1525 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois hamaides; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de . . . à l'écuss. plain et à la bande broch. C. : deux aigüères accostées (Fiefs, N° 10263).

— *Jehan del Hameude*, échevin de l'église *S<sup>t</sup>-Jean-l'Evangeliste*, de *Liège*, dans sa cour de *Merdorp*, 1533 : trois hamaides. L. . . *Jeh . . . . . Hamaide* (*Heijlisse*).

— *Messire Charles de le Hamayde*, chev., sgr. de *Chérens*, *Henripont*, *Ecaussinnes*, 1631 : même écu. L. : . . . *arle . . . . . ama . . .* (M. Hanon de Louvet) (voir *Hameijde*, *Hurtefale*, *Trazegnies*).

*Die here van Hameye*, homme du «duc» de Hainaut, portait, d'après *GELRE* : d'or à trois hamaides de gueules. Capeline de sable. Bourlet d'argent. C. : deux aigüères grises, affrontées. L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par *DOUET DARCO*, donne au sire de la *Hamete* : d'argent à trois hamètes de gueules.

Le seigneur de *LE HAMME* (!) : d'or, à trois aneydes de gueulle (COHN, *GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la contée de Flandres*).

**Hamal**, *Eustacius, miles de Hamele*, et *Eustacius de Hamelen*, miles, 1281, 2 : une fasce de cinq fusées et une escarboucle broch. L. : ✠ *S Eustacii de Hamele militis* (S.-T., c. 2).

Le *Cartulaire de Saint-Trond* blasonne cet écu très incorrectement, comme, d'ailleurs, presque toutes les descriptions héraldiques y sont fautives. Voir, sur *Hamal*, *HEMERICOURT, Le Miroir des Nobles*.

— *Willem van Hamele, here van Elderen*, 1337 : une fasce de cinq fusées. L. : ✠ *S' Wilhi d Hamele dni de Odeur milit* (=Odeur) (B., N° 380).

— Jean, sire de), Gérard *Roidstocke* et Jean, sire de *Schleiden* (*1<sup>o</sup> loco*), tous chev., remettent de la part de *Wenceslas*, duc de *Luxembourg*, etc., à *Arnould de Charneux*, chev., et à *Henri*, dit *vam*

*Jonghe*, écoutezte d'*Oppenheim*, la trêve conclue entre ledit duc et le comte de *Namur*, laquelle durera jusqu'au 13<sup>e</sup> jour après la Noël; 26 novbr. 1356 : *Jhan, heere von (!) Hamele*, reçoit, du *Brabant*, 743 vieux écus, pour les pertes faites, par lui et les siens, dans les guerres contre les comtes de *Flandre* et de *Namur*, notamment à *Assche* et au siège de *Bruxelles*, 1357, 23 août; *Jan, here van Hamele*, chev., reçoit, du *Brabant*, pour *Ghijsbrecht van den Wijere*, son parent (*neve*), 150 vieux écus, à titre d'acompte, pour les services rendus, par lui et ses compagnons, dans la guerre de *Flandre*, 1358 (n. st.), 5 janvier; reçoit du *Brabant*, une rente féodale, par le receveur de *Maestricht*, 1362, 3 : une fasce de cinq fusées. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Ioh. is dni de Hamale milit* (Nam., N° 813, et B., N°s 1351, 1567, 1779, 1854).

**Hamal Johannes, dominus de Hamalia**, reçoit, du *Brabant*, une rente féodale, par le receveur de *Maestricht*, 1368 (n. st.), 5 mars : même écu. Volet diapré. C. : une tête de bélier. L. : ✠ *S Iohūs dñi de Hamalia* (B., N° 2173).

— (*Eustache de*), jadis prisonnier à *Basweiler*, dans l'armée *brabançonne*; i. t. : 1250 mout., 1374 : même écu, brisé en chef à d. d'une étoile. C. : une tête et col de bélier. L. : ✠ *S Eustacii de Hamale* (B.).

— *Daniel van Hamele*, écoutezte de l'abbé de *S<sup>t</sup>-Trond*, 1443, 7, 30, 5, 61 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, un croissant. Même C. (S.-T., c. 7 et 9, et Ord.).

— *Jean van Hamel*, écoutezte de *S<sup>t</sup>-Trond*, 1578 : même écu, sans brisure. Même C. (Ord.).

— (*Jean de*), sgr. de *Petite-Somme*, décl. tenir, du roi de *France*, ladite sgrie et une maison au village de *Venain* (*Wenin*) (prévôté de *Durbuy*), 1682 : même écu (plein) (ovale). C. : une tête et col de bouc (cachet en sire rouge) (C. C. B., 43743<sup>e</sup>).

— (*D<sup>lle</sup> Al. de*), cachet sur une lettre à la comtesse de *Dion-le-Mont*, à *Nivelles*, 1719 : écu en losange, à la fasce de cinq fusées. Manteau, doublé d'hermine, sommé d'une cour. (Coll. de l'auteur) (voir *Alfter*, *Brusthem*, *IJseren*, *Palen*, *Proost*, *Robijns*, *Trazegnies*).

*HEMERICOURT* blasonne *Hamal* : « d'argent a une Fasce de coingnelee de gueules » (*SALBRAY*, p. 301). D'après *GELRE*, le *here van Hamal*, h. de l'évêque de *Liège*, portait : de gueules à la fasce de cinq fusées d'argent. Le cq. d'or. C. : une tête et col de bélier d'hermine, accorné d'or.

**Hambach**, voir *Menden*.

**Hambroec, dit van der Beversluijs** (*Pierre van*), échevin d'*Anvers* 1430, 1, 6, 8 : trois pals retraits. C. : un vol (N.-D., *Anvers*, *Chapell.*, *Capsae* 6-10).

**HAMBROICH (HAMBROYCH)**, voir **Harscheidt, Spee**.

**Hameijde** (Josse), h. du duc de Bourgogne, dans la chàtellenie de Courtrai, 1406 : dix (4, 3, 2, 1) billetes. L. : *Sigil. Ioes . . . eide* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

— Rogier *Hamaide*, même qualité, 1441 : même écu, mais brisé d'un croissant, entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> rangée de billetes. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *S . . . . . er Hameide* (Ibid., l. 37-38).

— *Isoije Hameijds*, veuve de Josse Eppe (géritif = *Eps*), reçoit une rente sur le domaine de Courtrai, 1445, 8 : même écu, sans brisure. L. : *S Isoie Ameide* (Ibid., l. 391).

**Hamelberghe** (*Ghiselbert*) sc. pour Jean Scilder, bourgeois d'Oldenzaal, qui donne un acte avec le curé d'Ootmarssum et d'autres, 1384 : un bélier sautillant. L. : *S Ghisebrecht v. . . . . (Utrecht)*.

**Hamer** (Georges de), prêtre, reçoit un paiement pour le prévôt de N.-D., à Bruges, 1417 : un hérisson. L. : . . . . . *Hamer* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

**Hamere** (Jacques de), amman du métier de Belle (Baillieu), 1474 : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L. : . . . . . *Ham . . .* (Ibid., l. 391).

— (*Adriaen d'*), amman ende bij provisie bedienende de bailluagie van den lande van Nevele, 1632 : trois maillets penchés, accompagnés en cœur d'un croissant. L'écu, dans un cartouche, accompagné au haut des lettres A D (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

**Hamers** (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 126 mout., 1374, 5, 6 : deux fleurs de lis, p. c., 1 en chef à d., 1 en pointe et un marteau en chef à s. L. : *S' Arnoldi dicti Hamers* (B.) (Pl. 8, fig. 491).

**Hamert** (Gisbert van) (fils de Guillaume), échevin de Rotterdam, 1419 : une fasce, chargée d'une étoile et accompagnée de trois (2, 1) marteaux. S. s. : un aigle. L. : *S Ghisbrt Wils* (U.).

**HAMESINGHEN**, voir **Colpach**.

**Hamme**, voir **Ham**.

**Hammerstein**. *Arnoldus, burgravius de Hamerstein*, sc. un acte de *Wilhelmus de Elze*, 1268 : trois marteaux penchés. L. : *S' Arnoldi burgravi de Hamirst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 53).

— *Gerardus, burgravius de Hamerstein*, et sa femme, *Mechildis*, donnent au couvent de Gräfenenthal une terre près de Sinzig, 1333 : même écu. L. : *S' Gerardi burgravi de Hamerst* (Ibid., N° 383).

D'après *GELRE, dye here van Hamerstein* portait : d'or à trois marteaux penchés de gueules. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'or, chargé (!) d'un marteau de l'écu et garni d'un vol d'or, chaque aile chargée d'un marteau de l'écu.

**Hammiin** (*Colin*) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison sise près de l'enceinte (*neven de veste*) (maison expropriée pour cause de l'agrandissement du parc ducal), 1432 : une croix engrêlée, accompagnée de deux croissants, 1 au canton d., 1 au canton s. L. : . . . . . *H . . . . .* (B.).

**Hamptia**. *Colart, filx Pirar de Hameteal*, échevin de la haute cour et franchise de Floriffoux, 1417 : un fer de pelle. L. : *S' Colar de Hamtia* (Nam., N° 1342).

— *Colar de Hamptiaux*, échevin de Floreffe, 1516 : un équerre, côtoyant le chef et le bord s. L. : . . . *Colart de . . . . .* (Nam., N° 1385).

**Han** (Jean, sire de), chev., h. du comte de Namur, 1294 : trois lions et un lambel broch. L. : *S Johan de Han chevalier* (Nam., Nos 262, 266).

— (Bauduin de), écuyer, *pers* (pair) *del chastial de Namur*, 1330 : trois lions et un lambel à cinq pendants broch. L. : . . . . . *sire de . . .* (Nam., N° 514).

— (Henri, sgr. de), en Champagne, reçoit, du Brabant, une rente sur Jodoigne, 1391 : un burelé, au lambel à cinq pendants. C. : un vol. L. : *S Henry de Hens* (B.).

**Hanaerts**, voir **Hannaerds**.

**Hanart**. Jean *Hannart*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa fille *Hanette*, 1474, 5, 7 ; reçoit une rente viagère pour lui et sa fille *Hanette*, procréée avec sa première femme, Jeanne Narret, 1482 ; reçoit une rente viagère pour sa femme, Marie de Thiennes, fille de feu Evrard, rente léguée par sa belle-mère, Sainte Hideux, veuve dudit Evrard, 1484 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. L. : *S Jehan Hanart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688).

— Ursmer *Hannart*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1476, 83, à Binche ; receveur de d<sup>lle</sup> *Ysabeau Rousseau*, sa belle mère, veuve de Jean Bourgeois, demeurant à Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour ladite d<sup>lle</sup>, la fille de celle-ci, *Annelete* Bourgeois, femme dudit Ursmer, et la sœur de celle-ci, *Amalberge* Bourgeois, femme de Jean Colissart, le fils, 1484 : un chevron, accompagné en chef d'un croissant et d'une rose et en pointe d'une étoile. L. : *Seel Ursmer Hanart* (Ibid., l. 1685, 1687, 1688).

**Hanceil** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Seraing; i. t. : 70 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écus., fruste. L. : *S Iohan Han . chai* (B.).

**Handzaeme** Jean van *Ansamen*, suppôt (*knape*), sc. un acte des doyens, chefs-hommes et bonnes gens du métier des courtiers (*makelaers*) de Bruges, avec d'autres chefs-hommes, des hôteliers et des suppôts de ce métier. 1324 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois boules. L. : *S Ioh'is de Ansame* (Fl., N° 1409 et 1410).

**Hane** (*Lodevicus dictus*), et *Regula*, sa femme, de l'aveu d'Everard, Godefroid, Albert, Jean, *Alheydis* et *Jutta*, leurs enfants, affranchissent des serfs, 1341 : un coq. L. : *S Lod . . . ici Hane de Wikede* (Duss., *Werden*, N° 97 1/2).

— (Jean van den), dit *Vijlein* (et *Vilain*), échevin de Bruxelles, 1355, 62, 3 : une bande oncée, chargée de trois châteaux, ou portes, munis, chacun de trois tourelles, posés dans le sens de la bande, et accompagnée au canton s. d'un maillet penché. L. : *S Iohannis de Gallo des* (!) *Vilein* (B. et Brux.).

— (Englebert van den), échevin *illegitimus*, 1358, 63, 64 : même écu, sans maillet. L. : *S Ingelb'ti de Gallo* (E. G., l. 132, et Brux.).

— (Thielman van), jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, 1376 : une fasce, accompagnée de quinze billetes, 9 (3, 4) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. C. : un vol, chargé d'une bande et d'un semé de feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (B.).

— (Jean) *Hanen*, *vriscepen* du duc de Brabant, dans sa cour de Dormael, 1428 : un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohis Hane scbi dorm* (S. G.).

— (Gérard), échevin du duc de Brabant, dans sa cour de *Dormale*, 1468 : même écu. L. : *S [S] Gherardi Hane scabi de Dormle* (!) (*Heijlisse*) (voir *Limminghen*).

**Haneffe**. Jean de *Hanneff*, échevin de Saint-Trond, 1645 : une croix, cantonnée de quatre merlettes contournées. C. cassé (Ord.) (voir *Neufchâteau*, *Rochefort*, *Seraing*).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond : d'argent à la croix, cantonnée de quatre merlettes, le tout de sable.

**Haneron**, voir *Hanneron*.

**Hanet** (ou *Havet*?) (*Pierart*), échevin d'Odumont, 1460 : une hache penchée, accostée de deux roses, tigées et feuilles, 1 en chef à s., 1 en pointe à d. L. : *S Pirart . . . .* (C. C. B., c. 36).

**Hangest** (*Willames de*), bailli d'Amiens, 1294 : une rose. L'écu accosté de deux fleurs de lis. L. : *S William . . . . angest laine* (Fl.).

**Hangest** (Guillaume de), le jeune, 1310 : une croix engrêlée, cantonnée de quatre lions cour. L. : *S Gvill de Hangest . . . . ne* (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N° 1215. GELRE donne au *here van Haengest*, en France : d'or à la croix de gueules. Cq. couronné d'or. C. : une tête et col de chien braque de gueules, langué d'or, terminé en volet, doublé d'azur.

**Haniel** (Thierry) (fils de Gérard), échevin de Heusden (Brabant), 1497, 1504 : un mouton passant (Mal.).

**Hanin**, voir *Dansaert*.

**Hanckaert** (*Godefridus*), échevin de Louvain, 1478 : un arbre sec, arraché, dans lequel perchent deux merlettes; bordure engrêlée. L. : *S Godefridi Hanckart scabini lo . . .* (S.-G.).

— *Arnoldus Hanckart*, échevin *illegitimus*, 1515 : le même écu, sans bordure, mais brisé au flanc d. d'une étoile. L. : *S Arnoldi H . . . . . louan* (Saint-Pierre, A. G. B.) (voir *Hannequart*).

**Hannaerds** (Jean), échevin de Tervueren, 1366, 77 : un bœuf passant. L. : *S Ian Hannaerts* (S.-G.).

— *Gosen Annaerds*, même qualité, 1402, 5 (n. st.) : un lion. L. : *S \* Goesen Hanaerst* (!) (S.-G.).

— *Goesen Annaerds*, même qualité, 1413 (n. st.) : un lion. L. : *S \* Goe . . n Hanaers* (S.-G.).

— *Goesen Hannarts* (*Hannairts*), même qualité, 1417, 9, 20 : un lion. L. : *S Goesen Hanaerts* (S.-G.).

**Hannart**, voir *Hanart*.

**Hannarts** (Jean), échevin de Landen, 1456 : écartelé; chaque quartier chargé d'un lion; un croissant broch. sur l'écartelure (S.-T., c. 9).

**Han[n]ebiert** (Pierre), alleutier du Hainaut, sc. un acte relatif à une terre à Beclers, 1398; sc. en 1400 : une rose à six feuilles et une cotice broch. L. : *S Pierart Hanebiert* (Tournai, Chartrier).

— Louis *Hannebert*, h. de hief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511; alleutier, 1512 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande. C. : un vol. S. : deux griffons (Tournai, Croisiers).

**Hannekart**, voir *Hannequart*.

**Han[n]ecot**, voir *Heneko*.

**Han[n]eman** (Jean), le jeune, bourgeois de Louvain, sc. un acte avec Everard van Grimde, 1358 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus. à trois tierces. L. : *S Ian Haneman* (B., N° 1690).

L'acte l'appelle *Hanneman de Jonghe*, sans prénom.

— (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts; i. t. : 148 mout; 1374 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus. à quatre buelles. L. : *S Iohannes* (!) *Hanneman* (B.).

**Hannequart** (et **Hennekart**) (Jean), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme, *Yzabeau de lescaille*, 1473, 4, 7, 81; h. de fief du Hainaut, 1481 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un *Agnus Dei*, regardant, passant; 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion et un chevron abaissé, broch. (**Gillard**?). T. s. : une femme nue, iss. du cadre du champ du sceau. L. : *Seel Jehan Hannekart* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 1685, 1687, 1688) (voir **Hanckaert**).

**Hanneron. Colart Haneroen**, receveur du prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1439, 40 : trois têtes de chien braque. T. : un ange. L. : . . . . *ert Haenroen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42 et 378).

— **Colart Hanneron**, même qualité, 1452, 3 : même écu. C. : une tête de chien braque. L. : *S Colar Haneron* (Ibid., l. 378).

— **Jean Hanneron**, et **Henneron**, bourgeois de Tournai, reçoit des rentes viagères sur le domaine de Courtraï, 1445, 8, 61, 2 : un chevron, accompagné de trois trèfles, les tiges fendues en chevron. C. : une étoile entre un vol. S. : un lion et un griffon. L. : *S Ieha Hanero fl Andriev* (Ibid., l. 391).

Les quittances de 1445 et 1448 citent sa femme Agnès le Musie.

— (Nicaise), conseiller du roi et son receveur général pour Ypres, Courtraï, etc., 1504; pour Bruges et le Franc, 1505, 6; receveur général de Flandre, 1519, 21, 2 : trois roses, tigées et feuillées. S. s. : un aigle, sur lequel chevauche un homme, nu-tête, tenant de la main gauche une badine. L., 1504 : *S Nicase Hanneron* 1504 (Ibid., l. 35-37, 132, 197) (voir **Christiaens**).

N. B. Le millésime 1504 fait partie de la légende du sceau.

**Hannesche. Baudes de Hanech, homme de loi, manant en le baillerie de Wasseige** (Wasseiges), 1331 (n. st.) : trois étrières et un bâton broch. L. : ✠ *S Badet de Haneche* (Nam., N° 524).

— **Jehans de Hanech**, h. du comte de Namur, 1354, 5, 9; maître de Namur, 1358, 9 : trois mouchetures d'hermine (d'hermine plain?); au chef denché, chargé au point d'une étoile. L. : ✠ *Sg Iohannis de Hanech* (Nam., Nos 784, 9, 859, 830, 847) (Pl. 8, fig. 192).

**Hanneton** (Renaud), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1511; franc-alleutier, 1512 (n. st.) : une croix, chargée de cinq . . . (roses, coquilles?). S. s. : un griffon (Tournai, Croisiers).

**Hannière. Mestre Jehan Haniere** reçoit, du comte de Flandre, 20 livres par., pour sa pension de cest present parlement, 1314 (n. st.) : un chevron; au fr.-q. d'hermine plain. L. : *S Magr. . . ok'is dicti Hanniere cl' ici* (Fl., N° 1277).

**Hannosin**, voir **Laurent**.

**Hannosset** (Christophe), chev., conseiller et receveur général du roi au quartier de Bruxelles, 1666, 7, 8 : d'hermine à la fasce entre deux burelles. C. : une étoile à cinq rais. L. : *Stigl. Christo Po Pon* ANNOTES (sic) (C. C. B., c. 48).

Dans la légende du sceau, le P du mot *Pon* est formé d'un monogramme de deux P adossés, ressemblant plus au moins au Φ grec.

**Hannut. Henricus de Hanuto, armiger** (voir **Racourt**), 1339 : trois forces renversées. L. : ✠ *S Helman de Hanvt* (B., N° 510).

— **Robertus de Hanuto, armiger** (voir **Racourt**), 1339 : même écu, brisé de trois billettes, 1 au point du chef, les 2 autres en pointe, accostant la 3<sup>e</sup> force renversée. L. : *S Robier de Chierve* (Ibid.).

— **Gauthier van Hannuijt**, échevin de Tirlemont, 1364 : de menu vair, au fr.-q. chargé d'un lion (Gr. scab., Louvain, c. 5643).

— **Wautelet van Hannuijt**, le bâtard, jadis prisonnier à Basweiler, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 32 mout., 1374 : même écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S Wotre va Hanvt* (B.).

— **Eustache van Hannuijt**, prisonnier illec, sous Robert de Namur; i. t. : 250 mout., 1374 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de vair; au fr.-q. chargé d'un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir. L. : ✠ *S Stas de Hanvt* (B.).

— **Gérard van Hannuijt**, prisonnier illec; i. t. : 110 mout., 1374, 8 : trois forces renversées, accompagnées au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Gerars de Chestias* (B.).

Id est : château de Hannut, voir **Hemicourt**, passim, e. a., p. 245 (édit. SALBRAY).

— **Godefroid van Han[n]uijt**, chev., prisonnier illec; i. t. : 1192 mout., 1374, 5 : de vair à trois forces renversées. L., 1374 : *S Mes Godefrois de Gim[mi]?*; 1375 : ✠ *S Godefroit Germea* (B.).

Le même auteur du XIV<sup>e</sup> s. dit : *Germeal de Hanut* (Ibid., p. 144).

— **Wautelet van Hannuijt**, prisonnier illec; i. t. : 178 mout., 1374, 6 : de vair à une (seule) force renversée. L. : *S Wavltir de Hannov Germv* (B.).

— **Jean Malechar** (tout court), et **Melechar van Hannuijt**, prisonnier illec; i. t. : 32 mout., 1378 : trois forces renversées; au fr.-q. broch., chargé d'un sautoir. L. : ✠ *Iohans Malchar* (B.) (voir **Malsart, Torre**).

Gérard, Godefroid, *Wautelet* de Hannut et *Jean Malchar* combattirent, à Basweiler, sous la bannière de sire Jean Godenards.

**Hanoyse** (Jean), maire et échevin *delle vilhe et hacoir de Seve* (Saives), 1346 : un croissant (B.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LVII.

- Fig. 1. Josse van Havere, échevin de Saint-Nicolas (1551).  
Fig. 2. Adrien Jan Seghers, échevin de Waesmunster (1632).  
Fig. 3. Jean de Cauwere, maieur de Saint-Nicolas (1648).  
Fig. 4. Adrien Baert, échevin de Saint-Nicolas (1648).  
(Ce dernier sceau sera décrit dans le « Supplément ».)



**Hanon** (Pierre), h. de fief du Hainaut, 1524, 6, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée en chef de deux étoiles à cinq rais et au flanc d. d'une rose ; le flanc s. et la pointe cassés. T. : à s. derrière l'écu : un Saint-Pierre, coiffé de la tiare, tenant de la droite la croix pastorale et de la gauche une clef. L. : *Seel Piere Hanon* (Arch. de l'égl. de Braine-le-Comte).

Pierre et Géry H., frères, ont scellé ensemble l'acte de 1524 ; le sc. de Géry est tombé.

— (Géry), 1527, à Braine-le-Comte : une clef en cœur, accompagnée de trois (2, 1) étoiles à cinq rais. S. s. : un aigle essorant. L. : *Seel* . . . . . (Ibid.).

Il scelle également en qualité d'homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons.

— Charles-Adrien Hanon, officier au service d'Autriche, appose sur une lettre adressée, en 1750, à sa sœur M.-G. Hanon, à Braine-le-Comte, un cachet à ces armes : de gueules au chevron d'or, accompagné de deux étoiles en chef et d'une clef, surmontée d'une étoile, en pointe. Cq. cour. C. : un lion iss., brandissant un cimétière (M. Hanon de Louvet) (voir Buterne, Douillet, Haeghen, Hove, Hulín, Colins, Maleingreau, Neufvilles, Pattey, Saquin, Ville, Waitte).

Hanon de Louvet porte actuellement : d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles à cinq rais du même, la 3<sup>e</sup> surmontée d'une clef d'or. C. : un lion d'or, armé et lamp. de gueules, iss., brandissant un glaive d'argent, garni d'or. Devise : *Esto quod es*.

Sur la pierre tumulaire de Marie Hanon († 1704) et de Nicolas Parmentier († 1687), son époux, dans l'église de Br.-le-C., et sur le portail de Nicolas H. († 1659), chez M. Hanon de Louvet, illec, on aperçoit un compas, au lieu du chevron.

Au-dessus du portail de l'église de Saint-Martin de Tours, à Oisquercq, en Brabant, se trouvent les armoiries des Hanon, tenues par deux anges, avec la devise : *Esto quod es*.

Dans la même église, en la chapelle de la Vierge, repose le corps de *Venerable Homme Maître Nicolas Hanon, bachelier en theologie, doyen de la Chrestiennté de Nivelles . . . personne de ceste eglise . . . et pasteur . . . qui apres avoir rebasty et embelly ceste eglise a ses frais . . . est deceédé . . . le 28<sup>e</sup> de Janvier de l'an 1674 . . .*

Dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Géry, à Braine-le-Comte, se trouve un vitrail qui est orné de ces armoiries, que l'on remarque aussi sur la grille en fer forgé clôturant cette chapelle : un chevron, accompagné de trois étoiles, la 3<sup>e</sup> surmontée d'une clef. Cq. cour. C. : une étoile à cinq rais. Devise : *Esto quod es*.

Dans cet oratoire ont été enterrés des membres de la famille Hanon, depuis le commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

**Hanot** (Jeannet), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1538 : une hure de sanglier, surmontée à d. d'une molette. C. : une aigle iss. (Mons, Sainte-Waudru, c. I).

— (Mathieu), le fils, même qualité, 1541 : même écu, mais une rose à la place de la molette. C. cassé (Mons, H. de fief).

**Hansbeke**. Gauthier van *Ansbeke*, échevin de Bruges, 1310 : trois anses de marmite, rangées en pal. L. : *S' Walleri de Anzebeke* (Fl.).

— (Johannes de), échevin de Malines, 1340, 9, 53, 60 : trois (2, 1) anses de marmite (P., c. II, et Mal.).

*Le seigneur de ANSEBEQUE : de gueulle, au chevron d'ermynes, à trois croes ancré d'argent sur le gueulle, et crye : Ghystelles! Ghystelles!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene noblesse de la contée de Flandres*).

**Hanswijk**. *Johannes de Hansewije*, juré de la ville de Malines, 1299 : trois billettes (Duss., *Jul.-Berg*, N° 132).

— Henri van *Hanswijk*, échevin illec, 1604, 11, 12 : trois billettes vidées ; au fr.-q. chargé d'une fasce, sommée d'un lion iss. C. : un lion iss. (Mal.).

**HANSTADEN**, ou **HAUSTADEN** (*Haustadt?*) (*Willelmus de*), miles, a reçu en fief, du duc de Luxembourg, *quinque vini plaustra, que apud villam dictam Meylen iuxta Renum habui*, 1362 : trois pals ; au chef plain. L. : *Wilhelmi d . . . . . aden milit . .* (*Lux.*, c. III, l. X, N° 7).

**Hantes** (Les échevins de la ville de), 1562 : dix (4, 3, 3) losanges. T. : un h., portant de la droite un bâton. L. : *S eschevinal de la france vil de Hantes* (B<sup>on</sup> de Royer de Dour).

**Hanxleden** (Godefroid de), conseiller du comte de la Mark, 1393 : une ancre de maçonnerie, posée en bande. C. : un vol (Duss., *Col.*, N° 1165).

— *Gadert* (!) van *Hanxlede*, drossard de Bilstein (Mark), 1417 : même écu. L. : *★ S' Godert van Hanxlede* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

— *Humoldt* et *Johan van Hanxlede*, drossard[s?] *toe der Vredeby* (Fredeburg), 1417 ; tous deux : une ancre de maçonnerie, posée en barre (!). L. L. : *S' Henolt va Hanixled ; S' Iohan van Hanixlede* (Ibid., N° 746).

**Hapart**, voir **Happa**[e]rt.

**Happar** (*Jehan*), maire de l'église Saint-Paul, de Liège, à Avennes. 1434 ; *Johan Happar, dit Rosseal*, tenancier à Avennes, 1434 : une fasce entre deux burelles (C. C. B., c. 108) (voir **Happa**[e]rt).

**Happa**[e]rt (Léon) reçoit, pour le sgr. de Gaesbeek, 184 vieux écus, des échevins de Vilvorde, 1357 : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2<sup>e</sup>, un lion, au 3<sup>e</sup> cassé. Cq. cour. C. : un bonnet, ou chapeau, pointu. L. : *S Lvenis . appaert* (B., N° 1243).

— Jacques *Hapart*, ayant assisté à la campagne du duc Antoine de Brabant contre les seigneurs luxembourgeois, sc. un acte de *Goedart van Warwelle*, 1412 : une tour (B.).

**Happa[er]t** (*Gerelmus dictus*), échevin de Bruxelles, 1418, 9 : écartelé ; au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, p. c. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. Un maillet penché, broch. en cœur sur écartelure. Cq. cour. C : un bonnet arrondi, garni d'une plume d'autruche, iss. de la cour. S. : deux aigles. L. : *S Gerelmi dei Happart* (Brux. et B.).

— Jean Hap[ar]t, maieur et échevin de la cour de Saint-Paul, à Avennes, 1480 : une cotice, accompagnée au canton s. d'un étrier. L. : . . . ohan . . . pa . . (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

— (Louis), échevin d'Anvers, 1491, 1502 : même écu que *Gerelmus*, mais les fleurs de lis complètes, et sans maillet. T. s. : une d<sup>lle</sup> (M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, I).

— (Jérôme), échevin *illeg.*, 1523, 4 : même écu, brisé d'une étoile broch. sur l'écartelure. Cq. cour. C. : bonnet arrondi. T. s. : une d<sup>lle</sup> (114 lettres scab. et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. III).

— (Corneille), échevin *illeg.*, vers 1545 : même écu. les fleurs de lis, p. c. (avec étoile). C. : un chapeau, retroussé d'hermine, garni d'une plume d'autruche (sans cour.). L. : *S Cornelii Happaert* (N.-D., Anvers, Chap.).

— (Jean), même qualité, 1651 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, trois fleurs de lis, p. c. ; au 2<sup>e</sup>, un lion. Le bas est cassé (Anvers, Arch. Comm., *Besch. v. eigend. buiten Antw.*, I).

— (Damoiseau Robert-Hyacinthe-Joseph), licencié-ès-lois, échevin de Bruxelles, 1732 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de sinople au lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules à trois fleurs de lis, p. c. C. : un chapeau de tournoi, orné d'une plume d'autruche (M. van der Elst) (voir **Bienne, Happar**).

**HARACOURT**. *Margriet van Harracourt* (elle signe : *Margrit van Haracourt*), *jouffrauce zu Falckenstein und Euvrlinge* (Everlange), reçoit une rente à Bastogne, 1533 : une croix ; écu. en cœur à la fasce. L. : . *Margr . . t . . . Har . . . .* (C. G. (B.. Acquis de Luxembourg, c. 2050 bis).

L'écu est quelque peu fruste. Il est possible qu'il y ait eu un lambel et encore un meuble au 1<sup>er</sup> canton.

**HARBEKE** (Jean) (sans partic.), écuyer, sc. un acte de *Leve van Hulse*, 1389 : un fascé. L. : *S' Iohannis de Horbec* (Duss., *Col.*, N° 1126).

**Harbonnières**. *Mestre Manessier de Herbonieres* reçoit, du comte de Flandre, *ma pencion de cest present parlement*, 1314 (n. st.) : de . . . au chef de . . . ; au sautoir broch. sur le tout. L. : *S' Manasse . . de Harbon cl' i (= cleric)* (Fl., N° 1278).

— Jean-Denis de *Harboniere* (il signe : de *Harbonier*), gentilhomme de la Salle du roi à Bastogne, sgr. en

partie de Cobreville (comté de Chiny), décl. tenir, du roi de France : « laditte qualité de noble et exempt de toutes charges et impositions publiques » et une partie de la sgrie de Cobreville, 1682 : neuf (3, 3, 3) besants, ou tourteaux, placés dans la partie inf. du champ, accostés de deux lions affrontés, tenant, ensemble, une couronne, posée en chef. Cq. sans C. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713a).

Ce même cachet (en cire rouge) est apposé, comme sien propre, par P. du *Champ* (il signe : du *Camp*), au dénombrement qu'il remet, au roi de France, de la part de Marie-Marguerite Muller, dame-douairière de la sgr<sup>ie</sup> de Waha et du hameau de Charneux (Ibid., 45713b).

D'après E. TANDEL, *Les Comm. luxemb.*, cette dame était veuve de J.-Gérard de Bande, chev., capitaine, etc., sgr. de Waha (V, p. 36).

**HARCHE** (Jean de), maieur *en féauté* de Liège, 1420-5 : un gironné de seize pièces ; écu. en cœur à la croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cantons d'une merlette et au 2<sup>e</sup> d'une rose. T. : un ange. L. : . *Johan de Harch . .* (C. de B.).

**Harchies** (Jean, sgr. de), chev., h. de fief du Hainaut, 1344 : de . . . à cinq trangles ; au fr.-q. plain. Un lambel broch. sur l'écu. L. : *S' Iehan de Harechies* (B.) (Pl. 8, fig. 193).

**Hardenberg** (Henri) et Robert Stael (voir **Stael**) (ils semblent posséder en commun le *hoff toe Boedensvelde*) font un échange de serves, avec l'abbé de Werden, 1430 : deux chevrons. L. : *Sigillum Hinrich Ha . . . . . rg* (Duss., *Werden*, N° 97b).

GELRE donne à un *Neveluc vā Hardenberch*, h. de l'évêque de Munster : de gueules à deux chevrons d'argent.

**Harderwijk** (Les échevins de), 1418 : un lion cour. (à la queue simple) et un semé de billettes. L. : *Secretum civitatis de Herderwic* (Arnhem, *Rekenk.*).

**Hardevust** (*Godefridus, filius quondam Hildegeri, dictus*) tuteur des enfants de Gertrude, veuve de Herman, écoute de Deutz, chev., 1292 (n. st.) : deux bras nus, passés en sautoir, iss. des bords de l'écu. L. : *S' Godefridi Hardevust* (Ville de Cologne, N° 567 (voir **Vijgh**)).

**Hardinck**, voir **Herdinck**.

**Hardit** (*Colart*), maieur d'Ath, 1344 : trois sangliers passants. L. : *Seel Cola . . Hardi . .* (B.) (voir **Canivette**).

— (*Jaquemin*) reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui et sa femme, Marie Canivette, 1403 : dans le champ du sceau, deux léopards lionnés, adossés, accompagnés, dans la partie sup., d'un cœur, surmonté d'une couronne. L. : *S . . que-min . . . . .* (Tournai, Chartier).

**Harduemont** (Godefrôid, sgr. de), 1355, 76 : neuf (3, 3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. C. : un vol. L., 1376 : *S Godefridi dni de Hardevemont* (S.-T., c. 8, et *Heijlisse*).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles, passim*.

— Jean van *Harducemont*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 4452 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un lambel broch. ★ *S Iohan de Hardeemon* (B.).

— Arnould, bâtard de *Herdevemont*, prisonnier illec, sous sire J. Godenarts ; i. t. : 100 mout., 1374 ; dit sceller de son propre sceau : même écu, brisé d'un bâton. L. : *S Ienrin de Hardevemont* (B.) (voir **Oreye, Oupeye, Rocour, THILIESSE**).

L'écu de ce dernier sceau porte donc une double brisure : lambel et bâton.

**Harduin** (Hubin), échevin de Liège, 1352 : deux fascés ; au fr.-q. chargé d'une croix (C. de B.).

**Hareche**, voir **Pontillas**.

**Haren** (*Adam, dominus de*), miles, vassal du sire de Fauquemont, 1276 : un fascé de huit pièces. L. : ✠ *S Ade militis de Haren* (Duss., Bailliage d'Altenbiesen, N° 15).

— *Gossuinus*, frère dudit Adam, même qualité, 1276 : même écu, une étoile (à six rais) broch. à s. sur les deux premières pièces. L. : ✠ *S Gos . . . vini de Haren militis* (Ibid.).

— (*Gossuinus de*), h. de Waleran, sire de Fauquemont et de Montjoie, 1283 : même écu, mais l'étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Goss . . . de Haren militis* (Ville de Cologne, N° 469b).

— Mgr. *Gossuin de Hare*, même qualité, 1283 (n. st.) : même écu, mais l'étoile à six rais. L. : ✠ *S Gosvini de Hare militis* (Nam., N° 161).

— Monseigneur *Ogier de Hare*, frère dudit, même qualité, 1283 (n. st.) : un burelé (de 13 pièces) et trois (2, 1) faucons broch., posés en pal. L. : ✠ *S Ogeri ml'is et advocati ũectnis* (avoué de Maestricht) (Ibid.) (voir **Borneken**).

Voir HEMRICOURT, *op. cit.*

— (Rogier van), sgr. de *Biecke*, reçoit du Brabant, par la ville de Lierre, du chef de la guerre de Flandre, 30 vieux écus et 30 gros de Flandre, à valoir sur les frais *van drie ghelavien*, 17 mai 1357 ; il reçoit, du Brabant, 405 3/4 vieux écus, pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 21 novembre : un burelé (de 16 pièces) à trois (2, 1) faucons brochants. L. : ✠ *S Rogier ua Hare* (B., Nos 1086 et 1538).

Sur ce dernier sceau, les faucons se trouvent dans la position normale.

**Haren** (Gérard van), h. de fief de Henri van Oijenbrugghe, sgr. d'un bien, non cité nommément, 1367 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé d'un lion iss. de la pointe. Seul, l'écu subsiste (Gr. scab., Mélanges, A. G. B.).

Comp. *Oijenbrugghe*. Dans l'acte de 1367, il s'agit, entre autres, de biens *op de Zenne te Heffene* (Heffen) in *Zennebroec*.

— (Adam van), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 312 mout., 1374 : un fascé (8 p.) ; au fr.-q. chargé de quatre pals (**Merode**). L. : ✠ *S Adaem de Haren* (B.).

— (Gérard van), prisonnier illec, sous la bannière de Linter ; i. t. : 50 mout., 1374 : une cotice, accompagnée de six fleurs de lis, p. c., 3 (2, 1) à s., 3 à d., celles-ci côtoyant le bord de l'écu. L. : ★ *S Gherart van Haren* (B.) (Pl. 8, fig. 194).

— (Jean van), *clerc heritable du sanc* (*dou sancg*) en la ville de Gand, 1453, 4 : trois fermaux ronds. C. : quatre plumes. L. : *S Iohannis de Haren* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 109).

— (Nicolas van), échevin de Borg-Heers, 1522 : les lettres **Ch**, accompagnées de deux étoiles à cinq rais, 1 en chef à d., 1 en pointe (S.-T., c. 13).

— *Everhart van Hairen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1526 : de . . . à quatre burelles ; au fr.-q. chargé de trois cotices. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux oreilles d'âne (Duss., Commanderie de Biesen, N° 72).

— (Mathieu van), échevin de Malines, 1535 : une marque de marchand (Ibid.) (Fig. XXIV).

— (Thomas de), h. de fief du sgr. d'Ohain, 1618, 23 : un h. sauvage, s'appuyant sur sa massue, de la main droite, accosté de deux roses, tigées et feuillées, 1 en chef à d., 1 en pointe à s. (Els.) (voir **Broekhuizen, Poucques, Stevens**).

**Harent** (Jean van), receveur de messire Jean de Baenst, sgr. de *Bernem* (Beernem), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1462 : une poule, accompagnée au point du chef d'une étoile. L. : *S Ian van . . . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

**Harff**. *Dominus Henricus de Harve, miles, officiatu*s et vassal du comte de Looz à *Harve*, sc. un acte de *Cornelius Bucke de Harve* et de *Jacobus de Elroyde* et de leurs femmes, *Elsbe* et *Greta*, qui prennent, dudit comte, un moulin, à *Harve*, 1341 ; sc. un acte des frères *Prinzele van Caster*, 1341 ; sc. en 1343 : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Henrici de Harve* (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 441, 442, 462).

*Her Henric van Harve*, h. du duc de Juliers, portait, d'après **GELRE** : d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lambel d'azur. Cq. d'or. Volet d'argent. C. : un

chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, garni d'un vol d'argent et sommé d'une boule de gueules.

**Harff.** *Roverus de Harve, miles*, vassal du comte de Looz, frère du chev. *Henricus de Harve*, 1341; *Reuver van Harve*, 1343 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lambel, chacun des trois pendants chargé de deux billetes; au 2<sup>d</sup>, plain (Duss., *Jul.-Berg*, Nos 441, 462).

— Jean van *Harve*, chev., ami et conseiller de Guill., duc de Juliers, et de sa femme, Marie de Gueldre, 1367; sc. un acte avec Werner de Breitenbend, 1369, une charte de son parent (*maig*), Renier van *Alderode*, 1370, etc., etc., 1371, 6 : même écu que Henri (1341). L. : *S' Iohannis de Harve milit'* (Ibid., Nos 794, 835, 843, 864, 921).

— *Roufer van Harve*, chev., ami et parent (*maig*) dudit *Alderode*, 1370 : même écu, mais le lambel à trois pendants, chacun de ceux-ci chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : . . . *ermanni milit' Rov* . . . (Ibid., No 843) (Pl. 8, fig. 193).

— Jean van *Harve*, chev., reçoit un acompte du drossard de Fauquemont, 1378 : même écu que Jean (1367). L. : *Iohannis de Herve* (!) *militis* (B.).

— Marie-Catherine de *Harff*, veuve de Baexen, dame de Noville, sc. un acte de Jean-Werner a Baexen, 1681 : plain; au chef chargé d'un lambel. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713<sup>b</sup>).

Sur le sceau de cette dame, la lambel est à trois pendants.

**Hargnies.** *Gillion de le Harigny*, h. de fief du roi de Bohême, sc. un acte du prévôt d'Aymeries (voir **Aubry**), 1326 : de . . . à l'écuss. plain, accompagné de huit coquilles, rangées en orle; au bâton broch. sur le tout. L. : ✠ *S' Gillion de Harigni* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Boins**).

D'après l'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, « le sire de Caregunxis (?) » (sic!) (lisez : Hargnies) portait : d'azur à un escuçon d'argent à une oïlle de coquilles d'argent.

**Harcourt.** *Jehan de Harecourt*, le jeune, chev., 1281, 6 (n. st.) : type équestre; le bouclier et la housse à deux fascés, surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Iohannis de Harecovrt militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Secret' Iohis de Harecovrt* (Fl.).

— *Jehan, sgr. de Harecourt*, chev., 1296 : type équestre; le bouclier cassé; la housse à deux fascés. L. : . . . *hannis* . . . . . C.-sc. : un écu à deux fascés. L. : . . . . . *ohis de Har* . . . . . (Fl.).

Voir *Invent. analyt.*, N<sup>o</sup> 204, 393 et 804.

— (Mgr. Louis de), vicomte de *Chastelleraut* (Châtelleraut), 1375 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fascés;

au 2<sup>d</sup>, un lion; au 3<sup>e</sup>, un lion cour. et une bordure, chargée de besants. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. du cq. : deux aigles, dont le col est entouré d'une cour. L. : *S' Loys de Har* . . . . . *ast . . . a . . . .* (S.-G.).

**Harcourt** (Louis de), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'*Arcot* et de la *Faubeche* (Vaelbeek?), donne à l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, 20 bonniers, moitié eau, moitié bruyère, à Veldonck, 20 juin 1375 : même écu. Cq. cour. Mêmes C. et S. du cq. L. : *S' Loys de Harcovrt visct de Chast . . . aut* (S.-G.).

— (Jean, comte de), sc. deux actes de son oncle Louis, ci-dessus, 1375 : deux fascés. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq, iss. d'une cuve. T. : deux h. sauv., iss. de l'encadrement du champ. L. : . . . *Ieh co* . . . . . (S.-G.).

— Jean, comte de *Harecourt* et d'*Aubmalle* (Aumale), vicomte de *Chastelleraut*, sgr. d'Aerschot, rappelle à ses officiers d'Aerschot et de la *Faubesche* sa récente lettre, leur annonçant qu'il a cédé à son frère, Louis de *Harecourt*, l'usufruit de ces deux terres, et leur ordonne de lui servir les revenus de celles-ci, 15 juin 1405 : même écu. Cq. cour. C. : une queue de paon. S. : deux aigles (sans les cour.), munis, chacun, d'une couverture fascée, flottante. L. : . . . . . *e d Ha. covr* . . . . . *Chastel* . . . . . (S.-G.).

— *Johannes de Haricuria*, évêque de Tournai, 1434 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge, entre un ange et le Christ, chacun sous un dais; au bas, un évêque, agenouillé, accosté de deux écus : A, une tour, surmontée de deux . . . , et un semé de fleurs de lis; B, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fascés; au 2<sup>e</sup>, cinq (2, 3) croisettes, surmontées d'un lambel; au 3<sup>e</sup>, trois bandes (Tournai, Chartrier, c. 10) (voir **Stalle**).

*Her Lodewygh van Harcoert* portait, d'après GELRE : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à deux fascés d'or; au 2<sup>e</sup>, de sable au lion d'or; au 3<sup>e</sup>, d'argent au lion de gueules et à la bordure (simple) de sable (sans besants). Volet d'hermine. Cour. du même (!). C. : une queue de paon au naturel. GELRE donne au *grece van Haercourt*, h. du roi de France : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules à deux fascés d'or; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur à trois bandes d'or. Volet d'argent. Cq. cour. d'or. C. : un plumail de coq, en pomme de pin, d'or, iss. d'une cuve d'argent.

D'après l'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCO, voici l'écu du comte de Harcourt : de gueules à deux fesses d'or.

**Harlebeke** (Jean van), chev., sgr. de *Lembeke* et de *Wackine* (Wacken), reçoit, du receveur de Brabant, par Jean, bâtard van Harlebeke, 10 livres de Louvain, pour une rente féodale, pendant une année, 2 juillet 1365; il reçoit, par le même, vingt livres de Louvain, arrérages de ladite rente, pen-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.



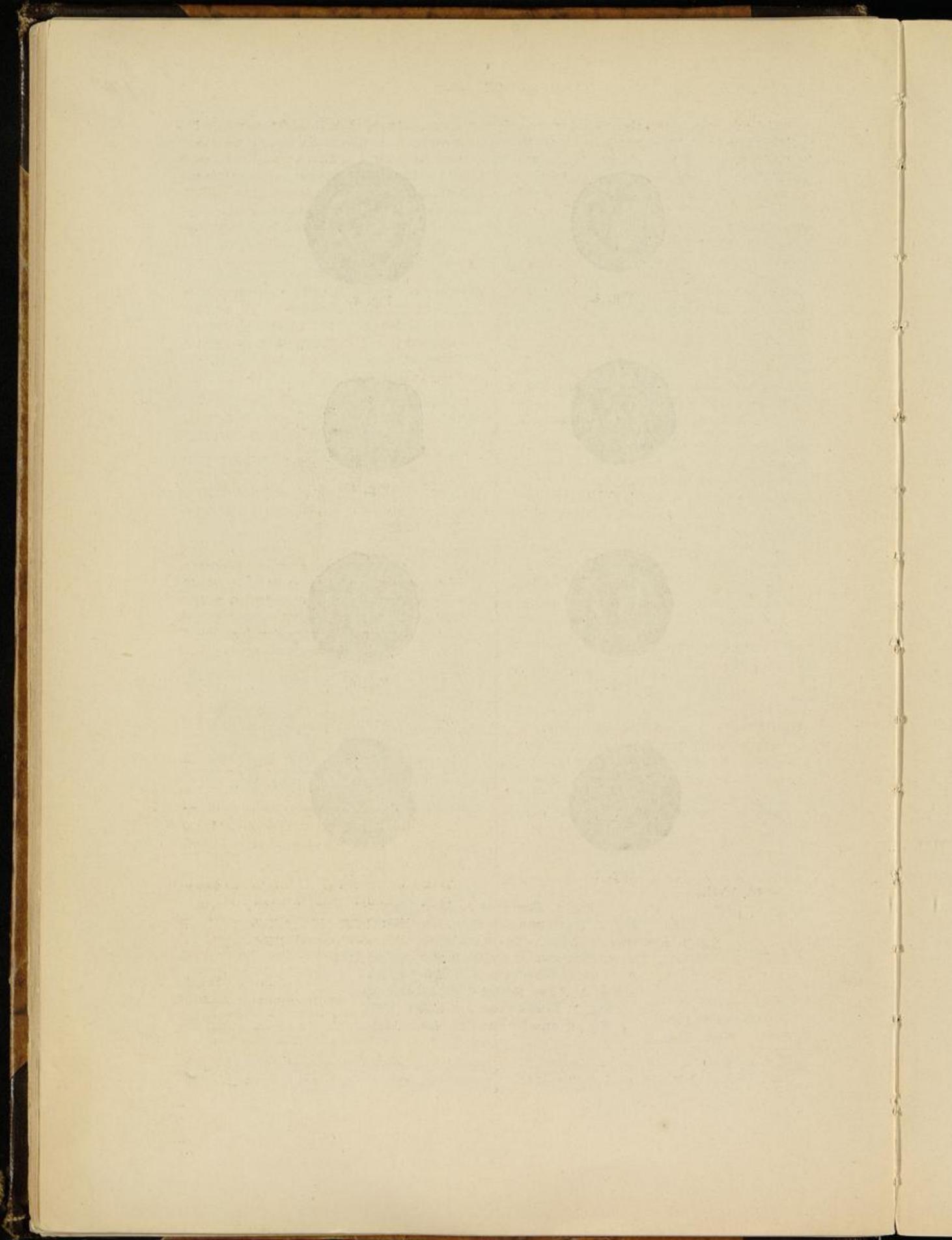
Fig. 7.



Fig. 8.

Pl. LVIII.

- Fig. 1. *Henricus de Eger* (1342).  
 Fig. 2. *Henri van den Eger*, chevalier (1350).  
 Fig. 3. *Henricus de Egher*, échevin de Wesel (Prusse rhénane) (1355).  
 Fig. 4. *Henricus de Egher*, même qualité (1364).  
 Fig. 5. *Elbert van den Egher* (1395).  
 Fig. 6. *Jutta*, femme dudit Elbert (1395).  
 Fig. 7. *Etienne van den Egher* (1395).  
 Fig. 8. *Sander van den Egher* (1421).



dant deux années, 24 juin 1367 : un chevron et une bordure engrêlée. Volet d'hermine. C. : deux membres d'aigle, en chevron renversé, tenant, chacun, une boule. L., 1363 : *S* . . . . . *Harlebeke* . . . . . *Wakine*; 1367 : *S Jehan de Harlebeke* (!) *chevalier* (B., Nos 1987, 2138).

**Harlebeke.** Jean van *Arlebeke*, chev., sgr. de *Lembeke*, *Wackene* et *Derleke* (Deerlijk), autorise l'ammann de Bruxelles à faire un paiement à *Janne den Jonghen van Lembeke bi Halle* (Hal), etc., au profit de l'église et des pauvres de *Lembeke*, 1377 : mêmes écu et C. (B.).

D'après GELRE, *Arlebeke*, en Flandre, portait : d'or au chevron de gueules, à la bordure engrêlée de . . . (non coloriée).

— Gilles de *Harlebecque* reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur sa vie et celles de sa femme, *Jehane Berengiere*, et de son fils *Hanequin*, 1404 : une fasce, surmontée d'une croisette, et une bordure engrêlée. L. : . . . . . *lebeke* (Tournai, Quitt.).

— (Les prévôt et échevins de la ville d'), 1436, 1442, 3 : une croix, cantonnée de vingt besants, chargés, chacun, d'une croisette (C. G. B., Acquis de Lille, l. 1 et 412) (comp. **Biervliet**).

Le champ est de gueules, le croix et les besants sont d'or. Voir *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*, par CORN. GAILLIARD.

D'après le même roi d'armes, le viconte d'*Aerlebeque*, portait : gyronné d'or et d'asur de huit pièces, à l'escuson de gueulle sur le tout, et crye à la bataille : *Haerlebeque! Haerlebeque!*

**Harman.** *Dyrick Herman* (!), bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : trois belettes sautillantes. L. : *S Teoderici Harman* (Duss., *Clèves-Mark*, No 775).

**HARNELLY**, ou **HARNILHY** (Robert van), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 1100 mout., 1374; sc. pour Jean de Tréveray (i. t. : 53 1/3 mout.) et *Warnion* de Seigneulles (i. t. : 346 2/3 mout.), tous deux prisonniers, sous ledit comte, 1374 : dans le champ du sceau, un lion couché, coiffé d'un eq., au volet flottant, semé de fleurs de lis et au lambel, chacun des trois pendants chargé de deux besants, ou tourteaux; ledit eq. cimé d'une tête et col de cygne. L. : *S Robert de Har . elly segr d G'tuiller* (Gertwiler?) (B.).

Peut-être faudrait-il lire : *Harvelly* et *Harvilhy*?

**Harnes.** *Michael de Harnis*, mai 1225; miles, 1227 : type équestre; le bouclier et la housse : de . . . à l'écuss. de . . . et au lambel à six pendants broch. L. : ✠ *Sigillv* . . . . . s. C.-sc. : un écu aux mêmes armes. L. : ✠ *Sigill' Michaelis de Harnes* (Fl. et Tournai, Chartrier).

— *Jehans, sires de Harnes, chhrs.*, mari de noble dame Marie de Mortagne, *mere al hoir de Mor-*

*tagne, castelaine de Tournay*, 1288 : type équestre; le bouclier et la housse à un lion, à la queue fourchée (sans lambel). C. : un éventail. L. : *S' Ioh' is dñi de Harnes militis*. C.-sc. : écu aux mêmes armes, brisé d'un lambel. L. : ✠ *S' Mikiel de Harnes chr* (Ibid.) (voir **Gavre**).

Le contre-scel provient donc d'un de ses proches parents (peut-être de son fils).

**Harots zone**, voir **MEER**.

**Harre de NOIREMONT** (Henri-Philippe de) (voir **Thiribut**), 1683 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une croix pattée (!); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges. L'écu sommé d'une cour. et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. G. B., 43713<sup>b</sup>) (voir **Thiribut**).

**Harzée.** *Jaquemin de Herzeyes*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Montjardin; i. t. : 290 mout., 1374 : une aigle. L. : *S' Iakemin de Harsee* (B.).

— Louis de *Herzeyes*, chev., prisonnier illec, même bannière; i. t. : 879 mout., 1374 : une aigle et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Lvdocivi de Harsees* (B.) (voir **Blehen**).

**Harscheidt.** *Arnoldus de Arscheyt, vir nobilis*, de l'aveu de Georges, doyen de Saint-Géréon, à Cologne, de Jean, prévôt du monastère de Werden, de Thierry, chanoine de Saint-Géréon, de Henri de *Arscheyt*, laïc, ses frères, de *Jutta*, dame d'*Arenfels* (Arenfels), et de Béatrice, chanoinesse séculière de Sainte-Cécile, à Cologne, ses sœurs, a vendu, à Thierry, comte de Moers : *curtem meam Houkelshoven in Boydberg* (Budberg), avec le patronat de l'église de *Boydberg*, 1334 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. cassé. L. : *S' Arnoldi de Hayr* . . . . . (Duss., *Orange-Moers*, No 12).

— *Georgius de Arscheyt*, doyen de Saint-Géréon (ci-dessus), 1334, 5 : une croix potencée. T. d. : un saint, portant un long vêtement, orné d'une croix (simple), une lance dans la main droite, ledit saint iss. de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S' decani ecce sc. e Geonis coln ad causa* (!) (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Theodericus de Arscheyt*, chanoine (ci-dessus), 1334, 5 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un fascé (de 8 p.); au 2<sup>e</sup>, une fasce; au 3<sup>e</sup>, deux chevrons; au 4<sup>e</sup>, un fascé (de 8 p.), au bâton broch. (sur le 4<sup>e</sup> seul). L. : *S Theoderici de Hayrscheyt* (Ibid., Nos 12 et 14).

— *Henricus de Arscheyt, laicus* (ci-dessus), 1334, 5 : une fasce. C. : un chapeau pyramidal, soutenant une boule, sommée d'un panache de plumes de coq. L. : ✠ *S' Henrici de Hayrschiet* (Ibid. No 12).

— *Arnoldus de Arscheyt* écrit *dilecto fideli suo Wernero de Lyntorp* (Lintfort, Lintorf?) qu'il a vendu

les biens que celui-ci tient de lui, au comte Thierry de Moers, *avunculo nostro dilecto*, 1335; *Arnoldus de Aerscheyt, vir nobilis*, de l'aveu de ses frères et sœurs, a vendu audit comte *fideles meos seu feudarios, vulgari nomine « man » appellatos*, à savoir : *Goscinum de Hambroych, Henricum de Barle, seniore* (Baerl), *Johannem de Lare, Reinboldum de Curia, Bartoldum Appelman, Ysebrandum Proyt, Wilhelmum de Cassel, Bartoldum de Stegha, Theodricum de Woulkulen* (Wolfskuhlen), *Godefridum de Vlacy* (Flecken?), *Wernerum de Lintorp, Henricum Beart, Copphardum Beart, Lambertum, filium Elberti de Orsoygh* (Orsoy), *Johannem de Eger et Bartoldum de Rubergh, cum bonis suis feudilibus, ipsis coniunctim vel divisim adiectis, omni eo iure quo hactenus ad me dinoscantur*, 1335 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un écureuil (entier). L. : ★ *S' Arnvldi de Ayrscyt* (Ibid., N° 13 et 14).

**Harscheidt.** Sire Arnould van *Auirscheidt*, chanoine à la cathédrale de Cologne, sc. un acte de son parent, Jean d'Isenburg, sgr. d'Arenfels, 1343 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile. C. : un plumail, le manche chargé d'une étoile broch. L. : ★ *S' Arnoldi de Harscheidt* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 455).

**Hartel Pasquier**, voir **Anthoine**.

**HARSTLO** (Henri van), juge du comte de Clèves, dans la Hetter, 1361 : une fasce bretessée (!), accompagnée de trois (2, 1) étoiles. L. : ★ *S' Heynrec van Harstele* (Duss., *Emmerich*, N° 96).

**Hartigsvelt** (Guillaume), échevin de Rotterdam, 1633 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois anguilles, posées en fasce et rangées en pal, celles du 1<sup>er</sup> contournées; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un cerf saillant, celui du 3<sup>e</sup> contourné. C. : un cerf iss. L. : *S' Willem . . . tichtsvelt* (U.).

**Hartius** (Antoine), licencié-lois, échevin de Bruxelles, 1615 : deux aigles. C. : une aigle iss. (E. G., 1. 368).

— (Nicolas), lic.-ès-lois, échevin *illeg.*, 1641 : mêmes écu et C. (Ibid.).

**Hartman** (Adrien), échevin de Rotterdam 1642 : une triangle onnée, sommée d'un cerf iss. et accompagnée en pointe de trois (2, 1) losanges. C. : un cerf iss. L. : ★ *S' Adriaen Hartman* (U.).

**HARVELLY**, voir **HARNELLY**.

**Harven** (Laurent de), h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1619 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une aigle iss. (Mons, H. de fief).

Le fils de ce personnage, ayant également nom Laurent, intervient à cet acte, en la même qualité que le père. Son sceau est tombé. Un Laurent de Harven (père ou fils ?) sc. en 1626, des mêmes écu et C. (Ibid.). Cette famille fut anoblée le 21 novembre 1733.

Les émaux sont : le champ de gueules, les meubles, tous, d'argent.

**Harvengt.** *Jehans de Harvoing, escuyer*, échanson du duc de Brabant, donne quittance à celui-ci, 1423 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une cotice et six merlettes, rangées en orle. C. : un vol. T. : deux d<sup>lles</sup>. L. : *S' Jehan de Marchiennes* (B.).

**HARVILHY**, voir **HARNELLY**.

**Has**, voir **Zwaef**.

**Hasart van PRUYME** (= Prüm) (*Cone* = Conrard), écuyer, vassal de l'abbé de Prüm, 1368 : un lion (?); écu. en cœur à la croix ancrée. L. : *S' Coradi (!) dei Hasart* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 809) (voir **Bienaimé, Bruyère, Michaut**).

— *Clais Asaert*, échevin du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harlebeke, 1409 : trois coquilles et un bâton broch. (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 417).

— Jacques *Hasart*, homme du duc de Bourgogne, dans sa sgr<sup>ie</sup> d'Harlebeke, 1438 : une bande, chargée en chef d'une fleur de lis (étoile ?) et accompagnée au canton s. de . . . S. s. : un griffon accroupi. L. : *S' Iacop . . . . .* (Ibid., 1. 412).

**Haze** (Henri de), échevin du *bijvang* de Lierre et tenancier de la cour de *Lechene*, 1481 : trois trèfles (ordinaires) (Mal.).

— (Henri de), tenancier de ladite cour, 1489 : trois trèfles, aux feuilles vidées (Mal.) (Pl. 8, fig. 196).

— (Hubert) (sans de), h. de fief de la salle de Lille (Nord), 1584 : un lièvre élané, regardant. Le reste du sceau est fruste (V<sup>ie</sup> Desmazières).

— (Gauthier de), tenancier de Saint-Gommaire, à Lierre, 1626 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux fascées, surmontées d'une étoile; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, contre-écartelé; *a* et *d*, une tour; *b* et *c*, trois (2, 1) arbres (Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. 11) (voir **Flandre, Zeghaert**).

*Le seigneur de GRUTTERSZALE : d'argent, au premier canton d'or, au lyon de sable.*

L'AZE (de Haze), de *Flandres* : *pareilles* (Corn. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

**Hasebrouck**, voir **HAESBROEC**.

**Haseldonck** (Jean van der), dit *van Elsele* (= d'Ixelles), reçoit, du receveur de Bruxelles, pour Mathilde Smecheleren (de Mechelere), le prix de rachat d'un cens, à elle dû, par le duc de Brabant, du chef d'un jardin récemment englobé dans le parc ducal, 1432 : une fourche, broch. sur une anille. L. : *S' lan vander Haselœonc* (B.).

**Hasendonck** (Arnould) (fils de Jacques), échevin de Rotterdam, 1582 : parti; au 1<sup>er</sup>, un lièvre saillant; au 2<sup>d</sup>, neuf (3, 3, 3) losanges. C. cassé (U.).

**Hasenkamp** (Jean), drossard de Wetter, 1417 : trois triangles haussés (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746) (voir **Bruggeneyen**).

**Hasenrugh** (Henri), échevin de *Berck* (*Berke* = Rheinberg), 1458 : une bande, chargée de trois roses (Duss., *Orange-Moers*, N° 77) (voir **EGER[EN]**).

**HASKENDALE** (**Haasdal**). *Johannes de Haskisdale*, chev., 1276; *Johannes de Haskedale*, 1283; *Jehans de Haskendale*, chev., 1283 (n. st.), h. de fief de Waleran, sire de Fauquemont : trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Iohannis de Haskendal* . . . . . (Duss., Bailliage de Vieux-Jones, N° 45; Ville de Cologne, N° 469<sup>b</sup>; *Nam.*, N° 161) (Comp.).

**Hasnon** (La seigneurie de), à Neufvilles, en Hainaut, 1610, 77 : dans le champ du sceau, deux écus; A, quatre clefs; B, un chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. Les deux écus sommés d'une mitre et posés sur une crose (Hospices de Soignies, à Soignies) (voir **Hanon**).

**Hazoy**. *Henris de Hasoit*, h. de fief du duc de Brabant, assiste à une formalité à Tournai, 1357; *Henris dou Hasoir*, *escuivirs*, h. de fief dudit duc (au *Roman Pays*), 1364 : de vair à trois pals et à la fasce brochante. L., 1337 : ✠ *S' Henri d. Hasoit*; 1364 : . . . *nri dov H* . . . . . (Mons, Abb. de Bonne-Espérance, et B., N° 1892).

**HASSEL**, voir **Drake**.

**Hasselholz**. *Willelmus de Hasselhouze*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1315 : un chevron, accompagné de dix billettes, six en chef, 1, 2, 4 en pointe (S.-T., c. 3<sup>bis</sup>) (Pl. 8, fig. 197).

Le *Cartul. de Saint-Trond* blasonne : « écu billeté et à chevron. »

**Hasselt** (Gérard van), h. de Rasse de Liedekerke, sgr. de Boulaere, 1297 (n. st.) : un lion (Els.).

— (Thierry van) (fils de Simon), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 42 mout., 1374 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, accompagnés au 2<sup>e</sup> canton de deux croisettes au pied fiché et aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, d'une croisette au pied fiché; au fr.-q. broch. chargé d'un lion. L. : ✠ *S Symon de Hasselle* (!) (B.).

— (Les échevins de), 1468 : parti; au 1<sup>er</sup>, un arbuste (noisetier = *hazelaar*); au 2<sup>d</sup>, un burelé (**Looz**). L. : . . . *abinorem de Hasselt* (B.).

— (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eigenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une rose, surmontée de trois piles (S.-T., c. 9) (Pl. 8, fig. 198).

— (Les échevins de), 1625, 8 : parti; au 1<sup>er</sup>, un burelé (**Looz**), au 2<sup>d</sup>, un arbuste (Ibid., c. 16).

La maison surnommé de **HASSELLT** : *fesses de sable et d'argent de six pièces, fretté, sur le sable, d'or* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne noblesse de la contée de Flandres*).

Le seigneur de *Hasselt* : *d'or au lyon de gueulle, billeté de meumes, lampassé et armé d'argent, et crye : Cœur de lyon Hasselt* (Ibid.)!

**Hatkes** (*Collin*), échevin de la haute cour et franche ville de Jauche (non cité nommément dans l'acte), 1541 : un couteau contourné. L. : ✠ *Collin Hatkes* (M. J. Vannerus).

**Hatzfeld**. *Craft van Hatzfeldt*, écuyer, fils de feu sire *Guntraym*, chev., *Craft* et *Godart*, ses fils aînés, ont été faits, par l'archevêque Frédéric de Cologne, *burchmanne zome Hallenberge*, eux-mêmes et leurs hoirs qui auront leur part du château et de la ville (*stat*) de *Hatzfeldt*, 1396 : tous les trois : une ancre de maçonnerie, posée en fasce. Cq. cour. C. : un glaive, embrochant une merlette, entre un vol (Duss., *Col.*, N° 1197) (voir **Reven**).

— Christine, femme et mère respective des trois précédents : dans le champ du sceau, rond, petit module, une dame debout, tenant deux écus : A, *Hatzfeldt*; B, un demi-vol renversé (Ibid.).

**Hattem** (Les échevins de), 1418 : sous un édicule, placé dans le champ du sceau, un écu au lion cour. à la queue fourchée. L. : *secretvm civitatis de Hatte*. (Arnhem, *Rekenk.*).

**HATTESTEYN** (Adam van), écoutète de *Barle* (Baerl), 1511 : un bandé, au bâton en barre. C. : deux plumes (palmes?) adossées. L. : *Adam van Hatzsl'* (Duss., *Orange-Moers*, N° 110) (voir **Hattstein**).

**Hattoy**, voir **Revigny**.

**HATTORP**, voir **Friemersheim**.

**Hattstein** (Anne-Marguerite de *Manderscheidt*, dame de Born, veuve de Florent), remet au roi de France le dénombrement de la sgrie de Born (prévôté d'Echternach, comté de Chinny), dont elle tient la moitié à titre d'alleu et, par engagement, un quart, relevant de l'archevêché de Trèves, 1681 : trois bandes (écu ovale, sans timbre) (cachet en cire noire) (C. C. B., c. 45713<sup>a</sup>) (voir **HATTESTEYN**).

Le nom de famille de Florent Hattstein n'est pas précédé de la particule.

**HAUCHERY** (Jacques van) (*Hauthery*? = *Hautera*?), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 535 mout., 1374 : six fleurs de lis, 2 au canton s., rangées en pals, les 4 autres : 3 et 1; au fr.-q. à la fasce, chargée d'un écu. à la bande, ladite fasce entre deux burelles. L. : ✠ *S Jakemar voe de Crehen* (voué) (B.) (Pl. 8, fig. 201) (voir **Hauteroel**).

**HAUCHIN**, voir **Haulchin**.

**Haudion** (*Mgr. Jehans de*), chev., sc. un acte de Marié, dame de Mortagne, *mere al hoir de Mortagne*, châtelaine de Tournai, 1289 (n. st.); chev., franc-échevin des alleux en Tournais, 1291 : dix losanges (3, 3, 3, 1), aboutés en pal (non accolés), et un lambel à cinq pendants broch. L. : ✠ *S' Jehan de Haudion chevalier* (Tournai, Chartrier) (Pl. 8, fig. 199).

— *Mahius de Haudyon* sc. un acte de Baudouin de *Maquincourt*, sergent du roi de France, 1306, à Tournai : dix billettes (5, 4, 1), surmontées d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Mahiv de Hav* . . . . (Ibid.) (Pl. 8, fig. 200).

**Haugwitz**, voir **Nicholas**.

**Haulchin**. Martinot de *Hauchin*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1495 : un cygne. T. s. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q., l. *Quévy*).

— Philippe de *Hauchin*, même qualité, 1553, 6 : de . . . à six burelles ; écus. en cœur chargé d'un chevron, accompagné de trois roses (panelles ou . . . ?) (Mons, Sainte-Waudru).

— (David de) (et *Hauchin*), même qualité ; *maître*, 1579 ; sgr. de *Resmes*, conseiller et pensionnaire de la ville de Mons, 1583 ; sc. encore en 1584, 5, 8, 90, 1 : un burelé ; écus. en cœur, chargé d'une gerbe, ledit écus. au chef plain. C. : un cygne iss. (Mons, H. de fief).

— Jean, archevêque de Malines, 1585 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, enclos d'un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de . . . à cinq triangles. L'écu posé sur la croix archiépiscopale et surmonté du chapeau cardinalice. Devise : *Praesis et Prosis*. L. : *S Ioannis Havchini d g archiepiscopi mechliniensis 1583*. C.-sc. : mêmes écu, croix chapeau et devise. L. : ✠ *Contra sigillum Ioan Havchini arch mechl* (S.-G.).

— Les échevins de la ville de Haulchin, 1592 : écus. en losange ; parti ; au 1<sup>er</sup>, écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de . . . à l'écuss. à la croix ; au chef de quartier échiqueté ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, à la bande de vair ; au 11<sup>d</sup>, plain, au chef plain. L. : *S . . . esche* . . . . . *Haulchin* (B<sup>on</sup> de Royer de Dour) (Pl. 8, fig. 202).

**Hault** (Jacques de), écuyer, demeurant à Saucy, sc. un acte d'Etienne de Blauville, écuyer, à Mussot-lez-Briey, mari de *Jenon* de Hault, 1531 : écu fruste. C. : un vol (Lorr., *Briey*, B., 593, N<sup>o</sup> 96) (voir **BLAUVILLE**).

**Haultepenne** (Lambert, bâtard de), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 304 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis et un bâton broch. ; un écus. à la bande broch. en chef à d. L. : ✠ *S' Lambier de Hatepen* (B.) (Pl. 8, fig. 203) (voir **Guijgoven**, **Warfusée**).

M. Niffe-Anciaux, à Namur, possède une matrice, du xv<sup>e</sup> s., à un écu semé de fleurs de lis, brisé d'un lambel et en cœur d'une rose. L. : *s iohan de hatpen*.

**Hausen**. Gerlach van *Husen*, écuyer, h. du margrave de Juliers, sc. un acte de Thierry van Antweiler, 1345 : un lion (léopard lionné ?) (cour. ?). Le haut de l'écu est fruste. L. : ✠ *S Gerl . . de Husen* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 484).

— *Here Bruke van Husen*, ridder, sc. un acte de Jean de Bâweiler, fils de Jean, 1369 : une fasce, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Her Breich van Husen* (Duss., Commanderie de Biesen, N<sup>o</sup> 69).

— *Adaem ende Bruken van Husen*, *wopenture*, sc. ledit acte, 1369 ; Adam : un<sup>o</sup> fasce, surmontée d'un lambel. L. : ✠ *S Doim van Husen*. *Bruken* se sert du sceau, décrit ci-dessus, du chevalier *Bruke* (Ibid.).

— *Adam de Husen*, armiger, *coloniensis diocesis*, reçoit, du chapitre de Cologne, pour lui, sa femme, Catherine, et ses enfants, *in pensione*, pour six ans, *curtem in Loen*, 1374 : une fasce, surmontée d'un lambel (Duss., *Col.*, N<sup>o</sup> 940).

— *Brueghen de Husen* sc. ledit acte, 1374 : même écu (Ibid.).

— Frédéric van *Huysen*, bon ami du comte de Moers, 1418 ; bon ami de Guillaume (de Juliers), sgr. de Wachtendonck, et du comte de la Mark, 1427 : une fleur de lis. L., 1418 : . *Friderih . . . . . sen* (Duss., *Orange-Moers*, N<sup>o</sup> 55, et *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 549) (voir **HUSEN**, **HUSEN**).

**Hausmann**, voir **Vietinghof**.

**HAUSSI** (Jean de), l'ainé, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère pour lui, Marguerite de *Fontenielles*, sa femme, et son fils, *Sandrin* de H., 1402 : un chardon de cardeur, accompagné en chef de deux étoiles à six rais. L. : *S Jehan de Havsi* (Tournai, Quitt.).

Emblème des foulons (voir F. DE VIGNE, *Recherches hist. sur les cost. civils et milit. des gildes, etc.* (1847), pl. 15 et 32 ; le même, *Mœurs et usages des corporations de métiers* (1857), pl. 28 et 31, fig. 6 et 10).

— (Jean de), le jeune, reçoit, de la ville de Tournai, une rente à lui appartenant du chef de son père *Sandart*, 1404, 7, et une autre pour sa sœur Maigne, veuve de Thomas Petit, bourgeois de Valenciennes, 1407 : même écu, mais les étoiles à cinq rais. L. : *S Jehan de Havsi le jovene* (Ibid.).

Jean, le jeune, est aussi qualifié bourgeois de Valenciennes.

**Haustadt**, voir **HANSTADEN**.

**HAUTART** (Thierry et Rodophe van der), frères, et Othon van Blitterswijk se décl. solidairement responsables, du chef d'une rente, envers Thierry

van *Groesbeke*, fils de Roger, 1436; Thierry : une fasce entée, surmontée à d. d'une étoile. C. : un lion iss. Rodolphe : même écu, sans l'étoile. Même C. (*Geld.*) (Comp. les armes de **Groesbeek**, **La-wick**).

**Hautem.** *Reinerus de Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1293 (n. st.) : une fasce. L. : . . . *Reineri de Houthe scabi th* . . . (S.-G.).

— *Arnoldus de Houthem*, même qualité, 1336 : une fasce (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Johannes de Houtheem*, même qualité, 1344 : de vair; au fr.-q. chargé d'un écu, à la fasce. L. : . . . . . *heem s* . . . (Ibid.).

— Jean, fils de feu Arnould van *Houtheem*, même qualité, 1352 : une fasce. L. : . . . . . *de Houthe* . . . (*Heijlissen*) (voir **Bunsbeek**).

— Renier van *Houthem*, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts; i. t. : 215 mout., 1374 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés, le 3<sup>e</sup> accompagné à s. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Reineri Stovte de Houthe s* . . . . *nen* (!) (probablement : *scabini tenensis*, en abrégé, = échevin de Tirlemont) (Pl. 8, fig. 204).

— *Jehans de Houtem*, chevaliers, *bastart de feu mes-sire Henry de Flandres, seigneur de Nieveve* (Ninoye), reçoit une rente viagère sur Termonde, 1390 : plain; au fr.-q. chargé d'un lion cour. et d'une bande broch., chargée de . . . . L. : *S Ian* . . . . . v (C. C. B., *Acquits de Lille*, 1. 70, 71).

Voir *Biographie Nationale*, l'article sur Henri de Flandre, par ALPH. WAUTERS.

— *IJwain van Houthe[e]m*, chev., caution de Nicolas Hoen van *den Brouke*, 1407; alleutier du quartier de Tirlemont, 1421, 4 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. L. : *Segel her Weyn van Houtem* (B. et S.-G.).

— *IJweijn van Houtheem*, chev., échevin de Tirlemont, 1410, 4 : même écu. L. : ✠ *S hēn Ween de* (*sic*) *Hovtheem scab* . . . (Abb. Oplinter, A. G. B.).

— *IJwein van Houtheem*, même qualité, 1427 : même écu. L. : ✠ *S* . . . . . *ni de H* . . . . . *e s* . . . . . *nen* (Ibid.).

Sur ce sceau, de 1427, le vair est de huit tires; sur ceux de 1410 et de 1414, il n'est que de sept. Les membres de cette famille portent, tantôt, de vair, tantôt, de menu vair.

— Libert van *Houtheem*, receveur du duc au métier de Tirlemont, 1443 : de vair; au fr.-q. chargé de trois maillets penchés; l'écu brisé en cœur d'une étoile, broch. sur le fr.-q. C. : un vol de chauve-souris, ou de dragon. S. : *S' Liebrecht va Houtheem* (S.-G.).

DE RAADT, t. II

**Hautem.** Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1446 : même écu, mais sans l'étoile (*Heijl.*).

— Libert van *Houtheem*, même qualité, 1452 : même écu (plein). L. : *S Lieberecht van Houtee scepe tienē* (S.-G.).

— Libert van *Houthem*, chev., même qualité, 1470 : même écu, brisé en cœur d'une étoile, à cinq rais, broch. sur le fr.-q. L. : . . . *berti de Houtheem* . . . . . (S.-G.).

— Les échevins du village de *Houthem-Sainte-Marguerite*, 1502 : même écu, mais sans l'étoile. Le reste du sceau est cassé (*Heijl.*).

— Jean van *Houtheem*, échevin de Tirlemont, 1503 : même écu, brisé en cœur d'un anneau, broch. sur le fr.-q. L. : ✠ *S Iohis de H* . . . . . *scabi thien* (S.-G.).

— Antoine van *Houtheem*, même qualité, 1510 : même écu, mais sans l'annelet. L. : *S Anthony* . . . *outhē scabi thien* . . (S.-G.).

— Antoine van *Houthem*, même qualité, 1514 : même écu (plein). L. : . . *Ant* . . . . . *Hovthē scabi then* (*Heijl.*).

— Josse van *Houthem*, échevin de Saint-Trond, 1539 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. L. : *S Ioes van Hovt* . . . (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

La partie senestre et le bas de l'écu sont cassés; on ne voit que le chevron, deux merlettes et la première force.

**Haute-Clocque**, voir **Outeclocke**.

**Hauten**, voir **Houte**.

**Hautera** (?), voir **HAUCHERY**.

**Hauterive** (*Riquard*, sgr. de), chev., bailli d'Ypres, 1388 : un lion (un peu fruste). C. : deux bustes de more adossés. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ric* . . . . . *ive* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 188) (voir **Ha[e]g[h]e[n]**).

Le seigneur de HAUTERYVE : d'azur, au lyon d'argent, lampassé et armé de gueulle, et crye : A mont ! A mont Hauteryve ! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène noblesse de la contée de Flandres*).

**Hauteroel** (*Willemet*), jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 270 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis; au fr.-q. broch., chargé d'un étrier. L. : ✠ *S' Wilheame danis* (B.) (voir **HAUCHERY**).

**Hautrage**. Les échevins de la ville de *Hautrage*, 1386 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux chevrons. Sur le tout : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un soleil. L. : . . . . *hevinal de la ville de Hautrage* (B<sup>on</sup> de Royer de Dour) (voir **Lalaing**).

**Hauwaert.** Les échevins de *Houdert*, 1430, 61 : un lion et un lambel à cinq pendants broch. L. :  $\text{✠ S' scabinorum de Hovdert}$  (S.-G.).

— Jacques van *Houw[a]ert*, échevin de Bruxelles, 1481, 7, 9, 94, 5 (n. st.), 1501 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce, la fasce chargée d'un écu. parti-émanché, broch. sur le lion. C. : une tête barbue, coiffée d'un bonnet pointu, pendant en arrière. L. : *S Iacobi de Havicert* (Brux. et E. G., I. 356, 250).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille *Houwaert* (tout court) portait : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois roses de gueules; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à deux pals de gueules.

— Jean-Baptiste *Houwaert* (!), tenancier juré de la chambre des tonlieux à Bruxelles et lieutenant du receveur général des domaines du roi au quartier de Bruxelles, 1613, 6, 7, 9, 26, 8, 9 : même écu, mais le lion, non broch., iss. du bord sup. de la fasce. C. : un buste barbu, coiffé d'un bonnet pointu, tortillé. L. : *S Baptista Houwaert 1603* (C. C. B., c. 47).

#### HAUWAEGEN, voir HOUWANGHEN.

**Hauwe.** Victor van den *Hauwe*, h. du comte de Flandre, dans sa sgr<sup>ie</sup> de Guines, 1419, 20 (n. st.) : un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L. : *S V. . . tor van den Hauwe* (C. C. B., Acquits de Lille, I. 490).

— (Jean uten), h. d'Antoine, bâtard de Bourgogne, sgr. de Beveren, Beuvry (en France), etc., 1453 : une pioche, accostée de deux étoiles. L. : *S Ian vten Hauwe* (Ibid., I. 235) (voir **Clerc**).

**Hauwel** (Eustache), bailli d'Ypres, 1284; *Eustasses Hauwiaus*, h. de fief du comte de Flandre, marquis de Namur, 1290, 4 (n. st.) : une fasce de cinq fusées, alésée. L'écu posé sur une aigle contournée. L. :  $\text{✠ S' Eostacii Havel}$  (Nam., Nos 173, 224 et 238).

— *Walterus dictus Hauwel de Stadis*, de l'aveu de sa femme, *Sibilia*, donne à l'abbaye Sainte-Gertrude, à Louvain, un *domistadium*, sis près de l'héritage des *pueri de Quatham*, . . . *in wastina*, bien qu'il avait reçu de Godefroid de Brabant, sgr. d'Aerschot et de Vierzon, 1286 (n. st.) : une aigle. L. : *S' Wallier Hauwel de Harscot* (S.-G.).

Voix *Congrès archéologique et historique de Bruxelles*, 1891, p. 457.

— *Walterus Havel, dominus fundi* (il s'agit d'un fief *apud Romlede*), 1325 (n. st.) : trois fleurs de lis (complètes), au lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. :  $\text{✠ S' Walteri Havel}$  (S.-G.).

**Hauwiaus**, voir **Hauwel**.

**Havaine** (*Estievène*), bailli à Aix-en-Pevèle, pour haut et noble sgr. *Mgr. Lyon du Chastiel*, chev., sgr. de *Hovardrye*, d'Aix-en-Pevèle, de Montgobert et de Villers-le-Heron, en Valois, 1482 : une étoile et un croissant, rangés en pal. L. : *S Estevène Havaine* (Tournai, Chartrier).

**Have** (Jean van den), garant du duc de Gueldre, envers le comte de Clèves, 1395 : diapré à la fasce vivrée, surmontée à d. d'un huchet. L. : . . . *ohan van den Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 380) (voir **Hoeve**).

**Havel**, voir **Hauwel**.

**Haveloes** (Jean), échevin d'Herenthals, 1518, 20 : un lévrier passant, accompagné de trois (2, 1) roses (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

**Havelose** (*Ector le*), h. de fief de la cour de Termonde, 1427 : une bande, chargée de trois feuilles de chêne (C. C. B., Acquits de Lille, I. 70-71).

**Haven** (*Wisse van der*), échevin de Bréda, 1380 : une fasce, chargée d'une coquille. L. : *Wisse van d' Haven* (B.) (voir **Hoeve**).

**Haver** (*Walterus dictus*), *judex comitis clevensis in den Hamme*, 1324 : un lion passant, la queue en dehors, en chef, et deux trèfles, les tiges passées deux fois en sautoir, en pointe, mouvant de la pointe. L. : . . . . . *ri Haver* (Duss., *Bedbur*, N° 20).

— Nicolas *Haever*, bailli d'Orsoy, pour Jean, comte de Clèves, et chargé de garder *syn stat*, *huys ende kelrye aldaer*, jure de les livrer, après la mort du comte, à sa femme, Mathilde de Gueldre, du douaire de laquelle ils font partie, 1366 : une fasce, chargée d'une étoile (à 6 rais) et surmontée de deux merlettes. L. :  $\text{✠ S' Clais Haver}$  (Duss., *Jul.-Berg*, N° 784).

Comp. les armes des Do[or]nick qui scellent l'acte de Nic. *Haever*.

**Havere** (Josse van), échevin de Saint-Nicolas (Pays de Waes), 1351 : dans le champ du sceau, une béquille de Saint-Antoine, soutenant une petite demi-croix pattée, défaillante à senestre. L. : *S Joes van Haeuere f' Ians* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Jean van), échevin du roi, dans la *vierschare* de Saint-Nicolas et de *Nieukercke* (Nieukerken-Waes), 1648 : dans le champ du sceau, une béquille ordinaire, accostée de deux petites cloches. L. : *S Ian van Havere* (Ibid.).

Ces deux personnages appartiennent à la famille des barons van Havre, qui portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses du même; au chef d'hermine, chargé de trois pals de gueules. Cq. cour. C. : un écusson d'hermine, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, ledit écusson entre un vol d'azur et d'or. S. : deux léopards lionnés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1<sup>re</sup> aux armes de l'écu, la 2<sup>e</sup>, d'azur, à la fasce haussée d'or.

accompagnée en chef de trois besants du même et en pointe de trois (2, 1) fleurs de lis d'argent (qui est **Wesembek**).

**Haverlant** (-land). Jean *Havreland*, h. de fief du Hainaut et de la cour de Mons, sc. à Beaumont, 1588 : un chevron. Le sceau porte : *Haverlant* (Mons, H. de fief de Beaumont) (voir **Beaumont**).

**Haveron** (Colart du), h. de fief du Hainaut, sc. un acte relatif à une terre à Ligny, 1478 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais et accompagnée de trois merlettes, 2 en chef à s., 1 en pointe à d. C. : une merlette (?) (Tournai, Croisiers).

— (Jean du), licencié en lois, conseiller du roi de France et lieutenant du bailli de Tournai, etc., 1483 : même écu, sans l'étoile. C. : une tête et col d'oiseau de proie (aigle ?). L. : *Seel Jehan du Haveron* (Tournai, Chartrier).

**Haverskerque**. Jehan, *singneur de Haveskerke*, 1278 : une fasce. L. : *S' ior Ie . . . de Haveskerke chr sire destaires* (= d'Estaires) (Fl.).

— *Jehans, sires de Haveskerke, chevaliers*, caution de son cousin, Guillaume, sgr. de *Fienles*, chev., envers Robert, comte de Nevers, 1287 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à une fasce (fort endommagé). L. : *S' Io . . . . . Havesker . . . . .* C.-sc. : écu à la fasce. L. : *S' secreti mei* (Fl.).

*Voir Invent. analyt.*, N° 229 et 455.

— Philippe de *Havesquerque*, chev., donne un *vidimus* d'une charte de Louis, comte de Flandre, 1334 (n. st.) : une fasce, surmontée d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois billettes couchées (gravées en creux) (Fl.).

— Pierre de *Haveskerque*, chev., chambellan du roi et châtelain d'Orchies, pour Robert de Witte, son frère et lui-même, ayant le gouvernement et *tenement* des terres et sgrées de Rasse, d'Ere et de Chereq, etc., donne un acte en faveur des chartreux, près de Tournai, chez lesquels son cousin, feu le sénéchal de Hainaut, avait institué une fondation, 1401 : une fasce, surmontée à d. d'une étoile à cinq rais (très endommagé) (Tournai, Chartreux).

— Jean van *Haveskerke* tient, du château de Furnes, un fief à *Stuvinskerke* (*Stuijvekenskerke*), 1421 : une fasce, surmontée à d. de . . . C. : deux pieds de cerf (Fiefs, c. 889, l. 882-96).

— Philippe de *Haveskerke*, écuyer, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1448 : une fasce, chargée d'un croissant. C. : deux têtes d'aigle, aux cols recourbés, adossées. S. : deux lions. L. : *S Philips va . Haveskerke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 393).

**Haverskerque**. Gilles van *Haveskerke*, dit *Buijtoer*, échevin d'Anvers, 1489 : une fasce, surmontée à s. d'un écu, à trois pals. C. : deux têtes et cols de chien braque adossés (N.-D., Anvers, *Chapell.*, *capsae* 1-3).

*Haesfskerke*, en Flandre, portait, d'après GELRE : d'or à la fasce de gueules. L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par DOUET DARCY, donné au sire [de] *Haveskerque* : d'or à une fesse de gueules.

**Havert** (Thierry van), chanoine de St-Servais, à Maestricht, 1378 : une croix gringolée, accompagnée au 1<sup>er</sup> quartier d'une rose. L. : *S' Theod' de de Havert can' S' Servacii* (B.).

— (Gérard van) a été indemnisé, par le duc de Gueldre, du chef d'avoir été fait prisonnier et rançonné à son service, 1387 : une croix ancrée. L. : *S Gerart van Havert* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 700).

**Havet**, voir **Hanet**.

**Haviel**[1]e voir **Parcq**.

**Havignes** (Jean de), 1360, 1, 3, 6, 8, 70, 2, 5, 6 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une coquille. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue sur l'épaule gauche (Mons, H. de fief).

— (Jean de), fils dudit Jean, 1370 : un chevron, accompagné en chef des parties supérieures de deux fleurs de lis (les trois pétales seulement) et en pointe d'une coquille ; l'écu muni d'une bordure engrêlée. T. : un ange (Ibid.).

— (Guillaume de), frère et fils respectif des précédents, 1370 : même écu que son père Jean (1360-76). S. s. : un griffon (Ibid.).

Tous ces Havignes sc. en qualité d'hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons. Les actes les appellent *Havines*.

**Havre** (Pierre), *houlman* du comte de Flandre, in *de wateringhe van der Ouder Ijevne in Oostburch ambocht*, 1439 : une nue, mouvant du chef, une étoile en cœur et trois (2, 1) trèfles en pointe. T. : un ange. L. : *S Piet . . f Pieters Ha . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 152) (voir **Enghien**, **Havere**, **Zaman**).

**HAVREC** (*Maistre Jehan de*) (Havré ?), *masuivier de le court maistre Colart de Mehagne, tailhures de dras et borgois de Namur*, 1383 : un étrier en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Nam., N° 1143).

**Havrincourt**, voir **Gaillard**, **Canivette**, **Brodouls**.

**Haweal**, voir **Clockier**.

**Hazebrouck**, voir **Haesbroeck**.

**Hebbel.** *Livin Ebbel, moines, boursier de l'abbaye de Boudelo* (Baudeloo), reçoit une rente sur la recette des *briefs* du Pays de Waes, 1418, 23, 4, 6, 30, 2 : une fasce, chargée de trois hures de sanglier. L. : *Sigilu Lievin Hebbel* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238, 239).

Dans les quittances, très nombreuses, des années 1418-1432, il est toujours appelé : *Ebbel*, sauf dans une, qui lui donne le nom d'*Ebbelin*.

**Hebberecht** (Gilles), bailli et receveur de la baronnie de Nevele, 1585 : cassé ; on voit la cime d'un petit chevron, surmonté d'une étoile. C. : une tête et col de cerf entre un vol (Fiefs, N° 2828).

**HEDDENHOVEN** (Heddinghofen = ven ?) (*Wilhelmus de*, *dapijer in Hilkeroyde* (Hülchrath), transporte au sgr. de Heinsberg 26 journaux de terre *iuxta Arnheim* (Ahrem), ayant appartenu à Jean Purlin, et 9 journaux *iuxta Roggendorp* (= dorf), 1330 : un léopard. La pointe de l'écu est fruste, il est vrai, mais il ne semble pas qu'il y ait rien eu en pointe. L. :  $\text{✠}$  *S' Wilhelmi de Heytdinchoven* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 358).

FAHNE, *Coeln. Geschl.*, s'est trompé en donnant ainsi le blason de *Heddenhoven* : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un chien passant ; au 2<sup>e</sup>, plain.

**Heddesdorf**, voir **Rudel**.

**Hedel.** *Johannes, filius Godefridi de Hedell*, échevin de Bois-le-Duc, 1524 : trois cœurs, sommés, chacun, d'une croisette pommée, iss. (Helmond).

**Hedikhuijzen.** *Heijnman van Hedechusen*, échevin de Heusden (Brab.), 1386 : une roue, accompagnée d'une étoile en chef à d. et de deux billettes, 1 en chef à s., 1 en pointe (Mal.).

— Guillaume van *Hedechusen*, échevin *illec*, 1592 : même écu, mais un coq (?) à la place de l'étoile (Ibid.).

**Heeda** (*Wilhelmus*), *prepositus collegiate ecclesie sancte Walburgis Arnhemensis, archidiaconus et canonicus in ecclesia traictensi* (Utrecht), *iudex ordinarius*, 12 février 1518 (v. st.) : une rose tigée, posée en pal, enlacée de deux branches de rosier, fortement recourbées et passées en sautoir, chacune feuillée, boutonnée et fleurie d'une pièce, la feuille au haut, la rose au milieu et le bouton au bas des branches (*Geld.*).

**Heede** (Gossuin van den), h. de fief de la terre de Vive, appartenant à Isabelle, dame d'Ingelmunster, et à noble sgr. Jean van *Ghistele*, son époux, 1342 : une bande, chargée de trois coquilles (Els.).

— (Jean de le), échevin du comte de Flandre, à *Hoghelede*, 1398 : un cerf passant sur une terrasse. L. : *S' Ian van . . . eede* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 188).

**Heede** (Gauthier van den), h. de fief du duc de Bourgogne, à L'Ecluse (Flandre zéland.), 1434 : trois poissons, posés en fasce et rangés en pal. S. s. : un aigle. L. : . . . . . *ede* (Ibid., l. 82-83).

— (*Lamsin van den*), même qualité, *illec*, 1464 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme Gauthier ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un chevron, accompagné de trois molettes. S. s. : un griffon (aigle ?) (Ibid., l. 82-83).

— (Jacques van den), fils de Jacques, et mari de d<sup>lle</sup> Marguerite van der *Moten*, qui tient, de d<sup>lle</sup> Marie van der Donct, fille de Jean, un arrière-fief, relevant de la sgr<sup>ie</sup> de ter Ruwen (appartenant à Adrien van Rokeghem) et sis à Berchem-lez-Audenarde, 1502 : écartelé (?) ; au 1<sup>er</sup>, un chevron ; au 2<sup>e</sup>, deux lions en chef . . . et une bordure dentée (**Lannoy**) ; le bas de l'écueu cassé. Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Els.).

— (Josse van den), fils de Laurent, tient, des trois suivants, des fiefs à Zulte : de maître Jean de *Berre*, secrétaire du souverain, du chef de sa sgr<sup>ie</sup> t' *Hemsrode ten Heede*, à *Maechlin* (Machelen), etc., d'Antoine de *Mastein*, sgr. de Cruijshautem, *Maechelin*, etc., du chef de sa sgr<sup>ie</sup> d'*Aeijsrove*, et d'*Andries Andries* (1), sgr. de Wacken, 1502 : une ramure de cerf, accompagnée en cœur d'une étoile (Fiefs, N°s 10579, 80, 9).

— (Jean van den), fils de Jacques, tient, du château de Peteghem, un fief *illec*, 1522 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois chevrons ; au 2<sup>d</sup>, trois lions et une bordure dentée (**Lannoy**). Cq. cour. C. : une tête et col de licorne (Fiefs, N° 10719).

— (Godefroid van den) tient en fief, du château et Vieux-Bourg, de Gand, *de brieven van der rekening van den spijkere van Ghendt*, valant environ 500 livres, l'an, avec neuf hommages, 1530 : une ramure de cerf, C. : une tête et col d'oiseau entre un vol (Ibid., N° 2774).

— (Liévin van den), tuteur de *Liefkin van den Heede* (fils de Godefroid), feudataire du même fief, 1538 : mêmes écu et C. (Ibid., N° 2797).

— (Adolphe van den), fils de Jean, tient un fief à Peteghem, 1563 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois chevrons ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions (sans bordure). Un croissant brochant sur l'écartelure. C. : une tête et col de licorne (Ibid., N° 10723).

— (Adrien van den), *escuier, seigneur de Lespiere, baillly de noble dame Gertrude de Termonde, dame de Merignies et du fief du Gars*, 1584 : une ramure de cerf. C. : une tête et col d'éléphant entre un vol (V<sup>ie</sup> Desmairies) (voir **Stalins, Veen**).

**Heedere** (Jean le), échevin de la châtellenie d'Ypres, 1409 ; dit se servir de son propre scel : un rencon-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.



Fig. 6.



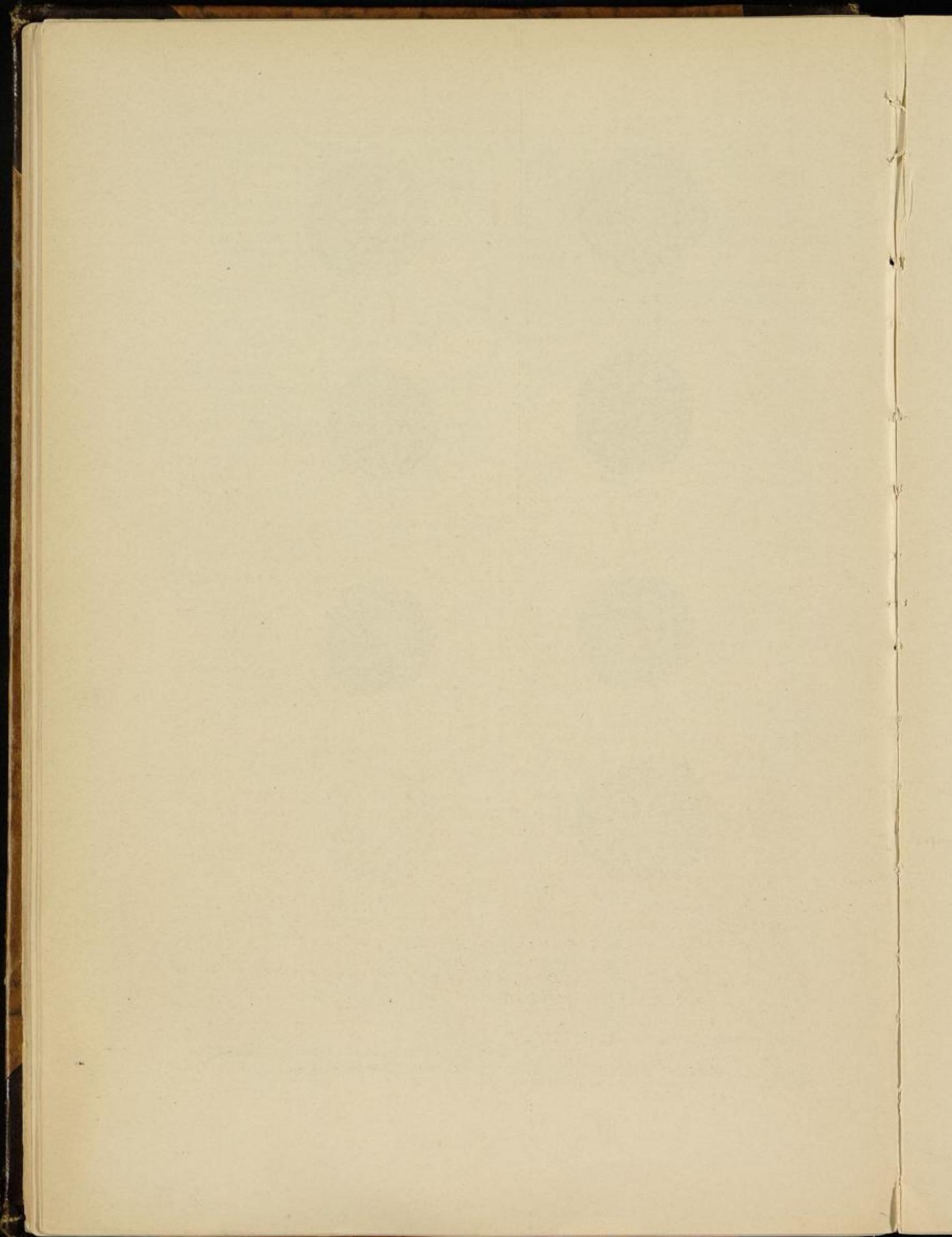
Fig. 7.



Fig. 8.

Pl. LIX.

- Fig. 1. *Sander van den Eger* (1428).  
 Fig. 2. *Sander van den Eger* (1447).  
 Fig. 3. *Ghiso van Egher*, échevin de Buderich (1450).  
 Fig. 4. *Sander van den Eger*, avoué et juge en Gueldre (1452).  
 Fig. 5. *Clais van den Egher* (1472).  
 Fig. 6. *Elbert van den Egher* (1493).  
 Fig. 7. *Loeff van Egeren* (1553).  
 Fig. 8. *Reinard von Egeren zu Magerhorst*, colonel espagnol,  
 gouverneur de Straelen (1657).



tre de cerf, accompagné au point du chef d'un crois-  
sant. L. : . . . . *W. . . . . laeis* (C. C. B., Acquits de  
Lille, l. 190).

**Heeght** (*Peter de*), jadis prisonnier à Basweiler,  
parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. :  
646 2/3 mout., 1374 : diapré, au poisson (brochet?  
= allem. *Hecht*), posé en bande. C. : une tête  
barbue, coiffée d'un béret. S. : deux léopards lion-  
nés. L. : . . . *Peter . . . . t* (B.) (voir **Heect**).

**Heecke**, voir **Polen**.

**Heeckeren**. *Vredericus de Hekere* et d'autres Guel-  
drois font une obligation à des juifs, 1347 : une  
croix; écusson en cœur, au lion, à la queue four-  
chée (*Geld*).

— *Rotgerus de Hekeren*, armiger, et sa femme, *Odilia*,  
inféodent à l'archevêque de Cologne, *castrum nos-  
trum, per nos in curte nostra, Hoyte appellata, in  
parochia de Bynen* (Bienen) *sita, noviter edificata,  
cum suis coedificiis, fossatis et munitiomibus*,  
1364 : une croix, chargée en cœur d'un cœur, ou  
feuille de tilleul, renversée, sans tige (Duss., *Col.*,  
N° 838).

— *Jan van der Eese* reçoit, du duc de Brabant, par  
l'écoutète de Bois-le-Duc, *her Bruij[n] van Craij-  
nem*, 300 moutons d'or, 1368 : une croix. T. : un  
homme. S. : deux léopards. L. : *S' Iohannis de  
Heker* (B., N° 2252).

— *Jacop van Heker*, écuyer, sc. le traité des nobles  
et des villes de Gueldre, 1418 : une croix. L. : *S  
laco . van Hekern* (Arnhem, *Rekenk.*) (voir **H5n-  
nepel**, **Meerwijk**).

*Jan van Heeren*, portait, d'après GELRE : d'or à la croix  
d'azur.

Dans la revue *Heraldische Bibliotheek* (La Haye), on  
trouve des articles très développés sur cette famille.

**Heect** (Daniel de) (et *Heict*), bourgeois de Bruges,  
reçoit une rente sur le tonlieu d'Oudenbourg 1402,  
7 : un poisson, posé en bande, accompagné au can-  
ton s. d'un anneau. L'écu suspendu au col d'un grif-  
fon accroupi. L. : . . . . . *de He . . .* (C. C. B.,  
Acquits de Lille, l. 137) (voir **Heeght**).

**Heelen** (Jean van), juge de la cour censale de mes-  
seigneurs de S-Denis, de Liège, à Velm, 1473 :  
dix (4, 3, 2, 1) besants, ou tourteaux (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin de St-Trond, 1497, 9 : une  
fascé de cinq fusées, surmontée d'un lambel à quatre  
pendants (Ibid., c. 9 et 10).

L'armorial ms. de St-Trond donne, des armes de Heelen,  
la variante que voici : d'argent à sept (3, 3, 1) tourteaux  
de sinople; au chef du même, chargé de cinq fusées  
d'or, accolées en fascé.

— (Jean van), échevin de Tirlemont, 1499, 1502 :  
une anille. L. : *S Iohis de H . . . . . bi thenen*  
(S.-G. et Gr. scab., *Louvain*, c. 5644).

**Heelt** (*Johannes dictus*) (et *Heeld*), échevin de  
Malines, 1342, 3, 5, 6, 33, 4, 7, 8 : d'hermine à  
trois pals et à la bordure (simple) (Mal.).

A. VAN DEN EYNDE a supprimé la bordure sur le sceau  
de cet échevin.

— (*Godefridus dictus*), échevin *illeg*, 1425, 6, 7, 9 :  
même écu, mais la bordure engrêlée. C. : une tête  
barbue entre un vol. S. : deux griffons. L. : *Sigillum  
Godevaert de Heelt* (Mal.) (voir **Hoof**).

**Heembeek**. *Johannes de Heembeke*, échevin de  
Vilvorde, 1307 : trois annelets rangés en chef; le bas  
de l'écu est cassé (*Afflig*).

**Heemskerck**. Gérard van *Hemskerke*, chev. (veuf  
de dame *Ade*), fait une donation au couvent d'Ég-  
mond, 1316 (n. st.) : un lion. L. : *S Gerardi de  
Hemskerke militis* (Egmond).

— Gérard van *Emskerke*, chev., sc. un acte du comte  
de Hollande, 1352 : un lion. Cq. cour. C. : un  
panache de plumes de paon. L. : *S Gher . . rdi d'  
He . . kerck militi* (Holl.).

— (Gauthier van), chev., non cité nommément, sc.  
une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : un  
lion. L. : . . *Wouters van Hemske . . . . dde . .*  
(Ibid.) (voir **EEMSKERCK**, **Haaf**).

D'après GELRE, *Her Wolter van Eemskirke*, vassal du  
« duc » de Hollande, portait : d'azur au lion d'argent,  
armé et lamp. de gueules. Le cq. d'or. Volet d'argent,  
doublé de sinople. Cour. de gueules. C. : cinq plumes  
grises, iss. d'une cuve.

**Heer**. *Nicholaus de Heere* (voir *de Rosis*), 1339 :  
d'hermine à la bande. L. : *S' Nycole de He . . . abi  
tiecten* (*scabini traictensis* = de Maestricht) (B.,  
N° 489) (voir **Bonier**, **Gelinden**, **Heers**, **Kes-  
sel**, **Copis**).

— Gossuin van *Heir* (et *Here*), écuyer, reçoit, du  
Brabant, une rente, par le receveur de Limbourg,  
1377, 9, 80 : même écu, mais au lambel broch. L. :  
*S' Goeswini de Heer* (B.).

— Jean van *Here*, jadis prisonnier à Basweiler, sous  
le sire de Schoonvorst; i. t. : 100 mout., 1374; sc.  
un acte de Nicolas van den *Roden Scilde*, prisonnier  
*illeg*, sous l'écoutète de Maestricht, 1381 : de . . . à  
l'écu., chargé en chef à d. d'une merlette et accom-  
pagné de huit coquilles, rangées en orle. L. : *S' Jan  
van Bingel . .* (Bingelrade?) (B.) (Pl. 8, fig. 205).

— Jean van *Here*, reçoit, du Brabant, une rente sur  
Maestricht, 1386, 7, 90, 2, 3, 4; les quittances de  
1386-90 le disent échevin de cette ville : même  
écu. L. : *S Iohis de Here scabi tiecten* (B.).

— Arnould de *Here*, échevin de Liège, 1409-11 :  
d'hermine à la bande (C. de B.).

**Heer.** *Claes Koole van Heere*, écuyer (voir **Kessel**), 1412 : d'hermine à la bande. L. : *Sigillum . o . l d Heere* (B.).

— Arnould van *Heere*, échevin de Maestricht, 1414 : d'hermine à la cotice. L. : . . . . . *um Arnoldi de Heer* (B.).

— *Goisswijn van Heer, knapen van wapen*, caution de Renier van Hulsberg, 1415 : même écu. L. : *S' Goisw . . . v . . . . .* (B.).

— *Her Robijn van Here*, prêtre et personne de l'église d'Aelst (Limb.), 1490 : une croix de vair ; le 1<sup>er</sup> canton fruste ; au 2<sup>e</sup>, un **A**, au 3<sup>e</sup>, un **B** ; le 4<sup>e</sup>, plain (S.-T., c. 6 et 8).

Il est possible que ce personnage et le suivant doivent leur nom à la commune de Heers, appelée aussi *Heer*, dans les anciens textes.

— Jean van *Here*, échevin du banc de *Verte* (à Saint-Trond), 1524 : une fleur de lis, soutenue d'une croix fleuronée dont le bas supérieur est supprimé, et accompagnée en chef à d. d'une rose (Ord.).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, une famille van Heer portait : de gueules à la roue d'or, accompagnée de trois fleurs de lis d'argent.

**Heerde.** Gérard van *Herde, heemraad* en Overbetuwe, 1535 : une barre (!). C. : un vol (le C. est assez fruste) (*Geld.*) (voir **Gestelen**).

**Heere** (Jean de), maieur et semonceur de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1451 : une croix, cantonnée de quatre annelets (?). L. : *Sigillu Ian de Heere* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Les deux annelets des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiers sont douteux, l'écu étant un peu fruste.

— (Jacques de) (et *d'Heere*), fils d'Antoine, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1468, 9, 71, 2, 3, 6, 80, 2, 4 : un chevron, chargé d'un croissant et accompagné de deux coquilles en chef et d'une étoile en pointe. T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S' Iacob de Heere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379, 380, 224, 229).

**Heerman** (Jean), échevin d'Appels, 1403 : un bateau. L. : . . . . *Heermans* (!) (*Zwijveke*).

**Heers.** Alijt van *Heere*, dame de *Pietershem*, tutrice de ses enfants, reçoit, du Brabant, une rente sur Rolduc, 1384 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion cour., à la queue fourchée, et un semé de billettes (**Petersheim**) ; au 2<sup>d</sup>, un lion (B.).

— Gérard, sire de *Heere*, chev., reçoit une rente sur le tonlieu de Maestricht, 1386, 7, 8 : un lion. Volet aux armes de l'écu. C. : neuf plumes, iss. d'une cuve. L. : *S' Gerard de Here milit* (B.) (voir **Heer, Wesemael**).

**Heers.** Henri van *Heer*, tenancier de la cour van *der taftele* (mense du S'-Esprit) (à S'-Trond?), 1590 ; échevin du haut tribunal de *Verdt* (à S'-Trond), 1592 : un lion cour. Cq. cour. C. : un lion cour. (S.-T., c. 11 et 13).

D'après HEMRICOURT, le sire de Heers portait : d'or à un lion de gueules, et criait : *Liewe* (édit. SALBRAY, p. 303).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Heer* : de gueules au lion d'or, armé et lamp. d'azur. Volet de gueules. C. : une tête et col de lion d'or, lamp. de gueules (!).

**HEERTTE** (*Henrick Nouts van den*), tenancier de la cour censale de la mense du S'-Esprit, à Tongres, 1435 : de vair à la fasce, chargée de trois roses (B. R., C. G., portef. 2220).

**Hees, Hese**, etc. Gérard van *Hese*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357 : de vair en pal ; au fr.-q. chargé d'un chapeau de fer, avec mentonnière. L. : **S Geradi** (!) *d Hese* (B.) (Pl. 8, fig. 206) (Comp. **Eijs, COTHEN**).

Les deux quittances sont datées du 2 août et du 14 octobre 1357 ; par la première, il reconnaît avoir reçu 45 vieux écus, par la seconde, 65 vieux écus, pour frais et pertes (B., N<sup>o</sup> 1319 et 1475).

FAHNE, *Bocholz*, p. 81, appelle le meuble du franc-quartier : *Judenhut*.

— *Gilis Otte* (sic!), écuyer, receveur du tonlieu de Maestricht, 1371 : trois chevrons et un lambel à quatre pendants broch. L. : . . . *idii de He . . .* (B., N<sup>o</sup> 2404).

— Wijnand van *Hese*, jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écotète de Maestricht ; i. t. : 720 mout., 1374, 8 (n. st.) : trois fers à cheval. L. : **S' Wijnandes** (!) *de Hese* (B.).

— *Godefroid Otten* (!), jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 234 mout., 1374 : même écu que Gilles (1371). L. : *S' Godefridi dci Ottois de Hese* (B.).

— Jean van *Hese*, bourgmestre de Maestricht, reçoit une somme due, par la duchesse de Brabant, à feu son père, Wijnand, 1393 : trois fers à cheval (B.).

— Ide van *Heese*, veuve de Jean van Gestelen, et ses fils, Arnould et Everard van G., vendent au comte de Clèves leurs droits seigneuriaux sur *dat ghuet toe Swaesbeke*, à Genderingen, tel que sire Gérard van *Aeswijn* (Azewijn), chev., Renier van A., son fils, et Jean, fils de celui-ci, l'avaient tenu en fief, 1393 ; Ide : de . . . au lambel à cinq pendants (Duss., *Clèves-Mark*, N<sup>o</sup> 562).

— Henri van *Hese*, conseiller de Gérard, frère du comte de Clèves, 1411, 3 ; sc. 1414 : trois pals de vair ; au chef chargé de trois flanchis, chargés, chacun, d'une merlette. L'écu accosté, au haut, des

- lettres **CC**. L. : *Sigillu Henrick va Hees* (Duss., Clèves-Mark, Nos 699, 713, 711).
- Hees, Hese**, etc. Arnould van *Hese*, échevin de la cour du duc de Brabant, à Halen, 1434 : un soc de charrue (Ch. et doc. div., c. 1) (voir **Gestelen**).
- Heest** (Georges de), h. de fief du Hainaut, 1618 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe de ... (tête de licorne?). C. cassé. L. : *S Ge* ..... (M. Hulin, à Gand).
- Heetvelde** (Thierry van den) reçoit, du Brabant, 733 vieux écus pour ses frais et dommages (guerre de Flandre), 1338, 9 juin; échevin de Bruxelles, 1339, 60 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. C. : deux têtes de chèvre, adossées, sur des cols allongés. L. : *S Theoderici de Heetvelde* (B., N° 1638, et Brux.) (Comp. les armes de **Hellebeek, Pede**).
- (Gérard van den), échevin *illeg*, 1360, 1, 71, 7 : même écu, le lion non cour. et sans filet. L. : *✠ Sig Gerardi de de Heetvelde* (B., Brux. et Abb. de W.-B., chartes).
- (*Sege* van den), échevin de Bruxelles 1358, 63 : chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeek : i. t. : 2339 mout., 1374 ; sc. pour Jean van *Alsingen*, Jean de Sot, et d'autres, qui avaient combattu *illeg*, sous la même bannière, 1374 : même écu. Même C. que Thierry (1358). L. : *★ S Segeher de Hetvel* (B. et Brux.).
- (Arnould van den), jadis prisonnier *illeg*, sous le sire de Gaesbeek ; i. t. : 280 mout., 1374 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. C. : un bonnet, garni de deux têtes de chèvre adossées, aux cols allongés, recourbés. L. : *S Arnoldi de Heetvelde* (B.).
- (*Zeger* van den), chev., bailli de la terre de Gaesbeek, 1378 (n. st.) : échevin de Bruxelles, 1385 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L., 1385 : *S Sigeri de Heetvelde mil'* (B. et Brux.) (Pl. 8, fig. 207).
- (Guillaume van den), chev., échevin de Bruxelles, 1381, 2, 6, 96 : même écu que Thierry (1338), mais sans le filet. C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S Willi van den Heetvelde* (Brux. et Mal.).
- (Jacques van den), échevin de la *vierscare Senter Claeus* (de Saint-Nicolas-Waes), 1386 : trois étoiles et un bâton, broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : ..... *etvel* .. (Baron de Maere d'Aertrijke).
- (*Zuederus* van den), échevin de Bruxelles, 1390, 8 : même écu que Guillaume, 1381-96, mais le lion non cour. C. une tête barbue, cour. (Ch. et doc. div., c. 1, et Mal.).
- Heetvelde** (Jacques van den), échevin *illeg*, 1395 : mêmes écu et C. L. : *S Jacobi dicti van den Heetvelde* (Brux.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1396 : une bande, chargée d'un lion cour. et de deux maillets (le lion prend plus de la moitié de la bande). C. : une tête barbue, ceinte d'un cercle. L. : *S Iohānis de Heetveld'* (Brux.).
- (Gauthier van den) (fils de feu Jean), échevin *illeg*, 1400 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Walleri de Heetvelde* (Ibid.).
- (Guillaume van den), chev. (fils du feu chev. *Siger*), échevin *illeg*, 1400, 10, 1 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S Wilhelmi de Heetvelde* (Ibid.).
- (Guillaume van den), chev., échevin *illeg*, 1406 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Wille van den Heetvelde* (Ibid.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1407 : même écu que Guillaume, 1400-11. C. : une tête barbue, cerclée. L. : *S Ioh* ..... *e Heetvelde* (Ibid.).
- (Gauthier van den), chev., échevin *illeg*, 1408 : même écu, le lion cour. C. : une tête barbue, turbannée. L. : *S Walleri de Heetvelde* (Ibid.).
- (Jean van den), chev., échevin *illeg*, 1422 : une bande, chargée d'un écu. au lion en chef et de deux maillets. C. : une tête barbue cerclée. T. : deux d<sup>les</sup>. L. : *S Iohānis de Heetvelde mil'* (G.).
- (*Gerelmus* van den), échevin *illeg*, 1434 : même écu que Guillaume, 1406. C. : une tête barbue cour. T. d. : une d<sup>le</sup>. L. : ..... *va de Heetveld*. (Brux.).
- (Alijt van den), veuve de Guillaume van Assche, amman de Bruxelles, ayant, jadis, succédé, en ces fonctions, à Gisbert Pipenpoij, reçoit une rente sur le domaine de Bruxelles, 1437, 8, 40 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. L. : *S Alijt van den Heetvelde*. (B.).
- (Nicolas van den), échevin de Bruxelles, 1445 : mêmes écu et C. que Jacques, 1395. T. : deux femmes sauv. (Ch. et doc. div., c. 1).
- (*Siger* van den) (fils de *Siger*), échevin *illeg*, 1454 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion couronné. C. : une tête barbue cour. L. : *S Sigeri dā de Heetvelde* (S.-G.).

**Heetvelde** (Jacques van) (1), échevin de la *vierscare* de Saint-Nicolas (Waes), 1454 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées au flanc d. de . . . ; au filet broch. sur la 1<sup>re</sup> étoile. L. : *S Iacop va . . . etvelde* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Pierre van den), échevin de Bruxelles, 1463 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : un buste barbu, turbanné. L. : *S Peeter vā den Heetveld* (Brux.).

— (Hughes van den), échevin du chapitre de Sainte- Gertrude, à Nivelles, 1472 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois maillets et accompagnée au canton s. d'une tête et col d'animal (?) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, accompagnée de huit billettes, quatre (3, 1) à s., 5 à d., rangées 2 et 3 en bande. C. : une tête barbue, cour. S. : *S Hvgonis de Calido . . . .* (Ch. et doc. div., c. 1).

— (Hughes van den), échevin de Bruxelles, 1483 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande, accompagnée de onze billettes, 6 à s. (3, 2, 1), 5 à d., rangées en bande, 2 et 3. Même C. L. : *S Hvgonis de Calido Campo* (Brux.).

— (Philippe van den), échevin *illec*, 1486, 96 : une bande, chargée d'un écu. au lion, en chef, et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *S Phs vade' Heetvelde* (Ibid. et *Afflig.*).

— (Guillaume van den), échevin de Bruxelles, 1493 : une bande, chargée d'un lion et de deux maillets. C. : une tête barbue. L. : *Willē vā de Heetvelde* (Brux.).

— (Jean van den), époux de d<sup>lle</sup> Marie Kijps, tient, du Brabant, une rente, constituée, par feu Charles de Rubempré, chev., sgr. de Bièvre et de Rèves, sur le château et pays de Luttéal, 1530 : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue. (Av. et dén., N<sup>o</sup> 4246).

— (Adolphe van den), échevin de Malines, 1604, 7, 10, 20, 3 : même écu que Philippe (1486). C. : un bras, brandissant un . . . (Mal.).

— *Her Diric van den Eetvelde*, religieux à Afflighem, sc. pour un autre religieux d'*illec* : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. fruste. T. : deux d<sup>lles</sup>. L. : *hē Dieric va . de Hetuelde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 371) (voir **Brabant, Selck, WATERLOES**).

*Die here van Heetvelt* portait, d'après GELRE : (écu resté en blanc) le cq. d'or. C. : une tête barbue, partie de sable et d'argent, cerclée d'argent, terminée en volet. GELRE donne à *Her Seger van Heetvelde*, Brabançon : d'or à la bande de gueules, chargée d'un lion et de

deux maillets, le tout d'argent. C. : une tête barbue, sur un long col, le tout parti de sable et d'argent, ladite tête cerclée d'argent.

Le lion, étant celui de Gaesbeek, devrait toujours se représenter couronné.

**Heffen** (*Franco de*), 1381, 2, 6, 7, 92, 5. : trois oiseaux ; au fr.-q. broch. chargé de trois tours (Mal.).

— (Jacques van), 1413, 7, 9, 20, 22, 3, 32, 7 : trois oiseaux ; écu. en cœur à trois têtes humaines, imberbes. C. : une tête barbue, coiffée d'une sorte de turban. S. : deux griffons (Mal.).

— (*Franco de*), 1436 : trois oiseaux ; écu. en cœur à trois pals. Même C. et S. (Mal.).

Les personnages du nom de Heffen sc. en qualité d'échevins de Malines. Les actes disent tous : *de Heffene*.

**Heffingen**. Jean van (*Heffinghen* et *Heffeninghen*) (fils d'Adam), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 432 mout., 1374 : plain (hachuré) ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : *Johan . . . . . ng . n . .* (B.).

D'après l'inscription que l'on aperçoit au dos d'une autre quittance, il aurait combattu sous le comte de St-Pol.

— *Jofroi de Hef-k*, chev., sc. un acte de Ferry, sire de Bourscheid, 1317 : plain ; au chef chargé à d. d'un lion léopardé. L. : *Jofroi . . . . . ov . . . . .* (*Lux.*, c. II, l. VII, N<sup>o</sup> 26).

**Heghe** (Gaspard, *Sergis* et Adrien van der), frères, font un troc de serfs avec l'abbé de Werden, 1530 ; tous trois : une tête et col de loup. L., 1<sup>o</sup> *S Iaspar v der Hege* ; 2<sup>o</sup> : *Ser . . . . .* ; 3<sup>o</sup> : *S Adri . . . . . der Hege* (Duss., *Werden*, N<sup>o</sup> 97d).

**Hegenscheid**. *Engelbertus*, dictus de *Hegenschede*, donne quittance au comte de Berg, 1305 : type scutiforme ; trois panelles. L. : *S' Engelberti de Altena* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 163).

**Heggen**, voir **Blankenstein**.

**Heij** (Jean) sc. un acte du chapitre de Notre-Dame, à Bréda, 1472 : trois moutons à piloter. L. : *S Jan Woute . . . . .* (Gr. scab., *Mélanges*, A. G. B.).

— (*Willem Cornelissen*), échevin de St-Geertruidenberg, 1552 : même écu (N.-D., Anvers, Chap., *capsa rer. extraord.*).

**Heijden**. *Walterus de Thimo*, échevin de Malines, 1301 : trois flanchis. L. : *. . . . . eri de Thimo sc . . . . . chl* (Mal.).

— (Jean van der), avoué (*voeght*) du sgr. de Malines, 1328 : six (3, 2, 1) flanchis et une bordure engrêlée. L. : *S Iohis de . . . . . o* (Fl., N<sup>o</sup> 1436).

— *Johannes de Thimo*, miles, s'engage, moyennant 18 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LX.

Fig. 1. Jean Anthoine, dit des Loges (1512)

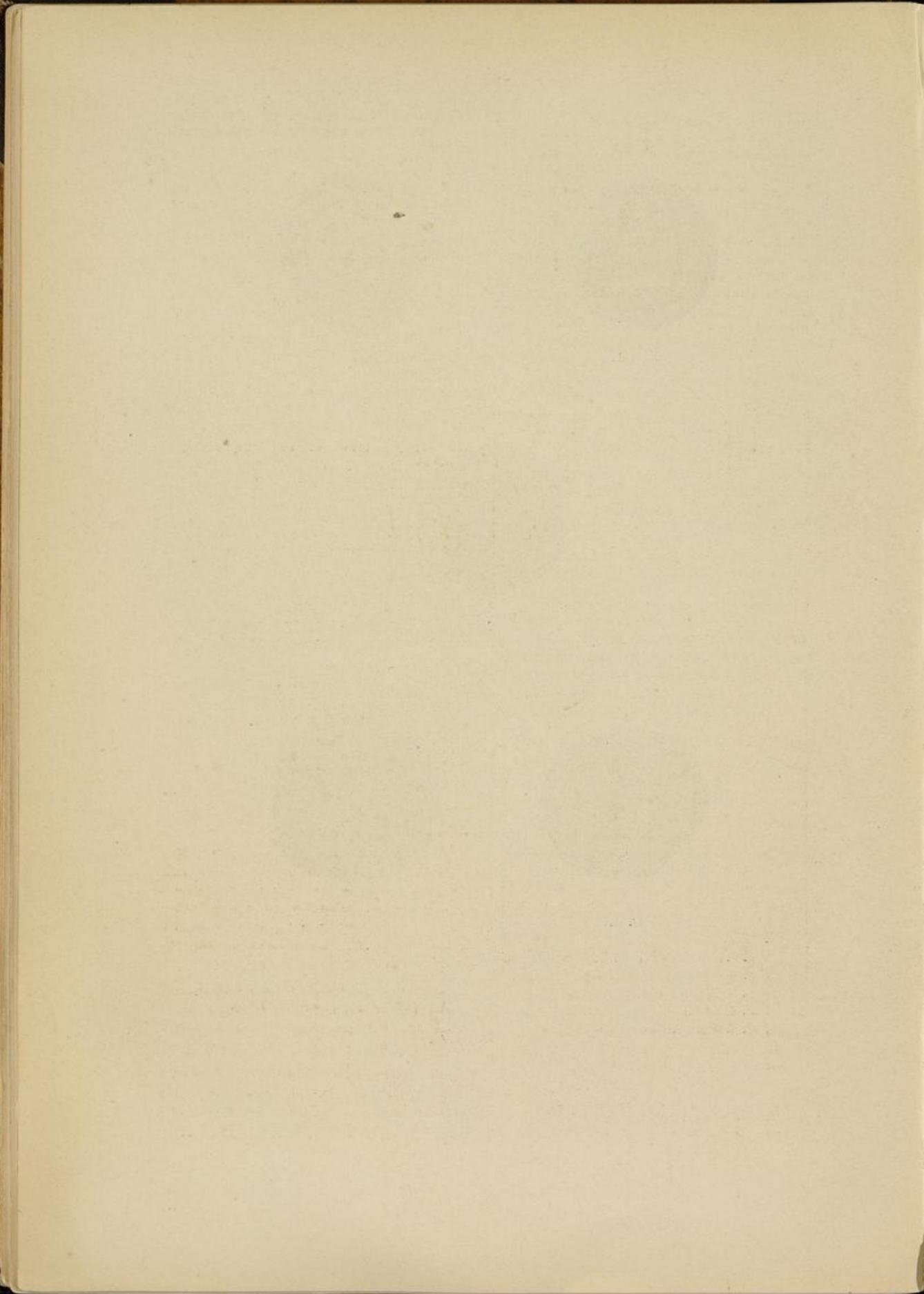
Fig. 2. Jean Anthoine (1544)

Fig. 3. Michel Anthoine (1545)

Fig. 4. Michel Anthoine (1554)

Fig. 5. Jean Anthoine (1608)

Tous hommes de fief du comté  
de Hainaut et de la cour de  
Mons (à Braine-le-Comte).



*cum quinque viris, probis et honestis . . . , bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decen- ter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 sept. 1338 : une bande de cinq losanges. L. : ✠ S' Domini Iohannis de T . . . o (B., N° 468).

**Heijden.** *Reijnere van der Heiden* reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 16 novembre : un léopard lionné, à la queue fourchée, l'épaule chargée d'un écus, à deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 2, 1) . . . (merlettes?). L. : ✠ S' Reinnere van der Heiden (B., N° 1514).

Comparez le sceau de Renier van der Heijden, 1374.

— *Willam van de Heiden, borgreve te Stochejm* (Stockhem), *Franck* (sans nom de famille), écoutez de *Stochejm*, sc. avec Jacques van *Beerse* (qualifié *mijn geselle*, par Redinghen), un acte d'*Arnout bastart gheheiten van Reieingen* (Redinghen) van *Loene*, qui décl. que *Gerard Dosse van Nivel* a encaissé pour lui 200 vieux écus, pour lesquels il avait une obligation du duc et de la duchesse de Brabant, 1337, 29 septembre : trois pals ; au chef plain. L. : . . . . m von (!) de . . . . (B., N° 1422).

— (Arnould van der), à Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : dans le champ du sceau, un lièvre assis. L. : . . . *novd van der Heiden* (Fl.).

— (Gérard van der), sgr. de Boutersem ; *Gheert, here van Boutersem*, reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 4275 1/2 vieux écus, solde à lui dû, sur 4675 1/2, *van coste, scade ende verlieze die wij ende onse ghesellen hadden, daer si ons in haren orboer ende haer lants gheseyndt hadden in Inghelant*, 1358, 13 juin ; *Gheraert van der Heijden, here van Boutersem*, reçoit, du Brabant, 364 vieux écus et 3 gros, à lui dus, du chef du feu sgr. de *Oosterhout* (Oosterhout), *als van coste dien hi ten Bossche ghedaen hadde in leijstinghen voer minen here den hertoghe Janne van Brabant*, et 600 moutons, dus à lui-même, pour des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, *de welke ons Arnt van Wese-male doen ter tijt nam, doen wi gheseyndt waren in Enghelant*, 1364, 5 septembre ; *Gherart, here van Boutersheem*, reçoit, de sire *Dieric van Hoedenpile*, receveur de la duchesse de Brabant, en Hollande, 383 moutons, à lui assignés par le duc de Luxembourg, etc., en deux obligations. 1371, 24 juin ; il reçoit, du Brabant, un autre paiement, 1379 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord infér. de la fasce. L. : ✠ *Sigillum Gerardi domini de Boutersem* (B., N°s 1642, 1913, 2394).

GELRE donne au *her van Boutersem*, Brabançon : d'argent à trois fleurs de lis, p. c., de gueules ; au fr.-q. broch. d'or, chargé d'une fasce d'azur et d'un lion de gueules broch., iss. du bord inf. de la fasce. Le cq. est

d'or. Volet d'argent, doublé de sinople. C. : un grand panache de sable, posé devant deux cornes de taureau d'argent.

Gérard commanda une rotte à Bâsweller.

**Heijden** (*Goidart, here zer*) (*so der, ou van der*) (*Heiden*), sc. un acte des frères de Schoonvorst, 1369 ; reçoit une pension du Brabant, 1363, 71 ; sc. un acte de Jean van Gronsveld, chev., 1373 ; inféode au duc de Juliers *myn huis dat men noempt zer Heiden, mit sinen vurburge . . . binnen yrme zingel, mit alle den vestingen*, 1369 ; sc. en 1370 : une fasce, chargée d'une coquille et accompagnée de trois cornières. C. : un vol. L. : ✠ *S Godefridi de Hey . . . milit'* (B. et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 835 et 844).

Voici, d'après GELRE, le blason de *her Gaidert van der Heiden*, h. du duc de Juliers : d'argent à la fasce de sable, accompagnée de trois (2, 1) cornières de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'argent, langué et oreillé de gueules.

— (Jean van der), jadis prisonnier à Bâsweller, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 190 mout., 1374 : trois macles, accompagnés en cœur de . . . L. : ✠ *S Iohan de le Heis* (B.) (Pl. 8, fig. 208).

HÉMERICOURT parle, entre autres, d'un chevalier *Makaire delle Heys de Flemalle, qui estoit chief des armes de Souvengnéz* (Sougné) *d'elle costie d'Asteneuz* (Esneux), *car il portoit de sable a trois rutures d'or* (édit. SALBRAY, p. 179).

— (Jean van der), jadis prisonnier *illec*, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 86 mout., 1374 : un burelé et un lion-broch. L. : *S Iohan . . . hymo* (B.).

— (Renier (!) van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Perwez ; i. t. : 160 mout., 1374 : trois aneres de maçonnerie ; écus, en cœur à deux fasces, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle (**Cuijk**). L. : *S' Reinovts van de . . . . n* (B.).

— (*Staes* van der), jadis prisonnier *illec*, sous le sire de Schoonvorst ; i. t. : 320 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au chef à trois pals, le 2<sup>e</sup> chargé au haut d'un anneau. L. : *S' Eestacivs de Merica* (B.).

— (*Mettel* van der), dame de *Gronsveld* (Gronsveld), reçoit, à Dalhem, une rente, *die ons ende onsen lieven here den here van Gronsveld, deme Got genedich sij, onse gheduchtige here van Brabant in der banck van Aubelen* (Aubel) *ghegeven . . . haet*, 1375 : trois besants, ou tourteaux (**Gronsveld**) (B.).

— (Louis van der) sc., à Louvain, parmi les marchands (*comannen*), un acte du receveur de Brabant, 1377 : une bande d'hermine, chargée de trois fleurs de lis (B.).

— (Jean van der), échevin d'Anvers, 1390 : une croix latine, soutenue d'un segment et d'un autre segment renversé broch., accompagnée d'une étoile à cinq rais en chef à d. et de deux roses, 1 en chef à s.,

- 1 en pointe (Hôp. S.-Elis, *Buiteng.*, c. I) (Pl. 8, fig. 209).
- Heijden** (Jean van der), échevin *illeg*, 1399 : une étoile à cinq rais en chef à d. et deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Ibid., c. III).
- (Jean van der), même qualité, 1406 : trois étoiles à cinq rais (Ibid., c. II).
- (Wenemar van!) et *Wolter* (!), sa femme, *Mense* (Clémence) et *Fye* (Sophie), leurs filles, troquent des biens avec l'abbaye de Werden, 1411 : trois triangles haussés, C. : un vol, chargé de trois triangles. L. : *S Wenemari de Heidene* (Duss., *Werden*, N° 97<sup>b</sup>).
- Voici, d'après GELRE, l'écu de *Wenemar van Heyden*, h. de l'évêque de Munster : d'azur à trois triangles d'argent, placés au centre de l'écu.
- (Jean van der), tuteur *ghemaect bij scepenen van ghedeelē van Joes Roegiers kinde*, 1415 : une marque de marchand. T. s. : un ange agenouillé. L. : *S Ian van der Heyden* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 65, 66).
- (*Berndt* van der), dit *Rynsche*, h. du duc de Clèves, comte de la Mark, 1418 : un anneau. L. : *S Berndt van der Heide* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 736).
- (Simon van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1418 : trois roses, accompagnées en cœur de . . . (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 65-66).
- (Jean van der), même qualité, *illeg*, 1421, 30 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 13-14 et 65-66).
- L'acte de 1430 le dit : fils de Jean, pour le distinguer d'un autre feudataire : Jean, fils de Pierre van der Heijden, dont le sceau est tombé.
- *France van der Heide*, curé de Reninghelst, 1421 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, deux arbres, mouvant du coupé ; au 2<sup>d</sup>, une étoile. L. : *✠ S<sup>m</sup> F van . . . . .* (Ibid., l. 221).
- (Jean van der), h. du duc de Bourgogne, dans sa sgrie de Cruijbeke, 1424, 30, 41, 2, 6 : une plante de bruyère, fleurie, sur une terrasse. L. : *S Ian van der Heiden* (Ibid., l. 65-66).
- Il est fils de Nicolas. Les sceaux de 1424 et 1430 sont d'une autre matrice que les sceaux postérieurs, mais l'écu et la légende sont identiques sur les deux matrices.
- (Gisbert van der), échevin de Malines, 1427, 8, 9 : trois moutons à piloter, accompagnés au point du chef d'un anneau. T. : un ange (Mal.).
- *Jan Dierix van der Heiden*, non cité nommément dans l'acte, scelle le relevé des réparations faites au château de Saftingen ; milieu du x<sup>v</sup>e siècle : trois croissants. C. : une tête et col de bœuf, les cornes, soutenant, chacune, un croissant. S. : deux lions. L. : *S Ian Dierix van der Heiden* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 51, 52).
- Heijden** (Guillaume van der), échevin d'Anvers, 1454, 9, 81, 8 : trois étoiles, à cinq rais ; au fr.-q. chargé d'un lion et d'un semé de billettes. C. : une rose à quatre feuilles entre un vol (114 lettres scab., M. Schuermans et Hôp. S.-Elis., *Buiteng.*, c. I et III).
- (Martin van der), lieutenant des fiefs de Jean, sgr. de Merode, de Petersheim, etc., 1474, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une barre de trois losanges. T. s. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite (*Afflig.*).
- (Henri van der), feudataire dudit sgr. de Merode et frère dudit Martin, 1474 : trois roses, accompagnées en cœur de . . . (une étoile?) (Ibid.).
- Gauthier van der *Heijen*, échevin de Tirlemont, 1477 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, une aigle éployée ; au 2<sup>d</sup>, trois pals. L. : . . . *lteri va der . . . en scabi then* (S.-G.).
- (Gossuin van der) (fils de Gossuin), échevin de Heusden (Brab.), 1487, 1502, 9 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un chien élané. S. s. : un griffon assis (Mal.).
- (Jacques van der), échevin d'Anvers, 1527 : une rose en chef à d. et deux étoiles, 1 en chef à s., 1 en pointe. C. : on ne voit plus que l'aile s. d'un vol (N.-D., Anvers, *Chap.*, *capsae* 1-5).
- (Nicolas van der), échevin de Louvain, 1533, 41, 5, 7, 51, un lion. L. : *Claes vā d'Hejde sca lo* (S.-G. et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).
- (Jean van der), échevin d'Anvers, 1532 : une rose en chef à d., deux molettes, 1 en chef à s., 1 en pointe, et un lambel. C. cassé (114 lettres scab.).
- (Guillaume van der), fils de Guillaume, tient d'Adrien de Gavere, chev., sgr. de Laerne, de ter Donct, ten Doorne, ter Ruwen, du chef de ter Ruwen, un fief à Quaremont, 1561 : trois merlettes rangées en chef ; la pointe est cassée ; écus. en cour à la bande. C. : une tête et col d'aigle (Els.).
- *Steven Heiden*, prêtre, chanoine et écolâtre de Nimègue, témoin de sa cousine Chr. van Rossum, 1563, 11 décembre : deux croissants, adossés. S. s. : un griffon accroupi (?). L. : *S Stephani [abio] ?* (S.-G.).
- (Maître Henri van der), échevin de Louvain, 1613 : trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Henrick va . . . . .* (S.-G.).
- (Maurus van der), prêtre du monastère et sgr. de la ville de St-Trond, 1669 : type armorial ; trois

huchets, le 3<sup>e</sup> sommé de trois roses tigées, attachées à une seule tige. L'écu posé sur une crosse et un glaive, passés en sautoir, et sommé d'une mitre. Devise : *In nomine Domini* (S.-T., c. 16) (voir **Breitenbent**, **Duffel**, **Halmale**, **Horn**, **MEERWIJK**, **Sobbe**).

*La mayson VAN DER HEYE : d'asur, à la fesse bretesqué et contre-bretesqué d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

**Heijdenrijck** (Pierre-Jacques van), échevin de Malines, 1699 : trois fasces ; au fr.-q. chargé d'un lion (le bas du fr.-q. est un peu fruste ; lion naiss. ?). C. cassé (Mal.).

**HEIJENBEKE** (Jean), bourgeois de Malines, 1356 : trois étoiles à cinq rais ; au fr.-q. broch. fruste (Fl.).

— (*Johannes dictus*) (et de *Heijenbeke*), échevin illec, 1383, 6, 90 : même écu ; au fr.-q. broch. chargé d'une fasce abaissée et d'un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce (Mal.).

— *Schepenen ons heren, her Jan Heienbechts in Zempse* (Sempst), *riddere*, 1402 : même écu, la fasce non abaissée. L'écu suspendu à un arbre et supporté par deux aigles (Mal.).

— (Rogier van), échevin de Bruxelles, 1438 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : une tête et col de bouc. L. : *S Ro . . . . van Heijenbeke* (Brux.).

**Heijkens** (*Petrus*), échevin de Louvain, 1472 : une broye (?), posée en chevron, les extrémités inférieures mouvant des bords, accompagnée de trois étoiles. L. : *S \* Petri Heykens scabini louaniën* (S.-G.).

Le meuble principal affecte la forme d'un compas, engrêlé à la partie inférieure (un pignon de maison) Comp. DE VIGNE, *Recherches*.

**Heict**, voir **Heeght**, **Heect**.

**Heylarde** (*Pirars*), juré de Namur, 1344 ; *Pierard Helarde*, h. de fief du comte de Namur, 1354, 8, 9, 60, 62 : trois chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. L. : *\* S Petri Heil . . . rd* (*Heijlissen* et *Nam.*, Nos 784, 830, 859, 897, 926).

— *Pirechons Heilharde*, h. de fief dudit comte, 1389 : cinq (!) chevrons ; au fr.-q. chargé de trois losanges. Le sceau porte : *Hellard . . .* (*Ibid.*, N° 1211).

— *Michar Heilharde*, même qualité, 1410 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois étoiles à cinq rais (*Ibid.*, N° 1329).

— *Pierloz Heillarde*, même qualité, 1430 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois losanges ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois piles (*Ibid.*, N° 1371).

**Heile**. Baudouin van *Heile*, chev., h. du comte de Flandre (acte du bailli du métier de Bruges), 1285 : un filet en croix, cantonné de douze merlettes, 2, 1 dans chaque canton, et un lambel à cinq pendants broch. (*Nam.*, N° 176).

— (Baudouin van), échevin de Sluijs (L'Ecluse), 1323 : une croix et douze merlettes, rangées en orle ; au lambel à cinq pendants broch. L. : *. S' Boyd . . van Heyle* (S<sup>ie</sup>-Pharailde).

— *Wautiers van Heyle*, le *viel*, bourgeois de Biervliet, 1348 (n. st.) : une croix, accompagnée aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cantons d'une merlette, la partie s. de l'écu étant cassée. L. : *S . . . . vā Heile* (*Nam.*, N° 741).

L'acte cite aussi *Wautiers de Heile*, le jeune (son sceau est tombé) et Marguerite, sa femme.

Le seigneur de HEYLLE : *dé gueulle, à la crois et douze merlettes, à l'ourelet, tout d'argent, et crye son nom* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne noblesse de la contée de Flandres*).

**HEIJLEGHENBORRE** (Adam van (!), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. 58 mout., 1374 : une croix ancrée, accompagnée en chef à d. d'une étoile à cinq rais et une bordure dentée. L. : *S' Doem van den Heijlgenboorn* (B.).

**Heylighende** (Richard, Henri et Herman *dy*), frères, jurent de ne jamais rien entreprendre contre la comtesse Marguerite et le comte Guillaume de Berg, son fils, 1369 : tous les trois : six cotices. L. du sceau de Henri : *. . . nrici Hilgheh . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 830).

**Heilweghen** (Gilles van), prêtre et curé d'*Haycruse* (Haute-Croix), 1439 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur d'un maillet. L. : *. . egidiū . . . . ghe*. (Abb. de W.-B., c. 4008).

**Heijm** (Arnould), échevin de Bois-le-Duc, 1408 : une étoile. L. : *. . . . . bi in buscod . . .* (S.-G.).

— (Gossuin), receveur du duc pour la ville et le quartier de Bois-le-Duc, 1448 : une étoile (Helmond).

— (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1482 : une étoile. L. : *S Iohis Heym scab . . buscoducis* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 45).

— (Jean), même qualité, 1502 : une étoile. Le coin sup. d. de l'écu est cassé (S.-T., c. 12).

— (Jean), même qualité, 1560, 9 : une étoile (*Ibid.*).

**Heijman** (Jacques), fils de Gilles, tient, de la sgrie de Wessegheem, un fief à Wondelgem, 1502 : un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné de trois roses. S. s. : un griffon (Fiefs, N° 10848) (voir **Bosch**, **Coene**).

**Heijman** (Liévin), docteur en médecine, tient, de ladite sgrie, un fief à Wondelgem, 1503 : même écu, l'étoile à six rais. Même S., mais à d. (Ibid., N° 10869).

— (Jean) (fils de Jacques), tuteur de *Hannekin* (fils de maître Liévin), tient ledit fief, 1515 : même écu. Même S. mais à s. (Ibid., N° 10879).

**HEIMBERG** (Pawyn van), et *Hemberg*, a été nommé bailli de Rheinbach, 1395 ; sc. un acte de Guillaume, bâtard de Juliers, 1410 : trois coquilles. C. : une tête et col de chien (d'âne ?). L. : .....  
*va Hebe* . . . (Duss., Col., N° 1180, et *Clèves-Mark*, N° 688).

— Arnould, Henri et Gérard van *Hemberg*, écuyers, frères, fils dudit sire *Pawyn*, 1410 ; tous trois : mêmes écu et C. (Ibid., N° 688).

— *Arnolt van Hemberch. erfkemmener des gestichtz van Collen*, décl., pour lui et ses alliés (*helper*), que, ayant été l'ennemi du duc de Brabant, *der veden byn ich goitlich ind wail gesoent hud up desen dach . . . ind myt des vurs . heeren synen landen ind steden*, 1422, *des irsten dynsdages na dem heylgen paisch dach* : même écu. C. cassé. L. : .....  
*Hembe* . . . (B.).

**Heijme** (*Jan*), bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, 282 1/2 vieux écus, *van minen ransoen ende van coste ende van scaden daer ic op ghevanghen waert van Willem Corbeaus van H<sup>n</sup> nemont ende van Janne van Ommiech*, 1337, 30 août : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écus, à trois pals ; ledit écus, au chef chargé d'une coquille. L. : ✠  
*S. . . . . dv. lvs. e . . . g* (?) (B., N° 1359).

— Jean *Heijms*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Rike ; i. t. : 376 mout., 1374 ; reçoit un acompte pour le, ou les enfants (*van der ghebourten wegghen*) de feu Jean *Heijms*, son fils, jadis prisonnier *illec*, sous la même bannière ; i. t. : 80 mout., 1374 : un sautoir engrêlé. L. : ✠ *Sigillum Iohannis dei Heime* (B.).

**Heijmeric** (Godefroid), écolâtre à Clèves, receveur de Mathilde de Gueldre, comtesse de Clèves, 1365 : plain ; au chef chargé de trois roses. L. : ✠ *S' Godefridi Heimeric* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 779).

**Heimersheim**. *Henricus de Hemerzheim*, miles, inféode à Adolphe, comte de Berg, *quinque quartalia vinearum, sitarum apud Bodindorp* (Bodendorf) et 23 journaux de terre arable à *Kurlerveelde*, 1313 ; *H. de Heymerzeym*, miles, sc. un acte de *Johannes, dominus de Saffenberg*, 1314 : type scutiforme ; plain ; au chef chargé d'une fleur de lis. L. : ✠ *S' Henrici de . . . merh* . . . (Ibid., Nos 217 et 221).

— *Her Jan Nudel van Heymerchem* reçoit, du Brabant, 120 vieux écus, à compte sur 470 vieux écus

pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 13 août ; *Jan Nodel van Heymerchem, ridder*, reçoit, du même chef, un acompte de 60 vieux écus, 1358 (n. st.), 24 mars : plain ; au chef chargé à s. d'une étoile. L. : ✠ *S' Iohanni d'Heymersem* (B., Nos 1340, 1384).

**Heymgin**, *scheffene zo Bunne* (échevin de Bonn ; sans autre nom), 1367 : une bande, accompagnée au canton s. d'une anille. L. : . . . *S' Wenis Heim* . . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 801).

**HEIJMOMEEZ** (Herman van), échevin du banc de Looz, à Graesen, 1353 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un sautoir de douze losanges. Cq. sans C. (Ord.).

**HEIJMSLAKEN** (Mathieu van), jadis prisonnier à Bâweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1226 mout., 1374 : six (3, 2, 1) fleurs de lis. L. : . . . *Mattijs van Lv* . . . . (B.).

**Heija** (Pierre) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1622 : une baie, garnie, à d., d'une barrière de prairie, le tout posé en fasce, mouvant des flancs, et sommé d'un oiseau. C. : la barrière de prairie (?) entre un vol. L. : *S' Pieter Pietersen Heyn* (U.).

**Heijndael**. Gilles van *Heindale*, jadis combattant à Bâweiler, sous le burgrave de Limbourg, 1379 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'une rose. L. : ✠ *S' Gillis van Hedendale* (B.).

**Heine**, voir **Hene**, **BOUCOURT**.

**Heijneman** (Jean) tient, comme tuteur de Jacqueline, fille de Jean Anceels, un fief à Adinkerke, 1421 : une bande, accostée à s. d'une étoile et à d. d'un croissant (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Ce fief relève de la châtellenie de Furnes.

**Heins** (Nicolas), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire de Witthem ; i. t. : 154 mout., 1374, 9 : trois chats assis, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : ✠ *S' Clais Heins sone* (B.).

— Pierre *Heijns*, *conterrolleur* des comptes des *officiers* de Flandre, 1389, 93, 94 ; sc. pour un tiers, 1391 : cinq (2, 2, 1) alérions, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *S' Petri Heins de Ar. e-gh* . . . (?) (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

Il scelle encore, comme *conterrolleur*, en 1400 (Ibid.).

— (Guillaume), h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Bruges, 1408 : un poisson en fasce, accompagné en pointe d'une étoile. L. : *S' Wille* . . . *Heins* (Ibid., l. 40).

— (*Jan Pieter*), échevin d'Ecclou, 1427 : un chevron, accompagné en chef de deux pots à anses, penchés à d., et en pointe d'un marteau, surmonté d'une croisettes. L. : . . . . . *Heins* (Ibid., 82-83).

**Heins.** Jean *Heijns*, *uppercofter* de Sainte-Pharaïlde, à Gand, 1463 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles et en pointe d'un croissant (Ibid., l. 402).

— Jean *Heijns*, échevin de Tervueren, 1474 : une scie de boulanger et une pelle de boulanger, passées en sautoir. L. : *Segel Ian Heins* (S.-G.).

— Georges *Heijns*, échevin de Tirmont, 1524 : une marque de marchand, formée de deux états alésés, l'un renversé, entrelacés. L. : . . . . . *Heyns scabi then* . . (Abb. d'Orient, c. 2).

**Heinsberg.** *Theodericus de Hemsberg* sc. un acte des frères Henri et Francon de Hückeswagen, 1260 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel, à cinq pendants, broch. L. : . . *Th . . . er . . . . . Hemsbe . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 42).

— (Thierry, sire de), fait un accord avec Adolphe, comte de Berg, 1268 ; sc. en 1273, 77, 83, 1302 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc. au lion, à la queue fourchée. C. : un éventail (Ibid., N°s 52, 67, 73, 79, 147).

— *Johannes, frater noster*, sc. un acte dudit Thierry, 1268 : type scutiforme ; un échiqueté et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *Sigillum Iohannis de Levenberc* (Löwenburg) (Ibid., N° 52).

— *Johannes, dominus de Levenberg*, frère de Thierry, sire de Heinsberg, 1283 : type équestre ; le bouclier et l'écu du c.-sc., à un échiqueté et au lambel à quatre (?) pendants, broch. L. : *S' Iohannis de Hemsberg dni de Levenbc* (Ibid., N° 79).

— *Godefridus de Hensberg* sc. un accord entre *Arnoldus Mulart de Huelhoven* (Hülhoven), miles, et ses mansionarii de la cour de *Huelhoven*, 1298 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Godef filii dni Th de Heneseb . (c, ou g)* (Ibid., N° 128).

— *Godefridus, dominus de Heynsbergh et de Blankinbergh, et Mechtildis de Los* (Looz), eius uxor legitima, 1307 : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du c.-sc. aux mêmes armes. C. : un panache de sept plumes (Ibid., N°s 173, 181).

— Le même, 1310. 26 : type équestre, comme ci-dessus, mais pour C. et ornement du chanfrein : un dragon (Ibid., N°s 198 et 314).

— (*Theodericus de*), miles, fils aîné de Godefroid, sgr. de Heinsberg et de Blankenberg, et ses frères, Jean et Godefroid, sc. un acte de leur père, qui donne à sa fille légitime, Marguerite, *curiam nostram dictam Creytsroyde, cum tribus mansibus et dimidio mansu terre arabilis*, sa dime de Gangelt, etc., 1326 ; Thierry : écu aux mêmes armes. Jean : même écu, le lambel à quatre pendants. Godefroid : même écu, sans lambel ; au fr.-q. burelé (Looz) (Ibid., 314).

DE RAADT, t. II

**Heinsberg.** Lambert van *Heynsberg*, chev., sc. un acte de Henri, sgr. de Löwenburg, et de sa femme Agnès, 1336 ; h. de Thierry, comte de Looz, etc., 1338, 42 ; *Lambrech van Heinsborch*, chev., donne un acte avec Gérard *van deme Steine*, chev., tous deux qualifiés amis du comte de Looz, 1358 : un lion cour., à la queue fourchée, et une cotice broch. L. : ✠ *S' Lamberti de Heynsberg militis* (B., N° 1683, et Duss., *Jul.-Berg*, N°s 384 et 449 ; B., N° 474).

— Henri van *Dalenbruch* (Dahlenbroek), disant Thierry, comte de Looz et de Chiny, sgr. de Heinsberg, son oncle, décl. avoir reçu en fief de Gérard de Juliers, comte de Berg, etc., le château de *Lewenberg* (Löwenburg), 1350 : un lion cour., à la queue fourchée, et un lambel broch., chacun des trois pendants chargé de trois besants ou tourteaux. L. : . . . *enrici de Heynsberg* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 536).

— (Jean van), évêque de Liège, duc de Bouillon, comte de Looz oncle de Jean de Looz, sgr. de Diest, etc., fils (du seigneur) de Heinsberg, 1437 ; sc. en 1445 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, parti ; a, un burelé (Looz) ; b, deux poissons adossés (Chiny) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour., à la queue fourchée. Sur le tout, un écu. au lion. T. s. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S' Iohis de Hensbg' epi leodien et coëlis lossen sectu* (B.).

— Le même, 1447 : dans le champ du sceau, un eq. cour. C. : deux oreilles d'âne. L. : *S' Iohanis de Hensbg epi leodiensis* (B.) (voir **Boxtel, Diest, Cannart, Looz, Löwenburg, Nassau, Sayn, Swalmen**).

Voici, d'après GELKE, le blason du *here van Heynsberch*, h. du duc de Juliers : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, parti ; a, burelé d'or et de gueules ; b, de gueules à deux poissons d'or, adossés (!) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules au lion d'argent (non cour.), à la queue fourchée. Capeline de gueules. Couronne, on colorée. C. : deux oreilles d'âne d'argent.

**Heinzenberg** (ou -burg?), *Georgius de Heynsenberghe, miles*, h. de Jean, comte Sauvage, 1338 ; *Georgius de Keynsenberghe* (!) sc. un acte de *Gherlacus Lesche, miles de Meulhem*, 1338 : diapré, au fermail en losange. L. : ✠ *Geor . . i dni de Heynzenberch* (B., N°s 393 et 396).

**Heintzen** (Jean-Bapt.), curé de la seigneurie de *Kayl* (Kail), près de Bitburg (Trèves), 1788 : un senestrochère armé, mouvant du bord s., la main tenant un trident, les dents terminées, chacune, en boule, le manche terminé aussi en boule et muni d'une traverse près de l'extrémité postérieure, ledit trident accosté en chef de deux étoiles (écu ovale). C. : un vol (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46383).

**HEIJR**, voir **Bonier**.

**Heys**, voir **Heijden**.

**Heisgen** (Bernard-Albert de), écuyer, sgr. de Berg, en partie, de Bettendorff et de La Rochette (comté

de Chiny), remet au roi de France le dénombrement de ses fiefs, 1681 : cinq trèfles. L'écu sommé d'une cour, à trois fleurons et à deux perles, alternant, et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 15713).

**Heijsselt** (Chrétien van), échevin de Saint-Trond, 1433, 7, 8, 9 : une fasce de cinq fusées, surmontée d'un lambel à quatre pendants. En 1433 sans T. En 1437-9, T. : un enfant (S.-T., c. 9).

— (Jean van), échevin du banc de Duras, 1443 : mêmes écu et T. (Ibid.).

**HEIJSSSEN** (Thierry van), chev., sc. un acte du comte de Clèves, 1348 : de ... à l'écu. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots (Duss., *Jul.-Berg*, N° 509) (voir **Hessen**).

**Heijst** (Arnould van), échevin de Malines, 1612 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois croissants ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'hermine à trois pals. C. : un chien braque, assis entre un vol (Mal.).

— Les échevins du pays et franchise de Heijst (-op-den-Berg), 1696 : un cygne, posé sur une terrasse. L'écu dans un cartouche (Arch. de l'église de Heijst-op-den-Berg).

Sur des personnes de ce nom, voir beaucoup de renseignements dans la revue *Taxandria* (Berg-op-Zoom), II.

**Heisterbach** (?), voir **Eijnde**.

**Heijstken** (Henri), échevin de Tervueren, 1381 : trois roses ; au fr.-q. broch., chargé d'une paire de ciseaux, ouverte. L. : S' *Heinric Heistken* (S.-G.).

**Heijvaert** (Jean), sc. pour Gilles Moens (fils d'Arnould), qui tient, du château de Termonde, une part d'un fief *illegitimus*, dont Josse Moens, Adrien Moens et Jean Smet tiennent les autres parts, 1340 : trois annelets. Le sceau porte : *Heivaert* (Fiefs, N° 4016) (Pl. 8, fig. 210).

— Paul *Heijvaerts* sc. pour un autre, feudataire dudit château, 1349 : trois annelets (Ibid., N° 4478).

— Martin *Heijvaerts* sc. pour Gilles Saren (fils de Jean), qui tient, dudit château, un fief à Baesrode, 1349 : un coudre, la pointe en bas, posé en barre, accompagné de deux roses (Ibid., N° 3851).

— Paul *Heijvaerts* tient, dudit château, un fief à Lebbeke, 1349 ; sc. pour d'autres feudataires, 1349 : une plume, posée en pal, en chef, et trois annelets, 2 aux flancs, 1 en pointe (Ibid., N° 4023, 7, 39).

— (Gilles), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Merchtem, 1333 : trois annelets. C. : un annelet. Le casque accosté de chaque côté de trois (2, 1) mouchetures d'hermine (Ibid., N° 4119).

**Heijvaert** (Gilles) sc. pour son fils Corneille, qui tient, dudit château, un fief à Denderbelle, 1602 : trois annelets (Ibid., N° 3652).

**Hecht**, voir **Heeght**.

**Hecke** (Antoine van den), échevin du métier d'Assenede, 1433 : trois étoiles (C. C. B., Acquits de Lille, l. 43) (voir **Heckene**).

— (Martin van den), échevin du duc de Bourgogne, dans la Salle de Deijnze, 1433 : une tête et col de cerf, accompagnée en chef à s., d'une étoile. T. : un ange. L. : *Martī va den Hecke* (Ibid., l. 235).

— (Martin van den), échevin de Bruxelles, 1472, 87, 8 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois tours, ou portes crénelés ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de ... aux points équipollés de ... C. : une tour, ou porte de l'écu. L. : *S Merten vā den Hecke* (Brux.).

— (Gilles van), reçoit pour sa femme *Lijaerde* (*Lie-gaerde*), fille de Jacques *Breidel*, héritière de son frère Bernard, une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 5 : trois coquilles. L. : *S Wouter va ... r Hecke* (*sic*) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Jean van den), échevin du métier de Somergem, 1316 : une barrière de prairie. L. : *S Ian van den Hecke* (Ibid., 117).

— (Pierre van), échevin de sire Jean van *Zaemslacht*, dans le banc de Lokeren, 1318 : trois roses à six feuilles. L. : *S' Piete* . . . . . (*Zwijveke*).

— (Melchior van), échevin de Philippe de Clèves, sgr. de Ravestein, etc., dans sa sgrie et *vierschae* du métier de Roulers, 1325 : une hache contournée, posée à s., accompagnée d'une étoile en chef, à d. (*Deijnze*, c. L.).

— (Louis van den), fils de Gauthier, tient de la sgrie de Wesseghem, un fief à Eijne, 1345 : une barrière de prairie (Fiefs, N° 10885, 6).

— (Pierre van !), échevin de Lokeren, 1363 : même écu (Ibid., c. 913, l. 6738-83).

— (Arnould van), échevin du comte de Flandre au métier de *Zomergem* (Somergem), 1350 : une étoile. L. : *Arent van Hecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 418).

— (Emmanuel van den), tenancier juré de la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1613, 6, 7 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Emanvelis van den Hecke* (C. C. B., c. 47).

— (Jean van den), même qualité, 1626 ; lieutenant du receveur général du roi, au quartier de Bruxelles, 1635 : mêmes écu et C. L. : *S' Iohannes van den Hec* . . (Ibid.).

**Hecke** (Laurent van den), h. de fief et échevin du de pays de Nevele, 1632 : parti ; au 1<sup>er</sup>, un lion ; au 2<sup>d</sup>, trois roses. C. : un lion iss. L. : *S Lavcereyns va . . . en H[ecke]* (M. Hulin, à Loo-ten-Hulle).

— (Josse van) sc. pour Daniel Vernimmen, tuteur de Jacques van Lare (fils de Jean), qui tient une rente à St-Nicolas (Waes), 1638 : une marque de marchand, accompagnée de trois trèfles (Ibid., N° 7094) (Fig. XXV).

— (Jean van den), chev., échevin de Bruxelles, 1653, 67, 9 : même écu que Martin, 1472. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : *S Ioannis van den Hecke* (Brux. et Gr. scab., *Mélanges*) (voir **Crampe**).

**Heckene** (Michel van den), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1396 (n. st.) : une fasce, accompagnée en chef à d. d'une roue, à s. de . . . (cassé) et en pointe d'un corbeau. L. : . . . . . *an den Hec . . . . .* (*Zwijveke*).

— (Josse van den), tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1430 : trois étoiles (Ibid., N° 3740) (voir **Hecke**).

**Hecq.** *Jehan de Hecques*, écuyer, sgr. de *le Glisoel*, bailli de la baronnie de Berlaimont, 1538 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé (de six pièces). Sur le tout : un écu. à trois fascés. C. : un lion iss. (?) (M. de Latre du Bosqueau).

**HELFENSTEYN**, voir **Brenner**.

**Hellarde**, voir **Heylarde**.

**Helle** (*Ghosinus*), échevin de Tiel, 1342, 3 : deux fascés. L. : *S' Goesucini Helle de Nederinen* (= Neerijnen) (*Geld.*).

— (Baudouin van der), échevin de Mgr., à Harlebeke (*van buten*), 1502 : un sautoir, accompagné en chef et à d. d'un croissant, à s. et en pointe de . . . (fruste). L. : *S B . . . . .* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 413).

— (Baudouin van der), échevin du roi dans l'espier de Harlebeke, 1567 : un sautoir, accompagné en chef d'un croissant, à d. d'une étoile, à s. et en pointe de . . . (fruste) (Ibid., l. 413) (voir **Hellen**).

**Hellebeek.** Arnould van *Helbeke*, chev., et *Gheerlac* van den Bossche, chev., drossard de Brabant (son sceau est tombé), aplanissent un différend entre le chapitre de Saint-Gommaire, à Lierre, d'une part, et l'abbesse de Linter et ses tenanciers de Meerhout, d'autre part, au sujet de cens, 1316 (n. st.), en janvier : une bande, chargée de trois maillets, accompagnée au canton s. d'un écu. au lion cour. (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

**Helleek.** *Jehan de Heelbeke*, sgr. de Loenhout et d'Ophain, *ame et foiable* du duc de Brabant, 1333, 5 (n. st.) : même écu (le lion cour. ?). C. : une boule sommée d'un panache de plumes de coq, entre deux cornes de bœuf, affrontées, chargées, chacune, de trois maillets. L. : . . . *his de Helbeke militis dñi de Loenhoit d'Ophein* (Nam., N° 552, et B., N° 342).

— Arnould van *He[e]lbeke*, chev., h. du duc de Brabant, 1335 (n. st.) ; *miles*, s'engage, moyennant 42 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum duobus militibus, una nobiscum et decem armigeris, probis et honestis, cum galeis armatis et equitatis decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 (1) : même écu, mais le lion (non cour.), sans écu. posé sur le champ. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue. L. : *Sigill' Arnoldi de Helbeke militis* (B., N°s 342 et 443).

(1) Et non 1339.

Un *Her Arnt van Hellebeke*, Brabançon, portait, d'après **GELRE** : d'or à la bande de gueules, chargée de trois maillets d'argent.

— Jean van *Heelbeke*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Gaesbeck ; i. t. : 690 mout., 1374 : plain ; au fr.-q. aux armes précédentes. L. : *S' Ian va Helbeke* (B.) (Pl. 9, fig. 211).

— *Thomaes Helbeck* (*sic*), ami de Henri Boijdens, dit « *in den Ketel* », qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 fl., à lui dû, par le duc, du chef de sa maison et jardin, sis près des remparts (*neven de veste*) (biens englobés dans le parc ducal à Bruxelles), 1432 : une bande, chargée de trois maillets et d'un filet broch., accompagnée au canton s. d'un écu. au lion. C. : une tête barbue. T. d. : un h. sauv., tenant sa massue de la main droite. L. : *S Thomaes vā Heelbe . .* (B.) (Comp. les armes de **Heetvelde**, **Pede** ; voir **Stalle**).

**Hellemans**, voir **Helman**.

**Hellemmes.** *Jaquemart de Hellemmes*, fils de feu Henri, reçoit, de la ville de Tournai, une rente inscrite sur la vie de sa femme, Catherine Buridain, et celle de son beau-frère, *Jakemart* Buridain, 1402, 4, 5, 8 : de vair au filet. C. : une tête et col de cygne entre un vol. T. : deux d<sup>l</sup>es. L. : *S Jaquemart de Hellemes fil He'ry* (Tournai, Quitt.).

— *Jaquez de Hellemmes*, fils de feu *Jaquemon*, bourgeois de Tournai, reçoit une rente de cette ville, 1403 : de vair à la bande, chargée en chef d'une étoile (?). C. : une hure et col de sanglier entre un vol. L. : *S Ja . . . . . t . . . . . s* (Ibid.).

— Le même, 1408 : de vair, au bâton. Même C. (Ibid.) (voir **Martre**).

D'après une *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (édité par M. V. Bouron, Paris, 1870), Jean de *Hellemes* portait : de vair à la cotice de gueules.

**Hellen** (Herman van der) prête serment au duc de Limbourg, comte de Rethel et gouverneur du Brabant, en qualité de châtelain ou burgrave *van den huse van Eijmeric*, 1405 (n. st.), 26 février : une croix recercelée, accompagnée en chef à d. de . . . L. : *S Herma van der Hellen* (B.) (voir **Helle**).

La famille von der Hellen, en Allemagne, originaire de Bruxelles, porte : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'or; au chef de quartier échiqueté d'argent et d'azur; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules au lion, cour. d'or (*Leeuw*). Cq. cour. C. : une tête et col de dragon d'or, iss. de flammes de gueules.

**Hellenberg**, *Wolter van Hellensberch Reijnersz*, échevin de Zuijlichem, 1592 : deux pals et un lambel. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Wolter . . . nersen* (Arnhem, *Rekenk.*, N° 1297).

**Hellenfort** (Pierre van), tenancier de la cour, dite *Persoens hoff*, à Buvingen et à Borloo, 1549 : une marque de marchand (S.-T., c. 41) (Fig. XXVI).

**HELLESAINT**, voir **Armoises**.

**Helleville**, voir **Paris**.

**Hellicht** (Louis uter), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 35 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et une cotice broch., chargée de cinq étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S' Lodewic ute Helicht* (B.) (Pl. 8, fig. 212).

— Jean *uter Helicht*, h. de fief de Jean Lobbe, sgr. d'un fief à Haren, sous *Èvere* (Hever?), 1404 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. (E. G., l. 348).

— Louis *uter Helicht*, marchand (*coopman*) du duc de Brabant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : trois fleurs de lis, p. c., et un filet broch. L. : *S Lioic uter Hellicht in de lieu* (B.).

— Louis *uter Helicht*, le jeune, tient, du Brabant, un fief à Campenhout, 1440 : même écu que Jean (Av. et dén., reg. 560).

**Hellin** (Rogier), receveur *des briefs de la chambre et des grans briefs de Bruges*, 1408 : trois coquilles. T. : une d<sup>lle</sup> (C. G. B., Acquits de Lille, l. 417).

— (Rogier), même qualité, 1410, 2 : écu cassé; seule, une coquille en chef à s. subsiste. C. : une tête et col de léopard lionné entre un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Roegie* . . . . . (Ibid., l. 417).

— (Jacques de), *rentier* de la sénéchale de Hainaut, *baronnesse* de Flandre, dame de Cysoing et de Templemars, 1418 : trois coquilles (Tournai, Chartreux, c. 2).

— (Jean) (sans de), alleutier du Hainaut, 1463 : trois roses à six feuilles (Tournai, Croisiers) (voir **Broeck**, **Buisseret**).

**Hellines** (Perceval de), échevin de Wervicq, 1470 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une jumelle, surmontée de trois losanges; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions. T. : un ange. L. : *S* . . . . . *Hellines* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 51-52).

**Hellincx** (Nicolas), conseiller de Leurs Altesses et receveur des domaines au quartier de Bruxelles, 1613 : trois besants, ou tourteaux. C. : une aigle iss., ou un oiseau entre un vol (?). L. : *S Nicolai Hellincx R O B* (C. G. B., c. 48).

**Hellspiegel** (Gilles), échevin du couvent de *Sinte-Lucijendaele*, dans sa cour de Saint-Jean, à *Wilre* (Wilderen), 1366 : trois coqs contournés, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau (Ordange).

— Lambert *Hellspiegels*, tenancier de la cour *van den Cruyce*, à Saint-Trond, 1571 : trois coqs (non contournés). C. : un coq (Ordange).

**Helman** (Jean), bourgeois de Cologne, 1518 : une bande, chargée de trois têtes de lion. L. : *S' Ioh . . Hel . . . . . ivge (der Junge = le jeune?)*. Cq. cour. C. : un lion iss. (Duss., *Schrein Gereon*, l. 12).

Une famille de ce nom et de ces armes était établie à Anvers, dès le xvi<sup>e</sup> siècle.

Elle s'allia aux de Cordes, Hellemans, van Brouhoven, Vecquemans, Rubens, Stallins, du Bois de Fiennes, van de Werve, etc., posséda les seigneuries de Leefdael, Vossem, Dussen, Mulkerk, Ferooz, Buzet, Ruijsbroeck, Droogenbosch, Willebroeck, Marienville, Koekelberg, etc., et portait le titre de baron de Ruijsbroeck, Termeeren, Willebroeck, Longueville, vicomte de Grimberghe, comte de Termeeren, etc.

**Helmont**, voir **Lijschap**, **Pauwen**.

**Helpenstein**, voir **ELPENSTEIN**.

**Helschevier** (Everard), échevin de Tervueren, 1387 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au fr.-q. broch., chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : ✠ *S' Everaert Helschevier* (S.-G.).

**HELUWE**, voir **Erp**, **Rover**.

**HEMBERCH** (*Everich dictus de*) (Himberg?), *armiger*, reçoit, du Brabant, une somme pour sire *Henricus de Leuwenberch, dominus noster dilectus*, 1338; dit sceller de son propre sceau : une fasce frettée, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : *S' W . . . . . arstorp militis* (B., N° 410) (voir **Heimberg**, **Humbeek**).

*Hemberch*, qui est écuyer, se sert du sceau d'un chevalier, qui était, peut-être, un de ses plus proches parents défunts.

**Hembise**, *Segher van Embise*, bailli de Nevele et semonceur de mgr. de Fosseux et de sa femme, la dame de Nevele, 1373 : un lion et trois bandes broch. (!); à la bordure (simple), chargée de quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S' Segher de Hembise* (Ville de Gand) (comp. **Trazegnies**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



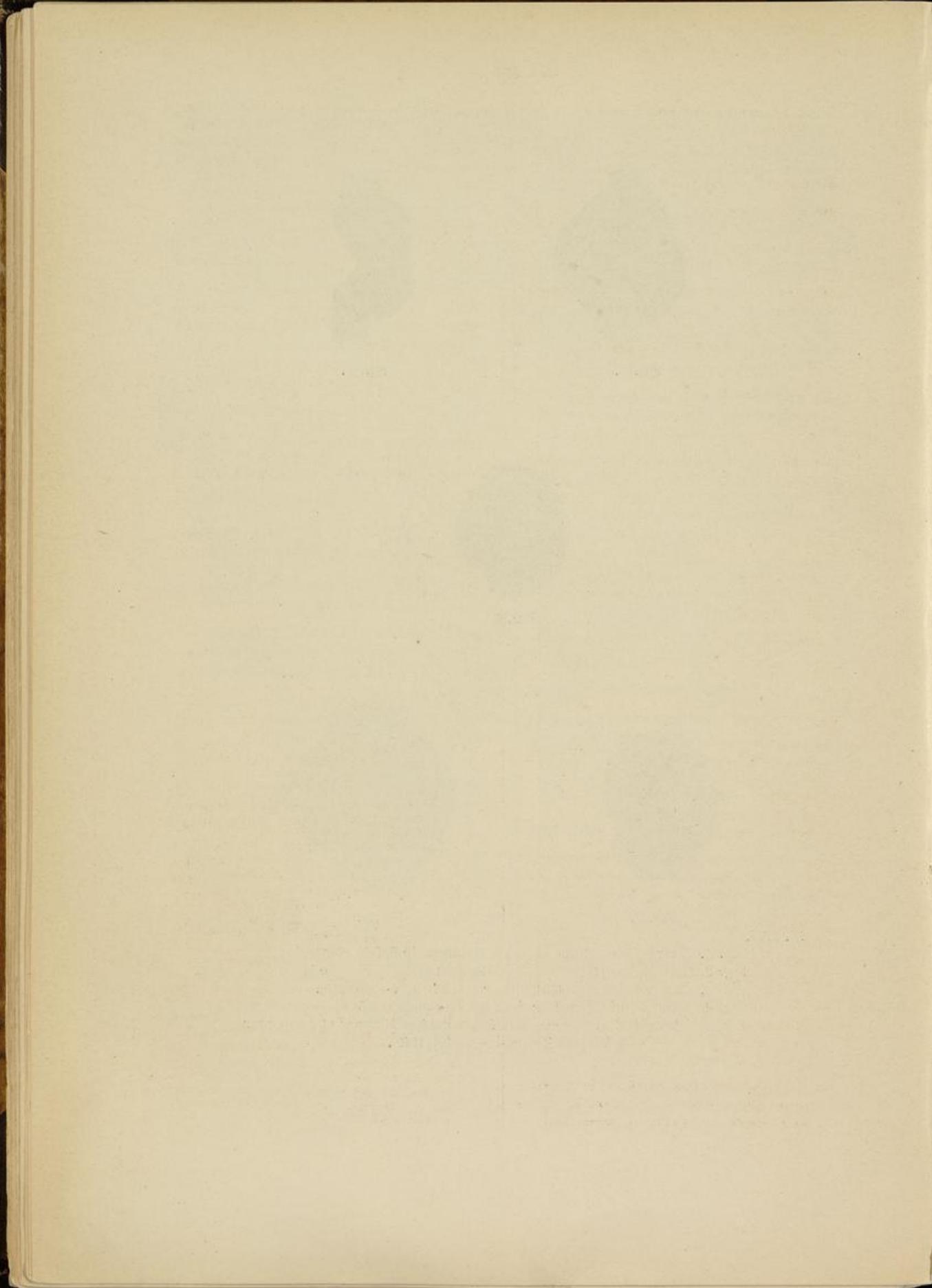
Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. LXI.

- |  |   |
|--|---|
| Fig. 1. Pierre Hanon (1526)  | } Hommes de fief du comté de<br>Hainaut et de la cour de Mons<br>(à Braine-le-Comte). |
| Fig. 2. Géry Hanon (1527)  |   |
| Fig. 3. Christophe Hulin (1561)  |   |
| Fig. 4. Adrien Hulin, <i>cambier</i> , à Braine-le-Comte (1565).   |   |
| Fig. 5. Adrien Hulin, homme de fief du comté de Hainaut et de la cour<br>de Mons (à Braine-le-Comte) (1569). |   |



*Le seigneur de YMBYSE : benné d'or et d'asur, à l'ombre du lyon, sur le tout et la bordure de gueulle, sargé de onze besans d'argent (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).*

**Hemelrijc**, voir **Berchem**.

**Hemelverdegem**. *Me sires Oliviers de Emelverdighien, chevaliers*, h. du sire de *Scendelbeke* (Schen-delbeke), 1279 : un lion et une cotice engrêlée broch. (Ninove).

**Hemert** (*Staes van*), témoin de *Herbere dije Cock*, à son contrat de mariage, 1535 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois pals de vair; au chef de quartier, chargé d'un lion iss. C. : un lion iss. (Geld.).

**HEMONIEZ** (Henri de), échevin de Jodoigne, 1469 : une fasce, chargée d'une tour. L. : *S Henri de Hemonier* (C. C. B., c. 36).

**Hemptinne**. *Eustachius, miles, baillivus terre namurcensis*, 1250 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : *S Eustacii militis [bal]ivi [namvr]c* (Namur, *Salzennes*).

— *Stassins de Hemetines*, homme du comte de Namur, 1294 : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe. L. : *S Stasini de Hemetines* (Nam., 262 et 266) (voir **Bouant**, **Dave**, **Jupleux**, **Louvignies**).

— *Heinemans de Heymetines*, « homme de loi manant en le baillerie de Wasege » (Wasseiges), 1331 (n. st.) : une rose et un étrier en chef et un autre étrier en pointe; à la bordure componée. L. : *S Hi . . . . . tine* (Nam., 524).

— *Libiers de Hemetines*, et *Himetines*, chev., homme du comte de Namur, 1346, 53 (n. st.) : d'hermine à une rose et à un étrier en chef et à un autre étrier en pointe; au lambel brochant, chacun des trois pendans chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : *S ms Libier de Himetine* (Nam., 725 et 789).

— *Jehan de Himetines*, homme dudit comte, 1355 (n. st.) : même écu que *Stassins*, 1294. L. : *S Johan de Hemetines* (Nam., 789).

— *Sandrars de Himetines*, h. dudit comte, 1355 (n. st.) : trois étriers; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. Cq. cour. C. : un panache de plumes de coq. L. : *Sandrai de Himetin'* (Nam., 789).

— *Sandrars de Heymetines*, h. dudit comte, 1359 : même écu que *Stassins*, 1294. C. (sans cour.) : le même que *Sandrars*, 1355. L. : *S Sandra de Hemeti'* (Nam., 845).

— *Sandrars de Hemetines*, écuyer, bailli du comté de Namur, 1367 : même écu. C. : cassé. L. : *Sandra de Hemeti . . .* (Namur, *Salzennes*).

**Hemptinne**. *Henri de Hemptines*, échevin de Liège, vers 1368 : une rose en chef à d. et deux étriers, 1 en chef à s., 1 en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *Henri de Hemeines* (C. de B.).

— *Messires Arnouls de Heymtines*, chev., h. du comte de Namur, 1384 : même écu, mais d'hermine et sans la merlette. Volet d'hermine. Cq. cour. C. : un vol. L. : *S . . . ou . de Hymetines chlrs* (Nam., 1166 et 1168).

— (Robert de), écuyer, 1393 : même écu que *Stassins*, 1294. L. : *S Roberti de Himtines* (Arch. de la famille de Hemptinne).

— *Loys de Hymetinez*, dit du *Verbos* (Vert-Bois), h. dudit comte, 1420 : même écu, le champ d'hermine. L. : *S Loy . . . Himti* (Ibid., N° 1349).

— *Jean de Hemetine*, maître du chapitre de Saint-Pierre, au château de Namur, jugeant en la ville de St-Denis, 1490 : le même écu que *Sandrars*, 1355 (n. st.). L. : *Iehan de . . . . .* (Namur, *Salzennes*, c. 517).

— *Arnould van Emptinez*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1504 mout., 1374 : même écu que *Libiers*, 1346, 55 (n. st.), mais sans lambel. Cq. cour. C. : un vol. Le volet semé de mouchetures d'hermine. L. : *Sigillum Arnoldi de Himetine* (B.).

— *Jacques de Hemptines*, écuyer, sgr. de *Wagnee* (Wagenies), conseiller de l'empereur, etc., et son maître de Namur, 1524 : trois étriers; au fr.-q. broch., chargé d'une rose. C. : une femme nue (sirène), issante, tenant de la main droite une rose et de la main gauche un peigne. L. : *Iaq. de H . . . . .* (Archives communales de Namur).

— *Jacques de Hemptines*, écuyer, sgr. de *Waignies* (Wangenies), conseiller de l'empereur et son maître de Namur, 1549 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, comme *Sandrars* (1355, n. st.); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une aigle, chargée d'un écu. au lion (**Rochefort**). C. cassé (Mél., c. 156) (voir **Héripont**, **Motta**, **Pontillas**).

Voir, sur cette maison, le beau travail de M. le capitaine VAN DEN BEMDEN, édition de luxe, hors commerce, publiée par M. l'abbé A. DERIEMAECCKER, sous le titre : *Histoire et généalogie de la Famille de Hemptinne* (Gand, A. Siffer, 1894). Voir HENRI DE RADIGUÈS, *Les seigneuries féodales du comté de Namur*.

M. Joseph de Hemptinne, à Gand, créé comte romain, en 1873, obtint, du roi Léopold II, des lettres patentes, du 15 mai 1886, lui accordant concession de noblesse et le titre de comte, transmissible à son fils puiné, Paul-Charles-Joseph-François, à l'exclusion de son fils aîné, entré en religion. Ce titre se transmettra dans la descendance dudit fils puiné, par ordre de primogéniture masculine.

La famille de Hemptinna porte actuellement : de gueules à trois étriers d'argent; au franc-quartier du même brochant, chargé d'une rose de gueules, barbée de sinople. Cimier : un homme sauvage de carnation, issant, ceint de sinople, brandissant une épée d'argent, garnie d'or. Supports : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.

Dans un manuscrit contenant les armes et cris de la chevalerie hesbignonne, et attribué au XIV<sup>e</sup> siècle, on trouve ainsi blasonné l'écu des *de Hametines* : de gueule à III étriers d'argent (*Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, XIV, p. 245).

Mais, ainsi qu'on vient de le voir, plusieurs Hemptinna portaient le champ d'hermine. Les Pontillas, apparemment de la même souche, avaient adopté aussi cette fourrure pour le champ de leur bouclier. Aurions-nous là une brisure par changement d'émaux?

Il serait intéressant de pousser plus loin les recherches héraldiques sur cette maison.

**Hemricourt**, *Jehans de Henricourt*, receveur de la terre *daigement*, reçoit, du Brabant, une rente féodale de 70 moutons, pour le seigneur *daigement* (d'Agimont), 1367 : une bande (plaine), accompagnée au canton s. d'un croissant, chargé d'une petite merlette (B., N° 2162).

— (François de), écoutez de l'abbé de Saint-Trond, 1536 : une bande, chargée de trois mouchetures d'hermine. C. fruste et cassé (Ord.) (voir **Blehen**, **Boileau**, **Dave**, **Laminne**).

L'acte l'appelle : *Frans van Hemercourt*.

Jean-Ernest-Philibert-Albert de Hemricourt (fils du comte Claude-Alexandre-Florent, sgr. de Ramioul, et petit-fils du comte Conrad-Ferdinand-Joseph-Richard, créé comte du Saint-Empire, en 1745) obtint, le 5 mars 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à toute sa descendance des deux sexes. Les comtes de Hemricourt portent : de gueules à la bande d'hermine. S. : deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. Manteau d'azur, doublé d'argent (d'hermine), sommé d'une couronné à cinq fleurons.

Les de Hemricourt, comtes de Grunne, qui obtinrent, le 20 février 1816, reconnaissance de noblesse et du titre de comte, transmissible à tous les descendants des deux sexes, portent : de gueules à la bande d'argent. Couronne à neuf perles. C. : un lévrier regardant d'argent, collété de sable, bordé et bouclé d'or, issant de la couronne. Devise : *La Loi, la Foi et le Roi*.

D<sup>ne</sup> Jeanne *Boleau* (Boileau) de Mons, veuve d'Ottart de Waroux, tué à Bâsweiler, et remariée à Gilles de Hemricourt, reçoit, en 1374, du chef du 1<sup>er</sup>, un acompte sur une i. t. de 100 moutons. L'acte appelle le second mari *van Hendricourt*. Son sceau est tombé. C'est le fils de l'auteur du *Miroir des Nobles de Hasbaye*.

**Hemsrode**, *Josse van Emsrode*, député du comte de Flandre à l'enquête sur les débats surgis entre ceux d'Ypres et ceux d'*Utenbroucke*, 1335 : un chevron, chargé de trois besants ou tourteaux, et une bordure engrêlée (Fl.).

— (Gilles de), *fermier de lavoir de Menin*, 1419; reçoit un paiement du *pachter van den goede van Meeninne* (Menin), 1421 : un chevron, chargé d'une coquille et de deux annelets (la coquille sur la cime). L. : . . . . . *s van Hemsrode* (C. C. Acquis de Lille, l. 13-14) (voir **Langhe**).

Her Wolter van *Emsroede*, h. du comte de Flandre, portait, d'après GELRE : d'or au chevron de gueules, chargé de trois annelets d'argent.

Le seigneur de HEMSRODE : d'or au chevron de gueulle, sargé de trois aneaux d'argent, et crye : *A la moert ! A la moert tout autour !* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

**HEMSTE**, voir **BONVELRE**.

**HENAU**, Jean van *Enau* (et de *Henau*), h. de la chàtellenie d'Ypres, 1421, 2 : trois croissants et un bâton broch. L. : *S' Ihan van Hen . v* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 191).

— Jean de *Heynau*, même qualité, 1437, 8 : trois croissants. L. : *Sigillu' Ian van Henav* (Ibid., l. 192).

**Hende** (Michel van den), fils de Gilles, tient, de la cour comtale *ten Steene*, à Alost, par achat de Pierre Mueleman, un fief à Popperode, *up 't Hoovelt, up den wech van Denremonde* (Termonde), 1537 : trois étoiles, surmontées d'un lambel à quatre pendants (Fiefs, N° 4728) (Pl. 9, fig. 213).

**Hene** (*Ghelemans*), échevin de Jodoigne, 1368 : une tour, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . *helman Hein . .* (*Heijlissen*).

**Heneko**, Jean *Han[n]ecot, Hanequest*, bouteiller du duc de Luxembourg, de Brabant, etc., reçoit des paiements du fisc, 1367, 8, 81 ; reçoit, pour Gérard de Florenville, entre autres, 66 mout. que le duc et la duchesse lui allouent, *in hoescheidjen ende van graciën*, en sus la rente de 100 vieux écus que lui sert Thierry van *Ghorinkem*, leur clerc, 1368 : un coupé-émanché. L. : *S' Iehan Heneko* (B., Nos 2151, 2197, 2200).

Quelques-unes des quittances l'appellent : *Hanecot Bottelgier mijns heren van Brabant*, sans prénom (comp. *Introduction*, p. 50).

**HENGELBRECHTE**, voir **Randwijk**.

**HENIN**, voir **HAININ**.

**Hennenberg** (*Suederus de*), chanoine de Rees, est nommé exécuteur testamentaire par *Gerlacus de Doernic*, 1359 : de . . . à l'écuss. plain et à la bordure dentée. L. : *S' Sved'i d' Heneb'g can reys*, (Duss., *Emmerich*, N° 92) (Pl. 9, fig. 214).

Les autres exécuteurs sont : *Leonius de Gendringhen*, chanoine d'Emmerich, Conrad van Emmerich et *Gyselbertus Veer*.

**Henneron**, voir **Hanneron**.

**Henotins** (Jean), échevin de Namur, 1340 : un croissant, accompagné de six besants, ou tourteaux, 3 (2, 1) en chef, 3 (2, 1) en pointe. L. : *S' Johis Hennot . . . . .* (*Nam.*, N° 622).

C'est à tort que l'inventaire imprimé l'appelle *Henocins*.

**Henoumont** (François), curé d'Zier (terre de Durbuy), 1788 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un lion; au 2<sup>e</sup>, trois losanges, mal ordonnés; au 3<sup>e</sup>, trois (2, 1) losanges; au 4<sup>e</sup>, une étoile à cinq rais (écu ovale). C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46385).

**Henra** (*Jehan*), échevin de la franche ville de *Jache* (Jauche), 1444 : un cygne; au chef chargé de trois cloches (coniques) (M. Donnet).

**Henry**. Baudouin *Hinry*, échevin de Tirlemont, 1505 : parti; au 1<sup>er</sup>, un fascé de quatre pièces et un lion contourné broch.; au 2<sup>d</sup>, une fasce, surmontée d'une étoile et d'une rose. L. : *S Baldewini Henri scabi then* (S.-G.) (voir **Henrix**).

**Henricus**, *clericus opidi bruxellensis*, h. de Robert de Grimberghe, sgr. d'Assche, 1296 : cinq cotices. L. : *✠ S' Henrici cl'ici* (B., N° 131) (voir **ANSE. E. Crokegem**).

**Henrix, Hendrix**, etc. *Jan Henrix soen*, échevin de Schoonhoven (Hollande), 1386 : parti; au 1<sup>er</sup>, une coupe (sans couvercle); au 2<sup>d</sup>, trois fascés (Holl.).

— *Jehan Henry*, tourier du château de Gand, 1388, 9, 92, 3, 4 : un pentalpha, surmonté d'un lambel à quatre pendants. L. : *Sigillum Iohannis filii Herici* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111, 116).

— *Clays Henry*, tourier dudit château, 1401-9; h. de fief de la châtellenie de Gand, 1407 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais. L. : *✠ S Clais Hecton* (ou *Hector?*) *Heinrix* (Ibid., l. 111 et 113).

— *Joos filius Henric*, échevin du métier de Hulst (Flandre zéland.), 1406 : un ours rampant, accompagné au canton s. de ... (étoile?) (Ibid., l. 222).

— *Claus Henry*, tourier du château de Gand, 1409, 11, 2; tourier *heritable* et garde des prisons dudit château, 1417, 8 : un pentalpha en chef à d. et deux tours, ou châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Clays Heinrics* (Ibid., l. 89-90, 111-112).

— *Clais Henri*, tourier dudit château, 1416 : deux barres. T. : une d<sup>lle</sup>. L. : *S Clays Hein...* (Ibid., l. 112).

La tête du tenant est coupée par le cadre du champ du sceau. Ce sceau est assez mal gravé.

— *Heinric Heinrics soen*, bourgeois d'IJsselstein, 1416 : une force, posée en bande, les pointes en haut, accompagnée au canton s. d'une molette à six rais. L. : *S Heinric Heinrics soen* (Holl.) (Comp. les armes **Muelen**).

— *Jehan filz Henry*, tourier *heritable* du château de Gand, 1419 : un pentalpha, accompagné en chef de deux étoiles (à six rais) (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111).

**Henrix, Hendrix**. *Jean Henricx*, tourier *heritable* dudit château, 1423, 5, 6 (n. st.), 7, 9 : un pentalpha en chef à d. et deux châteaux, 1 en chef à s., 1 en pointe. S. s. : un griffon. L. : *S Ians Heinricx* (Ibid., l. 110, 112).

— *Jehan Heijnricx* (et *le Henry*), même qualité, 1435, 6, 8, 53, 4 : deux pentalphas, 1 en chef à d., 1 en pointe, et un château en chef à s. L'écu pendu au col d'un griffon. L. : *... s Henricx* (Ibid., l. 112, 109, 113).

— *Pieter Heindricxzone*, échevin de Hulst (Flandre zéland.), 1434 : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un trèfle et cantonné de quatre roses. T. : un ange. L. : *S Pieter f' Heindricx* (Ibid., l. 235).

— *Ariaen Heinricsz*, échevin de Rotterdam, 1454 : trois marmîtes, les anses dressées. L. : *... iaen Henric soen* (U.).

— *Antoine Henricx*, h. du duc de Bourgogne, dans son bourg de Furnes, 1458 : un renard passant, accompagné d'une étoile en chef et d'une rose en pointe. L. : *... nis He... ic...* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 95-96).

— *Jehan Henry*, tourier *heritable* (*erfachtich cepier*, ou *chippier*) du château de Gand, 1458, 61, 3, 5, 70, 1, 3, 5, 8, 9, 81 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de vair, de deux tires; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce vivrée, surmontée de trois merlettes. C. : une tête et col de héron (ou cygne), entre un vol. L. : *Sigillum Iā Heinderic* (Ibid., l. 109, 116).

Un acte, de 1461, le dit : *erfachtich steenwaerdere*.

— *Airt Hanrick Rijckouts zoon*, échevin de Heusden (Brab.), 1508, 9 : trois écureuils. C. : un écureuil entre un vol (Mal.).

— *Gerit Hanricx zoon*, échevin *illegit*, 1509 : trois roses (Mal.).

— *Liévin Heijndericx* tient, du château de Termonde, pour lui et sa femme, Catherine van der Diect, un fief à Hamme, 1514 : deux têtes de cerf en chef. Le bas de l'écu cassé. T. : un h. sauv., appuyant sa massue sur l'épaule droite (Fiefs, N° 3803).

— *Martin Hendricx* sc. pour un feudataire dudit château, à Merchtem, 1514 : un chevron, accompagné d'une étoile en chef à d. et de deux croisettes pattées, 1 en chef à s., 1 en pointe (Fiefs, N° 4115).

— *Josse Heijnderix*, fils de Jacques, tient, dudit château, un fief à Hamme; sc. pour Guillaume Gherolfs, mari de sa sœur Elisabeth, laquelle tient un fief à Hamme, 1549 : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti; a, trois têtes d'âne; b, trois merlettes; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) coquilles. C. : un lion iss. (Fiefs, N° 3842, 3847).

**Henrix, Hendrix.** Jean *Henricx*, fils de Daniel, tient, dudit château, des fiefs à Lebbecke, 1349 : une grande moucheture d'hermine, accostée de deux petits trèfles (Fiefs, Nos 4029, 31, 2) (Pl. 9, fig. 213) (voir **Damman, Henry, Loo, Vremde, WINCKELE**).

Il avait hérité un de ses fiefs de son frère, sire Gilles Henrix (prêtre).

Les chevaliers et barons Heijnderijcx, en Belgique, portent : d'azur au miroir ovale, encadré et emmanché d'or, entortillé d'une couleuvre du même, lampassée de gueules, accosté de deux étoiles d'or; au chef cousu de sable, chargé d'un lion issant d'or, armé et lampassé de gueules. Casque couronné. C. : un vol d'or et d'azur, chargé des lettres L et I (Léopold I<sup>er</sup>), de l'un en l'autre. S. pour le baron : deux lions léopardés d'or.

**Henripont** voir **HERIPONT**.

**Heppignies** (Gauthier de), chev., 1251 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : ✠ S' Wa . . . ri de Hepegies (Mons, Abb. de Soleilmont).

— (Sébastien de), chev., 1251 : même écu, la fasce chargée de trois molettes. L. : ✠ S' mosignor Bastien de Heppignies (Ibid.) (voir **Wayaux**).

Ces deux personnages scellent comme possesseurs de douze bonniers, donnés en acensement à l'abbaye de Soleilmont.

**Herbais** (*Symon de*), miles, s'engage, moyennant 21 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 18 août 1338 : un lion, accosté de six coquilles, rangées en pals, 3, 3, et un lambel broch. L. : ★ S' Symon de Ha . . . as (B., N<sup>o</sup> 436).

— Simon van *Herbays*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 1031 mont., 1374; sc. avec Jean *Boilauve* (Boileau), fils de feu sire Jean, chev., qui avait combattu *illec*, 1374; reçoit, du Brabant, une indemnité de son chef et du chef de feu son frère, sire Jean de H., pour leurs pertes et dommages (où?), 1378; reçoit une rente sur Jodoigne, 1380, 1 : un lion et une bordure (?), chargée de douze coquilles. L. : ✠ *Simon del Conteit* (B.).

— Simon d'*Herbays* (*Harbays*), h. de fief et conseiller du duc de Bourgogne, 1446; sgr. de Morkhoven, conseiller du duc et *nagaires* son bailli de Gand, 1455 : un lion, accompagné de onze coquilles, rangées en orle. C. : un vase entre deux têtes de dragon, adossées, aux cols allongés, recourbés, buvant dans le vase. S. d. : un léopard lionné. L. : S *Symon de Herbais so de Morcove z de Millege* (B. et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 113) (Comp. **Laggart**).

La famille Derbaix, qui occupe encore une situation honorable, en Hainaut, semble devoir son nom à Herbais sous Piétrain.

Ses armoiries sont : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe.

En l'église d'Havay, arrondissement de Mons, se trouvent trois épitaphes armoriées. Voici le résumé des deux premières :

I. Armoiries frustes.

« Ici repose le corps d'honorable personne Robert Derbaix en son temps fermier de Beauvoir », † le 31 août 1689, à l'âge de 67 ans, et demoiselle Barbe Morau, sa femme, † le 10 mars 1708, âgée de 89 ans.

II. Ecu ovale, dans un cartouche : à la trangle, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe, brisé au point du chef d'une étoile (à six rais).

Tombe de Nicolas Derbaix, fermier de Beauvoir, † le 17 juillet 1746, à l'âge de 87 ans; d'Anne-Marie Morau, † le 14 décembre 1747, âgée de 76 ans; de Martin-Hilaire Derbaix, leur fils, † le 16 mai 1767, à l'âge de 66 ans; de la femme de ce dernier, Marie-Barbe Waucquier, dame de Beaudroit, en Petit-Quévy, † le 19 août 1768, âgée de 68 ans, pour lesquels furent fondés, en l'église d'Havay, à perpétuité, huit obits, avec distribution de douze *patars* aux pauvres, et : cinquante saluts à chanter chaque samedi de l'année avec *Stabat Mater* à l'autel de la Vierge; et de Philippe-Joseph Derbaix, avocat au Conseil souverain de Hainaut, fils de ces derniers époux, qui décéda, célibataire, le 22 août 1785, âgé de 52 ans.

III. Ecu ovale, dans un cartouche : une fasce, accompagnée en chef de trois têtes et cols de cheval et en pointe d'une gerbe (sans brisure). Casque sans cimier. Voici, textuellement, l'inscription de cette pierre, d'après un frottis :

*Repose au cimetiere | de cette paroisse le | corps de Nicolas Fran- | çois Derbaix seigneur | de Beaudroit en Petit | Quévi & fermier a Beau- | voir decede le pre- | mier | de novembre 1785 age | de 57 ans et 8 mois | Requiescat in pace.*

Deux actes du 15 décembre 1751 font mention d'une constitution de rente au profit de Philippe-Joseph Derbaix, censier au Petit-Quévy (Greffe de la sgr<sup>ie</sup> d'Havré, au Petit-Quévy).

Des actes de 1788 citent Nicolas-H. Derbaix, comme bailli de l'abbaye de Liessies, dans sa seigneurie foncière à Havay et à Thy, et faisant fonctions de maître; un acte de 1789 le dit maître (Embrefs du greffe de Havay et Thy, qui faisaient partie du duché d'Havré). Un document du 12 septembre 1788 mentionne Marie-Catherine Mahieu, veuve du sieur Nicolas Derbaix, fermière de la cense de *Bauvois*, à Havay.

Il existe, en l'église Sainte-Waudru, à Mons, dans la chapelle de la Sainte-Face, l'épitaphe de Paul-François-Joseph Le Comte, bourgeois et receveur de cette ville, † le 23 . . . bre 1781, âgé de 58 ans, et de sa femme, Marie-Thérèse-Joseph Derbaix, native de Jemappes, décédée le 15 janvier 1771, âgée de 35 ans.

**Herbars**, voir **Wesepeel**.

**Herbers zoon** (*Reijn*), échevin de St-Geertruidenberg, 1525 : deux ailes de moulin à vent, passées en sautoir, touchant les bords de l'écu, accompagnées en chef d'une étoile (?) (N.-D., Anvers, *Chap., caps. rer. extraord.*).

**Herde** (Nicolas de), échevin d'Anvers, 1440, 50, 1 (n. st.), 4 : trois roses; au fr.-q. broch., chargé de trois chevrons. T. : un ange. L. : S *Claus de Herde* (S.-G. et N.-D., Anvers, *Chap., capsae* 1-10).

— (Nicolas de), échevin *illec*, 1610 : même écu. C. fruste (114 lettres scab.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



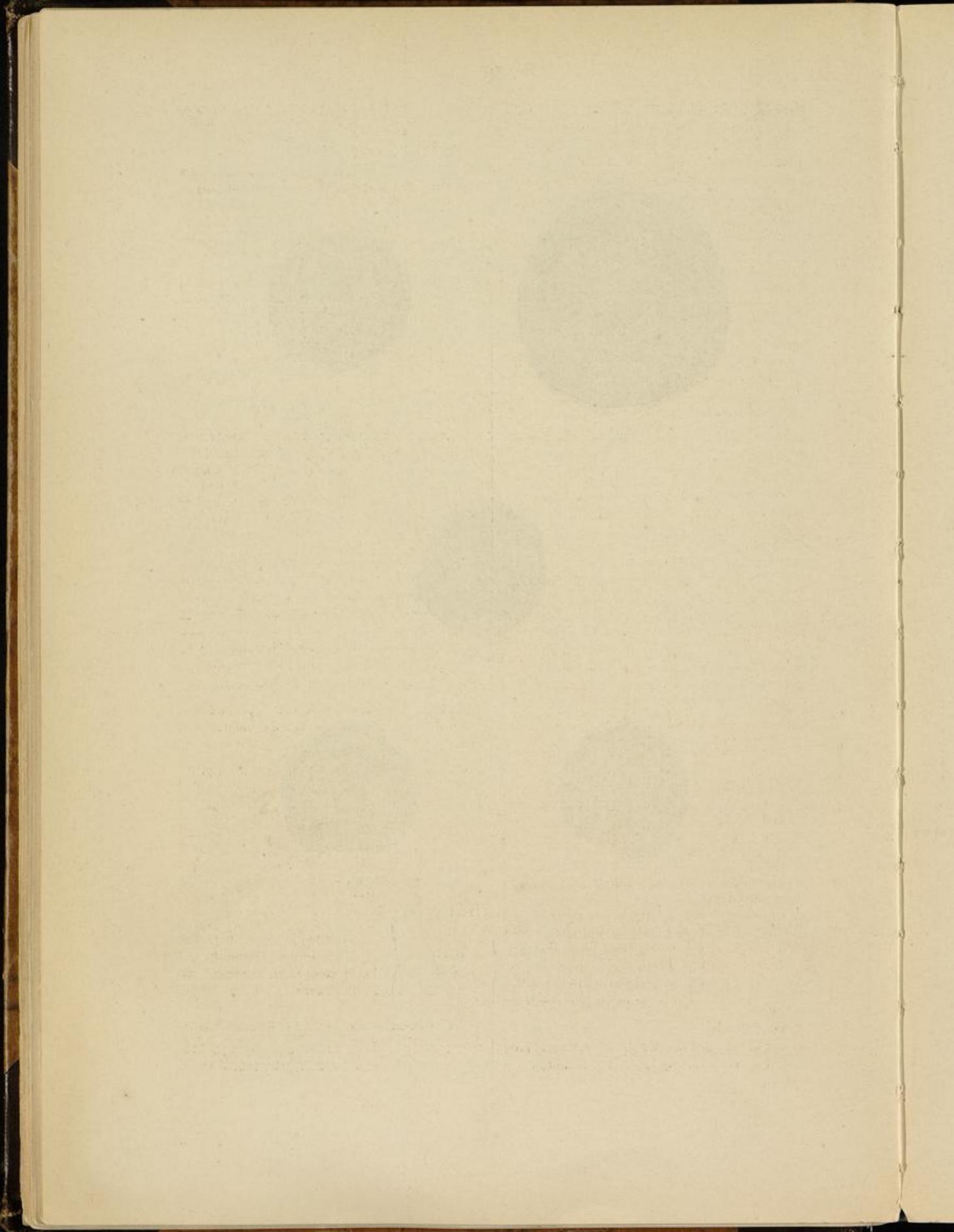
Fig. 5.

Pl. LXII.

- Fig. 1. Nicolas de Catthem, à Hal (1434. n. st.)
- Fig. 2. Jérôme Flandroy (1505)
- Fig. 3. Daneau Jocquet (1524)
- Fig. 4. Nicolas Laurens (1554)
- Fig. 5. Collinet Laurens, fils du précédent (1554)

à Braine-le-Comte

Tous hommes de fief du comté de Hainaut et de la cour de Mons.



**Herdinck.** Gérard *Herdinc*, bailli et semonceur de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1406 : trois têtes de lion; au chef chargé de trois pommes, les tiges, en haut, posées en bande. L. : . . . . *raer* . . . . . (C. C. B. Acquits de Lille, l. 391).

— Gossuin, abbé d'Amflighem, 1470 : dans le champ du sceau, rond, saint Pierre, sous un dais; dans le bas, cet écu : trois têtes de lion; au chef chargé de trois . . . (besants, ou tourteaux?). L. : *S Gossui abbatis hafflighemensis* (*Ibid.*, l. 134).

L'acte ne donne pas le nom de cet abbé. Comp. DOM BERNARD, O. S. B., *Gesch. der vened. abtj van Affligem*, p. 155, où ce nom est orthographié : *Herdines*.

— *Ingelbertus (Imbrecht) Herdinck (Hardinck)*, échevin de Bruxelles, 1492, 1502 : trois têtes d'animal (lion?); au chef chargé de trois feuilles de tilleul, les tiges en haut. C. : un vol (E. G., l. 337).

Voir HÉRICOURT, édit. SALBRAY, p. 47.

**Heregheer** (Henri), échevin du métier de Maldeghem, 1435 : une force renversée, accostée en chef d'une étoile et d'une merlette. L. : *Heenic . . . erghere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 284).

**HEREGORSART**, voir **Limal**.

**Heren Maes**, voir **Maes**.

**Herenmeijs**, voir **Hermeis**.

**Herent** (*Arnoldus de*), échevin de Louvain, 1274, 6 : trois pals; au chef chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : ✠ *S' Ar de Herent scabini lovanienis* (!) (S.-G.).

— (*Johannes dictus de*), échevin de Louvain, 1307, 27, 8, 35, 6, 41 (n. st.) : un sautoir engravé. L. : ✠ *S' Iohis de Herent scabini lov* (S.-G., Saint-Pierre, *Afflig.*) (voir **Minninc**).

Louis van Herent fut fait prisonnier à Bäsweiler, sous sire Jean Godenarts; son sceau est tombé (acte de 1374) (B.).

**Herenthals** (Les échevins d'), 1262 : dans le champ du sceau, un arbre; 1353 : dans le champ du sceau un arbre dans lequel perchent quatre oiseaux (*Léau*, Nos 9 et 42).

— (Gilles van) donne quittance à la duchesse de Brabant, 1386 : une lettre **G**, sommée d'une cour. (B.) (voir **Wilre**).

**HERETHEM** (Marcelle van), fils de Pierre, tient, du Brabant, un fief à Blaarthem, 1496 (n. st.) : trois fers de moulin (Av. et dén., No 2539).

— (Pierre van), fils de Guillaume, tient, du Brabant, un fief à Son, 1496 (n. st.) : même écu (*Ibid.*, No 2681).

**Hérialmont.** Jean van *Herialmont*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Clutinck, bailli du Brabant wal-

lon; i. t. 327 mout., 1374 : quatre pals de vair; au fr.-q. chargé de trois lions. L. : *S' Iohis Gilka'di de Herlmo'* (B.) (Pl. 9, fig. 216).

**Héricourt.** Jean van *Heriacourt*, jadis prisonnier *illegitimus*, sous le comte de St-Pol; i. t. : 262 mout., 1374; propre scel : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion léopardé, et un bâton en barre broch. sur l'écu. L. : *S Gerars* (!) *de Heracovrt* (B.).

**Herinx** (Henri), échevin de Helmond, 1 . . . : coupé; au 1<sup>er</sup>, un poisson cour., posé en fasce, et sommé d'une feuille de nénuphar; au 2<sup>d</sup>, une roue. C. : une feuille de nénuphar (Helmond).

**HERIPONT.** *Godefrois, chevaliers, sires de Heriepont*, sc. un acte de Godefroid, sgr. de Feluy, 1273 : trois lions. L. : ✠ *S' Godefridi d . . . . . riepont*, (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

— (*Rase de*) reçoit, du Brabant, un acompte de 70 vieux écus, sur 137, qui lui sont dus, 1357, 7 novembre; *Raes de Heripont* reçoit le solde de 67 vieux écus, de toutes *coses, frais, cos et damage et perdus*, 1356 (n. st.), 1<sup>er</sup> janvier : un semé de fleurs de lis, au lambel broch. L. : ✠ *S' Rases* (ou : *Rase s[eigneur]?*) *de Heripont* (B., Nos 1491, etc.).

— Les maieur et échevins de la *tenance* et seigneurie de *Heriepont* (Henripont), à *Escaussines* (Ecaussinnes-d'Enghien), 1549 : dans le champ du sceau, deux écus accolés; A, une rose à six feuilles en chef à d. et deux étrières, 1 en chef à s., 1 en pointe (**Hemptinne**); B, une bande (**Moreau de HERIPONT?**). L. : . . . . . *enripot a Es . . . . .* (M. Hulin, à Gand) (voir **Warfusée**).

**Herissem** (Etienne de), bailli de mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, la Folie, Tubize, 1433, 4; chevalier, bailli de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, etc., 1464; tient des fiefs, à Tubize, de sire Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, d'Englebert d'Enghien, du sgr. de Trazegnies, d'Englebert d'Ittre, chev., et du sgr. de *Glabeque* (Clabecq), 1470 : une fasce, chargée de trois cœurs et sommée d'un lion iss. C. : un vol. L. 1453-4 : *S Estoven de Herisem*; 1464 : *S Stephani de Herisem milit* (Abb. de W.-B., c. 4007, et Av. et dén., No 1896).

— (Jean de), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, Briffœuil, Tubize, du chef de Tubize, 1464 : une fasce, chargée de deux cœurs, et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. C. : un vol. L. : . . . . . *de Herisem* (Abb. de W.-B., c. 4007).

Un *Willelmus de Heryssem*, fils de feu Godefroid, transporte au béguinage de Bruxelles, un bonnier de forêt, à Alseberg, le 2 oct. 1393 (Cartul. du béguinage; Arch. génér. du roy., *Cart. et Ms.*, No 153, f. 288).

Charles-Antoine-Henri-Ghislain de Herissem, fils aîné du baron Charles-Antoine et petit-fils du baron Louis-Henri, dont le bisaïeul avait été créé baron en 1658, obtint, par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1822, reconnaissance de noblesse et du titre de libre baron de Herissem et du Saint-Empire romain.

Son frère puîné, François-Bernard-Ghislain, avait obtenu pareille reconnaissance, le 6 août 1816. Leur frère cadet, Hubert-Antoine-Ghislain, obtint cette reconnaissance, le même jour que son aîné.

Ce titre est transmissible à tous leurs descendants des deux sexes.

Ils portent : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois ours d'argent, accompagnée en chef d'une aigle éployée de sable, issant de la fasce, armée d'or et languée de gueules. Casque couronné. Cimier : l'aigle de l'écu, surmontée d'une couronne fermée du Saint-Empire. T. : deux hommes sauvages, vêtus et couronnés de feuillage, tenant, chacun, une bannière d'or à l'aigle éployée de sable, armée d'or et languée de gueules.

**Herke** (Pierre), échevin de la ville de Loo (Flandre), 1464 : d'hermine au chevron, chargé de trois étoiles et accompagné de trois autres étoiles. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Herke* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 132).

**Herck** (les échevins de la ville de), 1450 : de . . . à cinq triangles. Une bannière, fruste, émerge derrière l'écu (S.-T., c. 18).

— (Charles van), tenancier de Jean van Hinnisdael, dans sa cour censale de Borloo, 1554 : une anille (Ibid., c. 13).

— (G. A. van), maieur de Saint-Trond, 1761 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, une anille ; b, trois (2, 1) roses ; au 2<sup>d</sup>, un fascé. C. : une anille (cachet sur une lettre) (Conseil Privé, c. 285).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, van Herck porte : fascé de sable et d'or ; au chef parti ; a, d'argent à une anille de sable ; b, d'argent à trois (2, 1) roses à quatre feuilles de gueules.

**Herckenrode**. Jean van *Herkenrotte, knape van wapenen*, reçoit, du receveur du Limbourg, une indemnité pour trois chevaux perdus, au service du duc, dans l'expédition à Chaligny, près de Nancy, durant le siège de Chaligny et à *Juncrode* (Jünkerath), et pour un cheval perdu par feu *Scheefard van den Drijssche*, chev., 1365 : trois pals ; au chef plain (B.).

— Renier van *Erkenrot*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le burgrave de Limbourg ; i. t. : 130 mout., 1374 : même écu. L. : *S Reineri . . He . . . . .* (B.).

— Gisbert van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1475 : une croix de vair, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une fleur de lis, p. c. (Ibid., c. 12).

— Henri van *Herkenraide*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1484 : même écu. Le sceau porte : van *Herkenrode* (Ibid., c. 9).

**Herckenrode**. Gilles van *Herkenrode*, échevin de Saint-Trond, 1533 : une croix de vair, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une lettre g et au 2<sup>e</sup> d'un h (Ibid., c. 10, 11).

— Nicolas van *Herckenroij*, tenancier de la cour dite *Persoens hoff*, à Buvingen et Borloo, 1549 : une croix de vair (Ibid., c. 11).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'or. *Karijs de Herkenrode* relève, par achat de *Henricus Seclart*, de *Marlant*, une terre sous *Marlant*, pays de Dalhem (compte de la St-Jean-B. 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 178 v°).

**Herlaer** (*Nicholaus de*), miles, s'engage, moyennant 21 livres, à servir le duc de Brabant, *cum sex viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et secundum hoc decenter equitatis*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 25 nov. 1338 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S Nicolai . . de Herlaer milit* (B., N° 473).

— (Thierry van), sgr. van der Ameijde, décl. être et vouloir être toujours allié (*hulper*) du duc de Bavière, *in dien oerloghe dat hi nu heeft jehghens den bisscop ende dier stat van Utrecht*, etc., 1350 (n. st.) : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une (seule !) tête et col de lion cour. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' dni Thi . . . . . militis* (Holl.).

— (Gérard van), sgr. d'*Amersoijen* (Ammerzoden), conclut, avec le comte de Moers et d'autres, un traité d'alliance contre le duc de Gueldre, 1351 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois têtes de lion cour. (*Geld.*).

— *De here van Ammersoije*, banneret, sc. un acte du comte de Hollande, 1352 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois têtes de lion cour. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *S' G . . rdi de Her . . . r militis* (Holl.).

— (Arnould van), chev., sgr. d'*A[m]mersoijen*, reçoit, du Brabant, un acompte de 500 vieux écus, sur 1831 (guerre de Flandre), 28 juillet 1357 ; décl. avoir assigné à *Lijsebet Noudekens van Bomel* (de Zalt-Bommel ?) 100 écus d'Anvers, sur sire *Gerlach den Rover*, chev., écoute de Bois-le-Duc, son parent (*neve*), à valoir sur ce qui lui est dû par le duc et la duchesse de Brabant, 1359 (n. st.), 17 mars ; Arnould van Herlaer, sgr. d'*Amerzoijen*, reçoit, du Brabant, une rente féodale, par Guillaume Gastmolen, écoute de Bois-le-Duc, 1364 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois têtes de lion cour. ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : ✠ *S' Arnt van Heerle . .* (B., N°s 1413, 1701, 1891).

— Arnould van *Heerlaer*, sgr. d'*Amerzoijen*, reçoit, du Brabant, une rente sur Bois-le-Duc, 1379 : même écu que Nicolas (1338). Cq. cour. C. : un vol. Deux

léopards lionnés supportent le timbre. L. : *S h Arnt va Herler heer va Amerzoye* (B.).

**Herlaer** (Jean van) (voir **Rouc**), 1398 : même écu. C. : une tête et col de lion d'hermine, couronné, sommé d'une panache de plumes de paon. L. : *S Ian van Herl . . . here van [Me. vv. ?]* (B.) (voir **Baar, Gent, Hoemen, Millinck**).

Voici, d'après GELBRE, le blason de *Her Arnout van Hirler*, Gueldrois : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois têtes de lion de gueules (non cour.); aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'or à la fasce bretessée et contre-bretessée de gueules. Volet d'argent. Cour. de sable. C. : un vol d'argent.

*De Grimbergse oorlog* (voir p. 107) dit, à propos de certain *heer Geraert van Herlaer* : *Hij voerde den scilt, sonder helen, | Beide van goude ende van helen. . . . Met eenen kepere van lasuere* (II, v. 4171-4).

**Herlenval** (Jean) (sans particule), prêtre, curé d'Ortho, remet au roi de France le dénombrement de sa cour et sgr<sup>ie</sup> foncière de Douaire, au ban d'Ortho (comté de Laroche), 1681 : trois (2, 1) étoiles en chef à d., une merlette en chef à s. et un lion léopardé en pointe. C. : un lion iss. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713\*).

**Herlenvaux**. Aymond d'*Herlenval* (il signe : *Aimond de Herlenvaux*), écuyer, décl. tenir, du roi de France, un quart de la sgr<sup>ie</sup> de Vervoz (comté de Chiny), 1683 : une bande ondulée (?), accompagnée en chef à s. d'une croix alésée, cantonnée de quatre croisettes (la moitié inf. de l'écu est cassée). C. : une croix pattée (cachet en cire rouge) (Ibid.).

**HERMAIRES**. Vilain de *Hemeires* sc. pour Henri de *Roece* qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 écus d'Anvers sur 90 (guerre de Flandre), 1357, 12 octobre; Vilain de *Hemeires* reçoit, du Brabant, un tiers de 30 écus d'Anvers (même guerre), 1357, 12 octobre; *Jehap le Vylain de Hermaris* (!) reçoit, du Brabant, le restant des 30 vieux écus, *de toutes choses, coust, frais, perdues et damages*, 1358 (n. st.), 1<sup>er</sup> janvier : un glaive, la pointe en haut, posé en bande, et une fasce broch., chargée d'un losange couché et accompagnée de trois merlettes, rangées en chef. L. : *Vilain de Hermerio* ? (B., Nos 1450, 1454, 1565).

**Hermalle**, voir **Brant**.

**Herman** (Pierre) sc., à la place de Louis van der Burch, 1463, et de maître Jean de Knuts, 1468, des quittances relatives à des rentes viagères sur l'espier d'Alost : un sautoir, cantonné de quatre merlettes. T. : un ange agenouillé. L. : *Pieter Herman* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 371).

— (Gérard), h. de fief de mgr. Louis d'Enghien, sgr. de Rameru, Morialmé, la Folie, Tubize, 1486 : une colombe. L. : *S Gerard Heiremen* (Abb. de W.-B., c. 4007).

**Hermans** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Berg-op-Zoom; i. t. : 100 mout., 1374 : trois flanchis, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Ian Hermans* (B.).

— (Albert), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1420 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées à d. d'une merlette. S. s. : un griffon accroupi. L. : *S Aelbrecht Hermans* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 41).

— (Jean), échevin d'Aerschot, 1468 : un écot, posé en fasce, accompagné de trois (2, 1) pommes de pin. L. : *S Ian Hermans . . . van Ars . . .* (S.-G.).

— *Johann-Michael Hermanni, juris utriusque doctor*, échevin de Cologne, 1648 : un cerf sautillant, contourné, accompagné de trois (2, 1) étoiles. C. : une étoile entre un vol. L. : *Joh . . . a . . . Hermans . . . .* C.-sc. : cachet aux mêmes écu et C., celui-ci accosté des lettres I M — H D (= *doctor*) (Duss., Testaments de Cologne, N° 123).

**Hermée**. *Amelis van Hermeyns*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 228 mout., 1374, 86 : coupé; au lion broch., portant sur l'épaule un écu. au lambel. L. : *S Amele de Velous* (B.) (Pl. 9, fig. 217).

. . . *Dameheaz de Vellerous, quy a femme Damoysselle Maroie filhe Warnier de Lavoit citain de Liege dont y sont Ameyles Dameheaz de Hermez . . . .* (HEMERICOURT, édit. SALBRAY, p. 275) (Comp. **Velroux**).

**Hermeis** (Gilles) reçoit un acompte sur une i. t. de 200 mout., du chef de sire Jean van Calsteren, chev., tué à Basweiler, sous sire Godenarts; 1374 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé de trois coquilles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Gielis Herme . [s ?]* (B.).

— *Egidius Herenmeijs*, échevin de Louvain, 1377 (n. st.) : même écu. L. : *S Egidii Hen'meys scabini lovanien'* (S.-G.).

— *Godēfridus Hermeijs*, échevin illec, 1489, 92 (n. st.), 7, (n. st.), 1501 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'une coquille. L. : *S Godēfridi H'meys scabi louan'* (S.-G.).

— Jean *Hermeyns*, échevin illec, 1522 : même écu (S.-T., c. 11) (Comp. **Heren Maes, Minninc**).

**Hermier** (Baudouin), sergent du métier de *Woumes* (Woumen) et de *Cessines* (Essen?), 1398; h. de fief du comte de Flandre (au bourg de Bruges?), 1407, 10, 2, 20, 3 : une fasce, accompagnée de cinq (3, 2) mouchetures d'hermine (d'hermine à la fasce). L. : *S Bouden Hermier* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 38, 40, 41).

**Héron**. *Jehans Hairons, Jacques li Crespes, li taverniers*, Jean de Mons et Jean de Sieriu, dit *Canneb*,

hommes de fief du Hainaut, devant lesquels *noble et poissans dame me dame Marie de Brayne, dame de Wierges, d'Ancre (Acren) et de Bassilly*, décl. que le duc et la duchesse de Brabant, ne doivent plus rien *a le cause de noble homme le seigneur de Faingnelles, jadis sen marit (guerre de Flandre?)*. 1337 : un héron, accompagné en chef à s. d'une étoile à cinq rais. C. : deux couteaux, la pointe en bas, adossés, soutenus, chacun, par une boule. L. : *Saiel Iehan Hairon* (B., N° 4592).

Voir l'article *Sirieux*; l'*alias* de ce personnage est : *Can[n]ebustins*.

**Herotten** (Jean), écoutète de l'évêque de Liège, à St-Trond, 1593, 4, 5 : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti; a, une feuille de tilleul renversée, sans tige (cœur); b, trois pals; au 2<sup>d</sup>, trois (2, 1) maillets. C. : la feuille de tilleul de l'écu (Ord. et S.-T., c. 11).

D'après l'armorial ms. de St-Trond, Herotten, *alias Egnôje*, porte : coupé; au 1<sup>er</sup>, parti; a, de gueules au cœur d'argent; b, palé d'or et de gueules; au 2<sup>d</sup>, d'argent à trois (2, 1) maillets de sable.

**Herper** (*Henricus*) (sans *de*), échevin de Tervueren, 1387, 9, 99 : une scie de boulanger et une fourche, à deux dents, passées en sautoir. L. : *S' Heinric de Herpere* (S.-G.).

**Herragiet**, voir **Torre**.

**Hers** (*Johannes*), échevin de Louvain, 1343, 4, 6, 54 (n. st.), 8, 9 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écu, à trois pals, ledit écu, au chef chargé d'une fleur de lis, p. c. L. : *✠ S' Iohis dcī Hers scabini lovan'* (M. Rouffart, Mal. et S.-G.).

— (*Walterus dictus*), échevin illec, 1389 (n. st.), 90, 5 : diapré, au sautoir engrêlé, chargé en cœur d'un écu, à trois fleurs de lis, p. c. L. : *S' Walteri Hers scabini lovanien* (B. et S.-G.).

**Hersberghe**. *Jehans de Hertsberghe*, échevin de Bruges, 1294 : un cerf grim pant, portant une croix entre la ramure (sur un écu). L. : *... n va ... sberg ..* (Fl., N° 727).

Dans l'inventaire imprimé, il est appelé, à tort : *van Hertsberghe*.

— *Bertelmeus van Hersberghe* promet au comte de Flandre de le servir, en cas de guerre, avec ses parents (*maghen*) et amis, 1318 (n. st.) : dans le champ du sceau, un cerf couché. L. : *✠ S Bertholomei de Hertsberghe* (Fl., N° 1344).

— Barthélemy de *Hercheberge*, échevin de Bruges, 1329, 30 : dans le champ du sceau, un cerf couché (Fl.).

*Le seigneur de HERSBERGHE* : d'or, fretté de huit pièces dentelé de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Hersel, Herzele, etc.**, Jean van *Herzel* (Hersel)

sc. pour Guillaume *Celkens soen*, receveur de Bois-le-Duc, qui reçoit, du Brabant, 1333 1/2 moutons, que les sires de *Berghen* (-op-Zoom), de *Vorsseleer* et de *Bornival* devaient à cette ville, 11 février 1365 (n. st.) : un oiseau en chef à d. et deux moutons à piloter, 1 en chef à s., 1 en pointe. L. : *S Iohannis de H. . . el* (B., N° 1948).

**Hersel, Herzele, etc.**, Hermann van *Hersell* (Hersel), conseiller de l'archevêque de Cologne, 1393 : un chevron, accompagné en chef de . . . (cassé) et en pointe de cinq fleurs de lis, rangées en croix (Duss., *Col.*, N° 1168).

*FAHNE, Coeln. Geschl.*, I, p. 151, blasonne Hersel : d'azur au chevron, accompagné de dix fleurs de lis (*Glecken*) le tout d'or; mais, sur le dessin qui accompagne le texte, on n'en compte que neuf.

— Les échevins de *Hersele*, 1403 : trois fleurs de lis, p. c. L'écu suspendu à un arbre, posé à s. L. : *✠ Sigillum scabinorum ville de Hersele* (Mal.).

— Guillaume van *Hersele*, prêtre, chapelain du couvent de *Zwijveke*, 1408 : un moulin à vent. L. : *... lem van ... sele* (C. C. B., *Acquits de Lille*, I, 70-71).

— *Reijnerus de Heerzel[e]*, échevin de Bruxelles, 1410, 1 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion iss. d'une champagne. Un maillet (?) broch. en cœur sur le tout. C. : un oiseau (colombe?), essorant entre deux cornes de bœuf, virolées de deux pièces. Le cq. accosté de deux roses tigées et feuillées. L. : *S Reyneri de Heerzele* (Brux.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin illec, 1411 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une bande de cinq losanges, accompagnée au canton s. d'une tour, ou porte crénelée; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce et un lion broch. iss. du bord inf. de la fasce; au 3<sup>e</sup>, comme le 1<sup>er</sup>, sans la porte. Même C., les cornes virolées d'une pièce. Le timbre accosté de dix lettres; à d. : r-a a-r-a; à s. : a-r r-a-r. L. : *... illelmi de Heersele* (Ibid.).

— *Wilhelmus de Heersele*, échevin illec, 1440 : même écu, sans la porte. Un maillet (droit), broch. en cœur sur l'écartelure. Même C. que *Reijnerus*. T. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S Wilhelmi filii Reynē de Hersele* (Ibid. et B.).

— Guillaume de *Hersel*, rentier de Vilvorde et de la *Vure* (Tervueren), 1416 : même écu, sans le maillet. Même C., les cornes virolées de deux pièces. T. d. : un h. sauv., portant sa massue sur l'épaule droite. L. : *S' Wilhelmi filii Reyni' de Hersele* (B.).

— Antoine de *Heresele*, échevin de Bruxelles, 1444 : même écu, sans le maillet. C. : un oiseau essorant entre deux cornes de bœuf (E. G., I, 352).

**Hersel, Herzele**, etc., Les échevins de *Herssel* et *Herssell*, 1476, 83 (cet acte concerne le couvent de *Béthanie*), 97 : dans le champ du sceau, un arbre auquel sont suspendus deux écus : A, trois nîgles couronnées (**Brimeu**) ; B, plain ; au chef plain (**Megen**). L. : *S scabinorum de Herssel . dni Guidonis comitis de Meghen* (Malines).

— Daniel van *Hersele* (Herzele), chev., sgr. de *Lilaer*, du *Horenschê*, etc., tient du château et Vieux-Bourg de Gand, une sgr<sup>ie</sup>, avec bailli, sept échevins, etc., à Somergem, Wulpen, etc., 1504 : un chevron. C. cassé. S. : un griffon et un lion (Fiefs, N° 3513).

Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Haerzele*, h. du comte de Flandre : de gueules au chevron d'or.

Le seigneur de *HERSELLE* : de gueulle, au chevron d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— Jacques van *Hersele*, échevin de Rotterdam, 1636 : même écu qu'Antoine (1444), mais la fasce sommée du lion iss. C. : deux cornes de toureau. L. : *S Jacob de Hersele* (U.) (voir **Gracht, Herlaer, Oemen, Rouc**).

**Herzog**, voir **Hertoghe**.

**Herssell**, voir **Hersel**.

**Hert** (Jean de), échevin de Malines, 1300 : trois (2, 1) cerfs passants. L. :  $\text{✠}$  *S' Johan . . . dic . . Cervi* (Malines).

— (Roger van der), h. de la dame de Termonde, 1334 : trois annelets. L. :  $\text{✠}$  *S Rogie . . . . . der Hert* (*Zwijveke*).

— *Johannes de Cervo*, armiger, reçoit un paiement du receveur de Maestricht, 1376 : trois fers à cheval. L. : *S' Iohannis de Cervo scabini* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van der), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486, 1511 ; maître G. v. d. H., échevin illec, 1494, 5 ; parti-émanché ; au fr.-q. chargé d'un lion iss. de la pointe du q. T. : un ange L. : *S' Willem . . va der Hert* (E. G., l. 336, 9, Bruxelles et Malines).

— (Gérard van der), tuteur de *Lipkin van den Nieuwenhove* (orphelin de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1430 ; sc. pour Jean van Beercele, feudataire à Opwijck, 1430 : trois annelets, surmontés d'un lambel (Fiefs, Nos 3397, 3932, 4161, 4191).

— (*Luenis* van der) sc. pour des feudataires dudit château, 1313 : trois annelets, surmontés d'un lambel. L. : *S Lo . . . van den* (!) *Hert* (Fiefs, Nos 3991, 4275).

— (Jean van der), tuteur de Gilles (fils de Louis) van der Hert, qui tient, dudit château, un fief à Lebbecke, 1549 : même écu (Ibid., N° 4037).

DE RAADT, t. II

**Hert** (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1521 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un oiseau. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S A . t . . . . . va . . . . .* (C. C. B., c. 47).

— (Antoine van der), échevin de Bruxelles, 1567 : un parti-émanché ; au fr.-q. chargé d'un lion (entier). C. : un lion iss. L. : *S Anthoni . . . . . Hert* (Bruxelles).

**Hertbosche** (Pierre van), procureur au Conseil de Brabant, époux de d<sup>lle</sup> Augustine-Marie Gheijs (fille de Virgile Gheijs, *herault*, et de feu d<sup>lle</sup> Christine Brant), qui tient, du château de Termonde, une sgr<sup>ie</sup> à Merchtem, avec lieutenant, arrière-fiefs, etc., 1615 : une fasce, accompagnée en chef d'un grelot (coquille?), accosté de deux roses, et en pointe de trois fers à cheval, rangés en fasce ; au chef chargé d'un cerf élané, accosté de deux groupes de trois arbres terrassés (Ibid., N° 4123).

**Herteveld**, *Steven van Hirtevelt*, h. du comte de Clèves, etc., 1406 : un cerf élané. L. : *S Steven van H . . . eveld* (Duss., Clèves-Mark, N° 667).

— Henri van *Hertefeld* donne un acte avec Godefroid Spee, écoutezte du pays de Krieckenbeck, 1492 : un cerf grim pant (*Geld.*).

**Herteken** (Jean), échevin de Bruxelles, 1364, 5 : parti-émanché ; la 1<sup>re</sup> pièce chargée à d. d'une croix ancrée. L. :  $\text{✠}$  *S Iohis dicti Hertteken* (Bruxelles et E. G., l. 132) (Pl. 9, fig. 218).

**Herten** (Renier van), chevalier, et Elisabeth, sa femme, reçoivent, du duc et de la duchesse de Juliers, 18 journaux de terre, *in den hoff zo Boetschem* (Butzheim?) *gehorende, as van der borchmanschaff, die wir dan aff plagen zo doin zo Bruich*, et leur abandonnent, par contre, 36 journaux *zo Sente Margraten Herten, in unsen hoff aldae gehorende, dan aff wir . . borchman blieden solen zo Bruich*, 1369 : une fasce et une bordure engrêlée. L. : *. . R . na . . . n Her . . .* (Duss., *Jul.-Berg.*, N° 825).

— (*Zylman* van), cousin dudit, 1369 : même écu, la fasce chargée d'une étoile. L. :  $\text{✠}$  *S' Zeylman van Herten* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 219).

**Hertewijc**, *Johannes dictus Hertewijc*, miles, s'engage, moyennant 24 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum septem viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et honeste cum galeis armatis et equitatis decenter*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 15 août 1338 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup>, huit (3, 2, 3) billettes ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain ; au chef de quartier échiqueté ; au 4<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) billettes. C. : deux pattes de cerf, pliés en angle rectangle, adossés. L. : *S' Iohannis dci Hertewic milit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 444).

Et non *Hertewijc*!

**Hertewijc.** *Henricus Hert[e]wijc*, échevin de Bruxelles, 1334, 3, 9, 40 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar). L. : ✠ *Sig Henrici dci Hertewyich* (Bruxelles et Abb. de Forêt, Etabl. rel., c. 2497b, A. G. B.).

— *Willelmus dictus Hertewijc*, échevin illec, 1341, 34 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, huit (3, 2, 3) billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (nénuphar); au 4<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) billettes. L'écu muni d'une bordure (simple). L. : ✠ *S Wilhelmi dci Hertewic* (Bruxelles).

— (Guillaume) reçoit, du Brabant, un acompte de 25 vieux écus, sur 30 et 20 vieux écus, pour 2 chevaux, usés dans la guerre de Flandre (*die ic den maerscalc overleverde*), 1357, 23 septembre : un semé de billettes; au fr.-q. chargé de trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (nénuphar), surmontées d'un lambel. L. : *S Wilmi dci Hertew. ic* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1401).

— *Henricus dictus Hertewijc, filius quondam domini Johannis Hertewijc, militis*, échevin de Bruxelles, 1367 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain, au chef de quartier échiqueté; au 2<sup>e</sup>, huit (3, 2, 3) billettes; au 3<sup>e</sup>, six (3, 2, 1) billettes. Un lambel broch. en chef sur l'écu. C. : deux pattes de cerf, pliées, en angle rectangle, adossées. L. : *S Hein . . . dicti Hertewic* (Bruxelles).

— *Henricus, dictus Hertewijch, filius quondam Wilhelmi*, échevin de Bruxelles, 1371 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, un maillet penché et deux billettes en chef et cinq autres billettes, 2, 3; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au 4<sup>e</sup>, sept (3, 2, 2) billettes. L. : *Hen . . . dci Hertewich* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume), fils de feu Henri, échevin de Bruxelles, 1370, 4, 9; jadis prisonnier à Basweiler, sous Jean de Redelgem; i. t. : 931 mout., 1374 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au 2<sup>e</sup>, dix (3, 3, 4) billettes; au 3<sup>e</sup>, sept (3, 2, 1, 1) billettes. Cq. cour. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Willemi di Hertewic* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean) se. un acte de la duchesse de Brabant, qui le qualifie *nostre huissir escuier*, 1397; écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (Chartes des ducs de Brabant).

— *Henricus dictus Hertewijck*, échevin de Bruxelles, 1417 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion et un filet broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier échiqueté. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux pieds de cerf. L. : *S Heinrec Hertewic* (Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2498<sup>b</sup> A. G. B.).

J'ai annoté, comme armoiries de Henri Hertewijc, receveur du duc, à Bruxelles, en 1428 : le même écu, mais sans le filet (serait-ce un oubli de ma part ?) et le même cimier que *Henricus*, 1417. L. : *Heinric Hertewic* (B.). Le continuateur de GELRE donne ainsi, sans nom, les armes d'un *Hertewijc* : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'argent à trois feuilles de nénuphar de sable; au 2<sup>e</sup>, de gueules à huit (3, 2, 3) billettes d'or; au 3<sup>e</sup>, de gueules à sept (3, 2, 2) billettes d'or. C. : une tête et col de dragon d'argent, lamp. de gueules (comp. L'russe).

**Hertoghe** (Nicolas de), bourgeois de Bruxelles, 1322 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix ancrée (fort endommagé) (Duss., *Jul.-Berg*, N° 264).

— *Willelmus dictus Dux*, échevin de Bruxelles, 1332 : écu cassé. C. : un haut chapeau arrondi, garni de deux huchets adossés, les pavillons en haut (Bruxelles).

— (*Godefridus dictus*), échevin de Malines, 1345 : dans le champ du seceau, un cerf élané (Malines).

— (*Gossuinus dictus*), échevin de Bruxelles, 1345, 30 : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancrée; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : ✠ *S' Gosen de Hertoghe* (Bruxelles).

Comp. le seceau de Nicolas, 1322. La croisette ancrée est apparemment empruntée aux armes primitives de la famille. Les tours, ou portes crénelées, constituent les armes de Coudenberg, les fleurs de lis celles de Clutinc (voir *Introduction*, p. 148).

— (*Willelmus dictus*), échevin illec, 1351, 2 : même écu, sans la croisette. C. : comme *Will. Dux*, 1332. L. : *Willelmi dci Dvcis* (Ibid.).

— Jean de *Hertoghe van Beke*, reçoit, du Brabant, un acompte de 100 vieux écus, sur 450 à lui dus, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 13 octobre : une fleur de lis, p. c., cantonnée de quatre billettes. L. : ✠ *S Ian de Hertoghe va Beke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1469).

— (Henri de), jadis combattant, pour le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, 25 écus d'Anvers, pour ses services de guerre, 26 mars 1358 (n. st.) : une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S' Henric Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1591).

— Jean de *Hertoghe van Beke* reçoit, du Brabant, 325 vieux écus, lui restant dus, sur 450, *van allen zaken, cost, scade ende verliese* (dans ladite guerre), 1358, 31 mai : une fleur de lis (complète et sans les billettes). L. : ✠ *S Ian de Hertoghe* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 1612).

— (*Johannes dictus Hertoghe, filius quondam Wilhelmi dicti*), échevin de Bruxelles, 1359, 64 : même écu que *Willelmus*, 1351, 2. L. : ✠ *Sigillem . . . . . Dux* (Bruxelles).

**Hertoghe** (*Walterus dictus*), échevin illec, 1361 : même écu que *Gossuinus*, 1345 (avec croisette ancree). L. :  $\text{✠}$  *S' Woutere de Hertoghe* (ibid.).

— (Gauthier de) et Gilles van Berlaer reconnaissent avoir reçu, du duc et de la duchesse de Brabant, 2000 vieux écus, *die de here van Rummen ons aen hen bewijst hadde, die si hem sculdich waren van den termine van onser vrouwen daghe assumptio* 1366; 1367, 15 septembre : trois tours, ou portes crénelées, accompagnées en cœur d'une croisette ancree; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. :  $\text{✠}$  *S' W . . . . de Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2132).

— (Gilles de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Bouchout; i. t. : 1780 mout., 1374 : trois tours, ou portes; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. : *S' Egidii (!) dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant).

— (*Johannes, filius quondam Nicholay dicti de*), échevin de Bruxelles, 1380 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion, l'épaulé chargée d'un maillet; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, cinq coquilles, rangées en croix. L. :  $\text{✠}$  *Si Ian de Hertoghe* (B., Brux. et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497<sup>b</sup>, A. G. B.).

— (Jean de) reçoit un paiement de la duchesse de Brabant, 1386 : trois tours, ou portes crénelées; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur d'un maillet penché. L. :  $\text{✠}$  *S' Ioanes dicti Dux (!)* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Otto dictus de Hertoghe*, échevin de Bruxelles, 1386, 7 : même écu, mais sans le maillet. L. : *S' Octonis dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant et Bruxelles).

— (*Egidius dictus de*), échevin illec, 1387, 93 : même écu. L. (1387) : *S Egidii (!) dicti Hertoghe* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles, et *Affligem*).

— (Wenceslas de) reçoit, du Brabant, un paiement, *alse van dertech daghen dat ic lach met enen archier tot den Bossche ende tot Heelmont*, 1388; échevin de Bruxelles, 1395 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, sur des cols allongés, recourbés, adossés. S. : deux léopards lionnés. L. : *S' Wencesl dci Hertoge* (Bruxelles et Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de) (fils de feu Gossuin), échevin de Bruxelles, 1395, 6 : trois tours, ou portes crénelées; au fr.-q. broch., chargé de trois fleurs de lis, p. c. L. :  $\text{✠}$  *S' Joanes dicti Dux* (Bruxelles et E.-G., 152).

— *Henricus, filius quondam Willelmi dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1402 : écartelé; aux

1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce et un sautoir broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion cour. C. : un chapeau de tournoi, sommé de deux têtes de chien braque, aux cols allongés, recourbés, adossés. L. : *S' Henrici de Hertoghhe* (Bruxelles).

**Hertoghe**. *Wijnand Hertogh* a reçu, du comte de Clèves, Pusufuit des dimes et du fermage (*tijende ind pachte wijt den molenvelde toe Craenenborgh ind sesse hollantsche morgen lands à Nijel* (Niel), etc., devenus vacants par la mort d'Anselme van *Keken*, chanoine à Wissel, et décl. que ses hoirs ne pourront y prétendre, 1405 : plain; au chef chargé de trois roses. L. : *S' Winant Hertoghhe* (Duss., Clèves-Mark, N° 637).

— (*Egidius de*), échevin de Bruxelles, 1413 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile à cinq rais, entre deux cornes de taureau, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais (Ch. et doc. div., c. 1).

— *Johannes, filius quondam Egidii dicti de Hertoge*, échevin de Bruxelles, 1414, 5 : trois tours, ou portes, munies chacune, d'une tourelle crénelée; au fr.-q. broch. chargé de trois fleurs de lis, p. c. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes de bœuf, chargées, chacune, d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Ian de Hertoghe* (Bruxelles).

— *Johannes dictus de Hertoge*, échevin illec, 1428 : même écu, mais les tours, ou portes, munies, chacune, de deux tourelles. Même C. S. : un léopard lionné et un griffon (ibid.).

— (Jean de), chev., h. de fief du Brabant, 1437 : même écu que Jean, 1395-6. C. : une étoile à cinq rais entre deux cornes. S. : un lion et un aigle (*Heijlisseem*) (Pl. 9, fig. 220).

— Jacques de *Hertoge* tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1542; se pour Corneille *Scorman* (fils de Michel), feudataire à Lebbecke, 1542 : trois annelets, accompagnés en cœur d'un maillet, penché à s. S. s. : un griffon (Fiefs, N°s 4295 et 4018).

— (Pierre de) se. pour sa femme, Marguerite Lauwerijs, fille de Daniel, et pour sa fille Catherine, qui tiennent, l'une et l'autre, dudit château, un fief à Hamme, 1549 : une hache, accompagnée en chef à s. d'une étoile et accostée en pointe des lettres P et H (Fiefs, N°s 3831, 3832) (voir **Broekhuizen, Gindertalen, Pipenpoij**).

— (Jean de), conseiller du roi de Castille, etc., et son receveur général de Flandre, 1539 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un rencontre de cerf; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fasce échiquetée. C. : une ramure de cerf. L. : *..gil . . . . . rto . . .* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 35-37).

**Herthomas**, voir **Oombergen**.

**HERTSELAER** (*Jehan de*), échevin de L'Ecluse (Flandre zéland.), 1412, 6 : trois cygnes. L. : *S Ian van Hertse* . . . (C. C. B., Acquits de Lille, I. 78, 79, 82, 83).

Dans la quittance de 1416 il est appelé, abusivement : *van Artselare*.

**Hertzen** (Jacques), échevin d'Anvers, 1539, 43 : un cœur surmonté de . . . (cour.?). C. : un cerf iss. (M. Donnet et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. II).

**Hertshals** (*Willelmus dictus*), échevin de Louvain, 1362 : trois pals ; au chef plain, chargé d'un fr.-q. au rencontre de bœuf. L. :  $\text{✠}$  *S' Will'i H . . . shals scab'i lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Willelmus dictus*), même qualité, 1378 : trois pals ; au chef chargé à d. d'un rencontre de bœuf. L. : . . . *Willelmi Hertsals scabini lov* . . . (Ibid.).

**Herus**, voir **Herut**, **Parcq**.

**Herut** (*Jehans le*), h. de tief du Hainaut, 1388, à Mons : trois étoiles à cinq rais et une bordure engrelée. T. : un personnage. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Seiaul Jehan le Herut* (Mons, Chap. de Saint-Vincent, à Soignies) (voir **Gillard**, **Herus**).

**HERWAERDEN**, voir **Molewijk**.

**Herwen** (Othon van), juge d'Overbetuwe, 1392 : une croix, chargée en cœur d'un anneau (*Geld.*).

**Herwijnen**. *Ghisebrecht die Boete van Herwine* a transporté à *Joncvr. Beelen, Jans mijns oems wijf van Herwine*, son douaire, consistant en une rente annuelle de 33 livres tournois, 1326 : une fasce. L. : . . . *o . . . nis de Herwin* . . . (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 333-8).

— *Adelise van Herwinen, joncfrouwe*, a transporté à d<sup>lle</sup> *Bele*, femme de Jean van *Herwinen*, à titre de douaire, la moitié de la dime de *Herwinen, tusschen water steghe ende den gherichte van Vurne* (Vuren) *ende den dike ende de merke, uijt ghenomen des papen tiende van Vurne*, 1340, *op sunte Jacobs avont* : une fasce. L. : *S Adelise ionfrouwe va Hwinc* (Ibid.).

— *Brustin van Herwinen*, chev., a juré au duc de Gueldre, *dat ich tot maninghen des . . . hertogen van Gelre . . . sal quijt schelden alle alsulke oirveden, als mijns lieven heren ondersaten . . . mij gedain moigen hebben*, 1386, le jour de la Sainte Marie-Madeleine : deux fasces. C. : une tête et col de chien braque. Ce blason, sous un dais, accosté de deux lions, assis, chacun, dans un édicule. L. : . . . *winen domini in Stavenis* (= Stavenisse) (Ibid., N° 641).

**Herwijnen** (Jean van), fils de sire Gisbert, décl. que sire Jean d'Arkel, sgr. de Pierrepont et du pays de Malines, l'a indemnisé d'avoir été fait prisonnier, à son service, 1410, le mercredi après la Saint-Rémi : deux fasces et un lambel, broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : *S' Ian van Herwinen Ghais'ts* (Ibid., N° 748).

— (Jean van), parent de Wijnand Pannekoek, 1544 ; *heemraad* en Overbetuwe, 1541 : deux fasces surmontées d'un lambel. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier colleté (*Geld.*).

— (Corneille van), échevin de *Tuijll* (Tuil), 1563, 5 : deux fasces. Cq. cour. C. : une tête et col de lévrier (*Geld.*) (voir **Roelofs**).

**Her[e]wij[n]saert** (Hustin van) (et **Herwijsant**), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 110 mout., 1374 ; réclame pour le ou les enfants d'Hermite van *Lystot* (*Lyscot*), tué *illec*, sous la même bannière, une i. t. de 44 mout., 1374 : une croix resarcelée, accompagnée en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. :  $\text{✠}$  *Si Hessestevns* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hese** (**Hesius**), voir **Dhesius**.

**Hezeacker** (Gossuin van den), échevin de Bois-le-Duc, 1479, 92 : trois tierces, la 1<sup>re</sup> sommée d'un lion iss. (Malines).

**HEZEHUSEN** (*Slabbardus de*), curé de *Huessen* (*Huissen*), en Gueldre, 1374 : de . . . au lambel a cinq pendants. L. : . . . *de Hezewse* . . . (Duss., *Jul.-Berg*, N° 901).

**Hespen**. Renier van *Hespene*, échevin de Tirlemont, 1406 : trois billettes, accompagnées en cœur d'une coquille. L. :  $\text{✠}$  *S Reineri de Hespen sca* . . . (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

**Hesse** (Henri, landgrave de), 1339 : dans le champ du sceau, un casque, cimé de deux cornes de bœuf, affrontées, chacune garnie, du côté extérieur, d'un bord plat, chargé de six branches de tilleul. L. :  $\text{✠}$  *S' Heynr abnepotis bte Elyzabeth* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 416) (voir **Westrum**).

**Hessels soen** (*Willem*), partage des terres avec l'abbé de Saint-Trond, 1373 ; échevin de Heusden (Brab.) 1380 : trois flanchis, surmontés d'un lambel (Abb. de Saint-Trond, c. 18, et Malines).

**HESSSEN** (Thierry van), chev., sc. un acte de Henri van Waardhuizen, chev., 1381 : de . . . à l'écuiss. plain, accompagné de trois (2, 1) grelots. L. : *S' Theod. . . ici de Hess* . . . (Duss., *Clèves-Mark*, N° 437) (voir **HEIJSSSEN**).

— (Arnould van), chev., sc. des actes du comte de Clèves, 1406, 9 ; *erfhavemeister* dudit comte, 1411, 8 ; sc. pour Ludolf von *Graesdorpe*, 1414 ; sc. pour



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIII.

Fig. 1. Jean d'Anvaing, à Mons (1561)

Fig. 2. *Jannet Raul*, à Mons (1561)

Fig. 3. Ferdinand *del Noertegaette*, à Soignies (1606)

Fig. 4. Foeillyen des Péries, à Soignies (1606)

Tous hommes de fief  
du comté de Hainaut  
et de la cour de Mons.



Sijbert van *Blickerswick* (!), indemnisé par ledit comte, de toutes pertes subies, par lui et son frère Henri van *Blitterswick*, à Afferden, in *der voideringen van vrienden* dudit comte, lorsque Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves et de la Mark, vint de Bourgogne ind *des nachts toe Maesheze benachtete*, 141 : même écu. L. : *S Aernts van Hessen ridd'* (Duss., Clèves-Mark, Nos 640, 81, 99, 58, 722, 32, 72).

D'après *GELRE*, *Her Deric van Hessen* portait : de gueules à l'écuss. d'argent, accompagné de trois grelots du même, le 1<sup>er</sup> en bande, le 2<sup>e</sup> en barre, le 3<sup>e</sup> renversé.

**HESTRU[D]T**, voir **LORIOT**.

**Heteren** (Philippe van), chev., jure de ne rien entreprendre contre Jean, duc, et Mathilde, duchesse de Gueldre, comte et comtesse de Blois et de Zutphen, l'évêque d'Utrecht, les comtes de la Mark, de Clèves, de Berg et de Ravensberg, Waleran, sire de Born et de Sittard, sire Renaud de Brederode, sgr. de Genep, et Gauthier, sgr. de Voorst et de Keppel, 1373 : une fasce. L. :  $\text{✠} \dots \text{pi}$  de *Heteren militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 885) (voir **Vlodorp**).

*GELRE* donne à *Jan van Heteren* : d'or à la fasce d'azur.

**Hetzerath**, voir **HUCKELSHOVEN**.

**Hetterscheidt**. *Heijnrec van Hertersceijden* reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, un acompte de 600 moutons, sur la somme qu'ils doivent au damoiseau de Clèves (*minen jonchere van Cleve*), 1371 (n. st.), 9 janvier : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux. L. : *S Henrici de Hetterschede* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2371).

— *Loijff, wilnere witliche wijff was Henrichs van Hetterschede, Arnd ind Henrich van Hetterschede, gebroidere, oijr soene, Loijff ind Grietken van Hetterschede, gesusteren, oijr doichtere*, échangent, avec le comte de Clèves et de la Mark, contre une rente, leur moulin à vent, etc., in *den lande van Lijmersch* (De Lijmers), 1400 ; *Loijff* : parti ; au 1<sup>er</sup>, un chevron ; au 2<sup>d</sup>, un gonfanon. L. : . . . *rovwe Loif van Geldoni* . (Duss., Clèves-Mark, N° 633).

— *Arnd et Henrich* ci-dessus, 1400 ; tous deux : une bande, chargée de cinq besants, ou tourteaux : L. de ce 1<sup>er</sup> sceau : *S Arnt van Hettersc* . . . (Ibid.).

— *Dijrc van Hetersche* (!) rend au comte de Hollande foi et hommage du chef d'un fief dit *hof van Pellant, in den kerspel van Hensbeek*, 1406 : même écu. L. : *S' Diderici de Hetterzet* (Utrecht).

D'après *GELRE*, *Henric van Hetersceijt*, h. de l'évêque de Cologne, portait : d'argent à la bande de sable, chargée de cinq besants d'or. Le cq. d'or. C. : une hure et col de sanglier de sable, lamp. de gueules, défendu d'argent, les oreilles, en forme de fusée, d'argent ; le col terminé en volet d'argent.

**Heu** (Jean de), fils de Collignon de Heu, *citain* de Metz, tient, du roi de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou

et de Bar, la moitié de l'avouerie de la ville de *Roseruelle* (Rozérieulles), 1463 : une bande, chargée de trois roses. C. : une couronne de feuillage. L. : *S . . . . de Hev* (Lorr., Brieu, B, 390, N° 32).

**HEUDERIC**, voir **Weteringen**.

**Heuertz** (Anselme), religieux à Echternach, 1757 : d'azur à trois (2, 1) chouettes, surmontées d'une divise. L'écu, ovale, dans un cartouche (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

**Heuke** (Guillaume), écuyer, garant pour Renaud, duc de Gueldre, 1349 : un lion naiss. (*Wassenaer*).

— Guillaume *Hoeyck*, caution de Henri de Ruijter et de sa femme *Bela van Bu[e]ren*, qui vendent à Bernard *Hacvoert* une terre à Andelst, 1441 ; *G. Heuke* et Elisabeth van *Lijnden*, sa femme, vendent une terre à Andelst, *buten Dijcks*, 1444 : même écu. C. : un lion iss. (*Geld.*).

— *Steijn*, mère dudit Guillaume, 1444 : une fasce vivrée. L. :  $\text{✠} S' Stin Novken$  (*Geld.*) (voir **Linden**).

**Heukelum**. Jean van *Hoeclem*, écuyer, sc. un acte du comte de Hollande, 1293 : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. :  $\text{✠} S' Iohannis de Hoeclem$  (*Holl.*).

— Thierry van *Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1362, 3 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille et cantonné de quatre forces de tondeur renversées. L. :  $\text{✠} S' Theoderici de Hoecle scabi in Bescho$  (Chartes des ducs de Brabant, N° 1786, etc. et Duss., *Comm. de Biesen*, N° 57).

— *Ghifsbrecht van Hoekelem* reçoit, de sire Jean de *Pollanen* (Polanen), sgr. de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 140 moutons et 33 francs, pour deux chevaux, *die ic af reet in sinen dienste in der reijsen die mijn lieve here van Brabant dede in Loreijn in den jare lxiij* ; 1364, 1<sup>er</sup> février (date de l'acte) : deux fasces bretessées et contre-bretessées et un lambel broch. sur la 1<sup>re</sup>. L. : . . . . *ebrecht uan Hoke* . . . (Chartes des ducs de Brabant N° 1870).

— Othon, sgr. de *Hokelem*, tient, du comte de Clèves, *die heerscappe van Millingen . . . toe Millingen wart, alsoe als die dat water nu scheidt, in behueff vrouwe Liesbetten, dochter wilneer heren Johans, heere van Lienden, müns echten wüfs, . . . gelike als here Johan . . . vory . in behueff vrouwe Liesbetten, siins echten wüffs*, la tenait du feu comte Jean, 1384 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, surmontées d'un lambel. L. :  $\text{✠} S . . . Ottonis domi . . . okle militis$  (Duss., Clèves-Mark, N° 478).

— *Dirk van Huekelem*, 1416 : même écu. S. : deux griffons, iss. du cadre du sceau. L. : . . . . . *van Hokelem* (*Holl.*).

**Heukelum.** *Zibertus de Hoculem*, échevin de Bois-le-Duc, 1427 : un sautoir, chargé en cœur d'une coquille et cantonné de quatre forces de tondeur, renversées (Duss., Commanderie de Biesen, N° 57).

— Guillaume van *Huckelem*, abbé de Saint-Paul, à Utrecht, 1448 : dans le champ du sceau, un saint, sous un dais ; dans le bas, un écu à un bélier saillant (C. C. B., c. 80).

— *Walraven, wedue tot Hokolum, vrouwe tot Weerdenborgh* (Waardenburg) *ende tot Amerssoijen* (Ammerzoden), 1563 : parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fasces bretessées et contre-bretessées ; au 2<sup>d</sup>, trois pals de vair et au chef plain (*Geld*).

Voici, d'après GELRE, le blason du *here van Hueclem*, h. du duc de Hollande : d'argent à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules, surmontées d'un lambel d'azur. Volet et cour. d'arg. (!). C. : une tête et col de bélier d'hermine, langué de gueules, accorné d'azur et cour. d'or.

— Guillaume van *Hoeculum*, et *Hoecklom, erfpachter* en Overbetuwe, sc. un acte des époux Spruijt-Beijers, 1557 ; échevin de Nimègue, 1563 : trois bandes. C. : un aigle (entier) essorant. L. : *S Willem va Hoeckelv* (*Geld.* et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain (comp. les armes **Beijers**)).

Qualifié *raitzfrunt der stat Nimegen*, il scelle le 11 décembre 1563, le contrat de mariage de maître Guillaume van *Genth*, avec Christine van Rossum (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Heul** (Egbert van der) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1637 : un bouc iss. d'un bois. C. : un bouc iss. entre un vol. L. : *S Egbert van der Hevl* (U.).

**Heule** (Guillaume, sgr. de) et de *Hestrut* (Heestert), 1285 (n. st.) : plain ; au chef chargé de trois pals. L. : *✠ Sigillum Willelmi de Heule* (Courtrai, Chap. Notre-Dame).

Voir MUSSELY et MOLITOR, *Cart. de l'anc. égl. collég. de N.-D., à Courtrai*, p. 193.

— (*Watiers* de), chev., h. du comte de Flandre, sc., à Ypres, 1312 (n. st.) : même écu. L. : *S Wavtier de Heule chev...* (*Nam.*, N° 383).

— Roger [seigneur] de *Huele*, écuyer, mari de Béatrice de *Masminnes*, fille de feu sire Robert, sgr. de *Masminnes* et de *Berlegem* (Beirlegem) [en son vivant conseiller et chambellan du duc Philippe], décl. que, en vertu de la grâce faite, par le duc, à sa femme, le bailli du Vieux-Bourg de Gand l'a exempté des droits seigneuriaux dus par suite du don accordé, par d<sup>lle</sup> Béatrice *'s Maerscalcx*, veuve de sire Philippe de *Masminnes*, sgr. de *Zomergem* (Somergem), à sadite femme [cousine de la donatrice], pour l'avancement de son mariage, du fief « *meetsersch* », comprenant 14 bonniers de terre et de pré à *Afsine* (ou *Assine*?), avec une pêcherie ; le 3 mai 1432 :

plain ; au chef chargé de trois pals, accompagnés a d. d'une coquille. C. cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 116).

Les mots placés, ci-dessus, entre [ ] sont puisés dans les lettres patentes de Philippe le Bon, le 29 janvier 1431-32, annexées à l'acte de décharge que nous venons d'analyser et données en suite de la requête de « *nostre ame et feul chtr. conseiller et chamb. le seigneur de Lichterveld* », frère dudit Roger, sgr. de Heule.

**Heule.** Maître Guillaume de *Huele*, doyen de Notre-Dame, à Courtrai, 1434 : très cassé ; on ne voit plus qu'un roc d'échiquier en chef à s. C. cassé (Ibid., N° 377).

— (Josse van), échevin de Malines, 1610, 5 : plain ; au chef chargé de trois pals. C. : on voit une partie d'un vol (Malines).

D'après GELRE, sire Florent van d<sup>r</sup> *Huele*, h. du comte de Flandre, portait : d'or, au chef de gueules, chargé de trois pals d'argent.

*Le seigneur de HUELE : d'or, au chief de gueulle, à troes pals d'argent* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Heumen**, voir **HOEMEN**.

**Heurne** (Josse van) tient, du damoiseau Adrien van Rokeghem, écuyer, sgr. de Ter-Donct, un fief de la sgrie de ter Ruwen (à Berchem-lez-Audenarde), 1502 : de . . . à l'écuss. plain (fruste?), surmonté de trois merlettes. C. cassé. S. d. : un léopard lionné (Els.) (voir **Horn**, **Hornes**, etc.).

*Le seigneur de HUERNE : d'argent, à l'escuson et au chief troes merlettes tout de sable* (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Heusden.** *Nobilis Johannes, dominus de Hoesdene* (*Hoesden[ne]*), 1285, 93, 1302, 3 : une roue. L. : *S' Iohis domini de Heusedain* (Abb. de Saint-Trond, c. 1, et *Holl.*).

Voici, d'après GELRE, les armes du *here van Huesden*, h. du « duc » de Hollande (!) : d'or à la roue de gueules. Capeline d'or. C. : une roue de gueules entre deux plumes d'or.

— *Arnoldus Johannis de Hoesden*, échevin de Zalt-Bommel, 1342 : trois merlettes ; au chef chargé de deux roues. L. : *S' Ar de Osdine scab'i in Bel* (!) (Arnhem, *Rekenk.*, Nos 335, 338, 402, 582).

— *Polle de Heusedem* (!), h. de fief du Hainaut, 1415 : une roue et un bâton broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un membre d'aigle, la serre en haut, soutenant une roue. L. : *S Paule de Heuseden* (M. Matthieu).

— (Les échevins et jurés de la ville de) (Brab.), 1423, 1511 : diapré à la roue (Malines).

— Gérard van *Huesden, dit Becker*, échevin de Saint-Trond, 1484 : de menu vair ; au fr.-q. chargé d'une étoile à cinq rais. S. s. : un aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 9, 10).

**Heusden** (Les échevins et bourgmestre de la ville de) (Brab.), 1496 : dans le champ du sceau, un casque, cimé d'une roue (Malines).

— *Folpait van Huesden*, chanoine à Zalt-Bommel, et Robert van *Huesden*, arbitres d'un différend entre Huijgman Tengnagel et sa mère, 1501; tous deux : une roue, accompagnée de trois mouchetures d'hermine. T. de l'écu de Robert : un ange (*Geld.*).

— Mathieu van *Hoesden*, échevin de Tuijll (Tuil), 1552 : une roue (*Geld.*) (voir **Hoesden**).

**Heusdens**, *Robijn Huesdens*, dit van de Velde, maire de Graesen, 1470, 5 : trois étrières (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Guillaume *Huesdeijns*, échevin de la haute justice de Verte (à Saint-Trond), 1524 : deux étrières, posés en chef. L'écu sommé d'une aigle éployée (Ordange).

— (Gilles), échevin de Gorssum, 1675 : trois losanges rangés en fasce, entre deux fascés. Cq. sans C. (Ordange) (voir **Hoesdens**).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, l'écu est d'argent, les losanges, *accolés*, sont de gueules, les fascés d'azur.

**Heusch**, *Symon die Hoesch*, échevin de Bois-le-Buc, 1447, 69 : une flèche, posée en bande, accompagnée au canton s. d'un anneau. L. : . . . . . *oesch scabi* . . . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Malines) (Pl. 9, fig. 221).

— Gaspard de *Heusch[e]*, échevin de la haute cour de Saint-Trond, 1627, 30, 37 : même écu, sans l'anneau. C. : une tête et col d'animal (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 14, 15; Ordange).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, Heusch porte : d'or à la flèche de gueules, posée en bande.

Les barons de Heusch portent, actuellement : d'or à la flèche de gueules, posée en bande. C. : une tête de bouc d'azur. S. : deux lévriers d'argent, portant, chacun, un collier d'or, bouclé du même, bordé de gueules. Devise : *In pharetra et sagitta*.

Cette famille a possédé les seigneuries de la Zangrye, de Gellick, Thisnes, Rossignies, Emines, Villers-lez-Heest, etc.

**Heust**, Maître Pierre *Huest*, témoin de Wijnand Pannekoeck, à son contrat de mariage avec *Henneken* van Denissen, 1560 : coupé de . . . et de . . . , au buste barbu, cour., et au buste barbu, coiffé d'un heaume à l'antique, tous deux de profil, le 2<sup>d</sup> buste broch. en partie sur le 1<sup>er</sup>, tous deux broch. sur le coupé. L. : *S' Peter Heust* (*Geld.*).

**Heuts** (Guillaume), échevin de la salle d'Ypres, 1399 : un oiseau (colombe) (C. C. B., Aquits de Lille, l. 188).

**Heuvel**, Olivier de *Hueuele*, receveur de Roger de Vrient, dans sa *sgrie* à [R?]eijnsacker, 1454 : trois grappes de raisins, non pamprées, accompagnées au point du chef d'un croissant. L. : *S Olivier* . . . *Hueuele* (ibid., N° 284).

**Heverdei**, voir **Everdeij**.

**Héverlé**, *Johannes, miles et dominus de Haverlis*, de l'aveu de ses fils, Gossuin et Renier, vend au Saint-Esprit de Louvain une terre à Eegenhoven, contre un cens, 1235 : un sautoir. L. : . . . . . *e Have* . . . (M. Rouffart).

— (Les échevins d'), 1334, 9, 1409, 1531 : un sautoir. L. : \* *S' scabinorum de Haverlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, c. 2, et M. Rouffart).

Quelques-uns de ces sceaux portent un contre-scel, à un écu aux mêmes armes. L. : \* *S' secreti* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van), fils aîné de dame Marie van *Berlair*, dame d'Héverlé, reçoit, des souverains du Brabant, 200 moutons, dus à feu son père, 55 vieux écus dépensés par lui-même à Vilvorde, *doe hi* (le duc) *te Genepien ieghen syn stede lach*, et 2400 moutons, pour sa rançon, *doen ic* (Jean) *tot Ludic op hem ghevanghen wart*, 1377, 9 mars : un sautoir. C. : une tête et col de bouc d'hermine. L. : *S . . . anni* (!) *de Heverlis* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean, sgr. d'), chambellan héréditaire de Brabant, scelle un arbitrage de Jean, sgr. de Bouchout, burgrave de Bruxelles, et d'Amaury *Bote*, pour aplanir un différend entre lui et le couvent de S<sup>te</sup>-Gertrude, à Louvain, 8 novembre 1385 : un sautoir. C. : une tête et col de chèvre, iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux *U*. L. : *Sigillum Iohannis dni de Heuerlis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Henri, sgr. d') et d'Oplinter, chambellan héréditaire de Brabant, confirme le transport fait à Alice, dame de *Pietershem*, de *onse woeninghe, huijsinghe ende hovinghe . . . buten der Aedeghem poirten ende bi den wijkete*, à Malines, 1387 : un sautoir et un écu, à trois pals, broch. en cœur (Malines) (voir **Boot**).

— Henri, sgr. de *Hevrle* (et *Heverle*), chev., conseiller du duc de Brabant, 1416 : un sautoir. C. : un vol d'hermine, chargé d'un sautoir et iss. d'une cuve. Le cq. accosté de deux lettres *v*, ou *b*, couronnées. L. : *S' Heinrichi domini de Heverlis Z de Oplint'* (Chartes des ducs de Brabant).

D'après GELRE, *her Henric van Haverlen*, h. du duc de Brabant, portait : d'or au sautoir de gueules, chargé en cœur d'un écu, d'or à trois pals de gueules (**Berlaer**). Le cq. d'or. C. : une tête et col de chèvre d'argent, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve de contre-hermine. Sire Henri van *Heverle* relève, par suite de renonciation de sa mère, la dame d'Héverlé, le village d'Oplinter (Compte S-Jean 1383-84 : C. C. B., N° 17144, f° 163 v°).

**Heverlinc**, Louis *Heerlün*, jadis prisonnier à Bäsweiler; sous *Rike*; i. t. : 178 mout., 1374 : une aigle, chargée d'un écu, à trois pals, ledit écu, au chef plain. L. : \* *S' Ludovici dci Heverlinc* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hideux**, voir **Hanart**, **Thiennes**.

**Hiegaerts**. Paul *Hiegaert*, échevin de Cosen (Limb.). 1604; Paul *Higaerts*, échevin de Gorssum, 1615 : coupé; au 1<sup>er</sup>, une chèvre élançée; au 2<sup>d</sup>, trois croisettes, rangées en fasce. C. : une chèvre iss. (Ordange).

— (Jean), échevin de Halle (près Léau), 1670 : trois croisettes, rangées en fasce; au chef plain. Même C. que Paul (Ordange).

**Hielart** (Maitre Liévin), prêtre et chanoine de Sainte-Pharailde, à Gand, 1439 : une croix. T. : un ange. L. : S  $\ddagger$  M... *Livini* . . . . . (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401).

**Hiele** (Jean van) se décl. vassal de François de Milde, dans sa sgrie de ter Varent, à Elversele, 1527 : trois roses, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, N° 6438).

— (Jean van), fils d'Etienne, tient, du château de Termonde, un fief à Hamme, 1549 : même écu, mais l'étoile à six rais (Ibid., N° 3834).

— (Jean van), fils de Jean, tient, dudit château, un fief à Hamme, 1514 (n. st.) : même écu (Ibid., N° 3812).

**Hiene** (Jean van den), juge (Gueldre), 1400 : diapré, à la fasce vivrée, surmontée à d. d'un huchet (*Geld.*).

**HIER** (*Hierde*?). *Anthonius*, prêtre et curé à *Hier*, 1401 : une fasce, surmontée d'une lettre *h* (*Geld.*).

**Hierlant** (Arnould), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 20 mout., 1374 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, six en chef, trois (2, 1) dans chaque canton, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : \* *S' Arnovt Hyrlant* Chartes des ducs de Brabant (Pl. 9, fig. 222).

Mal gravé; quelques-unes des croisettes ne sont pas recroisetées.

**Hiernut**, voir **Houtain**, **Coria**.

**Hijfte** (Jean van), h. du duc de Bourgogne, dans son métier de Somergem, 1428 : dans le champ du sceau, une étoile. L. : *S Ian va . yfte Ians zone* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 112).

— (Gauthier van), h. de fief de la sgrie de Schipdonck, au métier de Somergem, 1464 : un oiseau, surmonté d'une étoile (Ibid., l. 109).

**Hildebrant**. Jean *Hildebrand*, échevin du métier d'Assenede, 1406 : trois longues flammes, rangées en fasce, et une trangle broch. L. : *S Ian . . . . . brand* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 222).

— (Jean), échevin dudit métier, 1409 : parti; au 1<sup>er</sup>, une molette (rose?), en cœur; au chef plain; au 2<sup>d</sup>, trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (né-nuphar). L. : *S Ian Hildebrant* (Ibid., l. 82, 83).

**Hildebrant** (Josse), écoutète et semonceur au métier d'Assenede, 1437 : un chevron, accompagné de trois feuilles de tilleul, sans tiges, renversées (né-nuphar). S. : une aigle (Oost-Eecloo, 1164-1299).

**Hilgers**, voir **Birkelyn**.

**Hille** (Adrien van), échevin du métier d'Axel, 1536 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais, acostée de deux roses. S. s. : un griffon. L. : . . . . . *va Hille* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2301, A. G. B.).

**Hillebrants zoen** (*Dirck*), échevin d'Amsterdam, 1538 : un oiseau, perché sur une branche sèche, mouvant de la pointe. C. : les meubles de l'écu. L. : *S Dierick Otter* (N.-D., Anvers, fonds de *ter Saligherhaven*).

**HILLENBERGHE** (Jean van), ancien combattant, sous le duc de Brabant, contre Louis de Male, reçoit, du Brabant, par lui et ses compagnons d'armes, un acompte de 192 vieux écus, 24 avril 1357 : une croix, chargée de cinq coquilles. L. : \* *S' Iohan de Hilberch* (Chartes des ducs de Brabant, N° 991).

**Hijlegheers**, voir **Verconteren**.

**Hillesheim**, voir **Cronenburg**.

**Hillingberghe**, voir **Voorst**.

**Himberg**, voir **HEMBERCH**.

**Hincelin**, voir **Planche**.

**HIJNDEN** (*Theodericus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1485 : un chien (biche) passant, la tête contournée (Malines).

Dans sa liste des échevins de Bois-le-Duc, aussi inexacte qu'incomplète, BUTKENS l'appelle, à tort, *Thierry Heim*.

**Hingene**. *Seghere van Hinghene* (fils de Gilles), prêtre, tient, du perron d'Alost, un fief, sis *up 't Voshol*, 1514 : un lion (Fiefs, N° 4712).

— *Zegher van Ingne*, h. de fief du château d'Alost, 1430 : un lion, l'épaule chargée d'un écu. fruste (Ibid., N° 4887).

**Hinckaert**. *Henricus dictus Hein[e]cart*, échevin de Bruxelles, 1276, 83 : dans le champ du sceau, un lion, accompagné de deux roses, 1 au flanc d., 1 en pointe. L. : \* *Sig . . . . Ioh dci He . . . . cart* (Bruxelles).

— *Gerelmus Hein[e]cart*, échevin illec, 1293, 6, 7, 9, 1300, 1 : dans le champ du sceau, un lion et un semé de billettes. L. : \* *S Gereo fili Henkart* (E. G., l. 337, Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B., et Brux.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIV.

- Fig. 1. Vincent du Quesne (1618)  
Fig. 2. Vincent du Bois (1644)  
Fig. 3. Jacques de Bracquegnies (1647)  
Fig. 4. André Evrard (1647)

} Tous hommes de fief  
du comté de Hainaut  
et de la cour de Mons  
(à Soignies).



**Hinckaert.** *Gerelmus Heincart*, échevin illec, 1307, 8, 9, 13, 4 : (un écu) au lion cour. et au semé de billettes. L. : ✠ *S Gerelmi dicti Heinekart* (Bruxelles et Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— *Gerelmus dictus Heincart*, échevin illec, 1349 : même écu. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux. L. : . . . . . *Heincart* (Bruxelles).

Ce prénom de *Gerelmus*, si fréquent, autrefois, à Bruxelles, a été corrompu en *Gerelinus*, par les auteurs de l'*Histoire de Bruxelles*, et ce nom de *Gerelinus*, inexistant, est entré, depuis, dans un grand nombre d'ouvrages.

— *Godefridus Heincart, dictus Nacke*, échevin illec, 1372 : un lion cour. (sans billettes). L. : *S Godefridus . . . . . rt d . . . . a . . .* (Bruxelles).

— Philippe *Hinkaert*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Jacques de Bourbon ; i. t. : 1177 mout., 1374 ; propre scel (!) : un lion cour. et un semé de billettes. Cq. cour. C. : une tête imberbe, aux longs cheveux flottants. L. : ✠ *S Gerelmi Heincart* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Godefridus Heincart, dictus Nacke*, échevin de Bruxelles, 1401, 2 : un lion cour., l'épaule chargée d'une tour, ou porte crénelée (?). L. : *S Godefridi Hnckart (!) dci Nake* (même sceau qu'en 1372?) (Bruxelles).

— (*Johannes dictus*), échevin illec, 1467 : un lion, chargé d'un écu. fruste, un semé de billettes et une bordure engrêlée. Cq. cour. C. cassé. T. : un h. sauv., tenant sa massue de la droite, et une d<sup>lle</sup> (?). L. : *S Ian Hienkaert* (Ibid.).

— Guillaume *Hinckert, gerichtsmān*, sc. un acte du juge d'entre Meuse-et-Wahal, 1531 : écartelé ; dans chacun des quatre quartiers, un lion, et un lambel broch. sur l'écu. Cq. cour. C. : un buste de femme, la tête ornée d'un panache de onze plumes de coq. L. : *S Willem Hinckert (Geld.)*.

Le continuateur du héraut d'armes GELRE, au xv<sup>e</sup> siècle, donne ainsi, sans nom, les armes d'un Hinckaert : de sable au lion d'argent, armé, lamp. et cour. d'or, et un semé de billettes d'argent, le lion chargé d'un écu. de sable au lion d'or. Cq. d'or. Cour. de sable. C. : un buste imberbe, hirsute, vêtu d'hermine, terminé en volet (voir Prusse). *Philippus Hainkart*, héritier de son oncle Gérard, fils de feu *Johannes de Machlinea*, relève, du duché de Brabant, un fief à Brains-l'Alleud (compte S<sup>t</sup> Jean 1384 85 ; C. C. B., N<sup>o</sup> 17144, f<sup>o</sup> 176 v<sup>o</sup>).

**Hijnekin** (*Wulfaert*) (et *Hinnekin*), échevin roi d'Angleterre, dans sa sgrie d'Harlebeke (*van butten*), 1352, 7 : une poule contournée (C. C. B., Acquis de Lille, l. 413).

**Hinnisdael.** Robert van *Hinnensdale*, échevin de Saint-Trond, 1482 : une croix de vair ; écu. en cœur : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (Pl. 9, fig. 223).

D'après l'armorial ms. de Saint-Trond, *Hinnisdael* porte : de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.

**Hinnisdael.** *Wierick van Hijnensdael*, échevin du prévôt de Saint-Trond, à Grand-Jamine, 1527 : plain ; au chef chargé de trois merlettes (Ibid., c. 11).

— Guillaume van *Hinnensdael*, maieur de la cour censale de Gelinden, dite *Greven hoff*, appartenant à Erard van der Marck, évêque de Liège, 1537 : même écu. C. cassé (Ibid., c. 12).

— Guillaume van *Hinnensdael*, juge et maieur de la cour des jurés de *Staijen*, 1541 : même écu. C. fruste (Ibid., c. 13).

— Jean van *Hinnensdael* (*Hinnisdael, Hinnensdale*), échevin de Saint-Trond, 1556, 8, 9 : même écu. C. : une merlette. L. : *S Ian van Hinnensdael* (Ordange et M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

— (Guillaume-Bernard de), chanoine et chantre de la cathédrale de Liège, prévôt de la collégiale de Sainte-Croix, illec, tient, en cette dernière qualité, du roi de France, la sgrie de Longchamps (comté de Chiny), 1681 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une merlette (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713<sup>b</sup>) (voir *Fijes, Herck, Telders, Troostembergh*).

**Hinsel**, voir **WALENOYE**.

**Hyon.** *Jehan dūt Sarazin de Hion*, h. de fief du Hainaut, 1356, à Mons : trois coquilles et un bâton broch. L. : *S Jehan Garazin (!) de Hion* (Mons, Abb.d'Épinlieu).

**Hircelinus** (*Symon*), *civis coloniensis*, donne quittance au comte de Berg, 1309 : type sentiforme ; une ramure de cerf. L. : ✠ *S Simonis dci Hyrcelin* (Duss., *Jul.-Berg*, N<sup>o</sup> 190).

**Hyrlant**, voir **Hierlant**.

**HYRNEN** (Jean van) (Hernen ?), sc. l'acte de Henri de Ru[ij]ter et sa femme, Marguerite, 1428 : un coupé-denté ; le 1<sup>er</sup> chargé en chef à s. d'une étoile ; le 2<sup>d</sup>, plain (*Geld.*) (Pl. 9, fig. 224).

**Hirsch.** *Johan vanme Hirtze*, chev., bourgeois de Cologne, 1345 : un fascé. C. : une tête et col de cerf. L. : *S Iohannis de Cervo militis* (Duss., *Jul.-Berg.*, N<sup>o</sup> 487).

— Jean *vanme Hirtze, koirbusschof* de S<sup>t</sup> Séverin et officiel de Cologne, 1368 : même écu. L. : ✠ *S Iohis de Cervo* (Ibid., N<sup>o</sup> 815).

— *Diederich van Hyrtze, dit van der Lantskronen*, bourgeois de Cologne, 1518 : deux lions léopardés, rangés en pal. L. : *S Did . . ich van Hirtz . . . . .* (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).

**Hijstveit** (Arnould), h. du duc de Clèves, 1418 : de vair. L. : ✠ *S Arnot Histvel*. (Duss., *Clèves-Mark*, N° 756).

— (Jean), h. dudit duc, 1418 : de vair au lambel. L. : *Sig Iohannis Histvel*. (Ibid.).

**HOBANCK** (Arnould van), échevin *des hogerichts ende des eigenshoeffs der banck van Halle* (Limbourg), 1474 : une fasce et deux glaives, passés en sautoir, les pointés en bas, broch. S. s. : un griffon assis (très mal gravé) (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— Arnould van *Hoebanck*, échevin et alleutier dudit banc, 1471 : deux glaives, passés en sautoir, les pointés en bas, et un lambel, à deux (!) pendants, broch., posé au milieu de l'écu (un banc?) (Ibid., c. 9).

**HOBERGHEN** (Guillaume van) figure parmi les *maijseijde manne* du duc de Brabant, 1328 : trois anilles ; au fr.-q. broch., chargé de trois pals. L. : ✠ *S Willi de Hobergis* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— (Jean van), même qualité, 1328 : trois anilles ; au chef (!) chargé de trois pals. L. : ✠ *S Iohis de Hobergis* (Ibid.).

**HOBERCH**, voir **Hohenberg**.

**Hoboken** (Gilles van), échevin d'Anvers, 1324 : une fasce échiquetée, accompagnée de . . . (fruste) en chef à d. et de deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, caps 42).

— (Nicolas van), échevin *illec*, 1325. 8 : même écu, mais la fasce sommée à d. d'un lion iss. et accompagnée de deux roses, 1 en chef à s., 1 en pointe L. (1325) : ✠ *S Clavis va . . . oboken* (Ibid. et Duss., *Jul.-Berg*, N° 304) (Pl. 9, fig. 225).

— Pierre van *Hoeboken*, même qualité, 1344 : même écu, mais un dragon (entier), au lieu du lion iss. (Hôpital S<sup>te</sup> Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Pierre van), écoutète d'Anvers, jure fidélité au comte de Flandre, 1338 : une fasce échiquetée (sans rien autre chose). C. : une tête et col de lévrier colleté, iss. d'une cuve, aux armes de l'écu (Chartes des comtes de Flandre).

— (Gilles van), amman d'Anvers, jure fidélité audit comte, 1338 : même écu, brisé de trois (2. 1) coquilles. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un chien braque, assis (Ibid.).

— Jacques van *Hoeboken*, échevin d'Anvers, 1388, 95, 1403, 9 : une fasce échiquetée ; le bas de l'écu est cassé. C. : une hure et col de sanglier, issant d'une cuve (Hôpital S<sup>te</sup> Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1, 2, 3, et Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies*, caps 6-10).

**Hodeige**. Jean van *Hoddeijghe*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 40 mout., 1374 : un lion, chargé d'un écus. d'hermine au sautoir. L. : ✠ *S Ioh G. . . e de Hodege* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Daniel de), échevin de la haute cour du Feix, 1468 : un lion. C. : un lion iss. (Namur, *Pauweres*, 1018).

— (Daneau de), h. de fief du comté de Namur, 1497 : un lion. C. : deux plumes (?). L. : . . . . . *au . . . o dei . .* (C. C. B., c. 108).

**Hodenpijl**. Thierry van *Hodenpile*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Brederode ; i. t. : 1408 mout., 1374 : un bandé de six pièces, la 6<sup>e</sup> de d. chargée d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ *S Diric van Hodenpijl* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 226).

D'après GELRE, un *Deric van Oedenpijl*, h. du « duc » de Hainaut, portait : bandé de gueules et d'or.

— Gérard *Diricsonne* (sans nom de famille), jadis prisonnier *illec*, sous Brederode ; i. t. : 72 mout., 1374 ; dit se servir de son propre scel, mais emploie celui du précédent (son père !) (Ibid.) (voir **Brederode**, **Hoeve** [1363]).

**HODIERE**. dit *du Chateau* (Henri de), neveu de *Myr. Gobles de Lonc[h]in*, 1350 : un fascé de six pièces et une croixette échancrée, au bras supérieur raccourci, broch. à d. sur les 2 premières pièces. L. : *S Henri de Hodiere* (Namur, N° 762) (Pl. 9, fig. 227).

**HOEBERGHEN**, voir **HOBERGHEN**, **Hofstade**.

**Hoede** (Pierre van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. 692 mout., 1374 : trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses. L. : *S Petri dei de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), jadis prisonnier *illec*, sous le même ; i. t. : 850 mout., 1374 ; propre scel : même écu, brisé d'un lambel broch. L. : *S Arnoltes de Hoede* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van den), échevin de Malines, 1409, 14, 6, 7, 21 : même écu, le lambel non broch. C. : deux bras, tenant, ensemble, une couronne de feuillage, ornée de cinq roses. S. : deux griffons (Malines).

A. VAN DEN ELJNDE reproduit, de lui, un sceau, d'après un acte de 1408, mais corrompt son nom en *van der Hoeden*.

**Hoedemakere** (Guillaume de), h. de fief à Bruges, ou au métier de Bruges, 1351 : un chevron, chargé d'un étai et accompagné de trois couronnes de feuillage, chacune ornée de cinq roses (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 228).

**Hoefft van der Hoerst** (Herman), chev., reçoit, du comte de Berg, un paiement par le péager de Kaiserswerth, 1365 : une fasce, surmontée de trois merlettes contournées (Duss., *Jul.-Berg*, N° 781).

FABRE, *Coeln. Geschl.*, p. 62. l'appelle, à tort, *Hoeff van der Horst*, et représente les merlettes tournées à d., tout en ne se basant que sur le sceau ci-dessus.

**Hoeijck**, voir **Heuke**.

**Hoeijlaert**, Gilles van *Haelaer*, et *Holaer*, jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Quaderebbe; i. t. : 248 mout., 1374, 9 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés. L. :  $\text{✠ S' Egidij} (!)$  de *Hoelaer* (Chartes des ducs de Brabant).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Gelis van Holoer*, Brabançon : d'argent à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) maillets penchés, le tout de gueules. C. : une tête et col de chèvre de sable, languée de gueules, barbée et accornée d'or, iss. d'une cuve d'argent.

— Godefroid van *Hoelaer (Hoelair)*, prisonnier illec, sous le sire de Witthem; i. t. : 223 mout., 1374 : même écu, les maillets non penchés. L. :  $\text{✠ S' Godefridus de Holoer}$  (Chartes des ducs de Brabant).

— *Johannes de Hoelair*, échevin de Louvain, 1481, 9 : un sautoir engrêlé; au fr.-q. chargé d'un filet en croix, cantonné de douze merlettes (rangées par 2, 1). L. : *S' Iohannis de Hoolair scab lou* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Hoekene**, voir **Houkene**.

**Hoehbanck**, voir **Hobanck**.

**Hoecke**, voir **Angulo**.

M. PIOT, dans son inventaire des chartes de Léau, a rendu par *van den Hoecke*, le nom de *de Angulo*, qui est la latinisation de *van Horicke* (voir à ce dernier nom).

**HOECLEM**, voir **Heukelum**.

**HOELAER**, voir **Hoeijlaert**.

**Hoelbeek**, Philippe van *Hoelbeke*, prisonnier illec, sous Robert de Namur; i. t. : 238 1/3 mout., 1374 : plain; au chef chargé de deux roses. L. : *S' Philips van Hoelbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hoeleden**, Gauthier van *Holeden*, prisonnier illec, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 376 mout., 1374 : trois pals retraits. L. :  $\star S'$  *Woutre van Holed* (ibid.).

**HOEMBERGHE**, voir **Oombergen**.

**HOEMBORCH** (Jean van), dit *Co[i]lner*, drossard de Werden, 1417 : un chevron abaissé; au chef chargé à d. d'une étoile (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746).

**HOEMEN** (= Heumen) (Arnould van), chev., reçoit, du Brabant, une rente, du chef de feu sa femme, la dame d'*Amerssoijen* (Ammerzodén), 1384; se dit

sire d'*Amerssoien*, 1386 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. L. :  $\text{✠ S' Arnoldi de Homen}$  (Chartes des ducs de Brabant).

**HOEMEN** (= Heumen) (Sire Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, cher ami de Gérard, sgr. de la *Dicke* (Dyck), 1392; le sceau est tombé (Duss., *Clèves-Mark*, N° 549).

— (Godefroid van), écuyer, caution du duc de Gueldre et de Juliers, 1395 : un échiqueté; au fr.-q. d'hermine. Volet échiqueté. C. : une chapeau de tournoi d'hermine, retroussé de . . . , sommé d'un bouc en arrêt (Ibid., N° 380).

— Gérard van *Hoemen*, burgrave d'*Oedekerke[n]*, écuyer, décl. que, suivant les lettres patentes du duc Antoine de Brabant, du 25 février 1405-6, dont il donne un *vidimus*, il recevra 12,000 vieux écus, à titre de compensation de ses prétentions envers la duchesse de Luxembourg — relatives aux frais et pertes de feu son père, sire Arnould van *Hoemen*, chev., dans la guerre contre le duc de Gueldre — et pour rachat d'une rente de 200 vieux écus, sur Bois-le-Duc, rente qu'il tenait d'elle comme seigneur d'*Amerssoijen*, et pour arrérages, 1406 (n. st.), 26 février; jure de bien garder *die borch ende slot van Rode* (Rolduc). *dat mij van mijnen genedigen herre den hertoge van Brabant ende van Lijmborch in amtsgewise bevolen es*, et de rendre ce château au duc, ou, à son défaut, à son fils aîné Jean, ou, à défaut de celui-ci, à son frère Philippe, ou à quelque autre héritier du prince, à la première réquisition, dès qu'il sera remboursé de 5000 vieux écus, de 200 couronnes de France, *mitten hantgelde dair op* (donnant lieu à des rentes de 500 écus et de 20 cour.) et de 1000 francs d'or; il renonce, ensuite, à toutes les prétentions envers la feue duchesse Jeanne, du chef de son père, feu sire Arnould van *Hoemen*, 1412, 30 juillet : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un échiqueté; au fr.-q. d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé (**Odenkirchen**). L'écu suspendu au bec d'un aigle. L. : *Sig Gheryt van Hoemen* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Arnould van), chev., sgr. d'*Aelstorp* (Alsdorf), devient homme de l'archevêque de Cologne, du chef d'une rente de 140 fl. du Rhin que, moyennant 1530 fl., sire Gérard, chev., fils du sire de *Reyde* (Rheydt) lui a transportée, sur l'engagère du château d'*Oede* (Oedt), 1430 : un échiqueté; au fr.-q. fruste (Duss., *Col.*, N° 938).

— (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, sgr. de *Schene*, parent de *Kirsillis vamme Raitgen* (Radchen) et de *Metza* (et *Matza*), sa femme, qui partagent avec Henri van *Melich* (Millich), sgr. de *Thusschenbroick* (Tuschenbroich), leur beau-frère et frère, et reçoivent les biens de feu leur beau-frère et oncle, Frédéric van *Matlair*, au pays de Juliers,

1450 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un échiqueté; au fr.-q. d'hermine; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, deux fasces (Duss., *Hauptgericht Jülich*, N° 18).

**HOEMEN** (= Heumen) (Arnould van), burgrave d'Odenkirchen, 1498 : même écu, mais aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un fascé de 6 pièces. Cq. cour. C. : un panache de plumes d'autruche (Duss., *Col.*, N° 1223) (voir **Herlaer**).

GELRE donne à *her Arnt van Hoemen*, Gueldrois : échiqueté d'or et d'azur; au fr.-q. d'hermine. Cq. d'or. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de gueules, sommé d'un bélier d'argent, accorné d'or, en arrêt.

**Hoen** (*Godefridus dictus*), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1341 : trois demi-vols. L. : ..... *Hoen* ..... (Duss., *Commanderie de Biesen*, N° 49).

— (*Reynardus dictus*), même qualité, 1341, 3 : trois poignées de crosse épiscopale, contournées. L. : ✠ *S' Renardi dā Hvn scabi aqn* (Ibid., N°s 49 et 37).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte caution pour le duc de Brabant, à Aix-la-Chapelle, le 17 novembre 1369 : un fascé (de six pièces) et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' dni Nicolosii Houu* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 2301).

— (Nicolas), chev., écoutète de Maestricht, se porte garant pour le duc de Brabant, à Bruxelles, le 6 août 1371 : un fascé (de huit pièces) et un lion cour. broch. L. : ✠ *S' Nicholai Hoen militis sc . . tiecten* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404).

— *Hermannus Huijn*, miles, vassal de l'archevêque de Cologne, du chef de sa *curtis in Haeren, sita in parochia Vurendale* (Voerendaal), 1371; sc. un acte de Gérard van Cortenbach, 1371; jadis prisonnier à Bäsweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 1162 mout., 1374; sc. pour pour *Henneken van Rode*, prisonnier *illegitimus*, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 50 mout., 1374; sc. pour Arnould Clot, prisonnier, sous la bannière de Maestricht; i. t. : 24 mout., 1374; reçoit, du chef de son père, N. N. (?) Hoen, tué à Bäsweiler, sous la même bannière, un acompte sur une i. t. de 471 mout., 1374 : un fascé (de huit pièces) et un lion (cour. ?) broch. L. (1374) : *Sigilum Herm . . Hoyn* (Duss., *Col.*, N°s 912 et 911, et Chartes des ducs de Brabant).

Les actes l'appellent aussi *Hoijn* et *Hofjen*.

D'après GELRE, *Her Herman Huen*, h. de l'« évêque » de Cologne, portait : fascé d'argent et de gueules (8 pièces), au lion de sable, cour. du même, broch. Volet d'argent. Cour. d'or. C. : un lion de sable, lamp. de gueules, cour. d'or (!), issant.

— (Jean), prisonnier *illegitimus*, sous Louis de Namur; i. t. : 249 1/3 mout., 1374 : trois coqs. C. : une tête de coq, au col allongé. L. : *S' Iohannis Hoen* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hoen** (*Claes van den Brouke*, chev., prête serment, en qualité de drossard et de bailli (*amptman*) du pays de Millen et promet de rendre, au duc de Brabant, le château de Millen, à la première réquisition, 1407 (date de l'acte) *den anderen na iairsdach* : un fascé (ou trois fasces ?) et un lion cour., broch. Cq. cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S' Cloes Hoen milit . .* (Ibid.).

— (*Claux*), chev., sc. un acte de son parent Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : un lion. Cq. cour. C. : une tête et col de lion cour. L. : *S' Cloes Hoen he . . . . .* (Ibid.).

Ce s'ceau est tellement petit que le graveur n'y a pas pu indiquer le fascé.

— (Arnould), tenancier de la cour censale de Meer, à Brusthem, 1605 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois fasces et un lion broch.; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fasces (!). C. cassé (Orange).

— Michel-Thiebault, baron de Han-sur-Lesse (il signe : *le Baron de Hoen von Cartyls de Han*), décl. tenir, du roi de France, la sgr<sup>ie</sup> de Han, mouvant du comté de Laroche. 1681 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois coquilles; au 2<sup>e</sup>, neuf (3, 3, 3) losanges; au 3<sup>e</sup>, un lion. Sur le tout, un écus, à la croix. L'écu sommé d'une cour. à 7 perles et accosté de deux palmes, passées en sautoir (cachet en cire brun et or) (C. G. B., 45713<sup>b</sup>) (voir **Hoensbroeck, Marbais**).

*Wernher de Bongardt*, sgr. de *Wijnanzrode* (Wijnantsraede), etc., atteste, le 15 mars 1597, au chapitre de Nivelles, que d<sup>ne</sup> Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est fille de messire Ulric de *Hoensbroeck*, sgr. de *Hoensbroeck*, et de Catherine Spies[s], fille de messire Daniel Spies, sgr. de *Sveynhem* (Schweinhem), et de Catherine *Huijn[e] d'Anstenrode* (Amstenrade); lequel Daniel Spies était fils de messire François, sgr. de *Sveynhem*, et d'Elisabeth de Goer, que Catherine *Huijne* était fille de messire Jean *Huijn[e] d'Anstenrode* et de Catherine de Miller, et que ladite d<sup>ne</sup> Catherine Hoen de *Hoensbroeck* est *vray noble de tous costez sans aucune bastardise ou bourgeoisie* (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1376, A. G. B.).

**Hoens**, voir **Cannart**.

**Hoensbroeck** (F.-A., marquis de<sup>3</sup>), tient, du Brabant, en vertu de la donation de la duchesse Jeanne, à Herman Hoen, du 26 oct. 1388, par succession ininterrompue, la moitié du château appelé, jadis, *Ingenbroeck* et, actuellement, *Hoensbroeck*, au pays de Fauquemont, avec haute, moyenne et basse justice; acte daté du château de *Hillenraedt*, près de Ruremonde, 1754 : fascé d'argent et de gueules; au lion cour., à la queue fourchée, broch. L'écu sommé d'une cour. à cinq fleurons. S. : deux lions regardants (Av. et dén., N° 7806) (voir **Hoen**).

**Hoerke**, voir **Horicke**.

**Hoesden, alias van den Velde** (*Roebien*), échevin de Graesen, 1437 : trois étrières. L. : *S' Robini Hoesden* (Abb. d'Orient, A. G. B.).

**Hoedens** (*Robijn*), échevin de *Bielrevolt* (Binderfeld), 1437 : trois étrières. L. : ★ *S' Robini Hoedens* (Abb. d'Oriente, A. G. B.) (voir **Heusdens**).

**HOESE**, voir **Boc**.

**Hoeschen**, Jacques *Huessche*, échevin de la franchise de Landen, 1440 : une roue. L. : . . . . . *obi Hoeschen scab. land. . . (Heijlissen)*.

**HOESTEIT** (*Eccart de*), allentier du duc de Bourgogne, en l'office de Genappe, 1446 : une tierce (devant probablement représenter une fasce entre deux burelles), accompagnée en chef à s. d'une merlette et en pointe de . . . (tête de léopard ?) ; au fr.-q. chargé d'un écu. plain, accompagné de huit roses, rangées en orle. L. : . . . . . *de Hoste* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hoethet** (Nicolas), marchand (*coepman*) de la duchesse de Brabant, à Louvain, 1403 (n. st.) ; Nicolas *van der Roest*, même qualité, 1403 (n. st.) ; Nicolas *Hoethet*, échevin de Louvain, 1407 ; marchand du duc, dans sa chambre des tonlieux, *illec* : 1416, 7 (n. st.) ; trois losanges, surmontés d'un lambel. L. : *Sigilum Claes van der Rwoest* (Ibid. et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean *Hoethet*, frère dudit Nicolas, marchand de la duchesse, à Louvain, 1403 (n. st.) : trois losanges, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S Iohannis dicti Cloet* (Chartes des ducs de Brabant).

**HOETMOR**, voir **HOUTMAER**.

**Hoets** (Arnould), tenancier in *Brunixs gesworen censhoff*, à Brusthem, 1303 : un fascé ; au fr.-q. d'hermine (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

**Hoetstoel** (Antoine), échevin de Louvain, 1340 : un sautoir échiqueté. L. : . . . . . *stoel sca. . . . . a* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Hoeve[n]**, **Hove[n]**, etc. *Johannes uten Hove*, 1305 ; *Johannes dictus de Curia*, 1311 ; échevin d'Uccle : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : ★ ✠ *S' Iohis de C[er]ia* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 249<sup>a</sup>, A. G. B.).

— Gilles van den *Hove*, écuyer, h. de hief du comte de Flandre, 1309 : trois cors de chasse contournés. L. : ★ *S' Gill' van de Hoven* (Chartes des comtes de Flandre).

— *Henricus dictus van der Hoevin, advocatus in Vryesheym* (Friesheim), et sa femme, Guda, inféodent à Gérard, comte de Juliers, moyennant 250 mares de Col., *domum nostram sitam apud Vryesheym*, 1320 : trois coquilles, surmontées d'un lambel. L. : *S' Herici (!) advocati de Vrissey* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 262) (voir **Friesheim**).

DE RAADT, t. II

**Hoeve[n]**, **Hove[n]**, etc. *Goeswin dien men seit Gholoij Uten Hove*, de Vilvorde, figure parmi les *maijsejide manne* du duc de Brabant, 1328 : une fasce et un lion broch., iss. du bord inf. de la fasce. L. : ✠ *Sigil Goeloi uten Hove* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1438).

— Gilles *uten Hove*, h. du comte de Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1354 : plain ; au chef chargé de trois mouchetures d'hermine (?). Cq. cour. G. : une tête et col d'animal (*Ninove*).

— *Willam Ingeen have*, chev., témoin à l'acte de Thierry van den Berghe, relatif à son mariage avec Elisabeth de Friemersheim, 1363 ; *Here Willam in den Have* sc. un acte de *Bove*, sgr. de Friemersheim, 1366 : une fasce, surmontée de trois étoiles à cinq rais. L. : ✠ *S Will . . . . . oven* (Duss., *Orange-Moers*, N°s 26 et 29).

— *Didderich van deme Hauē*, bourgeois de Xanten, 1364 : un croissant tourné. L. : ★ *S' Theod . . . . . de C . . . (= de Curia)* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 36).

— Daniel *uten Hoeve* donne, à Thierry van Hodenpijl, quittance pour 400 moutons, qui lui avaient été assignés par le receveur du Brabant, 1365, le 4 septembre : un lion et un lambel à cinq pendants, broch. L. : ✠ *S' Da . . li (!) de Cvria* (Chartes de Brabant, N° 1994).

— *Johannes de Curia de Wulvescheem* sc., avec des bourgeois de Tirlemont, parmi les *alodii pares, vel consortes*, 1367 : trois fleurs de lis, p. c., accompagnées au point du chef d'un écu. fruste. L. : . . . *ans van den Hove van W . . . . em (Heijlissen)*.

— Bernard in *ghoen have*, le vieux, Jacques in *ghoen have* et d'autres décl. être devenus hommes du comte de Berg et de Ravensberg, 1369 ; Bernard : une fasce, surmontée de trois étoiles. L. : *S Barnt dei Inghenhove* ; Jacques : même écu, la fasce chargée d'une merlette. L. : . . . . . *bi Ing . en . have* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 837).

— Frédéric in *ghen hoeve*, caution envers le sgr. de Schoonvorst, 1370 : une fasce frettée. L. : ✠ *S' Fe'drico de Ove* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 400).

— Jean *uten Hove*, échevin d'Uccle, 1372 : une fasce, surmontée de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigillum Jehan do Clos* (Bruxelles).

— Godefroid van den *Hove*, chev., jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant ; i. t. : 1292 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. chargé d'une fasce, sommée de trois oiseaux. L. : *S' Godefridi van den Hove* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hoeve[n], Hove[n]**, etc. Jean van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 169 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c., et un bâton broch. L. : ✠ *Sigil Ian van Hove* (Ibid.).

— Gossuin van den Hove, chev., prisonnier *illegitimus*, parmi les gens (*beede*) du duc de Brabant; i. t. : 722 mout., 1374 : un lion cour. et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S Goessin va den Hove rid* (Ibid.).

— André van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le burgrave de Limbourg; i. t. : 36 mout., 1374 : une croix échancrée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une étoile. L. : *An... van den Hoyfe* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 229).

— Thomas van den Hove prisonnier *illegitimus*, sous ledit burgrave; i. t. : 72 mout., 1374 : même écu, mais un besant, ou tourteau, au lieu de l'étoile. L. : ★ *S Mos vann Hove* (Ibid.).

Comp. le sceau d'un autre Thomas, de 1439, 40, ci-dessous.

— Renier van den Hove, mari de Marguerite Pauwels, veuve de Jean Tsergosens, tué à Bâswiler, sous Jean de Redelgem; i. t. : 20 mout., 1374 : une fasce, surmontée à s. de deux maillets penchés; au fr.-canton chargé d'un sautoir. L. : ✠ *S Reynaert va de Hove* (Ibid.) (Pl. 9, fig. 230).

Sur la planche, l'écu de ce sceau est attribué, à tort, à Francon van den Hove.

— Francon van den Hove, jadis prisonnier à Bâswiler, sous le sire de Schoonvorst; i. t. : 206 mout., 1374, 5 : trois pals retraités, chacun chargé de trois coquilles. L. : ✠ *S Franke van Hove* (Ibid.) (Comp. les armes de **Surpele**, **Sorpele**, sur le sceau de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle).

— Wijnric van den Hove, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Witthem; i. t. 150 mout., 1374, 85 (n. st.); 2 sceaux, 1374 : trois (2, 1) mouchetures d'hermine, en pointe, surmontées d'une lambel et une bordure (simple). L. : ✠ *S Venrich va de Hoven*; 1383 : d'hermine au lambel (sans bordure). L. : ✠ *S' Venrich va de Hoven* (Ibid.).

— Werner, *Isebrant* et *Reyner in Ghoen have*, frères, cautions d'Hedvige, veuve de Jean *Baeke* (Bake), chev., 1374; le sceau de *Reyner* est tombé. Werner: une fasce frettée. L. : ✠ *S' Weneri Ingenhove*. *Isebrant* : même écu. L. : .. *Isbrant In . enhave* (Duss., *Werden*, N° 147).

— Werner *In gon hove*, écuyer, sc. parmi les *consanguinei et amici dilecti* de Frédéric, sgr. de Moers, qui décl. tenir, d'Adolphe, comte de Clèves, le château et la ville de Moers et les juridictions de ses villes, à l'exception des villes de *Boilbergh* (Budberg) et de *Crevelt*, 1375; non cité nommément, il scelle un acte dudit comte de Moers, vendant à Jacques

*ingoen Haeve, enen beschedenen manne : onse twee haeve tho Buedberghe*, 1375 : même écu. L. : *S Weneri In . ggon Have* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 421, et Duss., *Orange-Moers*, N° 40).

Dans le corps de l'acte, le nom de Werner *Ingenhave* n'est pas cité, mais, sur la queue de parchemin à laquelle il a appendu son sceau, on lit : *Wer Haue*.

**Hoeve[n], Hove[n]**, etc. *Reinerus de Hoeven*, échevin de Léau, 1377 : trois macles; au chef chargé de trois pals; écus. en cœur, à trois piles (?) (*Léau*, N° 56).

L'inventaire imprimé blasonne, abusivement : « à l'écu, chargé de trois losanges et au chef de trois pals, un petit écu brochant sur le tout ».

— Jean van *Hoven* reçoit, du Brabant, pour un cheval perdu, *doen... die hertoge... lestwerven van Tricht quam, doen hi dair gelegen hadde in den crige, tusschen hem ende die van Ludic*, 1379 (n. st.) : deux bourdons (?), garnis aux extrémités inférieures d'une boule, passés en sautoir, surmontés d'un lambel. L. : ✠ *S' Iohan van Hoyven* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 231).

— *Clais uten Hove*, h. du château de Gand, 1392, 4 : trois jumelles et un lambel broch. sur la 1<sup>re</sup>. T. : un h. sauv., sans massue. S. : deux léopards lionnés, iss. de l'encadrement du sceau (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 111).

— Gilles van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1401, 2, 3, 6, 9, 10, 1, 3, 4, 7 : trois lévriers élanés; au fr.-q. broch. chargé de trois têtes imberbes. L. : *S... s van der Hoeven* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre *Houve*, *maistre charpentier et canonnier du chastel de Lescluse* (Flandre Zéland.), 1405 : trois fers à cheval. L. : ..... r [de] H.... (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 78-79).

— Georges de le *Hove*, échevin de Furnes, 1405 : une poule, surmontée d'un lambel. L. : *S Ioris van... Ho...* (Ibid., l. 89-90).

— Jean *uten Hove*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1413, 4, 6; *mourmaistre* et commis à la recette générale de Flandre et d'Artois, 1416 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois jumelles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois lions. Sur le tout : un écus. à la fasce. C. : un poisson d'hermine, recourbé, engoulant le cq. Le cq. accosté des lettres m et p. L. : *S Iohis ex Curia* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 13-14, 35-37, 55-6, 222, etc.).

— Arnould *Hove*, échevin de Louvain, 1417 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un maillet penché (*Afflighem*).

— *Arndt ten Haeve*, h. du duc de Clèves, 1448 : un lion et une bande échiquetée, de trois tires, broch.

L. : *Sigill Aernt ten Hove* (Duss., Clèves-Mark, N° 756).

**Hoeve[n], Hove[n]**, etc. *Johan ten Hoeve*, h. dudit duc, 1418 : même écu. L. : *S I . . . . ten Have* (Ibid.).

— *Corneille van den Houwe*, échevin en la paroisse de *Houweghem* (Auweghem), 1423 : un oiseau. L. : *S Cornelius van den Hove* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

— *Jehan de le Houwe*, échevin d'Opwijck, 1427 : une fasce, chargée de deux roses et surmontée de trois merlettes. L. : *S Ian va der H . . . e* (Ibid., l. 70, 71).

— *Henri van der Houwe*, mari de Marguerite's *Paermentiers*, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1430 : une fasce, chargée de deux étoiles et surmontée de trois merlettes (Fiefs, N° 4172).

— *Francon van den Hoeve*, 1432 : un lion et un lambel broch. C. : une tête et col de cygne. L. : *S Vrancke va den Hove* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jean Vutenhove*, bailli d'*Oudenaerde* (Audenarde), 1436 : seize feuilles de tilleul, les tiges en haut (4, 5, 4, 3) (!), accompagnées d'un petit croissant, posé en chef à d. au-dessus des deux premières. C. : deux jambes humaines, vêtues de hauts-de-chausses et de poulaines, les pieds en haut. L. : *S Ian vten Hove* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 70, 71).

— *Thomas van den Hove*, receveur du prévôt de Papingloo, sc. une quittance relative à une rente sur l'espier de Bruges, 1436 : trois croissants, accompagnés d'une étoile en cœur et de cinq billettes, 2 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. C. : un pot cylindrique, sans anse, muni de son couvercle, entre un vol. S. : deux lions. L. : . . . . . *den Hove* (Ibid., l. 377).

— Le meme, scellant des quittances analogues, 1439, 40 : trois croissants, accompagnés de huit billettes, rangées en orle ; écu., en cœur plain ; ledit écu., au fr.-q. chargé d'une croix engrêlée. Mêmes C. et S. qu'en 1436. L. : *S Maes van den Hove* (Ibid., l. 42, 378).

Comp. les sceaux d'André et de Thomas van den Hove, de 1374, ci-dessus.

— *Jean van den Hove*, h. de fief du duc de Bourgogne, au bourg des Furnes, 1432 : une oie, cantonnée de quatre étoiles. T. : un ange assis. L. : *S Ian van . . . n Hove* (Ibid., l. 95, 96).

— *Rijquaert Utenhove*, l'un des tuteurs d'Antoine, fils d'Antoine de le *Banc*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1439 : trois jumelles et un lambel, broch. sur la 1<sup>re</sup>. C. : un poisson recourbé, engoulant le eq. S. : deux léopards lionnés (Ibid., l. 379).

**Hoeve[n], Hove[n]**, etc. *Petrus van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1461, 74, 82, 5, 90 : cinq losanges, rangés en fasce (non accolés, surmontés à d. d'un coq. L. : *S Peteri van der Hoeven scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Jaspar van der Houven*, clerc, étudiant à l'université de Paris, chapelain héréditaire (*errechtich capellan*) de la chapellenie de Notre-Dame, en l'église de Deijnze, 1474 : un chevron, accompagné de trois tours ; à la bordure dentée. Un filet broch. sur l'écu. T. : un ange. L. : *S Iaspari . . . . . uen* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 402).

— *Arnoldus van den Hove*, échevin de Louvain, 1478, 92 : trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une hure de sanglier. L. : *S Arnoldi vandē Hove scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Lijsbette, Sijmoens dochtere van der Banc, weduwe van wijlen mer Joos uitten Hove, ruddere*, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois jumelles ; au 2<sup>d</sup>, trois têtes de coq (**Banck**). T. : un ange. L. : . . . . . *van der Banc* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— *Guillaume van den Hove*, tenancier de la chambre des tonlieux de Bruxelles, 1485 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fascé de six pièces, ou trois fascés, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois peignes (tulipes renversées?). S. s. : un griffon. L. : . . . . . *Hove* (fort endommagé) (Bruxelles).

— *Antonius vuten Hove, alias Zedelere*, 1495 ; *Anthoñius Zedelere*, 1497, 1506, 7, 40 ; *Anthoñius uten Hove, dictus Zedelere*, 1510 : un sautoir échi-queté ; au fr.-q. chargé de trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Anth vte Hove ałs Zedele' scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Willem Inghen hoyve*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1496 : une tête et col de bouc, mouvant de la pointe. C. : une tête et col de bouc. L. : . . . . . *Inghen Hoive scab . . . . .* (Duss., Commanderie de Biesen, N° 61).

— *Jean van Hove*, échevin d'Anvers, 1497, 1504 : une fasce bretessée et contre-bretessée. C. : un vol, chargé d'une bande (!) bretessée et contre-bretessée (M. Schuermans et Hôpital S.-Elisabeth, *Buitengoe-den*, c. 11).

— *Nicolas uten Hove*, conseiller au conseil de Flandre, tient, du château de Gand, un fief *illec*, 1502 : trois jumelles. C. : un poisson recourbé, engoulant le eq. C. : deux lions (Fiefs, N° 2707).

— *Johannes van der Hoeven*, échevin de Louvain, 1506, 8, 9 (n. st.), 10, 21 : cinq fusées (!), rangées en fasce (non accolées), accompagnées au point du

- chef d'une tête de bélier, posée de face. L. : *S Iohis vander Hoeven scabini louan* (Abb. de Sainte-  
Gertrude, à Louvain).
- Hoeve[n], Hove[n]**, etc. Jean van *Hove*, échevin  
d'Aerschot, 1512; dit sceller de son propre sceau :  
une rose, surmontée de trois pals retraits, chargés,  
chacun, de trois coquilles. L. : *S Fracisce (!) de  
Cvri (!) sc aers* (Ibid.).
- *Jaspar Im Hove*, bourgeois de Cologne, 1518 :  
trois fasces, accompagnées en chef à d. d'une étoile.  
C. : une étoile entre deux cornes de bœuf. L. :  
*Jaspar Im Hoff* (Duss., *Schrein Sanct-Gereon*, l. 12).
- Nicolas *Utenhove*, chev., président du conseil de  
Flandre, 1521 : trois jumelles et un lambel broch.  
sur la 1<sup>re</sup>. C. : un poisson recourbé, engoulant le  
cq. S. : deux lions (Duss., *Clèves-Mark*, N° 679).
- *De vroeme Joncher Andrijes van den Hoeve* sc.  
pour les échevins de Simpelveld, 1544 : une croix  
engrêlée (un peu fruste). L. : *S A . . . . va Ho . . .*  
(Chartes des ducs de Brabant).
- François *de le Hove*, h. de fief du Hainaut et de la  
cour de Mons, 1532 : une bande de cinq losanges  
et un semé de billettes. C. : deux demi-jambes hu-  
maines, les pieds en haut (Mons, Abb. de Ghisleng-  
hien, N° 5804) (Pl. 9, fig. 232).
- Josse van der *Hoeven*, échevin de Malines, 1593,  
1606, 7, 8, 11; chevalier, 1625, 8 : trois croissants;  
au fr.-q. brochant chargé d'une croix pattée, alésée,  
et d'une bordure componée. C. : la croix pattée entre  
un vol (Malines).
- Maître Pierre van der *Hoeven*, h. de fief de Cather-  
rine Trijsens, femme d'Abraham van Eijcke, dans la  
sgrie d'Aa, à Lembeq, 1597 : un corbeau essorant,  
accompagné de huit billettes en orle. L. : *S Petri  
van der Hoevina (Hoev in A ?)* (Greffes scabinaux,  
Hal).
- Nicolas *de le Hove*, h. de fief du Hainaut, à Braine-  
le-Comte, 1612 : une bande de six losanges, accom-  
pagnée de dix billettes, posées en bande et rangés en  
4 bandes. C. : deux demi-jambes humaines, les pieds  
en haut. L. : *S Nicolas de le Hove* (M. Hanon de  
Louvét).
- Par l'acte de 1612 (4 avril), Catherine Laurin, veuve de  
Pierre Huet, et son fils Vincent H., à Soignies, décl.  
avoir cédé une terre à Nicolas Hasnon, cèlibataire, à  
Braine-le-Comte, pour la mère de celui-ci, d<sup>ue</sup> Barbe  
du Lesloy.
- Pascal van *Hove*, échevin de Malines, 1607, 8, 12,  
7, 8, 20 : une marque de marchand (Malines)  
(Fig. XXVII).
- Jean van der *Hoeven*, échevin *illec*, 1641 : même  
écu que Josse (1593), mais le fr.-q. sans bordure.  
Même C. que ledit Josse (Malines).
- Hoeve[n], Hove[n]**, etc. Jean van *Hove*, h. de fief  
du Hainaut, 1641, à Ath : une bande, accostée de  
deux étoiles, et une bordure (simple). S. : un aigle.  
L. : . . . . . *van Hove* (M. Hulin, à Gand).
- Mathieu van den *Hove*, archevêque de Malines,  
1652 : type ogival; sous un dais, l'archevêque, de-  
bout, ayant à ses pieds, à s., la partie sup. d'un  
porteur de cierge (?); au bas : un écu à trois feuilles  
de laurier, 2 posées en chevron renversé, la 3<sup>e</sup> en  
pal broch., les tiges liées. L. : *S d Matthiae van  
den Hove archie mechl* (Chartes des ducs de Brab-  
ant) (voir **Banck, Boussu, Fierens, Frie-  
mersheim (passim), Harscheidt, Have,  
Haven, Hoede, Hoije, Horn, Curialis,  
Linden** [1374], **Rivieren**).
- L'armorial ms. de S<sup>t</sup>-Trond renseigne deux blasons van  
den Hove; A, d'azur à trois fleurs de lis d'argent; au  
fr.-q. d'argent à trois roses de gueules, boutonnées  
d'or; B, d'argent à la guivre de gueules, cour. d'or.  
D'après GELAE, un *Her Jan van den Hoeven*, h. du comte  
de Flandre, portait : de sable plain; au chef d'argent,  
chargé d'une fleur de lis de gueules, iss. du champ.
- Hoewel** (Henri van den), écuyer, caution pour Renaud,  
duc de Gueldre, 1349 : une aigle éployée. L. : *S  
Heinric van d Hovel (Wassenaer)*.
- (Jacques van den), échevin de Bois-le-Duc, 1474 :  
trois moutons à piloter; au fr.-q. broch., chargé de  
trois besants, ou tourteaux (Malines).
- (Ivain van den), mari de *Bele*, auparavant veuve  
de Bertrand Janssoen, laquelle tient, du Brabant, un  
fief à Druinen, 1496 (n. st.); trois huchets; au chef  
chargé d'un lion léopardé (Av. et dén., N° 2536)  
(voir **Galen, Heuvel**).
- HOEVELDE**. Segher van *Hovelde*, h. du comte de  
Flandre, sc. un acte du bailli d'Alost, 1363 : trois  
bâtons ondés, nouveaux. L. : *S Sigeri de Hoewelde  
(Afflighem)*.
- HOEVORST** (Arnould van), échevin d'Anvers,  
1366 : un chevron, accompagné de trois feuilles de  
tilleul, renversées, sans tiges (Hôpital Sainte-Elisa-  
beth, *Buitengoeden*, c. III).
- Hoff**, voir **Hoeve**.
- Hoffschmidt**. Arnould de *Hofsmît*, écuyer, sgr. de  
Mohimont, Lesse, Sechery et Resteigne, remet au  
roi de France le dénombrement de ses dites sgr<sup>ies</sup>,  
sises au comté de Chimy, 1682 : coupé; au 1<sup>er</sup>, de  
gueules au héron essorant, tenant au bec un ane-  
let; au 2<sup>d</sup>, trois pals de gueules. C. : un héron  
essorant, iss., tenant au bec un anelet (cachet en  
cire rouge) (C. C. B., 43713<sup>b</sup>).
- La famille d'Hoffschmidt obtint reconnaissance de no-  
blesse, en Belgique, en 1816, et fit partie du corps  
équestre des provinces de Namur et de Luxembourg.  
D'après le blasonnement officiel de ses armes, l'oiseau



Fig. 1



Fig. 2.

Pl. LXV.

Fig. 1. Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne,  
sgr. d'Enghien, chev. (1425).

Fig. 2. Sceau cancellé de Pierre-Albert de Launay,  
roi d'armes de Brabant (xvii<sup>e</sup> siècle).



Faint, illegible text or markings are visible at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side or a very light stamp.

du 1<sup>er</sup> serait une autruche essorante, au naturel; l'annelet est d'or. Le champ du 2<sup>d</sup> est d'argent. S. deux lions d'or.

**Hofman** (Guillaume) sc. pour André van der Biest, qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijck, 1513 : trois roses (Fiefs, N° 4268).

**Hofstade[n]**, -stat, -stede, etc. *Gerardus de Hofstaden*, échevin de Malines, 1310 : une fasce (plaine, non frettée). L. : ✠ *S' Gerardi de Hofstade* (Abbaye de Nazareth).

*Her Gerit van Hofstaden*, Brabanton portait, d'après GELRE : d'argent à la fasce de gueules.

— *Thomas de Domistadio, villicus Sancte Marie de Tielt* (Thielt-Notre-Dame), 1313 (n. st.) : trois roses. L. : . . . . *ma . . . an de . . ofsta . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Franco dictus de Hofstad*, échevin de Louvain, 1315 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch.; plain, diapré. L. : . . . *Fracoi . . . ofsta . . . . .* (Ibid.).

— Jean van der *Hofstede*, h. du comte de Flandre, 1331 : un chevron, chargé de trois aigles et accompagné de neuf croisettes, trois (2, 1) dans chacun des coins supérieurs, trois (1, 2) en pointe (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 9, fig. 233) (voir **Bloc, Somepeke**).

— *Johannes (1) dictus Craije van der Hofstat, miles*, reçoit un paiement du Brabant, 1338; *marescalcus exercitus* du duc Jean III, reçoit, du chef de la guerre anglo-française, une indemnité, pour lui-même et *Walterus dictus de Quaderbrugghen, miles*, qu'il appelle : *noster socius et coadjutor*, 1338 : une croix, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une corneille. C. : une corneille entre deux cornes de bœuf. L. : ✠ *S' Craeie van d'Hofstat milit'* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 406 et 464) (2).

(1) Et non *Wilhelmus*, ainsi que l'appelle, à tort, M. ALPH. WAUTERS, dans : *La Formation d'une Armée brabançonne du duc Jean III*, erreur qui s'est répercutée dans sa *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés relatifs à l'histoire de Belgique*.

Voir notre *Introduction*, p. 40-41.

(2) D'après GELRE, *Her Craije van der Hofstat*, Brabanton, portait : d'argent à la croix de sable, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'une merlette(?) du même. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, chargé d'une corneille(?) de sable et garni de deux cornes de bœuf d'argent.

— *Johannes de Hofstaden, miles*, échevin de Malines, 1348, 51, 2, 6, 7, 8 : une fasce frettée; au fr.-q. chargé d'une aigle (Malines).

— Jean van *Hofstade*, bourgeois de Malines, 1356 : même écu (Chartes des comtes de Flandre).

— *Arnoldus de Hofstaden*, échevin illec, 1361, 6, 9 : une fasce frettée, l'interstice en cœur chargé d'un besant, ou tourteau (Malines).

**Hofstade[n]**, -stat, -stede, etc. Francon van *Hofstade*, jadis prisonnier à Bâsweller, sous *Rike*; i. t. : 87 mout., 1374 : trois fleurs de lis, p. c.; au fr.-q. broch., chargé d'un écu, à la fasce, surmontée d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Franco va Hofstat* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 234).

— Henri van *Hofstade*, prisonnier illec, sous le sire de Rotselaer; i. t. : 357 mout., 1374 : une fasce frettée. L. : *S' Henrici dicti de Hofstaden* (Ibid.).

— Pierre et *Rommout van Hofstaden*, frères, hommes de Guillaume van *Hofstaden* (fils de feu Henri), leur parent (*neve*), als *heere van den leene van den tolle van Mechelen*, décl. que Gilles van *Hofstaden* (fils de feu Gilles), leur parent (*neve*), a vendu à Jean van den Dale, fils de Jean, les droits qu'il avait hérités de d<sup>lle</sup> *Aleit van Hoerberghen*, sa tante, et de Gérard van *Hofstaden*, son oncle, sur ledit *tol* de Malines, 1384 : une fasce frettée et une bordure (simple). L. : *S. gi . . . . . ofsta . .* (Chartes des ducs de Brabant).

— Etienne van *Hofsteden* (et *Hostaden*), chev., sc. des actes de Sibert van *Kriekenbeick*, 1379, et de Jean van Wijnhorst, 1391; tient en fief, de l'archevêque de Cologne, des prairies entre *dem Rossebroiche ind Hofstaden, up der Arssen, im ampte van Letbergh*; acte donné à Zons, dans la demeure du déclarant, *under Sent Peters Turne*, 1396 : coupé; au 1<sup>er</sup>, un lion rampant, à la queue fourchée, posé à d.; au 2<sup>d</sup>, plain. C. : un léopard assis, entre deux cornes de bœuf (Duss., Col., N°s 1209 1/2, 1142, 1192).

A cet acte assiste *Aleyd, juncofrauwe* (religieuse) zo *Dietkirchen*.

*Her Steven van Hoehsteten*, h. de l'« évêque » de Cologne, portait, d'après GELRE : d'argent, au chef de gueules, chargé à d. d'un lion rampant d'or. Capeline : d'argent, au chef de gueules. C. : un lion léopardé d'or, assis entre deux cornes de bœuf de gueules.

— François de le *Hofstede*, dit le *Cupre*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1402, 17 : une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais et accompagnée au point du chef d'un croissant. C. : un buste barbu, accorné (de Moïse). S. : deux léopards lionnés accroupis. L. : *Fracoi . . . . . dit Cup* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 53-56, 63-66, 80-1, 88).

— Guillaume van *Hofstaden*, échevin de Malines, 1409; h. de la sgrie de Malines, 1410 : une fasce frettée. Cq. cour. C. : un vol (?). T. : deux sirènes. L. : *S' Willelmi de Hofstaeden* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Hofstaden*, échevin illec, 1418, 20, 1, 5, 6, 8-30 : une fasce frettée, surmontée d'un lambel. Cq. cour. C. : un vol (?). S. : deux ours. L. : *S Gerardi de Hofstaden* (Abb. de Saint-Trond, c. 13, et Malines).

A. VAN DEN EIJNDE reproduit, de Gérard de H., un prétendu sceau, de 1428, sans lambel, ni timbre, ni supports.

**Hofstade[n]**, -stat, -stede, etc. Jean van der Hofstad, *spikermester* du duc de Brabant, 1422 : trois fleurs de lis, p. c. ; au fr.-q. broch., chargé d'un écusson : plain, au chef plain. Un filet broch. sur l'écu. C. : une fleur de lis, p. c., entre deux cornes de bœuf. L. : *S Iohes ua der Hofstad* (Mons, Domaines de Hal, I) (Pl. 9, fig. 233).

— Jean van Hofstede sc. pour un feudataire du château de Termonde, à S<sup>t</sup> Gilles, 1430 : parti ; au 1<sup>er</sup>, une clef ; au 2<sup>d</sup>, deux étoiles à cinq rais, rangées en pal (Fiefs, Nos 4376, 4378).

— Jean van Hofstaden, échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1440 : une marque de marchand, accompagnée à d. de deux besants, ou tourteaux, 1 en chef, 1 au flanc. L. : ... *an van Hofstaden* (Zwijveke) (Fig. XXVIII).

— Jehan de Hoffstadt, h. de fief de Mgr. Englebert d'Enghien, sgr. de Rameru, dans sa cour de Tubize, 1460 : trois losanges couchés, accolés en pal, touchant tous les bords de l'écu. T. : un ange. L. : ... *Ian van der Hofsta*. (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— Corneille van Hofsta (!), fils de Jacques, tient, de la sgrie de Wesseghem, un fief à Ursel, 1337 : un chevron, accompagné de trois trèfles (Fiefs, N° 10899).

**Hog[he]**, voir Hoog.

**Hoghebaerts**, voir Knibbe.

**Hoghenberghe**. Philippe van Hooghenberghe, *alloyer* de Braine-l'Alleud, 1607 : trois roches, iss. de la pointe, chacune sommée d'une chouette. C. cassé (Notre-Dame, Anvers, papiers de la fam. Theijs).

— (Henri van), h. de fief, ou échevin forain, *illec*, 1623, 50 ; sc. pour un h. de fief de Braine-l'Alleud, 1634 : même écu. C. : une chouette entre un vol. L. : *S Hendrik van Hoog . . . berghe* (Ibid. et Abb. de Wauthier-Braine, N° 4009).

**Hogendorp** (Daniel van), échevin de Rotterdam, 1634 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, une roue de moulin ; au 2<sup>e</sup>, une fasce bretessé et contre-bretessée, accompagnée en chef de quatre coquilles (abeilles?) et en pointe de trois étoiles, rangées en fasce ; au 3<sup>e</sup>, un croissant versé (fer à cheval?) ; au 4<sup>e</sup>, un oiseau. C. : une roue de moulin entre un vol. L. : *S Daniel van Hogen dorp* (U.).

— (Henri van), échevin *illec*, 1630 : une roue de moulin. Même C. que Daniel. L. : *S Henrick van Hogendorp* (U.).

**Hoghenhuijs** (Arnould van den) échevin in Akeren (Eeckeren) *onder 't heerscap van Ruijmpst*, 1387 : trois flanchis (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoesden*, c. II).

**Hoghenhuys**. Jean *Hoghenhuijs* (sans particule), échevin d'Aerschot, 1512 : une marque de marchand, formée de deux tiges passées en sautoir, munies, chacune, à l'extrémité supérieure d'un crochet. L. : *S Ian vā Hoghehuys scabi aere* (!) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Hoghenweghe** (Jacques van den) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1430 : un chevron, chargé d'une coquille et accompagné de trois gerbes. L. : *S . . . o . vade . . g . . weghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 378).

**HOGHEWYTS**, voir Nicholas.

**HOGGELBACH** (*Egidius de*), armiger, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1363 (n. st.) : une croix engrelée ; au fr.-q. d'hermine (Chartes de Brabant, N° 1797) (voir HUCKELBACH).

**Hognoul** (Eustache *Franchomme de*), jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 673 mout., 1374 : de vair au lambel, chacun des trois pendants chargé de trois annelets. L. : *★ S' Ystase li Frans Hons* (Chartes des ducs de Brabant) (voir MANY).

L'acte, qui ne lui donne pas son prénom, dénature le nom en : *Franchois van Hullyoen*. Voir HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 250, 290, etc. Un « *Istasse Frank homme de Holengnoul Chevalier . . . prist les armes de part sa mèire, assavoir les armes d'Awans cairiet d'argent et dazure, a on label a chink pendans d'or* » (p. 290).

**Hohenberg**. Conrard, sire de Hohenberg, reçoit une rente de Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, 1321 : un lion cour. et un lambel broch. en chef. L. : *Secr' . . . domin' de Hohib'c* (Luxembourg, c. I, l. V).

— *Hannes van Hoberch*, chev., reçoit, du duc de Brabant, 600 vieux écus, pour ses services (dans la guerre de Flandre), 1357, 10 avril : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'un écran rond, chargé d'un poisson, posé en fasce. L. : *✠ S' Hans von Hohenberc* (Chartes des ducs de Brabant, N° 972).

Son sceau est employé par *Adamant van Sterkenberch*, qui reçoit, du duc de Brabant, 100 vieux écus, pour ses services (dans la même guerre), 1357 (Ibid., N° 975).

— Arnould, comte de Hohenberch, sire *zu der Veltz* (La Rochette), parent (*neve*) d'Herman van Castel, sire d'Uppelbourne, feudataire du Luxembourg, 1381 : un lion cour. C. : un lion cour. iss. L. : *S Arnulphi comitis de Hoemb . . .* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 20).

**Hohenfeld**. Ferdinand-Joseph-Willibald, baron de Hohenfeldt, sgr. d'Aistersheim et d'Allmeeg, trésorier du Saint-Empire Romain, conseiller intime de Son Altesse Electorale de Trèves, donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascen-

dance de d<sup>lle</sup> Marie-Antoinette-Eléonore-Elisabeth, comtesse de *Waldbott à Bassenheim*, Coblenz, le 14 juillet 1767 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux cors de chasse, posés en pal, adossés, les embouchures en haut; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, d'azur à une fasce d'argent, chargée de . . . (une rose?). Deux casques couronnés. C. C. : 1<sup>o</sup> les cors de chasse du 1<sup>er</sup> quartier; 2<sup>o</sup> un vol, à la fasce, chargée d'une rose. Sans L. (cachet, en cire rouge, dans une boîte en fer blanc) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.) (voir **Cloth, Waldbott**).

**Hohenstein**. *Gatherus de Hoenstein*, armiger, h. de l'archevêque de Cologne, lui promet de le servir, *in armis et equis*, contre Robert, comte de Nassau, Philippe d'Isenburg, sgr. de Grentzau, Everard, son fils, Henri d'Isenburg, chev., et leurs alliés, ainsi que dans une guerre éventuelle contre Andernach, et d'aider aussi les officiers et amis de l'église de Cologne, *in castro meo Gryfenstein* (Greifenstein), contre lesdits, 1366 : un chevron, accompagné en chef à d. d'une étoile à cinq rais. L. : ✠ S' *Gather* (!) de *Hohens'* (Duss., Col., N° 874).

**Hohnstein**, voir **Reuschenberg**.

**Höhscheid**. Jean van *Hescheyde* et Arnould, son fils, procréé avec feu *Janfoniin van Elvervelde*, conviennent avec le frère de celle-ci, Jean v. E., et sa femme, *Nese*, que ledit Arnould recevra, du chef de sa défunte mère, *alse van der heyrscap zu Elvervelde* (Elberfeld), certaine somme et des revenus, 1352; Jean : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à d. d'une merlette. L. : S' *Iohis Hayscheit* (sic!). Arnould : même écu. L. : ✠ S' *Arnoldi de Heneseyde* (sic!) (Duss., Jul.-Berg, N° 554).

LACOMBLET, *Urkundenbuch*, donne : *Janfongyn*.

— **Arnd Hesscheyd**, écuyer, caution de sire Jean d'Elverfeld, 1366 : même écu; un peu fruste en chef (merlette?). L. : ✠ S' *Arnoldi de He . sseyd* (Ibid., N° 786) (voir **Elverfeld**).

**Hoije** (Maitre Jean), tuteur de *Hannekin* et *Soerkine*, enfants de Pierre van den *Zomple*, et son co-tuteur, Pierre van den *Hovene*, promettent de tenir certain engagement quant à la prise en location, envers l'église Saint-Bavon, d'une maison *in de Wannersstrate*, à Gand, 1361 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

— (Henri van) (!), tenanciers des héritiers d'Arnould van *Zelcke*, dans leur cour censale à *Wilre* (Wilderen), 1475 : une fasce de trois (!) fusées, surmontée d'une merlette (Abb. de Saint-Trond, 10).

**Hojersz** (*Hoijer*), échevin de Rotterdam, 1626 : un buste de more, arraché aux épaules. C. : le buste de l'écu entre un vol. L. : S' *Hoyer Hoyers* (U.).

**Hoilch**, voir **LUTZINCK**.

**Hoineberch** (Jean), échevin de Ratingen, 1397 : un ours rampant. L. : S' *Iohan . . . . . one . . . . .* (Duss., Chap. de Dusseldorf, N° 89).

**Hoir**, voir **SELENCHY**.

**Hoc** (Corneille *le*), h. de la Salle d'Ypres, 1452, 3 : trois (2, 1) trèfles. C. : . . . . S. : . . . . L'écu seul subsiste et ce fragment de la légende : S' C . . . . . Hoc (C. C. B., Acquits de Lille, l. 192).

— (Corneille *le*), même qualité, 1463 : une croix, cantonnée de quatre trèfles. S. s. : un griffon accroupi. L. : . *Corn . . . s . . . . .* (Ibid., l. 194).

**HOKELEM**, voir **Heukelum**.

**HOKERCKEN**, voir **SINT-AELBRECHT**.

**Hochhertz** (Josse-Frédéric), apothicaire à Luxembourg, 1747 : un cœur, percé de deux fleches, en sautoir, les pointes en bas, et, en pointe, un mont arrondi. C. : un vol (cachet en cire rouge) (Conseil privé, c. 236; A. G. B.).

**Hochkirchen**. *Mathias de Hoynkirchen*, échevin d'Aix-la-Chapelle, 1350, 7, 8, 70 : une croix engrêlée; au fr.-q. chargé d'une église. L. : ✠ S' *Mathie de Hok . rke schabini* (Duss., Commanderie de Biesen, Nos 37, 60, 70).

**HOCSTOTEN**, voir **Oem**.

**Hol**, voir **GROENENDAEL**.

**Hole** (Gérard *der*), *Burgmann* des frères de Schleiden, sgrs. de Jünkerath, 1344 : de . . . à trois écussons plains et au lambel à cinq pendants broch. (*Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 13) (Pl. 9, fig. 236).

— (François van den), jadis prisonnier à Basweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1251 1/2 mout., 1374 : trois aigles et un lambel à cinq pendants broch. L'écu suspendu au bec d'un aigle, émergeant derrière l'écu. S. : deux léopards lionnés assis. L. : S' *Fran . . sci de Hole* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **LEFVINICH**).

**HOLEZEYE** (Jean van), jadis prisonnier *illegitimus*, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 72 mout., 1374 : de vair au huchet en cœur; au fr.-q. chargé d'une bordure échanerée et d'une croix broch. (!). L. : ✠ S' *Iohan de Holeses* (Chartes des ducs de Brabant).

**HOLINGHE**, voir **Monnechove**.

**Hollain**, voir p. 135, 136.

Alexandre-Benoît de Hollain, fils de Marie-Léonard-Joseph, sgr. de Beaulieu, de Saint-Genois, etc., obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, 15 octobre 1857.

Voici ses armes : d'argent, au chevron de sable, chargé de trois losanges d'or et accompagné de trois tourteaux de sable, chargés, chacun, d'une étoile d'or. C. : un more issant, tortillé d'argent, portant de la main droite une massue d'or, armée d'argent.

**Hollande** (Guillaume, comte de), de Zélande, comte et sgr. de Frise, 1319, 37 : écartelé; dans chaque quartier un lion. L'écu posé sur une aigle (Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup>).

**Hollanders** (Barthélemy), échevin de Léau, 1662 : un semé de croisettes. L. : ✠ *S Bartolomeus Hollanders (Heijlisse)*.

**Hollant** (Renier) (et **Holland**), receveur du quartier de Bruxelles, qualifié, par le duc et la duchesse de Brabant, *onsen getruwen knape*, 1372; sc. pour Jean van *Lovene*, jadis prisonnier à Basweiler (i. t. : 27 mout.), dans la maisnie du duc de Brabant, 1374; sc. avec Jean de Jodoigne, 1374; receveur du duché de Brabant, 1378, 80, 1; sc. pour Léonard van *Oesthoven*, jadis prisonnier à Basweiler, 1378 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) oiseaux; au fr.-q. broch. chargé d'un lion et d'une cotice broch. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un vol aux armes de l'écu. L. : *S Reyneri Hollant* (Chartes des ducs de Brabant et Léau, N° 58) (Pl. 9, fig. 237).

Un des sceaux de 1374 est sans eq. ni C. L'inventaire imprimé des chartes de Léau décrit ainsi les armes timbrées : « écu à trois merlettes, deux et une, et suspendu à un heaume (!). »

— (Jean), chev., reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur une créance de 5000 francs (guerre de Gueldre), 1396 et 139[8] : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, cerclée. L. : *S her Johan Hollant* (Chartes des ducs de Brabant).

Sur la 2<sup>e</sup> quittance, le millésime n'est pas complété. Comme elle a trait au 4<sup>e</sup> sixième, elle se place en 1398, ainsi que nous l'apprennent les quittances d'autres combattants du duc de Brabant dans la guerre de Gueldre.

**Hollants**, voir **Vitseroel**.

**Höllen**. Nicolas van der *Hellen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Sponheim; i. t. : 1638 mout., 1374 : un griffon, l'épaule chargée d'un petit chevron, et accosté de deux roses à six feuilles. L. : ✠ *S Nico de Inferno sc[a?]bi tri* (?) (Ibid.) (voir **Hellen**).

**Hollenfeltz**. Jean, sgr. d'*Olevelz*, chev., sc. un acte de Jean, roi de Bohême, etc., comte de Luxembourg; 1324 : dans le champ du sceau, un fermail en losange. L. : *S Dni Iohis . . . e Hoilvels (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 73)*.

— Simon van *Holvels*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 211 mout., 1374 : un fermail en losange, accompagné en chef à d. d'un annelet. L. : *S Simoen van Hoelvel* . . (Chartes des ducs de Brabant).

**Hollogne** (Baudouin de), échevin de Liège, 1321 (n. st.) : de . . . à douze burelles et à trois lions cour., broch. (C. de B.).

**Hollogne** (Jean le Pollain de), écuyer, échevin *illeg.* 1417-38; deux sceaux : A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un burelé et un lion broch.; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion. C. cassé. L. : . . . *Ioh le Pole* . . . . . ; B, un burelé et trois lions broch. C. cassé. L. : . . . *Ioh le Pol . . . esqs de Lie* . . (C. de B.).

— (Baudouin le Polain de), échevin *illeg.*, vers 1450 : un burelé et trois lions broch. C. : une tête et col de loup. L. : *S Balduwin* . . . . . (C. de B.) (voir **Polen**, **Waroux**).

**HOLZ** (**Holsz**), voir **Berck**.

**Holzappel**. Jean *Hoiltzappel van Baisenheim* (Baisenheim?) sc., à *Castelberch* (Kasselburg), un acte de Gérard van Blankenheim, sgr. de *Castelberch*, 1367 : une bande ondulée-entée. C. : un oiseau entre deux cornes de bœuf (Duss., *Jul.-Berg*, N° 798).

**Holsbeek**. Henri van *Holsbeke*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur une créance de 17 1/2 vieux écus (guerre de Gueldre), 1395, 6, 6, 8 : plain; au chef chargé de trois pals, surchargés, chacun, d'un maillet penché. L. : *Sigill' Heinrici de Holsbeke* (Chartes des ducs de Brabant).

**Holzbüttgen**. Here *Johan van Houtbūdich*, chev., scelle un acte du sire de Friemersheim, 1366 : un échiqueté. L. : *S Iohis de . . . podich* (Duss., *Orange-Moers*, N° 29).

— Jean van *Hoiltzbutghen* déclare s'être arrangé, avec l'archevêque de Cologne, du chef de sa gestion des bailliages et château de *Ude* (Oedt) et de *Kemper*, sauf pour 2350 fl. dont il avait payé une partie à Adolphe de la Mark, comte de Clèves, parent (*neve*) dudit prélat; il est nommé bailli d'*Ude* (Oedt), 1373 : un échiqueté. L. : *S Dni Iohis de Holcbodich* (Duss., *Col.*, N° 938) (voir **Neersen**).

**Holset**. *Wilhelmus de Holseit*, miles, sc., avec *Henricus de Huckelbach*, un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* qui, en entrant au service militaire de la ville de Cologne, renoncent à réclamer, de celle-ci, une indemnité de tout préjudice de ce chef; 15 avril 1290 : une croix engrêlée. L. : ✠ *S Willelmi Scavend . . . ze milit* (Ville de Cologne, N° 535) (voir **Scavedries**; comp. les armes de **HUCKELBACH**).

— *Moes van Holsit, der aude, de do vure ghenumpt is Willem, Moes* (Thomas), son fils et son hoir légitime, et Simon van den *Brūghe, des vorghenumden Moes brūder son*, renoncent à tous les biens de l'Ordre Teutonique, situés à *Voels* (Vals), qui ont appartenu à Simon et à Michel, son frère, tous deux petits-fils de Simon van der *Juncheyt*, 1325, in *Sent Marcus ovende* : une croix engrêlée et un bâton



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXVI.

Fig. 1. Sceau des échevins de Rethij (xiv<sup>e</sup> siècle).

Fig. 2. Sceau des échevins de Berlaer (1<sup>re</sup> moitié du xvii<sup>e</sup> siècle).

Fig. 3. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Croy et d'Oignies)  
(milieu du xviii<sup>e</sup> siècle) (1).

Fig. 4. Sceau des échevins de Berlaer (aux armes de Merode et d'Oignies)  
(fin du xviii<sup>e</sup> siècle).

(1) Et non pas du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, comme il est dit, par suite d'une faute d'impression, à la p. 240 du tome I<sup>er</sup>.



Faint, illegible text or bleed-through from the reverse side of the page, appearing as ghostly impressions of lines and characters.



broch. L. : *S Thome de Holz*. t (Duss., Comman-  
derie de Biesen, N° 37).

Cette déclaration est faite devant les échevins du duc de  
Limbourg, à Voels (Vais).

**Holset.** Thomas van *Holsit*, chev., drossard de Rol-  
duc, 1370, 1 : une croix engrêlée. L. : *S her Mois  
van Holseit* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2404,  
etc).

— Thomas van *Holsit*, chev., reçoit des paiements du  
burgrave de Dalhem et du receveur de Limbourg,  
1374, 8, 84 : même écu. L. : *S' Her Mais van  
Holsyt Ritter* (Chartes des ducs de Brabant).

Sire Thomas de *Holsit*, héritier de « *Juliena seu Yolente  
de Lonchy* », fille de feu sire Henri, relève une rente  
d'avoine (compte S' Jean 1380-81, C. C. B., N° 17144,  
f° 118). Voir aussi *Bull. de la Soc. d'art et d'hist. du  
dioc. de Liège*, 1895.

— Macaire van *Holsate*, jadis prisonnier à Basweiler,  
sous le sire de Witthem ; i. t. : 45 mout., 1374 :  
même écu, brisé d'un lambel et d'un bâton en barre,  
broch. sur le tout. L. : *Keris won Holsot* (Chartes  
des ducs de Brabant) (Pl. 9, fig. 228).

— Marcelle van *Holsete*, échevin de Saint-Trond,  
1499 : un filet, accompagné de six merlettes, rangées  
en orle (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— Marcelle van *Holzete*, échevin *illeg.*, 1505, 7, 8 : une  
bande, chargée en chef d'un écus., à la croix en-  
grêlée, et accompagnée de cinq merlettes, 3 à s.,  
2 à d., rangées en orle (Ibid. et Ordange) (Pl. 9,  
fig. 239).

**Holzheim.** Wynant van *Holtzheim*, bailli de l'arche-  
vêque de Cologne, *zu der Hart* (Haardt), 1392 :  
une croix de onze besants, ou tourteaux. C. : un vol.  
L. : *S Winant va Hoyltzheym* (Duss., Col., N° 831).

— *Heitghin van Houltzheim* sc. un acte de *Pawyn van  
Heimberg*, bailli de Rheinbach, 1395 : une croix de  
dix besants, ou tourteaux. L. : *S' Heitgin van Hoils-  
heim* (Ibid., N° 1183) (Pl. 9, fig. 240).

**Holstein.** *Elzabe van Holtstien*, abbesse du couvent  
séculier d'Elten, 1383 : une feuille d'ortie (*Geld.*)  
(voir **Lembeck, Schinnen, Stael**).

Voici les armes que GELRE donne dans l'éloge du comte  
*Geraert van Holsteinne* : de gueules à la feuille d'ortie  
d'argent. Capeline de gueules, ceinte d'un bourrelet du  
même, auquel sont attachés, horizontalement, deux  
écrans, en forme de poire, recouverts d'yeux de plumes  
de paon ; ledit bourrelet renfermant sept bannières de  
gueules (!) les 4 dernières contournées. Il les blasonne  
ainsi : *als sijn bannier ist ontvonden | die is van keel  
ind dair op gesat | van zilver eyn wit netelen blat | so  
is sijn seilt sijn wapencleit | eyn rondeel op sijn helm  
steit | dair sijn mit consten in ghesteken | dat dair ic  
vael voir wair spreken | van sijn wapene (!) zueuen  
vanen* [...] Plus loin, répétant les armes du comte  
van *Holstein*, GELRE lui attribue, avec le même écu,  
une capeline de gueules ; couronne d'or ; C. : deux  
cornes de bœuf d'or.

**Holzweiler** (Les échevins de), 1340, 1 : un lion  
(Duss., *Jul.-Berg*, N° 431, 435).

**Holte** (Godefroid et Henri van) vendent à Adolphe,  
comte de Clèves, *den hof to Berlo* (Baerl, Barlo ?),  
*Egelkokshoven to Lütken-Berlo end Wilkenshove  
to Lütken-Berlo*, etc., 1370 : tous deux : deux fasces  
bretessées et contre-bretessées (Duss., *Clèves-Mark*,  
N° 395) (voir **Horn**).

**Holtei.** *Theodericus de Holttoye*, témoin à un acte  
d'*Engelbertus de Horst*, 1319 : trois broyes. L. :  
✠ *S Th* ..... (Duss., *Jul.-Berg*, N° 237 1/2).

— Gossuin *Holthei*, caution pour Englebert, comte de  
la Mark, 1389 : même écu. L. : ✠ *S' Gosvini dicti  
Holteye* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 525).

**Holthuisen.** Arnould van *Holthuisen*, drossard de  
*Huessen* (Huissen), h. du duc de Clèves, 1418 : une  
fascie, surmontée à d. d'une étoile. L. : *S Arnt van  
Hollthuse* (Duss., *Clèves-Mark*, N° 746, 756) (voir  
**Keeken**).

**Holtorf.** Jean van *Holtorp* sc. un acte de Gérard van  
Widdendorf, 1417 : une fascie, surmontée à s. d'un  
aigle essorant. L. : ✠ *Sigillum Iohan Holtorp*  
(Ibid., N° 749).

**HOMBORCH**, voir **Forstbach**.

**Homburg**, voir **Sayn**.

**Homoet.** Henri, sgr. de *Homuet*, chev., juge en  
Overbetuwe, 1356 : une fascie entée (Duss., *Bedbur*,  
N° 36) (comp. les armes **Groesbeek, Lawick**,  
etc.).

— Henri van *Hoemoet*, juge en Overbetuwe, 1365 :  
même écu, brisé d'un lambel broch. (Ibid., N° 49),  
(Pl. 10, fig. 241).

GELRE donne à *Jā (?) va Homoet*, Gueldrois : de gueules  
à la fascie entée d'argent. C. : une tête et col de dragon  
d'or, lampassé de gueules, le col muni d'une crête d'or,  
garnie de cinq grelots du même.

— *Johan van Hoemoet, zoen to Hoemoet, to Wissche  
ende ten Dorenceerdt* (Doorwerth), sc. le traité des  
nobles et des villes de Gueldre, 1418 : parti ; au 1<sup>er</sup>,  
deux lions léopardés, rangés en pal (**Wisch**) ; au  
2<sup>d</sup>, une fascie entée. Cq. couronné. C. : un ours  
issant. L. : *Sigillum Iohannis de Homoet* (Arnhem,  
*Rekenkamer*) (voir **Neersen**).

**Hompesch** (Renier van), abbé de Hornbach, scelle  
un acte des époux van *Ruysschenberg*, qui l'appellent  
*unssen lieven oemen ind swager*, 1448 : dans le  
champ du sceau rond, sous un dais, l'abbé debout,  
la partie inférieure couverte d'un écu parti ; au 1<sup>er</sup>,  
un sautoir engrêlé ; au 2<sup>d</sup>, une fascie, surmontée de  
trois merlettes. L. : *Secret' Reineri abbatis monas-  
tēry i Hornbacho* (Duss., Saint-Pantaléon, N° 332).

**Hompesch.** Henri van *Humpesch*, sgr. de *Wickrade* (Wickrath), maréchal du pays de Berg, chev., 1493 : un sautoir engrêlé. C. : un chapeau de tournoi, garni de deux grèves. L. : *S Heynrich van H. m-pesch ritter* (Duss., *Orange-Moers*, Nos 98-100).

**Hon** (Jehan de), h. du comte de Namur, 1379 : trois oiseaux, accompagnés au point du chef d'une étoile à cinq rais. Un homme sauvage agenouillé tient l'écu sur l'épaule gauche (*Namur*, Nos 1128-9).

L'inventaire imprimé l'appelle abusivement : *de Huy*.

— (Jehan de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1466 : trois oiseaux. C. : on voit une partie d'un vol (Mons, Sainte-Waudru, Q, l. Quévy, 41-50).

**Hond.** Gilles li Kiens de *Testerep*, chev., scelle, comme seigneur, un acte relatif à la vente, par son cousin, *Thomas li Kien[s]*, d'un fief tenu de lui, à savoir la dime de Westende, 1270, en mai : un chien, passant à senestre. L. : ..... *e-rep* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Dans un acte de 1316, on voit *Riquard die Hond* et d<sup>me</sup> Marie, sa femme, aliéner une dime à Westende en faveur de sire Guillaume van *Uutkerke* (Ujtkerke), chev. (Ibid.).

— (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1343 : trois chiens braques assis (Malines).

— *Segeer de Hont van Heghem* (Eeghem), 1346 : trois chiens élanés (Chartes des comtes de Flandres).

L'inventaire imprimé donne, à tort, *de Hout*.

— Nicolas de *Hond*, écoutète de Guillaume van Stavele, burgrave de Furnes, in *'t oost Ijpre ambacht van der vierscare ter Haselt*, 1390 : un chevron, accompagné en pointe d'un lévrier élané. L. : *S Clais* ..... (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— *Soyer le Hont*, bailli de Blankenberghe et d'Ostende, 1397 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S* ..... *Hont* (Ibid., l. 38).

— *Pietre le Hond*, échevin de Nieupoort, 1403 : un chien braque élané. T. : une d<sup>me</sup>. S. : deux léopards lionnés. L. : *Sigillu* ..... *ond* (Ibid., l. 189).

— *Jehan le Chien*, receveur général de Flandre et d'Artois, 1403, 7 ; homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1407 (il signe, en 1403 : *J. de Hond*) : deux lions affrontés. C. : une tête et col de more. S. du cq. : deux lions. L. : *Sigillum Jan d* . . . *nt* (Ibid., l. 13-14, 78-79, 177).

— *Nijcholaus den Hont, dictus van Batendorch*, échevin de Bruxelles, 1412 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un chien assis ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une bande de cinq losanges. Sur le tout, un écusson à la bande onnée. L. : *S Nicholai di* . . . *de Hont* (Bruxelles).

— *Jehan le Chien, fl Gillo*, receveur de l'abbé de Saint-Pierre, près Gand, pour le pays de Waes,

1422, 4, 6 ; receveur dudit abbé pour L'Ecluse, 1426, 8, 31, 2 : un chien braque passant. T. : un ange. L. : *S Ian de Hont f Gillis* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 238-9).

**Hond.** Jean *Dhond*, échevin d'Ypres, 1425, 7 : trois chiens braques passants. S. s. : un aigle (Ibid., l. 191 et 417).

— Simon *de Hont* reçoit, pour sa femme, Marie Robosch, une rente sur la sgr<sup>ie</sup> de Crujbeke, 1426, 9, 30 : d'hermine à trois rocs d'échiquier, accompagnés en cœur d'un croissant. L. : *S Symon de Hont* (Ibid., l. 63-66).

— Félix *den Hont* scelle, pour un tiers, une quittance relative à une rente sur *l'espier* d'Alost, 1428 : même écu, sans le croissant. L. : *Felix de Hont* (Ibid., l. 371).

— Pierre *de Hond*, bourgeois de Bruges, 1443 ; époux de Catherine, fille de Simon van der *Banc*, reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1446 : trois chiens élanés. T. s. : une d<sup>me</sup>. L. : *S Pieter de Hont f Jacobs* (Ibid., l. 43 et 378).

— Jacques *de Hont*, échevin de Hulst (Flandre zél.), 1434 : un lion en chef à senestre et un lévrier élané en pointe ; au franc-quartier chargé d'une étoile. T. : un ange. L. : *S* . . . . *de Hont* (Ibid., l. 235).

— Jean *Dhont*, fils de Pierre, reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1432, 6, 60, 63 (n. st.) : trois chiens élanés. L. : *S Ian de Hont f Pieters* (Ibid., l. 378-9).

— Barthélemy *de Hont*, receveur de l'abbaye de Saint-Pierre, près Gand, reçoit une rente sur le pays de Waes, 1469 : un lévrier élané, surmonté d'une étoile. L. : *S Peter de* . . . (Ibid., l. 240).

— Jean *de Hondt* reçoit une rente sur *l'espier* de Bruges, 1473 : trois chiens élanés, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. T. s. : une d<sup>me</sup>. L. : . . . . . *nt f Pieters* (Ibid., l. 240).

— *Jan de Hond, filius Jans de Grossier*, bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur *l'espier illec*, 1484, 5, 8 : trois lévriers passants. L. : . *Ian de* . . . . *f Ian* . . . . (Ibid., l. 380).

— Antoine *de Hont*, échevin de Bruxelles, 1492 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois tours, ou portes crénelées ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois cônes. C. : une tour, ou porte de l'écu entre un vol. L. : . . . . . *de Hont* (Bruxelles et *Afflighem*).

— Michel *de Hondt*, homme de fief à la châtellenie de Courtrai, 1508 : une herse sarrasine, formée de deux tiges horizontales et de trois tiges verticales. L. : *S Michiel de Hont* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 59, 60).

**Hond.** Gilles de *Hondt*, fils de Guillaume, tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas (Waes), 1515 : un écureuil, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : un écureuil issant (Fiefs, N° 7029).

— Barthélemy de *Hont*, échevin de Peteghem, 1522 : un chien, passant à senestre (*Deijnze*, c. K.).

— Josse de *Hont*, bailli et semonceur, à Denterghem, pour damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et sa femme, Marguerite van der Zijnen, dame de Denterghem, 1523 : un chien élané, la tête contournée, accompagné de trois (2, 1) trèfles (Ibid., c. L.).

— Georges de *Hondt*, bailli de la cour féodale de la baronnie de Nevele, 1616 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe de . . . (cassée). C. : un chien issant (?). L. : . *Joori* . . . o . . . (M. Hulin, à Gand) (voir **BATENBORCH**, **Braderic**, **Braem**, **Smet**, **Zwinemersch**).

Une famille *Dhont*, anoblée en Belgique, en 1847, respectivement en 1860, porte : de gueules au lévrier sautillant d'argent, colleté d'or. C. : le lévrier de l'écu, issant.

Elle descend de Jean-Bernard Dhont, frère puiné de Jean-Charles, seigneur de Bouchaute, qui fut anobli et créé chevalier le 19 août 1760.

Le chef de la branche aînée, Hippolyte-Jean-Philippe-Désiré Dhont, obtint, le 12 novembre 1847, concession de noblesse et du titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture masculine. Il avait été créé comte romain.

**Hondelange.** Jean van *Hoddelenghe*, chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 200 moutons, 1374 : une croix ancrée, chargée en cœur d'une tête de lévrier, posée de face. L. : ✠ *S* *le* . . . de *Hondelenge* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hondeloese.** (*Gherem de*), échevin de Bruxelles, 1369, 70 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lion couronné et un semé de billettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un échiqueté. L. : ✠ *S* *Gerelmi dei Hondeloese* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 838, et Bruxelles).

Les actes l'appellent aussi *de Hondeloze* et *de Hondelose*.

**Hondier** (Houdier ?), voir **MARCHIN**.

**HONDSBORCH**, voir **DUVEN**, **Malle**.

**Hondschoote** (Gauthier de), chev., 1275 : d'hermine à la bande (non chargée). L. : ✠ *S* *Wavtier de Hondeskote cevalier* (Arch. Nat., à Paris).

— Jeanne, dame de *Hontscote*, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère de 238 livres de gros tournois, sur le tonlieu de Damme, 1384 : dans le champ du sceau rond, dame debout, tenant deux écus; A, d'hermine à la bande, chargée de trois coquilles; B, cassé (C. C. B., Acquits de Lille, l. 280).

D'après **GELRE**, le sire de *Hondschoote*, en Flandre, portait : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.

**HONSCOTE**, ville à présent (XVI<sup>e</sup> siècle) sans clôture, nonobstant preveligé comme les autres en la conté de Flandres : d'ermynes, à la bande de gueulle, à troes coquilles d'or (COHN, **GAILLIARD**, *L'Ancienne Noblesse de la Conté de Flandres*).

Le seigneur de **HONSCOTE** : d'ermynes à la bande de gueulle, sargé de troes coquilles d'or, et crye : Furnes! (Ibid.)

L'armorial du XIV<sup>e</sup> s., publié par **DOUET DARCQ**, blasonne ainsi l'écu du sire de *Haudecoete* (sic!) : d'ermine à une bande de gueules endentée (sans rien de plus).

**Höngen**, voir **Roysch**.

**Hongher** (*Claus die*), aussi *Hongher*, tout court, *Ongher* et *de Hongher*, reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services et des chevaux perdus, dans la guerre de Flandre, 1357; plusieurs reçus qu'il dit sceller de son propre sceau. Trois sceaux différents; A, dans le champ du sceau, une foi. L. : *S* *Yte Venite*; B, dans le champ du sceau, un casque couronné, cimé d'une tête et col d'aigle entre quatre plumes. Le eq. accosté de deux lettres *S*. L. : *S fris Stephani d' Zemlinio* (fris = *fratris*); C, dans le champ du sceau, un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, la tête ornée d'une longue plume. L. : ✠ *Sigillu Niclaes Ongher* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hungres**).

Le troisième de ces sceaux est appendu à un acte du 2 août 1357 (Ibid., N° 1323).

**Hongrea**, voir **Jehain**.

**Honijn** (*Perchevael*), échevin d'Ypres, 1466 : un chevron, accompagné de trois étoiles (et non de coquilles). L. : . . . . . *Hon* . . (La partie supérieure du sceau est cassée) (C. C. B., Acquits de Lille) (voir **Hoonin**).

**Honnef.** *Lambertus de Hun[n]ephe*, miles, constituée à Guillaume, comte de Berg, pour 60 marcs, une rente de 6 marcs, *in mansu uno, apud villam dietam Lynde* (Linden) *sito*, 1299; il reçoit, à titre d'alleu, *eine hoyce lantz . . . in dem velde zu Lynde*, que, jusqu'alors, il avait tenue en fief du comte de Berg, 1318 : plain; au chef plain; une cotice brochant sur le tout. L. : ✠ *S* *Lamberti d'Henfe militis* (Duss., *Jul.-Berg*, N°s 134 et 253).

— (Les échevins de), 1374 : un échiqueté et un lambel (à 4 pendants?) brochant (**Löwenburg**). A dextre de l'écu un saint. L. : *S* *commene* (!) *scabinates in Hvnphe* (Duss., *Col.*, N° 962).

**Honnecourt** (Waleran de), fils de feu noble homme *mgr. Renart de Honcourt*, chev., tient, du comte de Namur, un fief à Floreffé, 1338 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes. L. : *S* *Walran de . . . . v . .* (Namur, N° 591).

L'Inventaire Imprimé donne *Houcourt*.

**Honnecourt.** Guy de *Houcourt*, chev., et ses varlets :

Jean Dammiseel, Guillaume van *Philistās* (*Philiscās*!) et Gilles de Mersenere (*onsen ghesijnden*), tous jadis prisonniers à Bäsweiler, sous la bannière de *Houcourt*; i. t. : 2513 1/3 moutons, 1374 : un lion, à la queue fourchée, et un semé de billettes; écusson en cœur fascé (?), Cq. couronné, C. : deux têtes et cols de cygne, accostés. S. : deux hommes sauvages, sans massues, issant de l'encadrement rond du champ du sceau. L. : ✠ *S' Guy de Houcourt* (!) *chr* (Chartes des ducs de Brabant).

Baudouin de *Honnecourt* répond de ce sceau. Note au dos de l'acte.

- Sire Renaud de *Houcourt*, chev., prisonnier *illeg* sous Clutine, bailli du Brabant wallon; i. t. : 457 1/3 moutons, 1374 : un lion couronné (queue simple) et un semé de billettes. Cq. couronné, C. : une tête et col de cygne (!). L. : *S' Renaud de Hocort sig'eur de Beriamo* (Chartes des ducs de Brabant).

L'armorial de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, publié par DOUT DARCO, donne à *Myr. Lodier de Hocourt* : d'argent à un lion de gueules rampant billetté de gueules.

**Hönnepel.** *Rotgerus de Honepel, dictus de Empel, armiger*, cousin de Roger van Heeckeren et de sa femme, Odile, 1364 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Duss., *Col.*, N° 858).

D'après GELRE, *Hönnepel* porte : d'azur à la fasce d'argent, surmontée à dextre d'une merlette d'or.

- *Here Arnd van Hoonp[he?]*, chevalier, scelle un acte du sire de Friemersheim; sur la queue de parchemin, son nom est orthographié : *Hoonpül*, 1366 : un lion couronné, accompagné d'un semé de « clochettes » de vair. L. : . . . . o . . . i de H . . . . . (Duss., *Orange-Moers*, N° 29) (voir **Alpen**).

- *Luijss van Honapel ind van der Empel*, écuyer, scelle un acte d'Arnould van Alpem, sgr. de *Honapel*, 1388; *Lutze van Hoppel ende van der Empel* et Catherine, sa femme, transportent à Arnould van Leps, au profit du comte de Clèves, *dat guet toe Wervelt ende dat guet ter Oesterwycj*, 1394; il cède au même comte *den wijnt ind dat gemale in der Hetter* (Hettergau), ayant appartenu à ses ancêtres, 1394 : une fasce, surmontée d'une merlette, au point du chef, C. : une tête de taureau. L. (1388) : *S' Lutze de Honnepel* (Duss., *Col.*, N° 1118, et *Clèves-Mark*, N°s 373, 376).

- *Luijsse van der Empel* (et *Impel*), chev., homme du comte de Clèves, 1410, 8 : même écu, C. : un rencontre de bœuf. L. : *S' Lutse de Honnepel* (Duss., *Clèves-Mark*, N°s 670 et 736).

- Jean van *Honpel*, dit van der *Empel*, le jeune, reçoit, du comte de Clèves, un acompte sur ses pertes, 1415 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette. L. : ★ *S' Iohan van Honpel* (Ibid., N° 732).

**Hönnepel.** Henri van *Honpel*, homme du duc de Clèves, 1418 : même écu (Ibid., N° 736).

- *Luijss Honpel*, drossard à Isselburg, 1417; homme dudit duc, 1418 : même écu, brisé en chef à senestre d'un anneau. L. : *S' Lvis van Honpel* (Ibid., N°s 746 et 736).

- *Rutger van Honpell* et *Belij*, sa femme, vendent une terre à *Leuven* (Leeuwen), 1443; *Belij* : parti; au 1<sup>er</sup>, cassé; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons (*Geld.*).

**Honnael** (Jean), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 330 moutons, 1374 : un burelé, chargé de trois lions couronnés et d'un lambel brochant. L. : ★ *S' Hveecheu Hvechen* (sic!) (Chartes des ducs de Brabant).

**Honnorez.** *Renewar Honnoure*, homme du comte de Namur, 1444 : un croissant, accompagné de six croisettes recroisetées, au pied fiché, trois (2, 1) en chef, trois (2, 1) en pointe (Mél., c. 156).

- Jean *Honnore*, échevin de la haute cour du Feix, 1458 : même écu, C. : un vol. L. : *S' Iohannis* . . . . . (Namur, *Pauvres*, 1022-3).

- Jean *Honnere*, homme de fief du comté de Namur, 1477 : même écu, C. : un chapeau de tournoi (?), garni d'un vol. L. : . . . . . *Honore* (C. C. B., c. 108).

Remi-Prospere Honnorez obtint, le 2 septembre 1847, en Belgique, concession de noblesse, au port de ces armes : de sable semé de croisettes d'argent recroisetées, au pied fiché, chargé (!) d'un croissant d'or. Casque sans cimier.

**HONSBROUC** (Paul van), échevin de l'empereur dans sa sgr<sup>ie</sup> et *vierschauer* du métier de *Honlede* (Onlede), dans le métier d'Ypres, 1525 : un lévrier élané, sur une terrasse (*Deijnze*, c. L.).

**HONSBURCH**, voir **DUVEN**, **Malle**.

**Honsdorf**, voir **Randerath**.

**Honselar.** *Lufo de Huynselar, miles*, a vendu à Thierry, comte de Moers, *honestos viros nostros fideles, videlicet Arnoldum van Birnheym, Johannem van Dreven, Henricum orloysch et Craistianum de Molenbruke* (Mühlenbroich), *cum universis et singulis bonis allodialibus ubicunque locorum sitis, prout ea a nobis in feodum tenebant*, 1341 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Duss., *Orange-Moers*, N° 16).

La lettre initiale du nom du troisième vassal est illisible dans l'acte.

- *Karolus de Huynselar*, frère dudit *Lufo*, 1341 : de . . . à trois merlettes contournées, rangées en chef (sans la ligne de séparation du chef). L. : . . . . . *Hon* . . . . . (Ibid.).

**Honselar.** Jean van den Velde, chev., scelle un acte du couvent de Meer, 1376 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier chargé de trois merlettes; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une fleur de lis. L. :  $\frac{1}{2}$  S' Johan van den Velde ritter (Duss., Jul.-Berg, N° 919).

— Jean van Honslaer, dit van den Velde, chev., reçoit, du Brabant, des rentes sur Rolduc, resp. Fauquemont, 1379, 82 (ce dernier acte dit van den Velde, tout court), 84; deux sceaux; 1<sup>o</sup>, 1379 : même écu qu'en 1376; L. : S' Her Iohan van Hvn. selaer; 2<sup>o</sup>, 1382 : même écu; L. : S' Her Iohan van Huensselle' (Chartes des ducs de Brabant).

**GELIXE** donne à Her Jan van den Velde, Gueldrois : écartelé; 1 et 4, d'azur, au chef de quartier d'argent, chargé de trois merlettes de gueules; 2 et 3, d'azur à la fleur de lis d'or. Volet d'argent. Couronne d'or. C. : une tête et col de griffon (aux longues oreilles pointues) d'argent, lampassé de gueules.

— Arnould van Honslar et Alverait, sa femme, vendent à l'archevêque de Cologne, suzerain de ce fief, l'avouerie de Wylke (Willich), dans la paroisse de ce nom et au pays de Lynne (Linn), que ladite dame avait reçue en dot de son père, Bernard [van] Zoppenbroich, 1393 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Duss., Col., N° 1188).

— Gossuin et Charles van Honslar, frères dudit Arnould, scellent l'acte de 1393; tous deux : même écu (Ibid.).

— Henri van Honselers, drossard de Buren, scelle un accord entre Gisbert van Bu[e]ren et Jeanne van Wij[he], sa sœur, 1482 : même écu (Wassenaer).

— Gossuin van Honsseleer, un des parents de Gisbert die Kock, le vieux, et arbitre pour celui-ci dans un différend avec son frère Gisbert, le jeune, 1509 : même écu (Geld.).

— Volmer van Hoijnsler scelle le contrat de mariage de son cousin Guillaume van Eijll, 1535; le sceau est tombé (Geld.).

— Gauthier van Hoesseler et Anne van Elderen, sa femme, assignent, à titre de nouveau gage, à Gérard van Elderen, un bien à Elst (Overbetuwe), Anssum van Eldereit et Elisabeth, sa femme, ayant constitué audit Gérard van Elderen, tuteur de leur fille Claire, sœur de ladite Anne, une rente sur un bien dans le Hervelderbroeck, 1538 : coupé; au 1<sup>er</sup>, trois merlettes, rangées en fasce; au 2<sup>d</sup>, plain (Geld.).

— Henri van Hontzelair, drossard du pays de Buren et de Beusichem, 1561 : plain; au chef chargé de trois merlettes (Geld.) (voir Eger[en], Elderen, Gueldre, Zoppenbroich).

**Honsem.** Jean van Honsem, échevin de Tirlemont, 1366 : une croix, chargée en cœur d'un écusson

fruste (de vair à la fasce?) et cantonnée de douze merlettes, trois (2, 1) dans chaque canton. L. :  $\frac{1}{2}$  S' Iohis va Hons . . . . cab . . . . (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain) (voir Dalhem).

**Honsem.** Robertus de Hontsem, échevin de Léau, 1453 : une fasce de cinq fusées; au chef chargé de trois coqs. L. : S' Roberti de Hontsem scabi' leuven (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

**Honssem.** Jean van Onchem, fils d'Adrien, homme servant de d<sup>lle</sup> Barbe's Papen, fille de Jean, sa mère, vassale du Perron d'Alost, 1511; scelle du sceau de son dit père : un lion et un semé de billettes (Fiefs, N° 4748).

**HONTBEKE (Houtbeke?)** (Antoine de), receveur de « la ferme de la vingne », à Bruges, 1438 : un sautoir, cantonné de douze merlettes, côtoyant le sautoir. L. : . . . . . eke (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42).

**Honthem** (Gérard van), écoutète de l'abbé de Saint-Trond, 1541 : un animal (chien?) rampant, contourné. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

**Hontins**, voir Moerkerke.

**Hontoir.** Jehennins Abous de Hontoyr, échevin de la cour d'Anhée, 1342 : un faucon, accompagné en chef à senestre d'une étoile. L. :  $\star$  S' Ie Abol de Hotoi (Namur, N° 666).

— Colignon de Hontoyr, échevin de ladite cour, 1342 : un faucon et un bâton bretessé brochant. L. : . . . . . de Honto . . (Ibid.).

— (Jean de), homme du comte de Namur, 1353, 5 : un faucon et un bâton (simple) brochant. L. :  $\star$  S' Iohan de Hotoies (Ibid., Nos 780 et 789).

— (Jean de), châtelain de Bovigne (Bouvignes), homme du comte de Namur, 1360 : écu cassé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle (faucon?) (Ibid., N° 897).

— (Colard dou) scelle le contrat de mariage de Watelet de Seil, avec Marguerite, fille naturelle de Robert de Namur, 1382 : un chien braque assis, accompagné en chef à dextre de . . . . C. cassé (Ibid., N° 1138).

**Hooft.** Jacques Hovet (sur la queue de parchemin, on lit : Hoefft), hôtelier à Bruges, 1324 (n. st.) : un sautoir, cantonné de quatre têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : S' Iacobi dei Capitis (Chartes des comtes de Flandre).

— Jehans Hooft, échevin de Bruges, 1329 : trois (2, 1) têtes imberbes, avec cols, posées de face. L. : S' Iohis Capvt (Ibid.).

**Hooft.** Jean *Hoeft*, échevin de Malines, 1346, 9 : trois têtes de femme, chaperonnées, posées de profil (Malines).

— Rombaut *Hoeft*, bourgeois de Malines, 1336 : même écu ; au franc-quartier brochante, chargé de trois croissants (Chartes des comtes de Flandre).

— (Arnould) (*Hoeft*, *Hood*, *Hoodt*), échevin *illegitimus*, 1385, 9, 53, 6, 1400, 9, 10 : même écu, mais au franc-quartier brochante, d'hermine à trois pals (**Heelt** ?). C. : une tête barbue, coiffée d'un turban (Malines).

— *Franchois Hovet* donne quittance, au bailli de Bruges, pour la veuve et les enfants de feu Gauthier Claus, de 22 florins de Hollande, trouvés chez lui, avant qu'il ne fût ramené mort (*vonden was brocht van den leivende live ter doot*), 1392 ; François *Hoft*, homme de fief du duc de Bourgogne, au métier de Furnes, 1402 (n. st.) : d'hermine à la bande, chargée de trois besants, ou tourteaux, côtoyée de deux bâtons, et au lambel brochante. L'écu tenu par quatre anges, 1 en haut, 1 en bas, 2 aux côtés, la partie inférieure de leurs corps disparaissant derrière l'écu. L. : *S Fran . . . . Hooft* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 38 et 88).

— (Jean), mari de d<sup>lle</sup> Jeanne, fille de Hughes Amman et vassale du comte de Flandre, du chef d'un fief à Stavele, relevant du château de Furnes, 1398 : d'hermine à trois hures de sanglier, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— Jean *Hoot*, échevin de Malines, 1418 : même écu que Jean (1346, 9). Même C. qu'Arnould (1385) (Malines).

— (Marc) tient un fief à Stavele, 1421 : même écu que Jean (1398), mais un croissant au lieu de l'étoile (Fiefs, c. 889, l. 862-881).

— (Jean) tient, du château de Furnes, un fief à Steenkerke, 1421 : C. : une tête et col d'animal entre un vol. S. d. : un lion. L'écu et le reste du sceau sont cassés (Ibid., l. 897-909).

— (Jacques), échevin du Franc de Bruges, 1449 : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête imberbe, avec col, de profil. C. : cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *S Jacob Hooft* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 152).

**Hoog, Hooch, Hoghe**, etc. Jean de *Hoghe*, feudataire, à Berlaere, d'un fief relevant du château de Termonde, 1430 : une bande, chargée de trois couronnes. L. : *Sigillum Iohan de Hoghe* (Fiefs, c. 901, N° 3494 ; c. 904, N°s 3501, 3503, 4335) (Pl. 10, fig. 242).

Il scelle, entre autres, pour Jacques de *Hoghe*, qui tient un fief à Berlaere.

Quelques-uns des actes l'appellent : *Hanneken de Hoghe*.

**Hoog, Hooch, Hoghe**, etc. Jean de *Hoghe* tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : trois roses, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : . . . . *Hog . .* (Ibid., N° 3499).

Dans ce dénombrement de fief, il cite son frère, Martin de *Hoghe*.

— Jean de *Hoghe*, fils de Pierre, tient, dudit château, un fief à Berlaere, 1430 : une croix, chargée en cœur d'une étoile, et cantonnée de quatre étoiles, toutes à cinq rais (Ibid., N° 3500).

Il se peut aussi que ce qui est blasonné étoiles soient cinq quintefeilles, ou roses.

— Liévin de *Ho[o]ghe*, religieux et *boursier* de l'abbaye de Baudelo, 1456, 7, 8 : un arbre, posé sur un mont alésé. T. : un ange agenouillé. L. : *S fris Livini de Alto* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 240, 379).

— Lambert de *Hooch*, fils d'Adrien, échevin de Rotterdam, 1611 : deux fasces bretessées et contre-bretessées, au bâton brochante. C. : les deux fasces de l'écu, au bâton en barre (!) brochante, entre un vol. L. : *Lambrecht de Hooch Adriaens* (U.) (voir **Cote**).

**Hoogboom**, voir **Maes**.

**Hooghenberghe**, voir **Hoghenberghe**.

**Hooch**, voir **Hoog**.

**Hoonin**, voir **Honijn, Lalaing**.

**Hoop** (Jacques de), échevin du damoiseau Adrien de Joigny, dit de Pamele, et de sa femme, Marguerite van der Zijpe, dame héréditaire de Denterghem, 1523 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. Le sceau, un peu fruste, porte : *de Hoop (Deijnze, L.)* (Pl. 10, fig. 243) (voir **Clerc**).

Ferdinand-Théodore-Adolphe d'**Hoop**, fils d'Antoine-François, sgr. de Sijnghem, Ten Brande, etc., dont le père avait été anobli en 1789, obtint, le 19 mai 1859, en Belgique, reconnaissance de noblesse.

Il portait : de gueules au lion d'or, couronné du même, armé et lampassé d'azur, cantonné de quatre coquilles d'argent. Cq. cour. C. : le lion de l'écu issant. Devise : *Discite justiciam moniti et non temnere dicos*.

Une branche de sa famille est établie en Autriche, où elle porte le titre de chevalier.

Ledit Antoine-François était petit-fils d'un autre Antoine-François, qui fut baptisé, à Vive-Saint-Eloi, le 5 septembre 1708.

**Hoorebeke**. Antoine van *Hoorebeke* scelle pour Gilles de *Maerselaere*, fils de Gilles, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, et pour d'autres, 1514, 5 : un cor de chasse, surmonté de deux étoiles à cinq rais. L. : *S Anthvenis van Horebeke* (Fiefs, N°s 4010, 3976, 4013, 4289) (voir **Keijser, Lupaert**).

— Erasme van *Horebeke* tient, dudit château, par achat de Guillaume Camerman (fils de Nicolas), un fief à Denderbelle, 1586 ; scelle pour un autre, 1592 ;

scelle pour Jacques van der Hulst (fils de Gilles), qui tient, dudit château, une sgr<sup>ie</sup> à Opwijk, achetée du damoiseau Erard Pipenpoij fils de damoiseau Pierre, sgr. de Merchtem, 1604; scelle pour un vassal de Georges van Hoorebeke (fils de Liévin), lequel Georges possède une cour féodale à Opwijk, 1604; Erasme figura comme greffier de cette cour, 1607: un cor de chasse contourné, accompagné en chef d'un trèfle, enclos du lien dudit cor de chasse. C.: les meubles de l'écu. L.: . . . rassemes van Hoorebe . . . (Ibid., Nos 3649, 4045, 4333, 4334. et Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Kethele**).

**Hoorebeeke**. Henri van Hoorebeeck, échevin de Bois-le-Duc, 1600: trois triangles ondées en pointe, surmontées de trois cors de chasse, rangés en chef.

Ce sceau se trouve reproduit dans la revue *Taxandria* (Berg-op Zoom), T. I, p. 175.

*Le seigneur de HOERNEBEQUE: d'or, au double tresoir de synople fleurdelisé, au chevron de gueulle, écartelé de gueulle, au chevron d'ermynes, et crye: Gaore! Gavere! (sic)!* (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

**Hoorn[e]**, voir **Hornes**.

**Hoorneweder** (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1442, 3, 4: trois cors de chasse, accompagnés en cœur d'un chien passant à senestre. S. s.: un griffon accroupi. L.: *S' Ian Hoorneweder* (C. C. B., Acquets de Lille, I. 43).

**Hoors** (Gérard), échevin d'Oisterwijk (Brabant septentrional), 1353: une roue de moulin. L. ✚ *S Gherardi Hoers scabi i Osterwic* (Abb. de Sainte- Gertrude, à Louvain).

**Hoot**, voir **Hoof**.

**Hoper Dircs** (Pieter), échevin de Rotterdam, 1460: une fasce, surmontée de deux panelles. T.: un ange. L.: . . . *eter Hoper Dirsc z* (U.).

— *Eucot Pieter Hopersz*, échevin illec, 1496: une fasce, accompagnée de trois (2, 1) panelles et en chef à dextre d'une étoile à huit rais. C.: une tête et col d'aigle. L.: *Eucot Pieter Hop z* (U.).

**Horbais**, voir **Assesse**.

**Hörde**. *Bernt van Huerde* déclare que le comte Adolphe de Clèves et de la Mark a dégagé sa part, soit 1/2, de la *Rixhove*, à Duisburg, qu'il avait engagée à feu Henri Stecke, oncle dudit, 1440: un lion. C.: une aigle issante. L.: *S Bernhardi de Horde* (Duss., Clèves-Mark, N° 729).

**Horden** (Nicolas), échevin de Heusden (Brabant septentr.), 1395: un sautoir, qui semble être accompagné en pointe d'un . . . (besant, coquille?) (Malines).

**Hordin**. *Jehan de Hourdaing*, bâtard, *Henriet del Fosse*, *Pieret del Court* et *Hannelet le Faute*, ayant

servi feu le duc Jean de Brabant, *en sa guerre de Haynnau contre le ducq de Glocestre en la compaignie de monsigneur Englebert denghien*, et n'ayant pas été payés, *non obstant plusieurs sommations et poursieutez*, décl. avoir reçu, par l'intercession dudit Enghien, du duc Philippe de Brabant, des lettres de rémission, après leur serment, *en le main de hault et noble Guillamme conte de Zeynne, seigneur dou Roelx Ste Aghynse* (Rhode-Sainte-Agathe), *seneschaul de Brabant*, de ne plus faire de dommage au duc ni à son pays, 1428, 13 juin: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, neuf (3, 3, 3) losanges, accolés et aboutés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain; au chef de quartier, chargé de deux bandes. Un bâton brochant en barre sur l'écu. L.: *S Jehan de Horden* (Chartes des ducs de Brabant).

Guillaume, bâtard d'Enghien, scelle pour *H. del Fosse, del Court et le Faute*.

**Horeweghe** (Michel van), échevin du pays de Nevele, 1489: un cor de chasse en chef et une étoile en pointe. L.: *S' Michil (!) van Horeweghe* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

**HORICKE**. Renier van den Horeck reçoit, du Brabant, une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1374: très fruste; on n'aperçoit guère qu'une fasce (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van den *Hoiricke*, jadis prisonnier illec, sous le sire de Perwez; i. t.: 243 1/3 moutons, 1374: trois têtes de chien braque (?) et une bordure (simple) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce sceau est très mal gravé.

— Jean van den *Hoercke*, homme de fief de Jean Bernage, chevalier, seigneur de *Moude* et de *Perck*, qui, avec ses hommes de fief, déclare que, devant eux, son vassal, sire Roland, sire de *Bourgnivail* (Bornival), chevalier, et son fils légitime, Jean van *Bourgnivail*, ont vendu au couvent de Forest: *alle alsulken leengoede geheten der Eggloijs goede van den Hoerne. . . in renten, in cheinse, in gansen, in capunen, met allen hueren heerlicheijden ende toebehoirten, ende gelijc sij gelegen sijn inde prochie van Vorst* (Forest), lequel fief relève de la cour féodale de Perck et appartenant audit Roland à titre d'usufruit, et à son fils Jean et au frère de celui-ci, Roland, à titre de nu-propriété, 1422 (n. st.), le 16 janvier: trois macles, accompagnés en cœur d'une étoile. L.: . . . *den H. . . .* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2497<sup>b</sup>, A. G. B.).

D'après un acte des échevins de Bruxelles, du 27 janvier 1422 (n. st.), ayant trait à la même affaire, la femme du sire de Bornival et mère des deux frères, Jean et Roland, était feu *domina Margareta dicta Eggeloijs* (Ibid.).

— Jean van den *Hor[n]icke*, fils de Michel, 1437, 42; Jean, tout court, 1451 (n. st.), échevin de Bruxelles: écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois macles; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>,

une fasce d'hermine, surmontée d'un lion léopardé. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle. T. d. : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L., 1437, 42 : *S Iohis filii Michaelis de Angulo* (Bruxelles, *Afflighem* et E. G., dossier de la Maison des Douze-Apôtres) (voir **ANGULO, Hoecke**).

**Horion** (Guillaume de), chev., jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur; i. t. : 1270 moutons, 1374 : une bande, chargée en chef d'une étoile de cinq rais. C. : une tête et col de licorne. L. : *S Wilheame de Horion chlr* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Libert, voué de), reçoit une rente par le receveur de Maestricht, 1384 : un sautoir et une aigle brochant en cœur. L. : ✠ *S' Libier Botoire* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mouland**).

L'aigle est probablement empruntée aux armes de Clermont. Voir sur Libert Butoir, voué de Horion, HEMRICOURT, édition SALBRAY, p. 215 et 254.

— (Herman de), écuyer, parent de Guillaume, sgr. d'Argenteau, 1410 : une bande, chargée en chef d'une étoile à cinq rais. L. : ★ *S Herman de Horion* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van), échevin du banc de Looz à Graesen, 1348 : une bande (Ordange).

— (Guillaume van), échevin de Graesen, 1390 : même écu. L. : *S Villem van Hor . . on* (Abb. d'Orient, c. 3, A. G. B.).

— (Gérard-Assuère-Louis, comte de), seigneur de Heel, *Gohr*, Pol, Panheel, Heijthuisen, Buggenum, conseiller intime et d'Etat de S. A. E. et S. le cardinal-duc de Bavière, prince-évêque de Liège, grand-maieur de Liège, chef de l'Etat noble et haut-drossard du comté de Hornes, etc., donne, à l'abbesse de Nivelles, une attestation relative à l'ascendance de d<sup>lle</sup> Marie-Reine, comtesse de Leerodt de Born; Liège, le 20 décembre 1737 : d'argent à la bande de gueules. L'écu ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés. Cachet, sans légende, en cire rouge, dans une boîte en bois (Chapitre de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par acte daté de Liège, 17 avril 1745, Maur[ice], baron de Geloës, gentilhomme de la Chambre de S. A. S. le Prince de Liège, commissaire *deciseur* de Maestricht, *Stathelder* de la Chambre de Curange, membre du Conseil Privé et du Conseil ordinaire, seigneur de la franchise d'Eijsden, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que d<sup>me</sup> Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté paternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster, *Ghoer*, etc., et de Louise, comtesse de Velbruck, petite-fille de Gérard-Assuère, baron de Horion, vicomte d'*Odenkirchen*, seigneur de Colonster, etc., et de Justine-Hélène, baronne de Bentinck (fille de messire Jean-Wolfgang-Guillaume de Bentinck et de Marie-Elisabeth de Breil), et arrière-petite-fille de

messire Guillaume, baron de Horion, et d'Anne Cathérine de Dobbelsstein, tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie ny autres empêchements quelconques* (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1374, A. G. B.).

Par un autre acte, donné, à Liège, le même jour, Amour-Benjamin, comte de Berlo, chanoine de la cathédrale de Liège, prévôt de Huy, etc., atteste, à ladite abbesse, que d<sup>me</sup> Marie-Henriette, comtesse de Horion, du côté maternel, est *gentille femme*, fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de Colonster et *Ghoer*, et de Louise, comtesse de Velbruck, fille de messire Maximilien-Henri, comte de Velbruck, et de Marie-Anne, baronne de Wachtendonck (fille de messire Arnould, baron de Wachtendonck, et d'Anne-Thédora, baronne de Wendi), que ledit comte de Velbruck était fils de messire Roger-Guillaume, baron de Velbruck, et de Marie-Françoise, baronne de *Hatzfeldt*; tous d'ancienne noblesse militaire, et que ladite demoiselle est *vraiment noble . . . , sans aucune batardise, bourgeoisie, ni autre empèchement quelconque* (Ibid.).

Pierre-Léopold Horion, fils de Jean-Baptiste-Léopold Horion, seigneur d'Autreppe et d'Osbrucq, qui fut anobli, avec ses frères aînés, en 1773, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, en 1826.

Voici ses armes : d'argent à la bande de gueules, chargée en chef d'une étoile d'or à cinq rais. C. : une licorne d'argent issante, accornée et barbée d'or.

**HORLE** (Jean van), juge à Essen, 1420 : trois roses, surmontées d'un lambel à cinq pendants (Duss., Essen, N° 148).

**Horm**, voir **HOR[R]IM**.

**Horman** (Michel), abbé d'Echternach, 1737 : d'azur à un cor de chasse contourné, surmonté de trois étoiles à cinq rais, mal ordonnées. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé, au milieu, d'une sorte de fleuron, surmonté d'un rond (moucheture d'hermine?), ledit cartouche sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse, en barre (cachet en cire rouge) (Conseil des Finances, c. 1110).

**Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne**, etc. *Wilhelmus, dominus de Hurne, nobilis vir*, scelle un acte de *Methildis, nobilis matrona, domina de Holthe, relicta quondam nobilis viri Gerardi, burgavii Coloniensis, domini de Areberg*, 1282 : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à trois huchets. C. : un éventail. L. : *S Wilhelmi dni de Horne militis* (Duss., *Werden*, N° 57).

— *Franco dictus de Cornu, vice-comes (coloniensis)* scelle, à Cologne, l'acte de Gertrude, veuve d'Hermann, écoutez de Deutz, chevalier, 1292 (n. st.) : un ours rampant, enchainé, la chaîne relevée en barre, et un lambel à quatre pendants, brochant. L. : ✠ *S' Franconis Birkelini* (Ville de Cologne, N° 567) (voir **Birkelyn**).

— *Johannes dictus Luyf, frater Franconis dicti de Cornu*, scelle le même acte, 1292 (n. st.) : type scutiforme; même écu, mais sans lambel, le champ



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. LXVII.

Fig. 1. Sceau de l'église de Norderwijck (aux armes des Tiras)  
(commencement du xvii<sup>e</sup> siècle).

Fig. 2. Sceau de la même église (aux armes des t' Serclaes)  
(2<sup>d</sup>e moitié du xvii<sup>e</sup> siècle).



semé de billettes. L. : ✠ *Sigillo Johannis de Cornu* (Ibid.).

**Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.**  
*Wilhelmus, dominus de Kranendonc*, donne quittance à Godefroid, sgr. de Heinsberg, etc., 1316 : trois huchets. L. : ✠ *S' Willelm . . . . anedonch mil . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 238).

— *Johannes de Cornu, dictus de Gursenich*, échevin de Cologne, 1317 : d'hermine à l'ours colleté, rampant, enchainé, la chaîne relevée au canton senestre. L. : ✠ *Sigillo Iohan d' Corv* (!) (Ibid., N° 242).

— Guillaume, sgr. de *Cranendonc*, promet de rendre indemnes Florent Berthout, sgr. de Malines, et Robert, sgr. d'Assche, ses cautions, 1322, 3 : trois huchets. C. : un renard élané dont le ventre repose sur le casque. L. : *S' Willelmi dni de Cranendonc militis* (Ibid., N° 283).

— *Gerardus, dominus de Hurne, de Perweis et de Herlair*, assigne, à Godefroid, sgr. de Heinsberg, moyennant 100 livres tournois, *annui et perpetui feodi . . . . curtes nostras in Bugghenheijm (Buggenum) et in Bremhout (Brunholt), molendinum nostrum in Nunheym (Nunheim) ac decimam nostram de Rogghel (Roggel) et de Bremhout*, tels qu'ils ont appartenu à feu sire *Rutgherus de Wijckerode (Wickrath)*, 1324 : type équestre ; le bouclier, l'ailette et la housse à trois huchets. C. : un dragon. L. : . . . . . *rne et de Altena militis*. Contre-scel : un écu à deux poissons adossés (**Altena**). L. : ✠ *S' Gerardi domini de Horne et . . . . . tis* (Ibid., N° 296).

— *Conrardus de Cornu, de Colonia, miles*, s'engage, moyennant 15 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum quator viris, una nobiscum, cum galeis armatis et equitalis sicut decet*, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 31 décembre 1338 : un ours rampant, colleté, enchainé à un anneau, posé au canton senestre, et un lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S' Franconis de Cornu militis* (Chartes des ducs de Brabant, N° 478).

Et non 1339 ! Il dit se servir de son propre scel.

— Thierry, sire de *Cranendonc*, chev., constitue au sgr. de Heinsberg, moyennant 300 livres, une rente de 30 livres, sur son moulin *van onsen dorpe van Budel*, 1341 : trois huchets. L. : ✠ *S' Theoderici domini de Cranendonc* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 436).

— *Johan vamme Horne*, chev., échevin de Cologne, 1343 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un ours rampant, colleté, enchainé, la chaîne pendant à senestre ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une croix. C. : deux bras, aux mains ouvertes, parés de . . . , semé de feuilles de tilleul, sans tiges, renversées. L. : *S' Iohis d' Cornu militis* (Ibid., N° 487).

**Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.**

Jean van *Hoerne*, frère de Thierry, sire de Perwez et de Cranenburg, scelle un acte du comte de Clèves, 1348, 1350 : trois huchets, surmontés d'un lambel, les trois pendants de petit-gris au naturel (voir *Introduction*, p. 77). L. : ✠ *S' Iohannis d . . . . rne* (Ibid., N° 509).

— Sire Thierry de *Hornes*, sire de Perwez et de Cranenburg, Jean et Godefroid, ses frères, scellent un acte de leur mère, Irmgard de Clèves, 1350 ; Thierry : trois huchets, surmontés d'un lambel. Jean : voir ci-dessus. Godefroid : trois huchets et un lambel brochant, chacun des trois pendants chargé de trois merlettes (Duss., *Bedbur*, N° 32) (Pl. 10, fig. 244).

— Willem van *Hoorne*, écuyer, scelle un acte du comte de Hollande, 1352 : petit module ; trois huchets. C. : un bonnet, soutenu d'un bourrelet (lisse) ; sans légende (*Hollande*).

— *Die poerte van Hoerne* (Hoorn) scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : un (seul) huchet. L. : ✠ *H . . . . . singv . . . e Hoerne (Hollande)*.

— Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Cranenburg, 1355, 62, 5 : trois huchets et un lambel, les deux huchets supérieurs brochant sur le lambel. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet, (lisse) (Chartes des ducs de Brabant et Abb. de Saint-Trond, c. 5<sup>bis</sup>).

En 1358, il scelle du sceau décrit, plus haut, d'après l'acte de 1350 (Chartes des ducs de Brabant). L'acte de 1365 le qualifié, en outre, seigneur de Herlaer.

— *Didirick van Ho[er]ne, here van Perweijs ende van Cranenborch*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 800 vieux écus, sur 2400, *ocht daer omtrent* (guerre de Flandre), 1357, le 23 novembre ; reçoit un acompte de 400 vieux écus, 1358, le 15 août ; reçoit, du même prince, un acompte de 300 vieux écus, *die gheset waren op mine dorpe Waderle (Waalre), Wedert (Valkenswaard) ende Aelst (Aalst)*, 1359 (n. st.), le 20 janvier : trois huchets et un lambel, brochant sur le 1<sup>er</sup>. L. : ✠ *S' Teodici d' Hoerne dni de Craneborgo* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1543, 1677, 1694).

— *Elsbeen van Huerne*, dame de Diest, femme de Henri, sgr. de Diest et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, 1360, 5 : parti ; au 1<sup>er</sup>, deux fasces (**Diest**) ; au 2<sup>d</sup>, trois huchets contournés (*Diest*, Nos 31-40).

— *Dijeder[ic] van Huerne, here van Perweijs ende van Cranenborgh*, reçoit, du duc de Brabant, un acompte de 100 moutons, *van onser teeringhen*, 1365 (n. st.), le 2 mars, et un autre acompte, de 200 moutons, 1365, le 10 juin ; *Didderic van Hoerne, here van Perweijs*, reçoit un acompte de 300 moutons, 1365, le 19 septembre ; *Didder[ic] van Huerne (Hoerne), here van Perweijs ende van*

*Cranenborgh (-borch)*, reçoit un acompte de 221 moutons, 1366 (n. st.), le 4 février, et un autre de 500 moutons, 1368 (n. st.); il donne une obligation, 1368, le 21 septembre; il scelle en 1370; Thierry de *Hornes*, sgr. de Perwez et de Duffel, 1370; sgr. desdits lieux et de Gheel, un des chefs de l'armée brabançonne, prisonnier à Basweiler; i. t. : 12166 moutons, 1374; scelle pour Gilles Sanders (i. t. : 140 moutons) et Jean Pijl (i. t. : 29 moutons), jadis prisonniers *illegitimes*, sous sa bannière, 1374 : dans le champ du sceau, un eq. cimé d'un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (lisse). L. : *S secret Theoderici de Hoerne* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1954, 1981, 1999, 2026, 2180, 2212, 2344, etc.).

**Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.**

Thierry van *Hoerne*, jadis prisonnier *illegitimes*, sous Agimont; i. t. 61 1/3 moutons, 1374 : un lion et un semé de billettes; le lion chargé d'un écusson à la manche mal taillée. L. : \* *S' Thiri de Hoerne* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume, fils de sire Thierry de Hornes, sgr. de Perwez, jadis prisonnier à Basweiler; i. t. : 11499 moutons, 1374 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une étoile et surmontés d'un lambel. L. : *S Willelmi de Puceis militis* (Ibid.).

— Guillaume de Perwez, chev., prisonnier *illegitimes*, sous le sire de Perwez, i. t. : 1916 moutons, 1375 : trois huchets contournés, surmontés d'un lambel. L. : *S' Willem va Perweis ridds* (Ibid.).

— Thierry *Loef van Huerne*, chev., reçoit, du Brabant, une indemnité pour ses pertes et dommages subis à Brakel, au service du duc, 1377 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi, soutenu d'un bourrelet (Ibid.).

— Henri de *Horne*, sgr. de *Perewijs* et de *Roitsy* (?), sénéchal du duché de Brabant, prêtre, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et *garde* du château de Louvain, 1405-6 (n. st.), 10 février; Henri van *Hoerne*, sgr. de *Parweis*, drossard de Brabant, prêtre, au duc de Limbourg, serment comme châtelain et burgrave du château de Vilvorde, 1406, 24 juin : trois huchets, surmontés d'un lambel. L. : *S Henrici de Perweis* (Ibid.).

— Gilles van *Hoerne*, échevin de Saint-Trond, 1431, 7, 9, 45, 60, 61 : plain; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'animal (chien?) (Abb. de Saint-Trond, c. 6, 8, 9, 10, Ordange).

Ce sont là les armes d'une famille van Hoorne que l'on retrouve, plus tard, à Anvers.

— Jean van *Heurne*, sgr. de *Bausengies* (Bassigny), *Hondschoote* (Hondschoote), *Heijse* (Heeze) et *Lende* (Leende) et gardien suprême (*upperduinherdere*) des dunes orientales de Flandre, 1434 : trois huchets. C. : un bonnet ... (un peu fruste). L. :

... *eh de Heurne sir de B. seignies de Heise de Liende de Hôtscot*. (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93-94).

**Horn, Hornes, Hoerne, Huerne, Heurne, etc.**

— Henri de *Hornes*, sgr. de Perwez, Duffel, Waelhem, Gheel et *Herlair*, fils de feu Jean, scelle un acte de sa cousine Jeanne (de Diest), veuve de Jean de Looz, sgr. de Heinsberg, *Leeuwenberch*, Diest, Sichein, Zeelhem, 1431 : trois huchets, surmontés d'un lambel. C. : un bonnet d'hermine, entouré d'un bourrelet de ... L. : *S Henric d' Hoerne dus de (sic)* (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau de Rasse de la *Rivière*, sgr. de Linter et de Grez, autre cousin de ladite dame, est tombé.

— Sire Henri van *Hoorne*, sgr. de *Perweijs*, Duffel, Waelhem, etc., conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, parent (*neveu*) du comte de Virneburg, 1433 (n. st.) : mêmes écu et C. S. : deux lions, le 1<sup>er</sup> regardant. L. : *S' Hērici d' Hoer dñi d' Perwez* (Ibid.).

— *Jacop, greve tot Hoerne, heere tot Althena ende tot Cortersem* (Cortessem?), 1485 : trois huchets. C. : un bonnet arrondi d'hermine, issant d'un bourrelet (lisse). S. : deux lions (Malines).

— Liévin van *Huerne* (fils de Michel), tuteur de Charles uten Hove (fils du damoiseau Charles) qui tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illegitimes*, 1545 : un monogramme, formé des lettres L V H. C. : une aigle issante. L. : *Gods woort blif inder ewicheit* (Fiefs, N° 2763) (fig. XXIX).

— Jacques van *Huerne* tient, du château de Peteghem, un fief à *Iselmeroghen* 1563 : de ... à l'écusson plain, surmonté de trois merlettes. C. : une tête et col de licorne. S. : deux chiens braques (Fiefs, N° 10724) (voir **Heurne**).

— Jean van *Hornes*, écuyer, sgr. de la Bies, *Lare*, etc., tuteur, de par l'église, de d<sup>lle</sup> Catherine van der Heijden, tient, de la cour de Waes, un fief à Meisele, 1596 : trois huchets, accompagnés en cœur d'une moucheture d'hermine. C. : un bonnet d'hermine (Fiefs, c. 915, l. 6901-66) (voir **Goer** [note], **Horst, Quatermark, Reuschenberg, Septfontaines, Schleiden, Schoonhoven, Spiegel**).

GELRE donne ainsi le blason du *here van Hoerne*, homme du duc de Brabant : d'or à trois huchets de gueules, engulchés et pavillonnés de sinople, virolés d'argent, surmontés d'un lambel d'azur. Volet d'argent. C. : un bonnet d'hermine, soutenu d'un bourrelet, recouvert d'yeux de plumes de paon. Il attribue au comte, lisez seigneur, de *Hoerne*, cité parmi les hommes du « duc » de Hollande, le même blason, mais sans lambel, et avec une capeline d'hermine. Ce même écu, il le donne à Gérard, comte — lisez seigneur — de *Hoerne*, tué à Stavoren, en 1345; dans son texte, il les blasonne ainsi : « hi droech gout van kele die horen | van silber waren zi gebonden. »

*De Grimbergsche oorlog* blasonne le tabbar du here van Hoerne : Van goudé met drie hoerne ; geheel | Van den seloen was sijn baniere (II, v. 2050-2).

**Hornicke**, voir **Horicko**.

**Hornu**. *Haquinet de Hornut*, clerc, fils de feu Jean, reçoit, pour sa mère, Marguerite le Blond, une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, acquise par feu *Sandart le Carlier*, 1444, 5, 8 : un chevron abaissé, accompagné de trois croisettes ancrées. S. : deux licornes accroupies. L. : *Iehan . . Hornvt* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 391).

**Horrig**. *Renier van den Hoerijck* reçoit, du Brabant, une rente à Rolduc, 1384 : un sautoir, cantonné de dix croisettes recroisetées, au pied fiché, trois dans chacun des cantons supérieurs, côtoyant le sautoir, et quatre (1, 2, 1) en pointe. L. : . . . *Reina . . an . . . g* (*Chartes des ducs de Brabant*) (Pl. 10, fig. 243).

— *Siets van den Hoirrick*, ami de Henri van *Ruyschenberg*, 1460 : un sautoir et un semé de croisettes (simples). L. : *S Siedse van den H . . . . .* (Duss., *Seigneurie d'Odenkirchen*).

**HORRIM** et **HORRUM** dit **Schram** (Guillaume van), cousin de Sophie van Boholz, dont il scelle le contrat de mariage, 1335 : une bande. C. : une tête et col de chien braque de l'écu (*Geld.*) (voir **Boholz, Roost**).

**Horrues** (Maieur et échevins de la prévôté de), 1668 : dans le champ du sceau, deux écus : A, parti ; au 1<sup>er</sup>, une croix ; au 2<sup>d</sup>, trois chevrons ; B, un chevron, accompagné de trois merlettes. L. : . . . . . *des accompains de la preuoste . . . . .* (M. Hanon de Louvet).

**Horst** (*Engelbertus et Elysbeth, conjuges, dicti de*) vendent à *Peregrinus de Aldendorp* (Altendorf), de l'aveu de leur fille Christine, leur dime *que tentloze dicitur in Wintrode* (Windrath), etc., 1319 ; le mari : type scutiforme ; trois broyes. L. : *S Engelberti de Horst* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 257 1/2).

— *Rutcher van der Hurst in dem Bruche*, de l'aveu de sa femme, Gertrude, inféode au comte de Berg, *myn huys, die Hurst genant in dem Bruche*, 1349 ; scelle en 1353 : type scutiforme ; un burelé et un lion contourné (!) brochant. L. : *S Rotgeri de Horst* (Ibid., Nos 525, 561).

Cet acte a été scellé par *Ceserise* (Caesarius) van der Hurst et Bernard van der Sickenbech, *neiste maghe mynre kinderen* ; leurs sceaux sont tombés.

*Coenraet van der Horst*, homme du duc de Berg, portait, d'après *CELRE* : de sinople, au chef d'argent ; au lion de gueules, à la queue fourchée, armé d'or et d'azur, lampassé d'azur, couronné d'or, brochant. Le cq. d'or. C. : une tête du lion de l'écu, le col terminé en volet, de sinople, au chef d'argent.

— Herman van der Hurst scelle un acte de son dit frère *Rutcher*, 1349 ; scelle en 1353 : même écu, que

*Rutcher*, le lion non contourné. L. : *S Hermanni de Herst* (Ibid.).

**Horst** (Simon van der) (aussi *Horste, Hurst*) reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services dans la guerre de Flandre, 1337 ; de . . . à huit burelles et au lion brochant. L'écu entouré de trois palmes, dont une se trouve au-dessus. L. : *S Simon va' der Horst* (*Chartes des ducs de Brabant*, Nos 1234, 1269, 1443, 1444, 1477, 1522).

Il y a plusieurs quittances, dont quelques-unes ne spécifient pas la nature des créances. Un des paiements, fut effectué par la ville d'Herenthals.

Le 10 juin 1357, il scelle, à Bruxelles, pour *Heinlein Piper*, qui reçoit, du duc de Brabant, une indemnité totale de 17 vieux écus pour ses services dans la guerre de Flandre (Ibid., N° 1139).

— *Baldewinus van der Hurst, miles, et Wilhelmus de Keyrberg* (Kirberg), *armiger*, scellent un acte de *Wilhelmus dictus van den Hülzen* (Hülzen) et de *Henricus dictus van Neywynkel* (Neuwinkel ?), qui ont vendu, à un chanoine de Dusseldorf, une rente sur une maison à Gerresheim, 1366 : un lion couronné, à la queue fourchée (!). L. : *S Ba . . . . . n der Heyrst* (Duss., *Chap. de Dusseldorf*, N° 39).

— (Rabode van der), chev., donne, à Jean van *Murse* (Moers), chev., quittance pour une rente, 1371 : une fasce, surmontée de trois oiseaux. L. : . . . . *oni de . . . st m . . . . .* (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

— (Rabode van der) (aussi *Hurst*), chev., homme de l'archevêque de Cologne, 1373 ; engage à Adolphe, comte de Clèves, son château de *ter Horst* et en fait un *open huis* de ce comte, 1375 : une fasce. Cq. couronné. C. : une tête et col de lévrier colleté. L. : *S Robode (!) van der Horst* (Duss., *Col.*, N° 950 ; *Clèves-Mark*, N° 420).

— (Thomas van der) scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : d'hermine à la bande, chargée de de trois étoiles. L. : *S Thome de Horst* (Ibid., N° 497).

— (Hughes van der), fermier du chapitre d'Essen, 1384 ; se porte garant pour Englebert, comte de la Mark, 1389 : trois broyes. L. (1389) : *S Hvgonis de Horst* (Duss., *Essen*, N° 148, et *Clèves-Mark*, N° 525).

— (Hanman van der), chev., et *Rychmoyt van me Horne*, sa femme, ont vendu, au comte Frédéric de Moers, leur rente de 15 marcs, argent d'Uerdingen, sur *Vlymerschem* (Friemersheim), 1394 : écu cassé. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de deux boules (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

Il portait, sans aucun doute, une fasce, ainsi qu'il résulte du sceau de sa femme, qui suit.

Voir aussi le sceau de Rabode, de 1373 et 1375, ci-dessus.

— *Rychmoyt van me Horne*, susmentionnée, 1394 :

parti ; au 1<sup>er</sup>, une fasce ; au 2<sup>d</sup>, un lévrier sautillant, colleté, bouclé. L. :  $\text{✠}$  *Richmeid va d' Hoirst* (Ibid.).

**Horst** (*Rutger van der*), bailli (*amptman*) du pays d'Angermund, 1402 : un burelé et un lion brochant. L. :  $\text{✠}$  *S Rutger de Horster* (!) (Duss., Chap. de Dusseldorf, Nos 103, 105).

— (*Arnould van der*), *dienre* du comte de Clèves et de la Mark, scelle une quittance de Jean van *Beste*, dit Paep, indemnisé, par ledit comte, du chef de sa rançon, pertes de chevaux etc., 1414 : un rencontre de taureau, accompagné au point du chef d'une lettre  $\text{A}$ . L. : *S A . . . t van der Horst* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 722).

— (*Wynrich van der*), échevin de Duisburg (Rhin), 1415 : même écu que Thomas (1387). L. :  $\text{✠}$  *S Wynric von der Horst* (Ibid., No 729).

— (*Arnould van der*), homme du duc de Clèves, 1418 : un rencontre de bœuf. L. : *S' Arn . . . . er Horst* (Ibid., No 756).

— (*Gérard van der*), échevin d'Aerschot, 1424, 6 : trois triangles. L., 1424 :  $\text{✠}$  *Sigillem Ghert van der . . . . t*; 1426 : *S Ghert van Berct scab aers . . .* (Abb. de Saint-Gertrude, à Louvain).

— (*Arnould van der*), échevin de Tirlemont, 1444 (n. st.) : un chêne englanté, accompagné au flanc dextre d'un anneau. L. : . . . . . *abi . . . . .* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— (*Jean van der*), fils de feu Roger, tient, de l'abbaye de Werden, *dat gut them Stade, dat gut Peylkem genant*, etc., à *Glatbeke* (Gladbach), 1525 : un burelé et un lion couronné brochant. Cq. couronné. C. : un lion couronné entre un vol (Duss., *Werden*, No 182).

— (*Roger van der*), fils de feu Jean, tient les mêmes fiefs, 1544 : mêmes écu et C. (Ibid.).

— (*Thierry van der*), parent de *Herberen die Cock van Ne[e]rijnen* (voir **Haaften**), 1531, 5 : quatre burelles ondées, surmontées à dextre d'un anneau. C. : un vol, chargé de quatre burelles ondées (*Geld.*).

— (*Gisbert van der*), échevin de *Tuÿll* (Tuil), 1567 : trois (!) fascées ondées, surmontées à dextre d'un anneau. C. cassé (*Geld.*).

— (*Mathieu van der*), fils de Nicolas, échevin de Rotterdam, 1585 : une croix ancrée, accostée en pointe de deux feuilles de chardon (grenades?). Cq. sans C. (U.).

— (*Gérard-Ernest*, baron de), sgr. de Hamm, déclare tenir, du roi de France, la haute, moyenne et basse justice des villages de Hamm, Hermesdorf, Wiersdorf, etc., 1683 : un lion cour. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne (cachet en cire

rouge) (C. C. B., 45713<sup>b</sup>) (voir **Dungelen, Galen, Hoeft, Voorst**).

**HORTBEKE** (*Mychael de*), échevin de Louvain, 1455, 6 (n. st.) : un chevron ; au chef chargé de trois têtes de coq. L. : *S Michiel de Hortbeke scab' lov* (Abb. de Sainte Gertrude, à Louvain).

**Hortbeke** (*Jean*), tenancier de Jean d'Hamal, chev., à Mielen-sur-Aelst, 1472 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, plain (Abb. de Saint Trond, c. 11).

**HORWIN[N]JEN** (*Chrétien van*) (*Hurwenen?*) scelle pour Gérard van Beest qui reçoit, du Brabant, une indemnité de 50 vieux écus pour ses services, frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 10 septembre ; reçoit, du Brabant, 1978 vieux écus, *van coste dien ic ghedaen hebbe op den huse van Lilloe ende in den lande aldaer, soe binnen den tide dat her Goedevert van der Delf daer rucaert was ende oec anders, van den beghinne des orloeghs teghen Vlaenderen tot nu toe*, 1357, le 10 septembre : un bandé de six pièces, la 4<sup>e</sup> (de dextre) chargée de trois aigles éployées. L. :  $\text{✠}$  *S Cristiani de Horwinen* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1382, 1385).

— *Philippus de Horwinen*, échevin de Zalt-Bommel, 1408 : trois aigles éployées (*Geld.*).

**Hosden** (*Bastin, dit Bastoules, de*), homme de fief du castial de Falais, appartenant à Jean, sgr. de *Wesemale*, Fallais, Rummen, maréchal héréditaire du Brabant 1395 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé de trois triangles. L. :  $\text{✠}$  *S Bastins de Ho' d . .* (C. C. B., c. 108).

Ce franc-quartier représente, évidemment, une fasce entre deux burelles.

— *Bastint, dit Bastoulet, de Hosdene*, même qualité, 1418 : trois chevrons ; au franc-quartier senestre chargé d'une fasce entre deux burelles. L. :  $\text{✠}$  *S' Bastent de Hosdene* (Ibid.) (voir **Giply, Hoerden, Collart, Thier**).

**Hose**, voir **Hovelwijk, Koterken**.

**Hoseken** (*Guillaume*), échevin de Bruxelles, 1305 : dans le champ du sseau, une chausse, ou *heuse* (d'une seule jambe) (G., c. 1).

**Hozémont**. *Johannes, castellanus de Hosainmont, seneschalcus lossensis* (de Looz), 1281 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile. L. : *S I de Hozemont senescalci los* (Abb. de Saint Trond, c. 2) (voir **Clockier, Coir, Melen**).

Voir sur les comtes, puis châtelains, d'Hozémont, HEMRICOURT, passim ; particulièrement p. 166-7 (édit. SALBRAY). Ils portaient : *d'or a on sautoir de geules*, et criaient : *Hozémont*. Voici, d'après GELRE, le blason d'un *Her Jan van Hozemont* : d'or au sautoir, cantonné de quatre merlettes, le tout de gueules. C. : un buste d'homme barbu, de carnation, la tête garnie de deux cornes de bœuf d'or (buste de Moïse), vêtu de gueules, terminé en volet.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. LXVIII.

Fig. 1. Sceau de Philippe le Roy, chev., sgr. de Broechem et d'Oeleghem  
(père de l'historien) (vers 1650).

Fig. 2. Sceau des échevins de Broechem et d'Oeleghem (aux armes  
dudit Philippe le Roy) (vers 1650).

Fig. 3. Sceau des échevins de Broechem (aux armes des Fraula)  
(fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).



Faint, illegible text or a very light stamp impression at the bottom of the page.

**Hö[h]scheid**, voir **Höhscheid**.

**Hoste** (Nicolas), comme tuteur de Woutkine *Reijsin* (*Reijfin* ?), tient, du château de Furnes, un fief à Adinkerke, 1421 : trois tours (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

**Hoste** (Damoiselle Catherine, veuve de Nicolas), bourgeois de Bruges, reçoit une rente d'avoine sur l'espier de cette ville, 1433, 7, 8, 9, 41, 3, 4, 43, 51, 6 : une croix engrêlée (**Bachterhalle**). T. : un ange. L. : *S Kateline Iacops Bacht'halle docht'* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 42, 43, 377, 378).

**Hostelart** (Jeanne), veuve, en dernières noces (*darrainement*), de Boussart Snipin, reçoit, du duc de Bourgogne, une rente viagère, sur le domaine de Courtraï, 1445 : trois têtes et cols d'aigle, arrachés. L. : *Seel Iehanne . . . . . art* (ibid., l. 391).

**Hosty**, voir **LONDEFORT**.

**Hotdorff**, *Baselys van Hotorp*, chev., sc. un acte de son parent *Cono van Putze*, burgrave de Lipp, 1343 : une fasce, chargée d'un coussin, orné de glands (ou fleurs de lis ?), posé sur l'une des pointes (assez fruste). L. : *S' Bosili mil . . . . .* (Duss., *Jul.-Berg*, N° 463).

**Hotte**, voir **Otte, Steghele**.

**HOTTOEN**, voir **MARCHIN**.

**Houdain**, *Adans, senechaus de Hourdeing et chevaliers*, scelle pour Gérard, chevalier, sire de *Potelles* (Potelle), qui dote l'abbaye de Bonne-Espérance de biens à Elesmes, 1237 : un lion. L. : *S' Ad . . . . . rd sc . . . . . d . bovc* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**HOUEGHEM** (Victor van) échevin de l'abbesse de *Meessinne* (Messines), dans sa seigneurie de *Deuwelsmond*, 1417 : une fasce bretessée et contre-bretessée. L. : *. . . . . van Ho . dghem* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92).

**Houdeng**, voir **HOUSDAING**.

**Houdier** (**Houdier** ?), voir **MARCHIN**.

**Houffalize**, Henri *Baudisson van Huffelise*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 240 moutons, 1374 : huit (3, 2, 3) croisettes pattées, au pied fiché. L. : *S' Henris de . (l?) Roche* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 10, fig. 246) (voir **Argenteau, Bolland**).

Voir, sur cette famille, HEMUCOURT, *Miroir des Nobles de Hasbaye*, passim.

**Houfflin** (Guillaume), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons ; Tournai, 1672 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une étoile et en pointe d'une rose. Le coin supérieur senestre, le C. et le reste du sceau sont cassés (Baron A. de Loë).

**Hougaerde**, Godefroid van *Hugaerden*, échevin de Tirlemont, 1431 : un chevron, accompagné en pointe

d'un anneau, au lambel à cinq pendants, brochant (Greffes scabinaux, c. 3645).

**Hougaerden**, *Johannes de Hugarden junior*, échevin de Louvain, 1423, 4 : une bande ; au franc-quartier chargé de trois pals ; au chef de quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iohis de Hegard' ienoris scabini lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes de Hugarden*, échevin illec, 1429, 31, 2, 3, 6 : même écu. L. : *. . Iohis de Hegarden scab lov* (*Afflighem*, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et *Heijlisse*).

— Sire Jean van *Hugarden*, prêtre, déclare tenir des fiefs du duc de Brabant (fiefs ayant relevé, jadis, du sire d'Héverlé), du damoiseau Simon van der *Couwerborch* (Couderborch) et d'autres, à Wersbeek, etc., 1470, le 1<sup>er</sup> juillet ; même écu. L. : *Sigillv . Ioh . . de Hegarde .* (Av. et dén., 566).

**Houkene** (Jean van) (et **Hoekene**), homme de fief à Bruges, ou au métier de Bruges, 1351, 5 : une bande, accompagnée de trois merlettes, 2 à senestre rangées en bande, 1 en pointe à dextre. Le sceau porte : *van Hovkene* (Chartes des comtes de Flandre).

**Houcke** (Chrétien van) reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1483, 4 : deux glaives accostés, les pointes en bas, accompagnés de quatre coquilles, 3 rangées en chef, 1 en pointe (C. C. B., Acquits de Lille, l. 380).

— (Les échevins de), 1442 : dans le champ du sceau, un triangle vidé, les trois pointes terminées, chacune, en tiercefeuille, et muni, à l'intérieur, dans chacun des angles, d'un petit chevron, et une coquille, enclose dudit triangle. L. : *Contrale villa de Hovke* (ibid., l. 43).

**HOUQUE** (une des villes ruwynes et énondez par la mer) : de gueulle, à trois croissans d'argent. Ceste ville est quasy tout ruwyné, exept une églyse et aucuns maysons, et fut ung des plus anciens poertz du mer de Flandres (CORN. GAILLIARD, *L'Anchtene Noblesse de la Contée de Flandres*, xvi<sup>e</sup> siècle).

Le seigneur de **HOUQUE** : de gueulle, à l'escusson d'argent (ibid.).

**Houlz** (*Collin le*), homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, 1433 : une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce, accompagnés en pointe d'une rose. L. : *S Collart le . . o*. (Abb. de Wauthier-Braine, 4007) (Pl. 10, fig. 247).

**Houman** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de *Gruuthuse* ; i. t. : 456 moutons, 1374 : plain ; au chef chargé à senestre de deux merlettes ; au franc-quartier chargé de trois roses. L. : *S Iohis de . . . . . [w?]en* (Chartes des ducs de Brabant).

**Houplines** (*Magister Johannes de*), clerc du comte de Flandre, 1291 : une cotice, accompagnée de six

roses, rangées en orle. L. : . . . mag . . . . .  
(Chartes des comtes de Flandre, N° 394).

**Houplines** (Jacques van), mari de Guillemine Bave, qui tient, d'Adrien van Rokeghem, écuyer, seigneur de ter Donct, et de d<sup>lle</sup> Jeanne van der Bare, du chef de leur seigneurie de *Mortaensche* (Mortagne), le fief dit *Tobbeerts*, à Belleghem, 1302 : une bande, accompagnée de six roses, rangées en orle. C. : un éventail de plumes, ou queue de paon, soutenue d'une colonne (Fiefs, N° 1281).

*Le seigneur de HOUPLYNES : d'or, au lyon léopard de sable, lampassé et armé de gueulle, sargé sur le paulyne d'ung estole (étoile) d'argent (CORN. GALLIARD, L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres).*

**HOURLLE** (*Willaumes Cotteriaus de*), homme de fief du comte de Hainaut, 1331 : une cotice, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : un écran échancré de l'écu. L. : ✠ S *Willelmi de Hourles* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**HOUSDAING (= Houdeng)** (*Nicholes de*), chevaliers, déclare avoir rendu au comte de Hainaut une rente, sur Binche, qu'il tenait de lui, et avoir reçu, de ce prince, par contre, en *lige homaige a tenir de lui . . . des tries con dist de Corroit tenans as terrois de Spinoit et Buvrines* (Buvrines), 1283, en juillet : une aigle et un bâton engrêlé brochant. L. : ✠ S' *Cholart de Hoden cher* (Ibid.).

— *Nicholes de Housdaing*, chevaliers, homme du comte de Hainaut, 1302 : même écu. L. : ✠ S' *Nicholai de Hovdaing militis* (Ibid.).

— *Jehans de Housdaing* (et *Housdeng*), chevalier, seigneur de Braine-le-Château, 1303 ; suzerain de l'abbaye de Wauthier-Braine, du chef d'un bois, 1309 : une aigle et un bâton engrêlé brochant. L. : ✠ S' *me . . . . . Jehan de Hovsdaing* (Abb. de Wauthier-Braine, chartes).

— (*Nicole de*), chevalier, sire de *Spinoit*, homme du comte de Namur, 1346 : une aigle et un bâton (simple) brochant. L. : ✠ S' *Nicholes de Hosdan chevalier sire despinoit* (Namur, N° 725).

— *Collars dou Spinoit*, fils de mgr. *Nicolle dou Spinoit*, chevalier, a reçu, par le duc de Brabant, de la ville de Nivelles, où il fut en garnison (durant la guerre entre le comte de Flandre), 81 écus *Philippus*, pour ses frais, 1337 (n. st.), 19 mars ; dit sceller de de son propre sceau : parti ; au 1<sup>er</sup>, une aigle ; au 2<sup>d</sup>, dix (3, 3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés). L. : ✠ S' *Agnies . . is . cd . m . . . . . Spino*. (Chartes des ducs de Brabant).

— *Colars despinoy*, chevalier, reçoit, du Brabant, 37 vieux écus, à titre d'acompte pour *Mgr. de Gommegnies* (guerre de Flandre), 1337, 10 novembre : une aigle, chargée en cœur d'une étoile. L. : . . . o-

*lart de Spinoet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1493).

**HOUSDAING (= Houdeng)** (*Nicolles de Hou[s]-deng[h]*), sires *despinoy*, chevaliers, reçoit du duc de Brabant, durant la vie de la duchesse, une rente annuelle de 60 écus *Johannes*, sur la terre de *Molanwes* (Morlanwelz), 1374 (n. st.), le 21 janvier, à Binche ; il reçoit, dudit duc, une pension de 60 doubles moutons, sur les terres d'Aymeries, *Pons dou Sart*, Dourliers, Raimes, par le châtelain et receveur de celles-ci, Jean de *Reng*, 1374 (n. st.), le 3 février ; *Nicolles despinoit*, chevaliers, reçoit, dudit duc, une rente sur Aymeries, 1374, le 19 avril ; *Cholart van Spinoit*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, dans la maisnie du duc de Brabant ; i. t. : 1464 moutons ; *Nicolle de Spinoit*, 1374 ; *Colars*, ou *Nicolles de Housdeng* (*Houdaing*), chevalier, seigneur de *Spinoit* (*Spinoy*), (Spinoy), 1375, 80, 86, reçoit du Brabant une pension de 60 *escus Johannes*, assignée sur les bois de Morlanwelz : une aigle. C. : une tête et col de chien muselé, le col chargé au bas d'un écusson plain. L. : ✠ S' *Cholart des Spinoit* (Chartes des ducs de Brabant, 2316, 2317<sup>bis</sup>, 2333, etc.) (voir **Braine-le-Château**, **Houtain**).

Son contemporain, le roi d'armes GELRE, donne ainsi les armes de *Her Collert van Spynoi*, Brabançon : d'azur à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules. Le cq. d'or. C. : une tête et col de chien d'argent, langué de gueules, muselé de sable, le col chargé d'un écusson du même, plain.

L'armorial du XIV<sup>e</sup> siècle, publié par DOUET DARCO, blasonné ainsi l'écu d'un mgr. *Jean despnay* : d'azur à j'esgle d'or.

**Houzeau** (Guillaume), homme de fief du Hainaut, 1360, 1 : une botte à revers, éperonnée. T. : une sirène (Mons, Hommes de fief).

— *Philipot Hozeau*, échevin des haute, moyenne et basse cours de *Courier* (Courrière), 1600 : un bas-de-chausse (*heuse*) (d'une seule jambe). L. : ★ *Flippes Ho . . . avlx* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Les Houzeau de Lehay portent : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent. C. : un griffon issant d'or, armé et lampassé de gueules.

Les Houzeau de Milleville et du Cousty, qui en forment une branche une cadette se servent des mêmes armes, mais l'écu à la bordure d'or.

Ils descendent d'Augustin-Joachim-Joseph Houzeau, sgr. de la Perrière, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, dont le grand-père avait été anobli en 1718.

**Housse** (Robert de), Pierre de Housse et Thiébaud de *Boulligny* (Boulligny), frères, tiennent, du roi de Jérusalem, duc d'Anjou, etc., des fiefs dans la prévôté d'Etain, 1433 ; le sceau de Robert est tombé. Pierre : un échiqueté ; à la champagne chargée d'une rose. C. : deux crosses, accostées. L. : . . . rre de *Housse* (Lorraine, *Etain*, N° 44).

**Housse** (Jean de), seigneur de Watronville, scelle un acte de son cousin Antoine de Landres, seigneur-voué du ban de Landres, etc., commencement du xv<sup>e</sup> siècle : coupé ; au 1<sup>er</sup>, un échiqueté ; au 2<sup>d</sup>, une rose. C. : deux crosses, en chevron renversé. L. : *S Jehan de Housse* (Lorraine, Briey, B, N° 593) (voir **Anneville, Bouligny, Landres**).

**Houssiére**. *Jehans de le Housire, dit d'Odomont*, lieutenant du bailli du Roman Pays du Brabant, 1391 : une fasce, chargée de trois coquilles et accompagnée d'une étoile et de deux merlettes, rangées en chef. L. : *Jehans del Hoisi dödemon* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van der *Houssere* (van *Houssiere, del Housserie*), bâtard, reçoit, du Brabant, des acomptes, par sixièmes, sur 63 vieux écus (guerre de Gueldre), 1396, 7, 8 : une fasce, chargée de trois coquilles et surmontée de trois merlettes ; à la bordure engrêlée et au bâton brochante sur l'écu. L. : *S Jehan del Housire bastart* (Ibid.).

**Houtain**. *Walterus et Johannes de Houthain, fratres, milites*, 1263 ; Gauthier : une feuille d'ortie, chargée d'une divise (comparez le sceau du seigneur de Houtain, 1304). Jean : plain ; au chef chargé d'un lion issant (*Aflighem*).

Comme Holstein. La feuille d'ortie est fort en relief, et non pas l'effet d'une bordure engrêlée sur un écu triangulaire.

— (Le seigneur de), 1304, scelle comme suzerain (*de cui on tient les dis biens de le ditte ville de Sart Dame Aveline*) un acte de Henri de Novile, *con dist Rigaus*, qui cède au prieur de Frasnes ses droits sur la ville de Sart-Dame-Aveline, 1304 : plain, au chef plain ; l'écu à la bordure engrêlée (Ibid.) (Comparez le sceau de *Walterus*, 1263).

Scellent encore, entre autres : Renier de *Moriartsart*, Simon de *Neuville*, Baudouin de *Montegni*, Othon de *Refayt* (Voir ceux-ci).

— *Willewardus de Houteyn, armiger terre Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : trois macles ; au chef chargé de trois pals. L. : ✠ *S Willem (!) de Hevteem (!)* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

— *Messire Willemes Hyernut*, chevalier, homme du comte de Namur, 1333 (n. st.) : de vair à trois pals. L. : *S Will' Hiervet de Hovtan mil . . .* (Namur, N° 789).

— Jean van *Houthain*, chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 333 1/3 moutons, 1374 ; de vair à trois pals. L. : ✱ *S Johans de Hovtan* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), échevin de Liège, vers 1390 : une aigle (C. de B.) (voir **HOUSDAING**).

**Houtain**. *Ernoult de Houtaing*, chevalier, maître d'hôtel du comte de Namur, 1420 : de vair à trois pals (*Namur*, N° 1351).

— Jean, le bâtard de *Houtaing*, scelle pour *Sanders* van Ranst, bâtard, qui tient, de Guillaume de Ranst, seigneur de *Houtaing-le-Val*, une rente que feu Gauthier van Ranst, prévôt de Nivelles, son père, avait reçue, sur le cens de *Houtaing*, 1470 : de vair à trois pals, au filet brochante (Av. et dén., N° 1793).

— Jean *Hoeteijn*, échevin de Mielen-sur-Aelst, 1476 : de vair à trois pals, au bâton brochante. C. cassé (Abb. de Saint-Trond, c. 10) (voir **MELIN [Mellet], Ranst**).

**Houtain-l'Evêque** (Les échevins de), 1543 : coupé ; au 1<sup>er</sup>, parti ; a, un lion ; b, trois pals ; au 2<sup>d</sup>, trois macles (**Berghes**). L'écu surmonté du chiffre 1538, et accosté de deux crosses d'évêque, adossées (*Heijlisssem*).

**Houtappel** (Jacques), échevin d'Anvers, 1557 : un cerf grimpant. C. fruste (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

*Arnoldus, filius quondam Ghiselberti Bac, dicti Arnt Houtappels zoen*, relève, par la mort de son dit père : *domum cum curte et domistadio . . . apud Berkel, prope Oesterwijc*, et quatre hommages sous Tilburg (compte Saint-Jean 1384-85 ; C. C. B., N° 17144, f° 176 v°). Gauthier Bac, fils de feu Arnould Houtappels, est investi d'une métairie à *Oesterwijc* (compte Saint-Jean 1385-86 ; *ibid.*, f° 192).

**HOUTBEKE**, voir **HONTBEKE**.

**Houte** (Jean van den), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler ; i. t. : 1350 moutons, Bréda, 1375 : d'hermine à trois pals. L. : *S Ian va de Hovte ridder* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne à *her Jan van Houte*, Brabant : d'hermine à trois pals de gueules. Le cq. d'or. Couronne d'hermine. Volet de l'écu. C. : deux battes (?) de gueules.

— (Godefroid van den), le bâtard, jadis combattant *illeg*, dans la maisnie du duc de Brabant, reçoit, du fisc, 100 francs de France, à remettre à *Wijchaert van Noerhout*, qui l'avait fait prisonnier, ainsi que Jean van der Rijt, *dien hi oic scatte gelijc mi op hondert franken*, 1380 : même écu, brisé d'une cotice. L. : *S Godefridi de Ligno* (Ibid.).

— (Michel van den), homme et *wijser* de la cour de Santhoven, 1436 : trois fers de moulin ; au franc-quartier brochante, chargée d'une merlette. L. : *Segilum Michael de Lyngno* (sic !) (Ibid.).

— (*Jaquemaert* van den), homme du duc de Bourgogne, du chef de son château d'Harlebeke, 1437 : un arbre terrassé, accompagné en pointe à senestre d'un écusson fruste (à la tour ?). L. : . . . . *maert va . . . .oute* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 412).

**Houte** (Thierry van!), tuteur de Josse Meijngheer (fils de *Rijquaert*) qui tient, du château de Furnes, un fief à Woumen, 1440 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose (Fiefs, c. 889, l. 1036-40).

— (Englebert van den) scelle un acte du chapitre Notre-Dame à Bréda, 1472 : parti; au 1<sup>er</sup>, une fasce échiquetée de trois tires; au 2<sup>d</sup>, deux anilles en chef et un oiseau en pointe. L. : *S Engelberti* . . . . . (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

— (Jean van den), écuyer, bailli et semonceur du Vieux-Bourg, à Gand, 1481 : une croix échiquetée, accompagnée au 1<sup>er</sup> canton d'un lion, et un filet en barre, brochant sur l'écu. C. cassé. L. : *S Jehan* . . . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 229).

— (André van den), homme du Vieux-Bourg de Gand, 1522 : un arbre, planté dans une cuve en bois. C. : une poule, issant d'une cuve, garnie d'un vol. L. : *S Andeas van den Hov* . . (Ibid., l. 229).

— (Gilles van den), tenancier juré (*erflaet*) dans la chambre des tonlieux, à Bruxelles, 1617, 9, 28 : une fasce et un lion naissant, brochant sur la fasce. C. : une tête et col de chèvre. L. : *S Gillis van den Haxten* (C. G. B., c. 47).

— (Gilles van den), même qualité, 1637, 8, 40, 63, 7, 8 : même écu, dans un cartouche. Sans timbre. Même L. (Ibid., c. 47, 48).

Il est, selon les apparences, le même personnage que Gilles cité ci-dessus, en 1617, 19 et 28, et, n'étant pas gentilhomme, il aura été obligé, par les hérauts d'armes, de supprimer le timbre de ses armes, en vertu de l'ordonnance du 14 décembre 1616. Pour des exemples analogues, voir aux noms de **Bruijne**, **Mire**, **Polspoel**.

Le lion dans les armes de Gilles, 1617-68 ne touche pas ou bord inférieur de la fasce.

*Le seigneur de LE HOUTE, au pays de West (West-Flandre) ; d'or à la fesse de synople (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres).*

**Houthem** (Gérard van), écoutez de l'abbé de Saint-Trond, 1542 : un chevron, chargé de trois merlettes et accompagné de trois forces renversées. C. cassé (Ordange) (voir **Hautem**).

Voici, d'après l'armorial de Saint-Trond, les émaux de ce blason : le champ d'or, le chevron de sable, les merlettes d'argent, les forces de sable.

**Houtmaer** (Renier) (et *Oudmaerc*), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1481, 3 : trois fourches, à deux dents, posées en bande et rangées en barre, accompagnées au canton senestre d'un flanchis. S. s. : un aigle. L. : *S Reynier Hoetmor f. e* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 380).

**Houts**, voir **GOESWIJNTORN**.

**Houtvelde** (Martin van den), homme de fief du comte de Flandre (il s'agit de fiefs du Bourg de

Bruges), 1581 : un dauphin ; au chef chargé de deux feuilles de chêne. C. cassé (Fiefs, Nos 11243, 7, 8).

**Houve**, voir **Hoeve**.

**HOUVERE**. *Danel de louwere* ; sur la queue de parchemin, on lit : *del houwere*, homme de fief du duc de Bar, seigneur de Cassel, 1397 : un sautoir de menu vair, de deux tires. Seul, l'écu subsiste (C. G. B., Acquits de Lille, l. 188).

— (Gilles van den) tient, du château de Termonde, un fief à Berlaere, 1430 : une lettre **fl**, surmontée d'une couronne (Fiefs, No 3485).

**Houwaert** (Jean-Baptiste), échevin de Bruxelles, 1624 : une fasce, sommée d'un lion issant, ladite fasce chargée d'un écusson parti-émanché. L. : *S Johan Baptist Houwaert 1624* (Bruxelles) (voir **Hauwaert**).

**HOUWANGHEN** (?). *Johannes de Huwagen*, échevin de Léau, 1359 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles (*Léau*, No 49).

L'inventaire imprimé des chartes de Léau lui donne, à tort : « un écu chargé d'un lion debout à une bande ». D'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, *Houwagen* porte : d'azur au lion d'argent et à la bande de gueules brochante, chargée de trois trèfles d'argent.

— Pierre van *Houwanghen*, échevin de Léau, 1405 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles (Ibid., No 63).

L'inventaire imprimé lui attribue : « écu au lion rampant à une bande chargée de trois hermines ».

— *Henricus de Huwagen*, même qualité, 1447, 8 : un lion et une bande brochante, chargée de trois coquilles et brisée en chef d'une étoile. L. : *S Henrici de Huwage sca* . . . . . (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— *Petrus de Houwagen*, même qualité, 1459 : même écu, mais sans l'étoile. L. : . . *etri de Houwagen scabi lew* . (Ibid.).

— Thierry van *Huwagen*, même qualité, 1520 : un lion et une bande brochante, chargée de . . . (*Léau*, No 123).

— *Goijvaert va Huwagen*, échevin de Graesen, 1522 : un lion (!). L. : . *Go* . . . . . *va . uwagen* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— Guillaume van *Hauwaegen*, même qualité, 1676 : un lion et une bande brochante, chargée de trois étoiles. L. : *S Wi* . . . . . *Hawwagen (Heijlisse)*.

**Houwe**, voir **Hoeve**.

**Houwere** (Gilles de), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1351 : une hache. L. : . . *illes* . . *Houwere (Zwijveke)*.

**HOUWERIE** (Gobert van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le duc de Brabant; i. t. : 136 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'un anneau et accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : \* *S Gobierde . . . . o.* (Chartes des ducs du Brabant).

**Houzeau**, voir **Houseau**.

**Hove**, voir **Hoeve**.

**Hovel**, voir **Hoewel**, **Hövell**.

**Hoveles** (*Henricus*), armiger terre *Gheldoniensis*, s'engage, moyennant 3 livres, à servir le duc de Brabant, dans la guerre entre l'Angleterre et la France, 14 avril 1339 : de vair; au franc-quartier chargé de trois losanges. L. : \* *S' Hee . [n?]ris H . . elet* (Chartes des ducs de Brabant, N° 507).

*Terra Gheldoniensis* est le pays de Jodoigne.

— Jean *Huvellet*, frère de *Collart*, malade, qui tient, du Brabant, un fief à Pinchart, sous Ottignies, 1331 : trois roues, accompagnées en cœur d'une bouteille (Av. et dén., 4273).

— Godefroid *Huwelet*, dit de *Mont*, tient, du Brabant, un fief audit Pinchart, 1331 : un fer à cheval, surmonté de deux roses. L. : . . . . . *roi . d . . . . .* (Ibid., 4277).

**Hövell**. *Heynrich van Hovell to Geynegge* (Geinegge) promet de racheter, en six ans, une rente de 8 florins que Gérard de Clèves, comte de la Mark, lui a permis de vendre à *Goderd van der Reke to Yntorpe* (Üntrop), sur son fief dit *Oesthaeve*, à *Werges* (Werries). 1443 : un fascé de quatre pièces. L. : *S Henrici de Hovell* (Dusseldorf, *Clèves Mark*, N° 739).

**Hovels** (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont; i. t. : 100 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, et un filet brochant. L. : *Seghel Iohan Hovels* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hovelwijk**. *Jacques van (!) Ho[e]velwijc* scelle pour Arnould Hove, qui reçoit, du Brabant, 56 vieux écus, pour ses services et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, le 28 septembre; il reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons (*ghesellen*), un acompte de 100 vieux écus, sur une indemnité de 215 vieux écus, pour leurs pertes et dommages (guerre de Flandre), 1357, le même jour; il reçoit les 115 vieux écus restants, 1358, le 3 mai : une fleur de lis, chargée en cœur d'une molette et accostée de quatre billetes, 2 en chef, 2 en pointe. L. : \* *S' Iacop van der Hovelci'* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1415, 1419, 1605) (voir **MEER**).

— Jean van der *Hovelwijc*, juge à *Werbete* (Werbeyen), 1374 : une croix, accompagnée dans chacun des deux cantons supérieurs d'une rose. L. : \* *S' Iohannis de Hovelwic* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 87).

DE RAADT, t. II

**Hovelwijk**: Henri van der *Hoewelwick*, homme du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *S Henric van der Hovelic* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 736).

— Pierre van der *Hoelick* scelle un acte de Gossuin van Bommel, 1494 : même écu (*Geld.*).

D'après GELRE, un *Jah von Hoelwic* portait : d'argent à la croix de gueules (sans rien de plus).

**Hovenacke**, voir **BUNTVELT**.

**Hovet** voir **Hoof**.

**Hovyne** (Jacques d'), échevin de Malines, 1628 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, une fasce, chargée de trois étoiles et accompagnée de trois têtes de bouc, la 1<sup>re</sup> contournée, la 3<sup>e</sup> posée de face; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois losanges, accompagnés en cœur d'une étoile. C. : une aigle éployée (entière). L. : *S scab Jacobi d Hovyne* (Malines).

**Hovorst**. Arnould van *Hoeverst*, échevin d'Anvers, 1367 (n. st.) : un chevron, accompagné de trois feuilles de nœuf, L. : . . *Sil . um Arnoldi de . . . or . . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2111).

**Howarda** (Menno), *hoefling tusschen der Lauwers ende der Eemse* (Ems), 1398 : un lion. L. : *S' Mennonis Howerda capitali mencev . . . (Frise)*.

**Huart** (Henri), homme de fief de mgr. Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Saintes, Tubize, 1437 : trois étoiles à cinq rais, accompagnées en cœur d'une rose. T. : un ange. L. : *S Henry Huart* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007).

— (Josse), homme de fief d'Antoine d'Enghien, seigneur de Saintes et du Pont, en sa cour de Saintes, 1487 : mêmes écu et T. L. : *S Josse . . . .* (Ibid.).

— (André), homme de fief du Hainaut, 1389, à Feignies : un chevron, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile. S. senestre : un griffon. L. : *S Andriev Hvart 15[5]6* (Mons, Greffes scabinaux de Feignies).

Les barons d'Huart, en Belgique, portent : d'argent à la branche de houx, fruitée, issant de flammes, mouvant de la pointe, le tout au naturel. Cq. cour. C. : un écusson aux armes de l'écu, entre deux cornes de bouf, coupées, ou tranchées, à dextre de gueules et d'argent, à senestre d'argent et de gueules, ornées, chacune, dans l'embouchure, de flammes au naturel. Devise : *Mon cour comme mon houx ard.*

**Huben von WORMESSEN** (Worms?) (*Johan von der*), vassal de Robert, le jeune, comte palatin du Rhin, 1368, à Bacharach : dans le champ du sceau, un casque cimé d'une tête humaine, imberbe, entre deux cornes de bouf. L. : *S' Iohan van (!) der Huben* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 820).

**Hubens** (Henri), tenancier de la cour de *Ghestele* (Gestel), 1484 : une navette de tisserand, posée en fasce, accompagnée en pointe d'une rose. L. : *Sigilum Henrici Hebens* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hubens.** Arnould *Huijbens*, même qualité, 1520 : même écu, mais la rose à six feuilles. L. : *Sigillum Art Huibens* (Ibid.) (voir **Waenrode**).

**Hubrechts** (*Georgius*), échevin de Louvain, 1497, 8, 1510 : deux lettres : s et g (?), soutenues d'un lacs d'amour. L. : *S Georgii Hubrechts scabini louan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

*Paulus Huijbrechts, tienman* (1608), échevin (1612-15), bourgmestre (1615-17), etc., de Bréda, scelle d'une fasce bretessée et contre-bretessée, accompagnée en chef de deux hures de sanglier et en pointe d'une étoile.

Son sceau est reproduit dans *Taxandria, Tijdschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis*, etc., 1897, p. 205-Roland, fils de Jean Huijbrechts (frère dudit *Paulus*), prit le nom de van den Brandeler.

Les Huijbrechts, seigneurs de Lombeek-Notre-Dame, portaient : d'azur à trois tierces d'or; au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or. Cq. cour. C. : une aigle issante de sable, becquée de gueules, tenant du bec un anneau d'or.

**Huekere**, voir **Ranst**.

**HUEMBURCH**, voir **KANEL**.

**Huene** (Pierre) scelle pour Marguerite van der Hertbruggen, qui déclare tenir, de Gaspard van der Tommen, un fief à Werchter, arrière-fief du Brabant, 1470, en juillet : trois (2, 1) roses; au chef (?) ... ; le haut de l'écu est cassé. T. : un ange. L. : .....  
. o . ien (Av. dén., N° 764) (voir **Hoen**).

**Huens** (François), échevin de Malines, 1683, 9 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, trois fleurs de lis; au 2<sup>d</sup>, une étoile à cinq rais, enclose d'un anneau; au 3<sup>e</sup>, trois annelets; au 4<sup>e</sup>, un chevron, chargé d'une chaîne à quatre chaînons. C. : une fleur de lis entre un vol (Malines).

— (François), échevin *illegitimus*, 1699 : même écu, mais au 2<sup>d</sup>, un tourteau, chargé d'une étoile à six rais. Même C. T. : deux hommes sauvages, ceints et couronnés de feuillage, tenant chacun une bannière, la 1<sup>re</sup> de l'écu (!), la 2<sup>d</sup>e fruste (Malines).

**Hueret** (Henri), jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Godenarts, 1374 : de ... à cinq cotices et un lion brochant en pointe; au franc-quartier fruste. L. : *S Henrici de Torines* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hueribloc.** Pierre *Huerbloc*, h. de fief de la châtellenie de Gand, 1470 (n. st.); conseiller du duc de Bourgogne, 1471 : un buste de femme, posé de face. S. : un griffon accroupi. L. : *S Pieter Hueribloc* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 116, 137).

**Huerle** (Jean), homme de fief du bourg de Bruges, 1400 : un sautoir, accompagné en chef d'un animal (lévrier ?), en arrêt, et, dans chacun des autres cantons d'une coquille. S. s. : un griffon accroupi (Ibid., l. 43).

**HUERNE**, voir **Horn**.

**Huesdens**, voir **Heusdens**.

**HUESEN**, voir **Hausen**, **Huissen**, **VELAER**, **Went**.

**Huet**, voir **Hove**, **Huwet**.

Emile-Armand-Louis Huet, notaire à Tournai, fils de Louis, bourgmestre de Ghlin, petit-fils d'Ignace-Charles-Joseph, dont le bisaïeul avait été anobli, en 1719, obtint, en Belgique, reconnaissance de noblesse, le 21 mars 1880, au port de ces armes : d'or au chevron, accompagné de trois étoiles, le tout de gueules. C. : une étoile de l'écu entre un vol d'or et de gueules.

**HUEVINGHEN** (Jean van der), mari de Catherine van den Moortgate (fille de Georges), qui tient, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1513 : un coq (Fiefs, N° 3625).

**Huffeleere** (Gilles de), homme de fief de Schelde-Windeke, appartenant à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, etc., 1540 : trois trèfles (Fiefs, N° 4821).

**HUFFLE** (*Johannes de*), échevin de Louvain, 1393, 1400, 4, 5, 12 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, et de billettes (?). L. : *S Iohis de Huffle scabini lovan* (B. R., C. G., portefeuille 1875, et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (*Johannes de*), même qualité, 1425 : un sautoir échiqueté; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : *S Iohis de Huffle scabini lovanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Hugaerd** (Pierre), échevin du métier d'Assenede, 1361 : trois hures de sanglier; au franc-quartier brochant chargé d'un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren).

**Hugaert** (Jean), fils de Jean, tient, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief *illegitimus*, 1532 : même écu; l'oiseau du franc-quartier est ici un canard. C. : un tête et col de biche entre un vol (Fiefs, N° 2743).

**Hugewist**, voir **Donckel**.

**Hughes, Huijghs, Hugen zoon**, etc. *Hughe Huighs zone*, écoute de seigneur d'Axel, 1362 : un oiseau (Saint-Bavon, fonds Van Lokeren) (voir **Witte**).

— *Jan Huijghs*, échevin de Malines, 1372, 3, 80, 1, 3, 4, 5, 8 : trois rencontres de bœuf (Malines).

— *Pieter Hughe Sijmons zone, hoog heemraad* de Schieland, 1396 : deux roses à six feuilles en chef et une étoile à huit rais en pointe. L. : ... *ter Hvg* ... (Hollande).

— *Jan Hughen sone*, échevin de *Riethem* (Ritthem), 1407 : une fleur de lis, accompagnée en chef de deux croisettes. L. : *S Ian f' Hgghen* (Chartes des ducs de Brabant).

**Hughes, Huijghs, Hugen zoon, etc.** *Wouter Hughen* sone scelle, un des *keerslude*, un acte de Florent, seigneur de Borssele et de Souburg, 1435 : un lion contourné, surmonté d'un lambel, et un bâton en barre brochant. S. : deux griffons (C. C. B., c. 113).

— *Wouter Hugen zoen* (le même?), homme du comté de Zélande, 1450 : un lion (rampant à dextre) et un lambel brochant. C. : on voit une partie d'un vol (Ibid., c. 463).

— *Jacob Hugen soen*, échevin de Heusden (Brabant), 1436 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comparer **Jan Hugen zoons zoon** et **Robert**).

— *Jan Hughen soen, welgheboren man van Zuijthollant in mijns ghenadichs heeren* (Philippe le Bon) *hoghe vierscair van Zuijthollant tot Dordrecht*, 1454 : trois lions naissants (Malines).

La famille Halling, à Dordrecht, e. a., portait trois lions naissants.

— *Hubrecht Hughen soen*, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1457 : parti ; au 1<sup>er</sup>, trois roses tigées ; au 2<sup>d</sup>, trois flanchis, accompagnés en cœur d'un anneau (Notre-Dame, Anvers, *Chapellenies, capse rer. extraordinar.*).

— *Meester Willem Huge zone, uijt Noortbevelandt, goede vriend* d'Anne de Bourgogne, dame de Ravestein, Wijnendale, Duiveland, Sommeldijk, femme d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, 1484 : un glaive ; au chef chargé à dextre d'une étoile (C. C. B., c. 113) (Pl. 10, fig. 248).

— *Joris Huijch Witte soen*, échevin de Rotterdam, 1490 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges, accompagnées en cœur d'une étoile. C. : une tête et col d'animal (aigle?) (U.).

— Jean *Hughes*, homme servant de maître Liévin Snouck, conseiller au Conseil de Flandre, qui tient du château et Vieux-Bourg, à Gand, la seigneurie et le château d'Oostwinkel, 1578 : un chevron, accompagné de trois roses. C. : une rose entre un vol (Fiefs, N° 3249).

— Constantin *Huijgens* écrit une lettre à son cousin Snouckaert de Schauburg, chevalier, gentilhomme de la Chambre privée du roi de Grande-Bretagne, à La Haye, 1632 : écartelé ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, deux pals ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, plain, au chef de quartier chargé d'un lion léopardé. Sans cq. ni L. (Baron W. Snouckaert van Schauburg, à La Haye).

**Hugier**, voir **Vivien**.

**HUGIOEN**, voir **Suweels**.

**Huhn**, voir **Hoen**.

**Huy**, voir **Empereur, Cronen**.

**Huibens**, voir **Hubens**.

**Huijbrechts**, voir **Hubrechts**.

**Huijdevetter**. Jean de *Hudevettere*, homme de la duchesse de Bourgogne, à *Doijnse* (Deijnze), 1404 ; échevin du duc, à *Dojnse*, 1412 : trois mortiers, à anses rectangulaires. L'écu suspendu au col d'un aigle. L. : *S Ian de Hudevettere* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 401, 417).

**Huijge**, voir **Taije**.

**Huijgens**, voir **Hughes**.

**Huijlenbrouck** (Pierre), fils de Jean, tient, du château de Termonde, une seigneurie à Lebbeke, avec sept arrière-fiefs, 1588 : un compas, posé en chevron, accompagné de trois étoiles. L'écu surmonté des lettres P H (Ibid., N° 4044).

**Huijn**. Jean *Huijne van Ansteroide* (Amsternrade) donne en fief, de la part de Godefroid de Looz, seigneur de Heinsberg, à Gossuin, seigneur de *Keynout, eyn land ind heitlicheit, dat gelegen is tusschen Marke ind Roene*, avec 15 ou 16 villages, 1369 : une croix gringolée. L. : *S' Ioh . . . es Hoyne* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 823).

— *Johan Huijne van Ansteroede (Anxeltrode)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont (*in minen gevenkenisse zu Helpé*) ; i. t. : 390 1/2 moutons, 1374 : même écu. *S' Iohannis Huyne* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Renier *Huijn Hune van Anxeltrode (et Ansteroede)*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard ; i. t. : 725 moutons, 1374. 8 ; reçoit, du Brabant, une rente sur le tonlieu de Fauquemont, 1379, 81, 3 : même écu, brisé en cœur d'une étoile. L. (1374) : ✠ *S' Reinart Hune* (Ibid.).

— Jean (fils de Jean *Hune*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard ; i. t. : 122 moutons, 1374 ; scelle pour *Henneken Knode* prisonnier *illeg*, sous le même (i. t. : 130 moutons), 1374 : une croix gringolée. L. : *S' Iohannis Huyne* (Ibid.) (voir **Hoen**).

**Huijsman** (Henri), feudataire de Simon van Ophem, 1435 : un croissant (Ch. et doc. div., c. 1) (voir **Vietinghof**).

L'acte a trait à un fief à Lennick.

**Huijsmans** (Gilles), tenancier de l'abbaye de Nazareth, près de Lierre, 1626 : un sautoir, cantonné de quatre forces de tondeur renversées. C. : un buste de more. L. : *Gilis Heysmans* (Nazareth).

**Huijsse**. Simon van *Huisse*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1396 : écartelé ; au 1<sup>er</sup>, . . . (un bouf passant ?) ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une branche de houblon, en barre ; au 4<sup>e</sup>, une molette. L. : *S' Simoen van Huse* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 38).

*Le seigneur de Huce : escartelé d'argent et de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres).*

**Huisseling.** Jean van *Huisselyngen* (fils d'Arnould), échevin d'Herpen, 1397 : un fascé de huit pièces, et trois besants, ou tourteaux, 2 sur la 1<sup>re</sup>, 1 sur la 7<sup>e</sup> pièce (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

**Huissen.** Thierry van *Huessen*, *borchman tot Huessen*, prête le même serment que Jean van Beinum, 1350 : de . . . à l'écusson plain. L. : *S Theoderici de Hosen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 534).

— Jean van *Huessen*, ayant appris qu'on l'a fait ennemi du duc de Brabant (*dat ic vijant bun gemaickt*), *dat mij sunderlingh leet is ind buten mijnen wil ind weten geschiet is*, et ne lui ayant fait aucun tort, il donne, à ce prince, *vaste, stede swoen* ; 1437, *des sonnendages na sunte Gallen dach* : même écu. C. : une tête et col de cygne entre deux tubas, en chevron renversé. L. : *Sigl Iohan van Hvesen* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **HUSEN**, **Went**).

**Huissier**, voir **Joffroy**.

**Huijtere.** *Baldoin de Huijt*, receveur de messire *Ghisebrecht* de Brederode, prévôt de Saint-Donat, à Bruges, 1460 : trois besants, ou tourteaux, chargés, chacun, d'une étoile, et accompagnés en cœur d'une feuille de tilleul, la tige en haut. C. : un oiseau (cygne, aigle?) essorant, issant. L. : *S Bovdin de Hvt* . . . (!) (C. C. B., Acquits de Lille, 1. 379).

**Hujoel** (Jean), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 : trois roses (E. G., 1. 356).

**Huc** (Pierre et Ernest), frères, scellent un acte de partage relatif à un bien à Leveringhausen, 1343 ; tous deux : types scutiformes ; un fascé de quatre pièces. L. : 1° . . . *etri dicti Hvk* ; 2° *S Ernesti* . . . . (Dusseldorf, *Werden*, N° 118) (comp. les armes de **Mengede** et **Scoduvel**).

**HUKELHEM** (Herman van) a été indemnisé, par le comte de Clèves, etc., du chef de rançon, de perte de chevaux, etc., 1413 : une aigle. L. : *S Hermannii Hekellem* (!) (Duss., *Clèves-Mark*, N° 719).

**Hüchelhoven, Hückelhoven.** *Jacobus de Hüchelhoven*, miles, donne un acte avec *Stephanus de Aylshoven*, 1308 : une fasce et une bordure échan-crée. L. : *S . . . . . i de Hekelhoven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 187).

— *Adolphus de Huckelshoven*, miles, reçoit, du duc de Brabant, 80 jugera terre in villa dicta *Borghen* (Burg?) in comitatu de Monte, 1329 : plain ; au chef chargé à dextre d'un poisson recourbé. L. : *S Adolfi u Hokelshovin militi* (!) (Chartes des ducs de Brabant, N° 265).

**GELRE** donne à *her Alef van Hueckenshoeven*, vassal du duc de Berg : d'or ; au chef d'azur, chargé à dextre d'un poisson d'argent recourbé. Volet d'or. C. : un chapeau de tournoi d'azur, retroussé d'argent, sommé d'un poisson d'argent, couché, soutenant un grand plumail de sable.

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Her Jan van Eroede* (= *Hetzerath*, près de *Hückelhoven*), vassal du même duc : coupé ; au 1<sup>er</sup>, d'azur, à deux poissons d'argent, adossés ; au 2<sup>e</sup>, d'or plain. C. : une tête et col de chèvre, coupé d'azur sur or, accornée d'argent.

**Hüchelhoven, Hückelhoven.** *Henricus dictus de Huchilhoven*, miles, scelle un acte du comte de Neuenahr, 1329 : une fasce, surmontée à dextre de . . . L. : *S Henrici d . . . . . it'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 336).

— Paul van *Huchgelhaven*, chevalier, et Marguerite van *Eschwilre*, sa femme, inféodent au margrave Guillaume de Juliers *uns huys zu Auldendorp* (Aldendorf), *mit graven ind vurburghe*, 1337 : une fasce, surmontée à dextre de . . . L. : *S Pavli de Hvgelove* (Ibid., N° 391).

— Guillaume van *Hukelaven*, chevalier, scelle un acte de Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, 1403 : de . . . à l'écusson plain. C. : une tête et col de chien braque. L. : *S Willem va Uchelhoiven* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 649<sup>bis</sup>) (voir **Eschweiler**, **Landesron**).

**Huchtenbroick** (Henri), bailli *yn Liemersch* (« de Lijmers »), scelle un acte du comte de Clèves, 1403 : une licorne furieuse (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 640).

— Henri *Huchtebroick* sc. un acte relatif aux armes de Gérard de Clèves et de la Mark, 1414 ; drossard d'Orsoy, 1417 ; homme du duc de Clèves, 1418 : même écu. L. : *S Henric Huchtebroich* (Ibid., N° 713, 746, 756).

— Arnould *Huchtebroich* (1<sup>o</sup> loco), homme du duc de Clèves, scelle avec son dit frère Henri, 1418 : même écu (Ibid., N° 756).

**HUCKELBACH** (*Henricus de*), miles, scelle, avec Guillaume de *Holseit* (Holset), un acte de *Lambertus de Strithane* (Strijthagen) et de *Wenemarus de Retersbeke* (Retersbeek) qui, en entrant au service de la ville de Cologne, renoncent à réclamer de celle-ci des indemnités, dans le cas où il leur arriverait préjudice à la guerre, 1290, 15 avril : une croix échan-crée et un bâton brochant. L. : *S Herici de Hekelsbac militis* (Ville de Cologne, N° 535).

— *Egidius dictus de Berghe prope Hukelebach* reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1364, 13 juin ; *Egidius de Monte, dictus de Huckelbach, armiger*, reçoit ladite rente, 1365, 24 octobre : une croix échan-crée ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXIX.

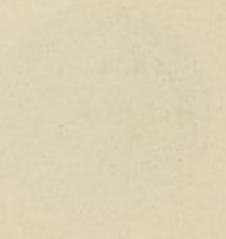
Fig. 1. *Eustachius* (de Hemptinne), *miles*, *baillivus terre namurcensis* (1250).

Fig. 2. *Stassins* de Hemptinne (1294)

Fig. 3. *Libert* de Hemptinne, *chevalier*  
(1346, 55, n. st.)

Fig. 4. *Jean* de Hemptinne (1355)

} Tous trois hommes de fief  
du comte de Namur.



rangées en fasce. L. : ★ *S Gillis van Vckelbac* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1897, 2007).

**HUCKELBACH.** *Egidius de Hückelbach*, armiger, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, sur Maestricht, 1367 : une croix enchancrée; au franc-quartier d'hermine (cinq mouchetures). L. : *S Gillis va . . . . . Berge* (Ibid., N° 2127) (voir **HOGGELBACH**).

**HUCKELEM**, voir **Heukelum**.

**Hückelhoven**, voir **Hüchelhoven**.

**Huckentier** (Maitre Arnould), échevin d'Aerschot, 1456 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges; au franc-quartier brochant chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *S Arnoldi Huckentier scab arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**Hückeswagen.** *Henricus et Franko, fratres de Hukenswage*, fils du comte Arnould de H., renoncent, moyennant 220 marcs, à toutes réclamations du chef de leur patrimoine, en faveur de Marguerite, comtesse de Berg, 1260; *Henricus* : type en losange; dans le champ du sceau, quatre (1, 2, 1) roses. L. : ✠ *S Henrici de Hukenswagen*. *Franko* : type scutiforme; deux chevrons. L. : ✠ *S Francon' comitis de Hukensw . . . e* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 42-3) (voir **Frens**).

**Huldenberg.** *Johannes de Huldeberghe*, échevin de Louvain, 1278 : coupé-enclavé; au 1<sup>er</sup>, chargé de trois maillets penchés; au 2<sup>d</sup>, plain. L. : ✠ *S Iohis de Holdebghe scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Leonius de Huldeberghe*, échevin de Bruxelles, 1326 : deux fleurs de lis, au pied coupé, 1 au canton senestre, 1 en pointe, cantonnées, chacune, de quatre billettes; au franc-quartier chargé de trois maillets penchés. L. : ✠ *Sigi' Leoni de Heldeberghe* (Bruxelles et Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— *Leonius de Huldeberghe*, échevin illec, 1334, 49 : un parti-émanché; au chef chargé de trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées de huit (4, 4) maillets penchés. L. : ✠ *Si Leoni de Helde'ghe* (Bruxelles).

— *Everardus de Huldeberghe*, échevin illec, 1341, 63 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maillets penchés; au 2<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 accostant la 3<sup>e</sup> fleur de lis; au 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, accompagnées de trois billettes, 1 au point du chef, 2 en pointe à senestre, rangées en pal. L. : *S' Euardi de Heldeb . . .* (Bruxelles).

— *Everard de Heldeberghe*, échevin du chapitre de Sainte-Gertrude, à Nivelles, 1364 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois maillets penchés; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, trois fleurs de lis, au pied coupé, et un semé de billettes (E. G., l. 138).

**Huldenberg.** *Gerardus de Huldeberge*, échevin de Bruxelles, 1398 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi d'hermine, sommé d'une tête barbue couronnée. L. : *Segillum Ghert v Holdebge* (Malines et Bruxelles).

— *Jean van Huldenberge*, tonnelier (*cuper*), à Bruxelles, possède un bien, près du ruisseau dit Schaerbeek, 1414 : trois (2, 1) maillets penchés, un filet brochant et une bordure (simple). L. : *S Ian . . n Nuenhoue* (Cambre).

— *Jean*, seigneur de *Huldeberge*, chevalier, conseiller du duc de Brabant, 1416 : trois maillets penchés. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. T. : deux d<sup>l</sup>es. L. : *S Ian heer van Huldebergh[e ridd]* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gerardus de Huldeberge*, échevin de Bruxelles, 1418 : trois maillets penchés, surmontés d'un lambel. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une tête barbue, couronnée. L. : *Segillum Ghert v Holde'bghe* (E. G., l. 372).

GELRE donne au sire de *Hulgeberge*, Brabançon : d'or à trois maillets penchés de gueules. Volet d'hermine. C. : un chapeau d'hermine, retroussé de . . . (en blanc), sommé d'une tête barbue brune, couronnée d'or.

— *Domicellus Johannes de Hulleberge, dominus de Opheyn* (Ophain) et de *Busco Domini Ysaac* (Bois-Seigneur-Isaac), scelle un acte relatif au couvent de Septfontaines, 1447 : plain; au chef bastillé, chargé de trois maillets penchés. C. : une tête et col de chien braque colleté. S. dextre : un griffon. S. senestre : . . . (cassé) (Chartes et documents divers).

— Les échevins de *Huldenberge*, 1499 : dans le champ du sceau, un lion léopardé, portant, sur l'épaule, un écu à trois croissants (?). L. : *Sigillum scabinorum de H . . . . .* (Saint-Pierre, c. 1, A. G. B.) (voir **Bois, Familleureux**).

**Hülhoven.** *Gerardus de Hulhowin, miles*, scelle un acte de *Lutgardis, relicta quondam Johannis de Kerreke, armigeri*, qui, avec ses enfants, *Silia, Lutgardis* et *Scheria*, vendent à *Theodricus de Kerreke, armiger*, et sa femme, Béatrix, pour 180 marcs de deniers de Brabant, *iudicium nostrum de Kerreke, maius et minus*, 1316 : un lion couronné et une bordure (simple). L. : *S Gerardi militis de Holove* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 237).

*Kerreke* = *Karken*, au canton de Heinsberg.

— *Gérard van Hoylhoven* scelle un acte de son parent (*neeve*) *Lambert van Goer*, 1367 : même écu. L. : ✠ *S Gerardi de Hvlhov . . en* (Ibid., N° 800) (voir **Heinsberg, Scherf**).

GELRE donne à *her Gerit van Hulhoven*, homme du duc de Juliers : d'argent au lion de sable, lampassé de gueules. Volet de gueules. C. : un chapeau de tournoi d'argent, retroussé de gueules, sommé d'une grève de sable, bouclée à senestre d'argent, de deux pièces.

**Hulhuizen.** Elisabeth van *Hulhusen*, femme de Jean van *Rade*, le jeune, 1381 : un gonfanon. L. : . . . *Lysbeth . . . Hvlheze*. (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 412) (voir **Rade**, **Rode**).

**Hulin** (Christophe), homme de fief du Hainaut, 1361, 3, à Braine-le-Comte : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux couperets de tanneur, passés en sautoir, T. : un saint Christophe, portant sur l'épaule gauche l'Enfant, aux bras ouverts, et de sa main droite un tronç d'arbre. L. : . . . *offre Hv . . .* (Archives de l'église de Braine-le-Comte, M. Hanon de Louvet et Mons, Cour féodale, Rec. V).

Dans l'acte de dénombrement de son fief du Cappeau (24 septembre 1560), Chr. H. est qualifié « cambier », à Braine. Les couperets furent introduits dans l'écu probablement au xv<sup>e</sup> siècle. Le bis-aïeul et les grands-oncles de Chr. H. possédaient des tanneries à Braine et à Soignies ; le surnom : « le Ghorelier » était même devenu héréditaire dans la famille. C'est de Chr. H. que descendait la branche qui fit partie du patriciat de Bruxelles (lign. Serhuyljs) et à laquelle appartenait le chanoine Lambert H., fondateur de bourses d'études. Elle s'éteignit au xviii<sup>e</sup> siècle.

— (Adrien), « cambier », à Braine-le-Comte, fait dénombrement du fief de Frémeau, *illec*, à titre d'Anne Mary, sa femme, 1563 : une fasce, accompagnée en chef d'un rencontre de bœuf et en pointe de deux tridents de brasseur, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une hotte, T. : un personnage drapé tenant une épée levée (saint Adrien). L. : *S Ad . . . . . n* (Mons, Cour féodale, rec. V).

— (Adrien), homme de fief du Hainaut, 1569, à Braine-le-Comte : une tête et col de bœuf (de profil), T. senestre : un saint Adrien nimbé, tenant de la main droite une épée haute et de la gauche une enclume ; l'écu suspendu par sa courroie au bras droit. L. : *S Adrien Hulin* (M. Hanon de Louvet) (voir **Buterne**, **Saquin**).

Adrien était cousin dudit Chr. H., avec qui il scelle un acte, du 10 septembre 1561. Pierre le Flameng, laboureur à Soignies, y déclare que Catherine du Maret a vendu à Jehan Hanon, marchand, bourgeois, à Braine-le-Comte, une terre, près du bois *descottain* (M. Hanon de Louvet). Le sceau d'Adrien est tombé. Les descendants de celui-ci, encore représentés à Gand, portent, et portent encore : de gueules à la tête et col de bœuf d'argent, C. : un ange issant, tenant des deux mains une épée.

— (Maitre Charles), homme de fief du Hainaut, 1626 : un coq. C. : un coq essorant, issant. L. : *S . . . rl . . . Hulin 1618* (Mons, Chapitre de Saint-Ursmer et Hommes de fief).

**Hulle** (*Gheerof* van), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomergem* (Somergem), 1530 : un *Agnis Dei*, passant, regardant. L. : . . . *Gheerōlf van Hulle f Corlis* (C. C. B., Acquits de Lille, t. 118).

— (Pierre van), fils de Jean, tient, de la seigneurie de

Wesseghem, un fief à Ursel, 1553 : une paire de ciseaux ouverte, les pointes en haut (Fiefs, N° 3353).

**Hulpe** (*Le rentier et les eschevins delle franchise delle*), 1496, 1513 : dans le champ du sceau, rond, un évêque, et, dans le bas, un écu à trois croissants. L. : . . . . . *de . . . Hvlpe*. Contre-scel : un écu au lion (*Affligem*).

**HULPEN** (Arnould van der), écoutez de *Pedelland* (Peelland), 1367 (n. st.) : un lion (un peu fruste). L. : . . . *not . . . dei de Ghelpe . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2119).

— (Daniel van der), dit Pauwels, échevin de Vilvorde, 1467 : trois oiseaux (pigeons ?), regardants, semblant cacher la tête dans leur plumage, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un cygne. L. : . . . *ancel vader Hoolpen* (Bruxelles).

**HULPICH** (Jean van) reçoit, du Brabant, un acompte de 30 vieux écus, pour ses frais et pertes, dans la guerre de Flandre, 1358 (n. st.), 24 mars : trois aigles, accompagnées en cœur d'un anneau. L. : *✠ S Iohan van Vlpich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1586).

**Hulsberg.** Jean *Struver van Hulsberch*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne ; i. t. : 362 moutons, 1374 : d'hermine à trois (2, 1) tourteaux. L. : *S Iohes Struver de Bvend* (Chartes des ducs de Brabant).

C'est Bunde, au pays de Fauquemont. L'acte appelle ce personnage : *Struver van Hulsberch*, sans prénom. Sur Jean Str. v. H., auteur du manuscrit dit *Struiverboek* (Chambre des comptes, N° 572), et sa femme, Marguerite, cités ensemble en 1381, voir *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1895, p. 285.

— Arnould van *Hulsbergh*, jadis prisonnier *illec*, sous le drossard de Fauquemont ; i. t. : 1260 moutons, 1374 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. L. : *S Arnolt vā Hulsberch* (Ibid.).

— Jean van *Hulsberch*, écoutez du prévôt de Meerssen, à *Clommen* (Klimmen), 1380, 1 : même écu, brisé d'un lambel. L. : *✠ Sigillum Iohan van Holbrg (!)* (Ibid.) (Pl. 10, fig. 249).

— *Reijnart van Hulsberghe* et Everard *Roide van Opzenijck* (Rode van Opsinnich) déclare que Jean, sire de Wittem, chevalier, drossard de Brabant, par des lettres envoyées, de la part du duc, à la demande du sire de Heinsberg, *gebeden hadde vive man mit geleijen, om mitten . . . here van Heinsberch te rijden inden lant van Lucembourg, omme aldair bi hoem te blijven liggen eijn secker tijt, op williker reijse wir waren, ende bi ons Heijnrich van Berchem, der jonge, ende dat tuschen wegen . . . Heijnrich van Berchem sijn eijn pert afginc ende verdarf, de quel chef le drossard dut lui payer 31 florins du Rhin*; 1409, 8 juin : même écu, sans lambel. L. : . . . . . *Hulsb . . .* (Ibid.).

**Hulsberg.** *Reijnalt van Hulsbergh* a reçu, du duc Antoine, pour la durée de sa vie, *zijn grote thiende van Glene* (Geleen), au pays de Fauquemont, en compensation de 1500 vieux écus, dus à feu Arnould van *Hulsbergh*, son oncle, jadis prisonnier à Basweiler, à titre de rançon et de dommage, 1414, le 31 octobre : même écu. L. : *S Re . . . . van . . . . bg* (Ibid.).

— Jean van *Hulsbergh*, chevalier, scelle l'acte de son parent (*neve*) *Reijnalt*, 1414 : même écu. C. : une tête et col de cygne. T. : deux d<sup>ies</sup>. L. : *van Hulsberg* (Ibid.).

Exemple rarissime d'un sceau médiéval sans prénom (voir *Rieghe*).

— *Reijnart van Hulsberch* déclare devoir, à Jean Schelart van *Obbendorp* (Oppendorp), 467 *overlensche Rijnssche gulden*, pour 467 (sic) pourceaux (*vercken*), qu'il avait, jadis, emmenés *der gemejnten van Echt van den Echter walde*, 1415, 21 décembre : même écu. L. : *Reineri* (sic) *van Hulsber* (Ibid.).

— *Reijnner van Huijlsberch*, homme du duc de Bourgogne, etc., 1431 : même écu. L. : *S' Reynner van Hvoelverch* (sic) (Ibid.).

— *Reijnalt van Hulsberch*, dit van *Scaloen* (Schaloen), déclare que le duc de Brabant a confirmé la donation, *ad vitam*, à lui faite par feu le duc Antoine, de la grande dime de *Gleen* (Geleen), du chef des pertes subies par feu son oncle Arnould, à l'occasion de la bataille de Basweiler, 1443-44, 4 mars : même écu. L. : *S Re . . . . .* (Ibid.).

**HULSE** (Geldolphe van) reçoit une rente du comte de Berg, 1365 : une feuille de tilleul, renversée (néphar), sans tige (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 781).

— (*Leve* van), fils de sire Godefroid, inféode, à l'archevêque de Cologne, *myn huyss, genant Fundern, gelegen by der Gassendunck, myt allen synen myren, portzen, graven, curburge ind getzymmere*, à titre d'*Offenhaus*, 1380 : une feuille de tilleul, renversée, sans tige, surmontée d'un lambel (Dusseldorf, *Col.*, N° 1126).

— Geldolphe van *Huylse* scelle un acte de Frédéric, comte de Moers, 1392 : même écu, sans lambel. C. : une tête et col de bouc. L. : *S' Geldolphi de Helz* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 552).

— (Frédéric van), conseiller et ami du duc de Juliers et de Gueldre, 1410 : mêmes écu et C. Cq. couronné. L. : . . . . . *Frederici de Hulse* (Ibid., N° 687).

— Henri *Duycker van Hulse*, même qualité, 1410 : même écu. L. : *S Henric Diker van Huls* (Ibid.) (voir *Budberg, Elverfeld*).

*Her Mathijs van Hulse*, Gueldrois, portait, d'après *GELRE* : d'or à la feuille de tilleul, renversée, sans tige, de gueules. Le Cq. d'or, couronné de gueules. C. : une tête de chèvre d'argent (le col terminé en violet), languée de gueules, accornée de sable.

**HULSE** (Guillaume van den), échevin d'Appels, 1403 : diapré à trois cosses tigées. L. : . . *illem van den Hul . . (Zwijveke)*.

— (Martin van den), échevin d'Aerschot, 1447 : quatre rectangles allongés (billetes allongées), 1 au point du chef, posé en pal, soutenant un autre, posé en fasce, les 2 autres, posés en pal et rangés en fasce, en pointe. L. : *Sig' M . . . . . de Hulse scab . . . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

**HULSHUSEN** (Jean van), chanoine de l'église Saint-André, à Cologne, 1449 : une feuille de houx, la tige en haut. L. : *S' Iohannis de Hulshusen* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 82).

**Hülßen**, voir *Horst*.

**Hulst** (*Sander van der*), jadis prisonnier à Basweiler, sous la bannière de Redelghem ; i. t. : 259 moutons, 1374, 5 : un croissant, surmonté d'un lambel. L. : *★ Sanders va Host* (?) (Chartes des ducs de Brabant).

Ce *Sander van Hulst* était en 1370-71 maître de Vilvorde (C. C. B., N° 2357).

— (Pierre van der), échevin de La Haye, 1377 : un houx arraché. L. : *S' Pet van der Hulst* (Ibid.).

— (Jean van der), échevin d'Aerschot, 1435 : une fleur de lis, au pied coupé, en cœur, accompagnée de trois roses. L. : *S Ioh' Verhvlst scab<sup>m</sup> arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Jean van der), même qualité, 1438 : même écu, mais les roses à quatre feuilles (barbées). L. : *S Io de Hulst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), même qualité, 1467, 91 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant, chargé d'une fourche, à deux dents, munie, vers l'extrémité du manche, d'une traverse. L., 1467 : *S Iohis de Hulst scab<sup>m</sup> arscot* ; L., 1491 : *S Iohis de Holst scab arscot* (Ibid.).

— (Jean van der), dit van der Banck, résidant à Winxèle, tient, de maître Jean van *Weesel* (Wesel), un fief à Winxèle, 1470, le 2 juillet : un soc de charrue. L. : *S ★ Ian van der Banck* (Av. et dén., N° 829).

— (Pierre *de le*) (et van der Hulst), homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1508 ; déclare tenir, de celle-ci, un fief à Beveren-lez-Harlebeke, 1514 : une croix, cantonnée de quatre fleurs de houx (stylisées à peu près comme des fleurs de lis). L., 1508 : *S Pieters van Hulst* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 59-60 ; Fiefs, N° 1322) (voir *Hoorebeke*).

**HULST** (une des villes *fremez* du comté de Flandre) : d'or, au lyon de sable, à la bordure de gueulle (CONS. GAILLIARD, *L'Anchieue Noblesse de la Contée de Flandres*). Le seigneur de le-HULST : d'argent, à trois feuilles-de-vivier ou cueurs de gueulle (Ibid.).

**Hulstere** (Gislebert de), échevin de Josse de Flandre. dit de Praet, écuyer, seigneur d'*Oenlede* (Onlede) et de Beveren, etc., 1523 : une plante (houx?), mouvant de la pointe, surmontée de deux étoiles (*Deijnse*, c. L.).

**HULTE** (Pierre van) devient homme du comte de Berg et de Ravensberg, *mijnen lieven genedichen heren, des vijant ich was*, 1370 : un lion léopardé. L. : *S' Petri van Leem* . . . (?) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 848).

**Humbeek** (Les échevins de), 1401, 14, 7, 20, 1, 3, 39, 67, 72, 3 : une croix (**Bouchout**). L'écu entouré de trois dragons. L. :  *Sigillu scabinoro de Honebeke* (E. G., l. 237, et Malines).

— (Les échevins de), 1376 : trois roses (**Arenberg**). L. :  *Sigillum scabinorum de Hombeke* (Malines).

Dans *De Grimbergsche oorlog* (voir ci-dessus, p. 107), les armes de *Her Arnout van Hombeke* (Humbeek, *Hemberch* = *Himberg*) sont blasonnés ainsi : *Wit, met ere vaeschen van kelen, | Gefreteleert, sonder helen, | Van goude al te rickeliche* . . . (II, v. 4838-45).

**Humières, dit le Liégeois** (Baudouin de), chevalier, seigneur de *Witermont* et du *Mesnil* (et *Maisnil*), souverain bailli du comté de Namur, 1444, 50 : écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un fretté; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de vair. C. : une tête et col de lion (?) entre un vol. S. : . . . (fort endommagé) (Mél., c. 156, et C. G. B., c. 108).

L'acte de 1450 le dit encore : conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

**Humyn** (Claude-François de), écuyer, seigneur de Schutbourg, Wardin, etc., déclare tenir, du roi de France, les château et seigneurie de Schutbourg (prévôté de Diekirch) et la seigneurie de Wardin (prévôté de Bastogne), le tout au comté de Chiny, 1681 : trois cœurs couronnés. C. : un cœur couronné entre un vol (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713<sup>e</sup>).

— (Marie-Claudine de), vicomtesse de Saint-Albert, douairière d'Augustin-François de Corte, seigneur d'Ogierlande, etc., comme mère et ayant *garde noble* de Marie-Livine-Monique de Corte d'Ogierlande de Saint-Albert, tient, du Brabant, le fief *den Kleutinck, gelegen in de Vilvoortsche bempden*, 1738; deux écus; A, écartelé; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, de gueules au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant et d'une étoile et en pointe d'une rose; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, une rose. B., de gueules à trois cœurs couronnés. Les deux écus sommés d'une couronne à neuf perles (cachet en cire rouge) (Av. et dén., N° 7838).

**Hun** (Burequin de), homme du comte de Namur, 1444 : plain; au chef denché (Mél., c. 156) (voir **Fauquemont**).

**Huncherange**. Thierry van *Hoincher* (I), chevalier, scelle un acte de Jean, sire de Reifferscheid, 1341;

*nobilis vir dominus Theodricus de Honchering*, scelle un acte de *Johannes de Valkensteyn, dominus in Betting* (Bettange), 1342; Thierry van *Hoengelinghen*, chevalier, scelle un acte de Thierry van Milburg et de *Metze van Merode*, sa femme, ses parents, 1348; reçoit, des paiements (guerre de Flandre) 1357; Thierry [sire de] *Ho[e]nchering[h]en* (*Huncheringen, Honkeringhen*), chevalier, scelle pour Jean, seigneur de *Bolc*, chevalier, un reçu de 41 1/2 vieux écus, pour dépenses, faites à Bruxelles, *in den Spiegel*, au service du duc de Brabant, 1357; Thierry, sire de *Honcheranges*, scelle l'accord des époux de Salm avec le comte de *Looz*, 1364; plusieurs sceaux différents, tous à un fascé de six pièces et au lambel brochant. L. : . . . . . *militis*; 1348 : *S Diderich van Hon* . . . . .; 1357 :  *S Theodici dni de Honchengn* (Luxembourg, c. III, l. X, N° 6; c. I, l. IV, et l. I; Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 570, et Chartes des ducs de Brabant, N°s 1159, 1172, 1391, 1392, etc.) (voir **Rodemack**).

Une des quittances, du 14 septembre 1357, constate qu'il reçoit un acompte de 60 vieux écus, sur une indemnité totale de 296 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre.

Un seul et même personnage?

**HUNENBERG (Hohnenberg)** (*Nold van*) scelle un acte de Henri, seigneur de *Löwenberg*, et de sa femme Agnès, 1336 : plain; au chef de vair; un bâton brochant sur l'écu. L. :  *S' Arnoldi de Hnenberg* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 384).

**HUNGNE**, voir **Wallegrappe**.

**Hungres** (*Bertrans li*), fils de dame *Izabel la Hungre*, citain de Metz, vassal d'Edouard, comte de Bar, 1329 : type scutiforme; trois portes. L. :  *S' Bertrami le Hengre* (Lorr., *Briey*, B, 590 N° 93) (Pl. 10, fig. 250).

**Huno** (*Henricus dictus, officiatu nussiensis* (de Neuss), 1294 : une fleur de lis, accostée en chef de deux roses (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 118).

**Hunolstein**. *Johannes, advocatus de Hunoltsteyn*, se dit vassal de Gérard, comte de Juliers, du chef de 20 *marce denariorum apud Coloniam*, 1311 : deux fascées, accompagnées de douze (5, 4, 2, 1) billettes (Ibid., N° 205) (Pl. 10, fig. 251) (voir **BOYMBURCH, Schleiden**).

— *Gerardus, advocatus de Hunensteyn, miles*, reçoit, du duché de Brabant, une rente féodale, par le receveur de Maestricht, 1362 : même écu. C. : un vol. L. :  *S* . . . . . *Honelsteyn* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1772).

— *Gerhard, voit here zo Hunoltzstein*, reçoit, du Brabant, une rente, par le receveur de Maestricht, 1363 : même écu. C. : une tête et col de lion cou-



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. LXX.

Fig. 1. Arnould de Hemptinne, jadis combattant à la bataille de Bäsweiler (1374).

Fig. 2. Robert de Hemptinne, écuyer (1393).

Fig. 3. Louis (de Hemptinne, dit) du *Verbos*, homme de fief du comte de Namur (1420).

Fig. 4. Jacques de Hemptinne, écuyer, seigneur de Wangenies (1524).



ronné, entre un vol. L. :  S' Ger advoc' d'Honolste . n (Ibid., N° 1849).

**Hunolstein.** Nicolas van *Hunolstein* scelle un acte de Guillaume, seigneur de Manderscheid, le vieux, 1367 : même écu. G. : un vol. L. : *S Nicolai d Honelsteyn* (Ibid., N° 2106).

— *Johan, vuyt zu Honolsteyn (Hondelstein)*, reçoit, du Brabant, un acompte de 300 petits moutons, pour rançon et pertes, du chef de la bataille de Bäsweiler, 14 novembre 1373; jadis prisonnier à Bäsweiler, dans l'armée brabançonne, 1374; qualifié chevalier, il déclare avoir reçu de *Henkine, des . eygers* (1) *sonne von Kopstalle*, 300 florins *Robertus, as vor syn gevenkenisse, da ich den selben Henkyn gevangen hatte uff mynen heren den hirzogen von Brabant*, laquelle somme sera déduite de l'indemnité à lui due, *as mi myn here der hirzoge schuldich ist as von dem gevenkenisse da ich by myne heren dem hirzogen gevangen wart in dem stryde von Bayswilre in gülcher lande*, 1374, le 2 novembre : deux fasces, accompagnées de treize (3, 4, 2, 2) billettes. C. cassé et fruste. L. : *S' Johis de Hon . lst . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2504, 2586).

(1) La première lettre de ce nom est illisible.

— *Niclais, vaigt und herre zu Honultstein*, 1445 : même écu que Gérard. C. : une aigle issante (C. C. B., Aquits, l. 2130).

**Hupen**, voir **Château**.

**Hupilonne**, voir **Groul**.

**Hupart** (*Stiene*), homme du comte de Hainaut et de Hollande, 1391, 7 : un chevron, accompagné de trois merlettes. Un homme sauvage agenouillé, sans massue, porte l'écu sur l'épaule gauche. L. : *S Estieueue Hupart (Namur, N° 1213, 1263)*.

L'inventaire imprimé donne, abusivement, *Happart*.

— (*Estievenes*), homme du comte de Hainaut, 1413 : une croix ancrée. L'écu accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : *Stiev . . . . Hupart* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance).

**Huriaux** (*Pierars*), *li peres, Alars Rasoirs* (1° loco) et *Jehans Warnes*, tous bourgeois de Valenciennes, reçoivent des rentes viagères du Brabant, 1415; l'acte l'appelle aussi *Huraux* et *Huriel* : trois chouettes. C. cassé. L. : *Pier . . . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Rasoir**; comp. les armes **Warnes**).

**Hurte**, voir **Schöneck**.

**HURTEFALE** (*Colart* de), juge de noble homme Jean de *Baissy*, seigneur de *Chierench* (Chéreng),

en toute la terre et seigneurie qu'il tient de haut et noble seigneur monseigneur *de le Hamedde*, à Baisieux, 1399 : un bâton, accosté de deux étoiles, celle de dextre surmontée d'un croissant (Tournai, Chartreux, c. II) (Pl. 10, fig. 232) (voir **Calonne**).

**HURTPESCH.** Léonard van *Hortebise* (Hurtebise?), jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire de Wittem; i. t. : 13 moutons, 1374 : trois (2, 1) macles; écusson en cœur fruste. L. : *S' Leonardi de Hertpesch* (Chartes des ducs de Brabant).

**HUSEN**, voir **Hausen**, **Went**, **HUESEN**, **Huissen**, **VELAER**.

**Husmans** (Jacques-François), licencié-ès-lois, homme de la cour d'Enghien, 1662, 85, 92 : une tour, mouvant de la pointe, sommée d'un lion issant, brandissant un glaive. C. : le lion issant de l'écu. S. d. : . . . (M. E. Matthieu et Arch. commun. d'Enghien).

**Hustin** (Alard), homme de fief du Hainaut, scelle des actes relatifs aux Chartreux du Mont-Saint-André, près de Tournai, 1446, 9, 30, et une charte concernant des biens à Vezon, 1461 : une griffe d'aigle, la serre en bas, accostée en chef de deux étoiles (Tournai, Chartreux, II et X, et Croisiers) (voir **Malet**).

**HUT.** *Wautier de le Hute*, homme de fief du roi de Bohême, scelle un acte du prévôt d'Aymeries, 1326 : plain; au chef chargé d'un lion issant. L. :  S' *Watier de le Hut* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (voir **Aubry**).

**Hutzart** (**Hutschart**), voir **Broekhuizen**.

**Hutte**, voir **Broux**, **HUT**.

**Hutten**, voir **Ingen**.

**Huus** (Robert), échevin du duc de Bourgogne, à Peteghem, 1468 : écartelé; au 1<sup>er</sup>, une merlette, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un lion; au 4<sup>e</sup>, une merlette (sans l'étoile) (C. C. B., Aquits de Lille, l. 159).

**Huuscht**, voir **Tuuschs**.

**HUWAGEN**, voir **HOUWANGHEN**.

**Huwelet**, voir **Hoveles**.

**Huwelex** (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1583 : un chevron, accompagné de trois étoiles. T. s. : un homme sauvage, tenant sa massue de la main droite (Mons, H. de fief).

**Huwet** (Jean), échevin de Temploux, 1495 : une hache. L. : *S Jehan Huwet* (Namur, *Salzennes*, c. 317) (voir **Huet**).